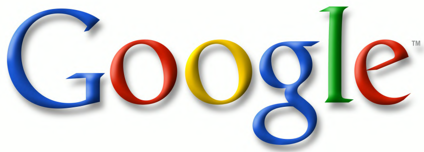






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE

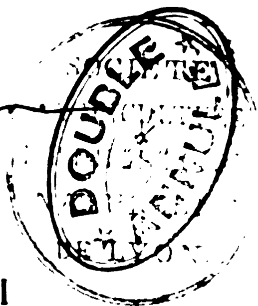
DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI,

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Deuxième Série.

TOME VI. — 1859-1861.



DOUAI

DE L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE V. WARTELLE

Rue Saint-Christophe, 25.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE

Tenue à Douai le dimanche 10 novembre 1861,

Onze heures du matin.

PRÉSIDENCE DE M. NUTLY.

Prennent place au bureau :

MM. Nutly, *Président ;*
Cahier, *Secrétaire-général;*
Vasse, *Secrétaire du Comice agricole.*

Sont présents : MM. Amédée Génin, sous-préfet; Tailliar, Lagarde, Cahier, Vasse, Minart, Nutly, Dupont, Merklein, Thurin, Courtin, Fleury, baron Frédéric de Guerne, Offret, Dehaisnes, Preux fils, Ricour, de Mancy, Maugin fils, membres de la société.— Brassart, archiviste.

MEMBRES DU COMICE AGRICOLE.

MM. Rohart, de Lewarde; Delhaye, de Douai; Crême, de Sin; Bernard, de Roost-Warendin; baron de Bouteville, d'Hornaing; marquis d'Aoust, de Cuincy; Pinquet,

de Roost-Warendin; Humez, de Douai; Dervaux, de Lewarde; Penin fils aîné, de Douai; Patoux, d'Hornaing; Leclercq, de Marchiennes.

ORDRE DU JOUR.

Il est donné lecture :

1° Par M. Cahier, secrétaire-général, du compte-rendu des travaux de la Société depuis sa dernière séance publique du 16 octobre 1859;

2° Par M. Vasse, d'un rapport sur le concours agricole d'arrondissement tenu à Marchiennes le 25 août dernier;

3° Par M. Preux fils, d'un rapport sur le concours d'histoire et sur l'ouvrage couronné par la Société.

Il est ensuite procédé à la proclamation des prix et primes obtenus au concours agricole du 25 août.

L'appel en est fait dans l'ordre suivant :

Médaille de vermeil à M. Baucq, de Marchiennes, pour la ferme la plus remarquable s'appliquant aux grandes exploitations.

Deux médailles de vermeil ou prix partagé entre MM. Helbecque, de Somain, et Patoux, d'Hornaing, pour les fermes les plus remarquables s'appliquant aux exploitations moyennes.

RÉCOMPENSES AUX VIEUX SERVITEURS.

Médaille d'argent et une prime de 25 fr. au nommé Jean-Baptiste Vilain, berger chez M. Couplet, de Marchiennes, depuis 26 ans.

1er prix. Médaille d'argent et 50 fr., à Etienne Charlet, 65 ans de service chez M. Gruyelle, de Marchiennes.

Rappel de 1er prix, obtenu en 1855, avec prime de 10 fr., à Mio, Augustin, 59 ans de service chez M. Copin, d'Hornaing.

2e prix. Médaille de bronze et 40 fr. à Pierre-François Griffon, 40 ans de service chez M. Demory, de Somain.

3e prix. Médaille de bronze et 30 fr., à François Cottignies, 39 ans de service, chez M. Fontenier, de Bouvignies.

4e prix partagé. Médaille de bronze et 15 fr. à chacun : Jérôme Fontenier, 34 ans chez Mme veuve Lubrez, de Bouvignies; Henri Berthelin, 34 ans, chez M. Sang, à Marchiennes.

5e prix partagé. Médaille de bronze et 10 fr. à chacun : Beauchamp, Jean-Baptiste, 32 ans au service de M. Watelle, de Pecquencourt; Séraphin Taillet, 32 ans au service de M. Leclercq-Dupret, de Marchiennes.

Mention honorable avec médaille de bronze et prime de 5 fr., à Pierre-François Dhenry, pour 49 ans de service chez Mme Lubrez, mais avec une interruption de 4 mois.

Regrets de ce que les sieurs Leclercq, Pierre-François, et Debriéves, Jean-Baptiste, étant principalement garçons brasseurs, la Société, qui ne prime que des ouvriers de ferme, ne puisse récompenser leurs 45 et 32 ans de service.

LABOURAGE.

CHARRUES ATTELÉES DE CHEVAUX.

1er prix. Médaille d'argent et prime de 50 fr., Desmont, François, chez M. Desmoutiers, de Faumont.

2e prix. Prime de 40 fr., Leroy, Célestin, chez M. Godin, de Cuincy.

3e prix. Prime de 30 fr., Gambier, Jean-Baptiste, cultivateur à Coutiches.

4e prix. Prime de 20 fr., Létienne, Abraham, chez Mme Gruyelle, à Coutiches.

5e prix. Prime de 10 fr., Houriez, Anselme, cultivateur à Ecaillon.

CHARRUES ATTELÉES DE 2 BŒUFS.

1er prix. Médaille de bronze et prime de 40 fr., Bourret, Charles, chez M. Baucq.

2e prix. Prime de 30 fr., Thédrez, Désiré, chez M. Godin, de Cuincy.

CHARRUES ATTELÉES DE 2 VACHES.

1er prix. Médaille de bronze et prime de 30 fr., Vilain, cultivateur à Wandignies.

DRAINAGE.

1er prix. 60 fr. à M. Labbe, de Faumont, 3e brigade.

2e prix. 45 fr. à M. Couvent, de Coutiches, 6e brigade.

3e prix. 20 fr. à M. François Canonne, ouvrier chez M. Simon, à Beuvry, 1re brigade.

5 fr. à chaque brigade non primée.

INSTRUMENTS ARATOIRES.

Médaille de vermeil, M. Penin fils aîné, et prime de 250 fr. pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent, M. Leroy, et prime de 100 fr. pour les améliorations apportées à sa moissonneuse.

M. Wauthier, de Lewarde, prime de 75 fr. pour son extirpateur.

M. Laquement, d'Alnes, prime de 50 fr., pour son brabant de petite culture.

M. Guizet, de Valenciennes, prime de 50 fr., pour avoir introduit un régulateur de pression à un hache-paille anglais.

M. Lanciaux, d'Aniche, prime de 50 fr., pour son manége à une batteuse et son contrebatteur à claire-voie.

LOCATION DE MACHINES.

Médaille d'argent, M. Penin fils aîné.
Mention très-honorable, M. Leroy, de Douai.

AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE CHEVALINE.

JUMENTS.

1re prime. 100 fr. à M. Antoine Sebille, cultivateur à Dechy.

2e prime. 50 fr. à M. Maréchal, Pierre-Antoine, cultivateur à Somain.

POULAINS.

1er prix. 80 fr. à M. Briffaut, Charles, de Bruille, no 3.
2e prix. 60 fr. à M. Buisset, d'Auberchicourt, no 5.
3e prix. 40 fr. à M. Dewalle, de Fenain, no 1.

POULAINS DEMI-SANG.

50 fr. à M. Houriez, d'Ecaillon.

AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE BOVINE.

TAUREAUX DE 12 à 30 MOIS.

1re prime. 75 fr. à M. Baratte, de Raimbeaucourt.
2e prime. 50 fr. à M. Cauvet, de Wandignies.

TAUREAUX AGÉS DE PLUS DE 30 MOIS.

Pas d'animaux présentés.

VACHES.

1re prime. 70 fr. à M. Patoux, maire d'Aniche.
2e prime. 60 fr. à M. Pinquet, de Roost-Warendin.
3e prime. 50 fr. à M. Broutin, Joseph, de Bouvignies.
4e prime. 40 fr. à M. Vanlerberghe, de Marchiennes.
5e prime. 30 fr. à M. Cauvet, déjà nommé.

Mention très-honorable à M. Patoux, qui a obtenu le 1er prix.

Idem à M. Lambrecht, de Montigny.

Mention honorable à M. Desfontaine, de Bouvignies.

BANDES DE SIX VACHES AU MOINS.

Prix unique. 100 fr. à M. Pinquet, déjà nommé.

Le jury, qui a admiré les vaches qui lui ont été présentées au concours de Marchiennes, en a surtout remarqué une appartenant à M. Patoux; cette bête, qui est d'une rare beauté de conformation, doit appartenir à la race anglaise d'Herfort; elle aurait bien certainement obtenu le 1er prix (qui du reste est échu à cet exposant), s'il avait été possible de constater qu'elle portait un veau. Le jury a également regretté de ne pouvoir primer une très-belle vache appartenant à M. Lambrecht, qui a obtenu le 1er prix, en 1860, au concours d'Auberchicourt.

AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE OVINE.

BÉLIERS.

1re prime. 40 fr. à M. Rohart, de Lewarde, pour le 3e lot.
2e prime. 20 fr. à M. Bergo, de Bouvignies, pour le 6e lot.

LOT D'AGNEAUX.

1er prix de 40 fr., à M. Rohart, pour le lot no 4.

2e prix de 30 fr., à M. Bergo, pour le lot n° 5.

LOT DE BREBIS.

Prix de 10 fr., à M. Bridoux, de Wandignies.

AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE PORCINE.

PORCS.

Prix unique. 20 fr., à M. Montagne, de Marchiennes.

ANIMAUX DE BASSE-COUR.

Rappel de médaille de vermeil à M. Tailliar, de Pecquencourt.

Médaille de bronze à M. Caudrelier, de Pecquencourt.

MARÉCHALERIE.

1er prix. Médaille d'argent et prime de 50 francs, à Pierre Mesvrel, de Douai.

2e prix. Médaille de bronze et prime de 25 francs, à Pierre Remus, de Douai.

3e prix. Prime de 15 francs, à François Dufourmentel, d'Aniche.

Mentions honorables : 1re à Amand Gerne, de Douai; 2e à Pierre-Joseph Leleu, d'Aniche; 3e à François Legrand, de Beuvry.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Médaille de vermeil à M. Pétro, instituteur à Wandignies.

Médaille d'argent à M. Dubois, instituteur à Marchiennes.

Le jury prie le Président de la Société de signaler ces instituteurs à M. l'Inspecteur départemental.

EXPOSITION DE CÉRÉALES ET DE LÉGUMES.

Médaille d'argent à M. François Laude, pour l'exposi-

tion de produits faite au nom de M. Patoux, dont il est le régisseur, ainsi que pour les soins donnés aux animaux de l'exploitation.

Médaille d'argent à M. Lesoin, Eugène, pour les produits obtenus dans le marais de la ville de Marchiennes, dernièrement desséché par M. Vuilmain.

Médaille de bronze à M. Watelle, de Pecquencourt.

La Société a vu aussi avec intérêt un résultat étonnant obtenu par le nommé Rudent, d'Hellesme, arrondissement de Valenciennes, avec une charrue attelée de deux chevaux; sur un champ dépouillé de sa récolte, il a fait les dessins les plus extraordinaires, notamment un cadran d'une grande horloge, sur lequel étaient marquées les heures.

CONCOURS D'HISTOIRE.

Médaille d'or de la valeur de 300 francs à M. Emile Mabille, archiviste paléographe à Paris, pour un mémoire qui a pour titre : *Catalogue analytique des documents manuscrits concernant l'histoire de la Flandre, et particulièrement celle de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies.*



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE 16 OCTOBRE 1859,

PAR M. CAHIER,
Secrétaire-Général.

Messieurs,

Votre Société, instituée pour encourager l'agriculture, pour l'aider de sages et prudents conseils, pour l'instruire par ses exemples, peut se rendre cette justice que, depuis soixante-deux ans, elle n'a pas un seul instant failli à cette belle mission. Rien n'a été négligé par elle de ce qui pouvait contribuer à la prospérité comme à la glorification de l'agriculture, et cette Compagnie a certainement pris une part notable au développement dans nos contrées flamandes de ce premier des arts.

Si donc vous pouvez à bon droit vous honorer de votre passé, si vous avez avec bonheur recueilli le prix de vos

efforts, un jour devait nécessairement, au bout de plus d'un demi-siècle, arriver où votre sollicitude, vos enseignements auraient porté à peu près tous leurs fruits, et où vous n'auriez plus qu'à soutenir par de judicieuses récompenses les progrès accomplis.

Ainsi, l'année dernière, à pareille époque, un brillant concours devenait pour vous le sujet des plus douces satisfactions et vous déterminait à augmenter pour celui qui devait suivre les ressources destinées à donner plus d'accroissement à l'émulation, au nombre des concurrents comme aux chances à eux offertes. Ces satisfactions, elles vont donc redoubler aujourd'hui quand vous aurez entendu le savant collègue qui veut bien de nouveau vous rendre compte du concours organisé et dirigé encore cette année par votre Comice agricole.

De ce que nous venons de dire, il ne suit pas que depuis deux ans vous vous soyez endormis sur des lauriers. Non, soit dans le sein de votre Commission d'agriculture, soit dans les réunions mensuelles de votre Comice, il a été incessamment pourvu à l'étude de toutes les questions, à l'examen de tous les faits importants qui pouvaient journellement s'élever devant vous. Entre autres faits particuliers, il y a lieu de remarquer l'extension que, sous votre impulsion, a reçue dans notre arrondissement l'organisation du drainage. Les prix et primes par lesquels vous avez encouragé cette salutaire opération ont certainement contribué pour beaucoup à ce bon résultat.

Vous avez aussi spécialement suivi avec intérêt, au sein de votre Comice, des études faites dans un but d'agrandissement du sol cultivable (*a*); on y a examiné quels ter-

(*a*) Bulletins agricoles de 1860, pages 213 et suivantes.

rains et combien de terrains actuellement abandonnés aux eaux marécageuses pourraient être desséchés, livrés ou rendus à l'agriculture, — par quelles voies il serait possible de parvenir à cette conquête, — quels seraient les procédés les plus sûrs et les plus économiques. — L'étendue et l'importance de ces questions, qui impliquent d'exactes vérifications de faits, — le désir d'arriver autant que possible à des solutions facilement réalisables, suspendent encore toute conclusion définitive.

Vous avez remarqué une série d'observations sur la betterave á sucre, sur l'époque où elle est la plus riche en éléments saccharins et qui doit par conséquent être saisie pour en opérer la récolte (*a*); ces observations, essentiellement pratiques, vous ont paru d'une utilité réelle et bien mériter la publicité que leur a donnée votre bulletin agricole.

A ce même point de vue, vous n'avez pu qu'approuver la publication dans ce même recueil d'un mémoire *sur l'inoculation de la pleuropneumonie du gros bétail* (*b*).

Sans doute, c'est à une Société voisine qu'appartient le droit de revendiquer ce remarquable travail; mais les observations spéciales qu'il met au jour, les faits qu'il répand, les épreuves qu'il signale, l'expérience qui en doit résulter pour les propriétaires de gros bétail, jaloux de sortir de la routine; — tout cela a une importance telle que vous n'avez qu'à remercier et l'auteur et la Société, qui la première a profité de ses conseils, d'avoir permis l'emprunt que vous leur avez fait.

(*a*) Bulletins agricoles de 1860, p. 229 et 234.

(*b*) Ibid., de 1861, p. 46.

Dans les sections qui se partagent vos travaux, le zèle que vous avez coutume d'y trouver ne s'est point ralenti.

Dans la *section des sciences exactes et naturelles* se sont fait entendre MM. Maugin père, Mercklein, David, Offret, Ricourt. Ces noms disent assez quel contingent de lumières, quels solides rapports cette Commission a eu la bonne fortune de recueillir et de pouvoir ensuite vous apporter en séances générales.

De la *section des sciences morales et historiques* vous sont venues : une *Notice sur la vie et les ouvrages d'Augustin Thierry*, dans laquelle le disciple, auteur de ce brillant tableau, s'est montré bien digne de son maître autant par le cœur que par le talent (*a*);—de M. Tailliar, diverses communications, dont la plus étendue a pour titre : *De l'origine et de la formation des villages dans le nord de la France.* L'auteur indique successivement les bourgades qui, à des époques si différentes, ont eu pour fondateurs les Celto-Belges, les Romains, les Germains ou barbares de plusieurs souches (Nerviens, Menapiens, Lètes, Saxons ou Suèves); — puis les Mérovingiens, les Austrasiens, les Flamands; — puis le clergé séculier ou régulier; — puis les seigneurs, pourvus de bénéfices ou de fiefs; — enfin, de grands propriétaires du moyen-âge.

« A l'horizon le plus reculé de l'histoire, dit-il, dans un lointain chargé de brouillards, apparaissent les premières ébauches encore informes des villages celto-belges placés par leurs constructions, suivant l'infinie variété de leurs convenances, de leur goût ou de leur caprice, près d'un cours d'eau ou d'une fontaine, au milieu des marais, au

(*a*) V. cette Notice dans le présent volume.

bord de la mer, près d'un bois, au sein d'une forêt, sur une hauteur, sur le penchant d'une colline, dans une vallée ou un bas-fond, dans une plaine ou une prairie. Pour étudier la topographie, pour constater la dénomination de toutes ces bourgades, les étymologies celtiques ne doivent être admises sans doute qu'avec une scrupuleuse réserve, mais ne peuvent être raisonnablement méconnues et rejetées. A cet égard, il est beaucoup plus facile de se moquer de ceux qui s'en occupent que de trouver de justes solutions.

» Sous la domination romaine apparaissent tour à tour dans nos campagnes de nombreux groupes d'habitations, depuis la vaste et somptueuse *villa* jusqu'à la grossière agglomération de colons et de serfs. Parmi tous les villages qui portent des noms latins, les uns révèlent une origine fiscale ou aristocratique; d'autres, l'élément religieux ou militaire; d'autres, l'industrie ou le trafic; d'autres, enfin, sont éclos, soit au milieu des bois ou des plantations, soit sur les plages maritimes.

» Du IIIe au Ve siècle, quand l'empire vieilli est déjà de toutes parts entamé par les barbares, de nombreuses bourgades doivent l'existence à l'élément germanique auxiliaire ou envahisseur. Dans nos contrées, on aperçoit les villages de ces vieux Nerviens ou Ménapiens, contraints d'accepter le joug, les villages létiques, demeures forcées de populations transplantées d'outre-Rhin, les villages saxons, réceptacles audacieux de pirates sur le littoral boulonnais, les villages barbares de Suèves ou d'autres races, sortes de dépôts laissés par les invasions.

» A partir du Ve siècle, surgissent les villages mérovingiens, formés autour des trois principaux centres des tri-

2

bus franques de Tournai, de Cambrai et de Thérouenne. Devenus cultivateurs, ces combattants de la veille défrichent le sol et en accroissent les produits. Sur les alleux qui leur sont échus, les vieux guerriers créent des exploitations, pendant que les bandes remuantes d'un âge plus alerte vont subjuguer le centre et le midi de la Gaule.

» Tandis que les Neustriens perdent leurs habitudes guerrières au sein des loisirs ou des travaux champêtres, la race belliqueuse des Francs austrasiens se montre de plus en plus redoutable sur les bords du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. A la suite de leurs victoires de Testri et de Vinchi (en 687 et en 716), Pépin D'Héristal et Charles Martel distribuent à leurs guerriers de nombreux et vastes domaines qui, pour la plupart, prennent le nom de leur propriétaire, avec la désinence en court (ou *curtix*). Une multitude de villages naissent de ces grandes exploitations rurales amplifiées et développées. Dans la partie flamande, sur les territoires des Saxons, des Ménapiens et des Nerviens, renforcés de peuplades nouvelles, un travail semblable s'accomplit dans des conditions analogues.

» Les chefs du clergé, les établissements religieux deviennent à leur tour de grands propriétaires. Sous la tutelle et sous la direction de l'Eglise, beaucoup de villages prennent naissance et se développent, grâce à l'égide sacrée qui les couvre. Sur ces immenses terrains si libéralement accordés par les rois, les princes et les grands, au clergé séculier, aux évêques, aux cathédrales, aux collégiales, les prélats admettent ou transfèrent des colons, des hôtes, des paysans, dont les habitations concentrées composent des bourgades.

» Dans les campagnes, le clergé régulier déploie une ac-

tivité plus féconde et plus productive encore. Les moines, par des travaux opiniâtres et continus de desséchement, de défrichement, de mise en culture, transforment chaque endroit où ils s'installent et en font pour ainsi dire une terre de seconde création. Autour des grandes abbayes surgissent des localités plus ou moins importantes. Les prévotés, les prieurés, les *celles* (cellæ), ou autres établissements secondaires forment presque toujours autant de colonies qui prospèrent et grandissent sous l'œil de la maison mère.

» Les rois de la seconde race, comme ceux de la première, disposent d'une quantité de domaines qu'ils distribuent, soit pour récompenser des services rendus, soit pour se procurer des partisans. Ces concessions, émanées de la libéralité des princes, portent le nom de bénéfices. Les unes sont à vie, les autres héréditaires. Ce sont des espèces d'usufruit dont la jouissance n'est complète, dont les produits ne peuvent être entièrement recueillis qu'au moyen de grands travaux de culture, d'exploitations rurales, de fermes ou de métairies. De là encore la formation progressive de maints villages ou hameaux.

» Les fiefs, à leur tour, coopèrent largement à la création et à l'accroissement des villages. Autour du principal manoir, sous l'aile du château, sous la protection du donjon féodal, se groupent ou s'alignent des habitations de vassaux et de roturiers, des chaumières de paysans aux populeuses familles, dont l'ensemble forme une communauté rurale. Les produits du fief et les extensions qu'il reçoit s'augmentent encore par des sous-inféodations qui, en divisant la propriété, concourent au progrès de l'agriculture et à l'augmentation des bourgades.

» Enfin, à des époques plus ou moins rapprochées, sont formés de nouveaux villages que leur dénomination toute moderne permet de reconnaître. De grands propriétaires, à qui sont échus de vastes domaines, y font construire des châteaux ou des manoirs qu'ils habitent avec leur famille. Pour l'exploitation des terres d'alentour, ils appellent ou font venir près d'eux des cultivateurs, des campagnards, pour lesquels ils construisent des logements ou des demeures, dont la réunion ne tarde pas à composer un village. »

Après ce rapide aperçu de la nouvelle et importante étude de M. Tailliar, nous devons rappeler que, toujours infatigable dans ses recherches, le même collègue a fixé votre attention sur un travail qui démontre comment l'esclavage s'est graduellement transformé en servage, — sur les époques où se sont créés à Douai divers ordres mendiants, et sur les conditions imposées par la ville à leur établissement.

Dans cette même section, se sont produits : de M. Asselin, des études sur les monnaies d'Athènes ; le même membre a particulièrement attiré notre intérêt sur un nouveau travail de M. l'archiviste de la Société, concernant l'histoire détaillée de tous les établissements charitables anciens et modernes de la ville de Douai (*a*) ; — de M. Dehaisnes, l'*histoire*, pleine d'un intérêt à la fois général et local, du *R. P. Trigault*, de Douai. C'est un attachant récit de

(*a*) M. Brassart a déjà publié en 1842, sur ce sujet, des notes fort intéressantes qui lui ont valu de la part de la Société une médaille d'or, mais qui, fondues avec le nouveau travail présenté à la Commission des sciences morales et historiques, composeront un ouvrage qui pourra s'intituler : *Livre de la bienfaisance et de la charité à Douai depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*.

la vie, des voyages, des épreuves et des travaux apostoliques de cet ardent et pieux missionnaire ; — de M. Preux fils, la communication de deux actes constatant un emprunt fait en 1414 à la ville de Douai par Jean-sans-Peur, sur dépôt de son collier de l'ordre de la Geneste, communication accompagnée d'un aperçu historique des relations de ce prince avec notre ville (*a*) ; — de M. Maurice fils, des réflexions sur les moyens d'arriver par l'instruction primaire à la moralisation des classes ouvrières.

Là ne s'est pas arrêté le tribut des collègues que nous venons de désigner. Avec MM. Liégeard, Fleury, Courtin, Cahier, ils ont contribué par plusieurs rapports à vous mettre au courant des travaux par lesquels se distinguent les Sociétés savantes, nos correspondantes.

A la *Commission des arts* a été apportée une biographie dans laquelle, en traits animés et vivement colorés, ont été retracés par le trop modeste collègue qui nous préside en ce moment la jeunesse laborieuse, les succès multipliés, l'éclatant et vigoureux talent de celui qui, dans notre cité, avait porté si loin et si haut les développements de la musique, de celui dont la mémoire sera à Douai entourée d'une juste gratitude tant que cet art enchanteur y sera cultivé et honoré comme il doit l'être ; — vous avez entendu de M. Maurice fils de très-sérieuses *considérations sur la situation des beaux-arts en France en 1860;* — de M. Dehaisnes, le résumé de découvertes faites à Bruges, et après lesquelles il n'est plus désormais permis de voir dans Hans Memlinc le soldat débauché de l'anecdote inventée par Descamps, le mercenaire de Charles-le-Témé-

(*a*) Voyez (*Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. I[er], p. 98), la publication faite depuis les communications reçues par la Société.

raire, arrivant, en 1447, épuisé, mourant de faim et de misère, à l'hôpital Saint-Jean ; — non, il reste avéré, et vos mémoires contribueront à répandre cette rectification, « que l'auteur du mariage mystique de sainte Ca-» therine, de la châsse de sainte Ursule et de tant d'autres » chefs-d'œuvre, était un riche bourgeois de Bruges, ayant » pignon sur rue, payant régulièrement chaque année les » rentes qu'il doit à plusieurs églises pour des maisons » par lui possédées, prêtant même de l'argent à sa cité » en 1480. » La note approfondie du nouveau bénédictin, notre collègue, ne laisse plus, pour les vrais érudits, de place au doute sur deux autres questions jusqu'à présent toujours agitées, à savoir l'orthographe du nom du grand peintre et l'époque de sa mort (*a*).

Votre laborieux archiviste ne cessant, comme on l'a déjà vu, de profiter de la situation qui le place au centre d'un des plus importants dépôts de notre ville pour le fouiller sans relâche, y a puisé pour vous de nouveaux renseignements sur divers artistes nés ou ayant travaillé à Douai, notamment les sculpteurs *Wacheux*, — *Casimir Flament*, — *François Pico*, — *Charles Corbet*, auteur d'un buste du premier consul, fort distingué en son temps pour le mérite de la ressemblance, à ce point que cette image du héros fut recommandée comme officielle aux diverses autorités; — rappelons enfin qu'un membre de cette Commission, M. *Robaut*, a voulu que vous fussiez les premiers à considérer ces merveilleux dessins que, plus tard, a admirés toute la ville, et dans lesquels étaient si consciencieusement et si habilement saisis tous ces modèles demandés aux

(*a*) Voir après le rapport sur le concours d'histoire : *Un dernier mot sur Hans Memlinc*, par M. Dehaisne.

anciens âges pour servir de types à la mise en scène de ces personnages, de ces groupes, de ces tableaux féeriques qui ont répandu tant d'éclat sur nos fêtes du mois de juillet dernier.

Vos deux Commissions administratives, de la bibliothèque et des jardins, ont, dans le cercle de leurs attributions, soigneusement accompli la tâche qui leur était confiée.

Des collègues nous ont quittés qui ont laissé parmi nous de bien durables souvenirs; au moins, ceux-là, ils ne sont partis que parce que la solidité, la distinction de leur mérite les appelaient sur un théâtre plus élevé. Ils sont partis accompagnés de notre attachement comme de tous nos vœux, et nous sommes assurés qu'ils nous conservent une égale affection : oui, MM. *David* et *Liégeard* ne nous oublient pas plus que nous ne les oublions, et nous pouvons compter sur les promesses qu'ils nous ont faites de nous prouver ces bons sentiments.

Mais, hélas! combien d'autres pertes, cruellement affligeantes, celles-là, nous ont frappés depuis que votre secrétaire-général faisait entendre publiquement sa voix dans cette enceinte! Vous comprendrez tous l'émotion qui nous oppresse au moment où un devoir sacré nous force à revenir sur tous ces deuils.

Ah! Messieurs, combien nous a été fatale la fin de l'année 1860!

C'est d'abord, le 3 novembre, *Adolphe-Gabriel-Dominique Lamarle* qui nous est enlevé, à 57 ans, dans toute la force, dans tout l'éclat de ses brillantes facultés... Lamarle, cet homme de science, cet homme de bien, chez lequel on n'aurait su qu'admirer le plus de l'étendue de

son intelligence ou de la grandeur de son caractère, si l'on n'avait été, avant tout, entraîné vers lui par la bonté de son cœur, séduit par son extraordinaire modestie, retenu par cette constante abnégation qui se dévouait sans cesse pour tout et pour tous.

Une voix des plus autorisées, celle de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de ce département, a proclamé par quels services Gustave Lamarle *avait apporté un nouveau lustre au corps savant dont il faisait partie;* d'autres ont détaillé ses services, ont raconté : la navigation de la Scarpe par lui perfectionnée, — le dessèchement de la vallée terminé de manière à concilier tous les intérêts, — les avantages considérables acquis ainsi à l'industrie, au commerce, à l'agriculture; — ont décrit la voie nouvelle ouvrant sur le centre de la France, par le canal de jonction de la Sambre à l'Oise, un débouché aux produits du bassin de Charleroi, — le service de la navigation amélioré dans nos contrées avec une unité, une supériorité donnant à ces chemins qui marchent la possibilité de soutenir la concurrence avec les voies ferrées; — On a rappelé ses travaux comme ingénieur en chef des ports du Pas-de-Calais, et notamment cette restauration de l'écluse de chasse de Calais, qui aurait ajouté à sa réputation, si cette réputation n'avait pas été déjà si incontestablement établie; — enfin, l'importante influence qu'il avait prise dès son entrée dans le Conseil général du Pas-de-Calais, où toutes ses qualités avaient rapidement exercé leur séduction et conquis leur empire habituel. Oui, sur le consciencieux fonctionnaire, sur l'éminent ingénieur, tout a été dit (*a*).

(*a*) Voir, dans le journal l'*Indépendant* du 6 novembre 1860 : 1° *Notice de M. l'ingénieur Bertin;* 2° *discours prononcé aux obsèques de M. Lamarle par M. Kolb*, ingénieur en chef du département du Nord.

Nous aurions donc voulu parler des qualités de l'homme privé, puis des services rendus à notre Compagnie; mais à cette tâche si facile et si douce s'est dévoué un ami, dont semble retentir encore la parole sympathique, déroulant avec chaleur non-seulement tout ce qui signale la carrière politique de Lamarle à l'estime générale, aux souvenirs des gens de bien, à la reconnaissance de ses compatriotes, mais aussi l'histoire aussi intéressante que concise de nos voies navigables depuis le XI[e] siècle jusqu'à nos jours (*a*).

Que nous reste-t-il donc à faire? A nous rendre ici, dans cette assemblée, l'interprète des regrets profonds de la Société, du souvenir impérissable qu'elle conservera d'un de ses membres les plus aimés.

Vingt jours s'étaient à peine écoulés, et il nous fallait conduire à sa dernière demeure *Valery-Louis-Victor Potiez.*

Valery Potiez était né à Douai le 20 janvier 1806. Il avait été élevé par son père, on peut dire sous les yeux de la Société. — La perspective de devenir un jour membre de la Compagnie avait été un des principaux stimulants de ses jeunes années, et il tâchait de se préparer de loin à cet honneur.

Avec l'assiduité qu'exigeait l'emploi public qui lui fut confié dans notre administration municipale, il savait concilier de persévérantes études, qui maintenaient son esprit dans les régions de l'art et de la science. C'est ainsi qu'il a contribué à la mise en ordre et longtemps à la conservation des richesses du Musée de la ville.

Il avait donc mérité de bonne heure d'être admis dans

(*a*) Voir, dans ce volume, *Notice biographique*, par M. Mercklein.

vos rangs; ce fut le 9 janvier 1835 qu'il fut élu membre résident.

Plus particulièrement voué aux études qui s'attachent à l'histoire naturelle, c'était surtout dans cette spécialité qu'il nous apportait sa part de collaboration au moyen de rapports dans lesquels à un vif esprit d'analyse se mêlait une critique indépendante. Il a d'ailleurs, lui aussi, marqué sa place dans le domaine de la science par la composition d'un minutieux et important ouvrage, par sa *Galerie des mollusques, ou Catalogue raisonné des mollusques et coquilles du Musée de Douai* (*a*).

Longtemps il consentit à se charger de la délicate mission qui consiste à tenir votre comptabilité. Impossible d'oublier avec quelle netteté, quelle lucidité il rendait compte chaque année du mouvement des fonds dont vous pouvez disposer, de l'importance de vos recettes, des détails de vos dépenses, et chaque année vous aimiez à le remercier de l'ordre scrupuleux avec lequel il répondait à tout ce que vous attendiez de lui.

Il avait donc, quand nous l'avons perdu, largement acquitté le crédit qui lui était fait, lorsqu'à 29 ans il voyait se réaliser le rêve de son adolescence.

Cette cruelle année n'était pas finie que la mort continuait à frapper autour de nous : le 11 décembre s'éteignait une belle intelligence, s'arrêtait un cœur noble et dévoué : à 61 ans était enlevé à l'affection, non-seulement des siens, mais de la cité tout entière, *Anacharsis-César Bommart*.

Celui-là aussi a laissé de son passage sur la terre des

(*a*) 2 vol. in-8°, imprimés à Douai, chez Adam, 1838-1844, avec atlas. — Voir aussi tables générales de la première série des mémoires de la Société, pag. 75.

traces profondes; celui-là aussi était un homme de bien, un homme utile à son pays dans toute l'acception de ces deux mots, consacrant son temps, ses lumières, son expérience, soit au développement et à la prospérité des institutions propres à Douai, soit aux services que réclamaient de lui le Conseil municipal, le Conseil d'arrondissement, la Commission administrative du bureau de bienfaisance, la Chambre du commerce de Lille, où il représentait si bien les intérêts douaisiens.

Un public et juste hommage a été rendu par le premier magistrat de la cité aux qualités éminentes, aux dons du cœur et de l'esprit qui distinguaient et faisaient aimer cet excellent citoyen (*a*). Loin de nous la pensée de refaire un portrait auquel n'ont manqué ni l'éclat ni la ressemblance; mais ce qu'il nous appartient de rappeler ici, c'est que Bommart, ainsi que l'a justement fait remarquer l'éloquent interprète de la douleur commune, « fut l'un des pro-
» pagateurs les plus persévérants et les plus éclairés de
» l'industrie du sucre indigène, cette industrie qui a si
» prodigieusement développé et enrichi notre agriculture
» flamande. »

Dévoué comme l'était Bommart aux intérêts de l'agriculture, il avait sa place marquée dans les rangs de notre Société : il y fut admis le 24 février 1837. Il se fit de suite un de nos collaborateurs les plus assidus, et non-seulement il se montrait ici, comme partout, bon, affectueux, bienveillant, mais encore il était toujours prêt à dispenser les exemples résultant de ses propres efforts en matière agricole, à éclairer chacun de ses lumières. Ce n'est pas

(*a*) Voyez l'*Indépendant du 15 décembre 1860*, discours prononcé par M. Choque, maire de Douai, sur la tombe de A. Bommart.

tout : grâce à la variété de ses connaissances et de leurs applications, vous possédez de lui dans vos mémoires une *histoire de l'académie de musique de Douai* (*a*); histoire que nul ne pouvait traiter alors plus compétemment que lui.

Une haute honorabilité avait signalé au choix de la Société M. *Desfontaines d'Azincourt*, qui fut élu membre résident le 3 février 1823, membre honoraire le 8 décembre 1834, et que nous avons perdu le 19 mars de cette année.

Valère-Aimé-Joseph Desfontaines d'Azincourt était né à Valenciennes le 21 mars 1783. Après avoir, sous le premier Empire, payé sa dette à la patrie dans la meurtrière guerre d'Espagne et sur les rives du Rhin, il trouva dans une des familles les plus notables de notre ville une compagne qui lui apportait le bonheur; alors lui était permis le repos, et de ce repos, de ce bonheur il vint jouir à Douai. Bientôt il eut acquis son droit de cité : ce droit, il le paya par de nombreux services rendus tant à la tête de la garde nationale que dans le conseil d'administration des hospices et hôpitaux. Dans cette dernière situation, on le vit, en 1832, devant un fléau terrible qui a emporté le vingtième de la population douaisienne, se montrer non moins courageux, non moins ferme et calme que sur les champs de bataille. Chaque soir il faisait dans les hôpitaux des visites prolongées aux malheureux atteints par le choléra, leur distribuant à tous de bonnes parolés, de douces consolations, vérifiant avec une vigilance soutenue si rien ne manquait des secours et des soins nécessaires.

Ce ne fut pas là seulement qu'il se faisait apprécier;

(*a*) Tome XIII, 1re série, p. 50.

partout les sympathies étaient attirées vers lui par l'aménité de ses manières, la distinction et en même temps la cordialité de sa politesse; puis la loyauté et la sûreté de son caractère consolidaient l'affection à laquelle on se sentait si naturellement porté.

Ces qualités précieuses, combien nous en jouissions ici! En effet, cet excellent collègue se plaisait parmi nous; il se piquait entre tous d'une assiduité exemplaire; nul surtout n'était plus exact à nos séances publiques. — Quand, dans nos réunions intérieures, il prenait part aux échanges d'observations ou aux discussions, il y émettait, toujours avec la plus parfaite courtoisie, des idées justes, y montrait un esprit net et ce coup d'œil rapide de l'ancien militaire habitué par la force des choses à voir vite et à voir bien. — Il a fallu, pour qu'il ne vînt plus à nous, qu'il fût retenu par une maladie plus forte que sa volonté, mais supportée, comme les chagrins qui l'avaient causée, avec une pieuse résignation.

Bientôt, Messieurs, vous entendrez, nous avons lieu de l'espérer, développer plus longuement que nous ne pourrions le faire en cet instant, par des collègues qui ont bien voulu accepter cette mission, tous les motifs de regrets qu'ont laissés pour nous après eux Anacharsis Bommart, V. Potiez, d'Azincourt, et enfin une voix chaleureuse vous dira plus disertement ce que fut celui que nous avons perdu en dernier lieu, *Emmanuel-Charles-Alexandre Leroy*.

Dans ce cabinet d'avocat, où l'entourait l'estime publique, où venait incessamment le chercher la confiance de nombreux clients, à nous personnellement il n'a pas été donné de le connaître; mais nous n'avons pas été longtemps à apprendre que, dans ce barreau de la Cour de Douai

où se pressent les talents, où la délicatesse et le désintéressement sont héréditaires, il tenait une des premières places, et nous voyons encore quels souvenirs vivaces il y a laissés, malgré les longues années qui se sont écoulées depuis sa retraite. Dans les loisirs que lui faisait cette retraite, il se livrait à de nouveaux et nombreux travaux. — De cette grande entreprise du desséchement de la vallée de la Scarpe, dont nous avons déjà dit un mot, il fut l'ardent promoteur, puis l'un des organisateurs les plus actifs, un des soutiens les plus énergiques, de telle sorte qu'il doit partager avec G. Lamarle la reconnaissance des habitants, des propriétaires de ces contrées qui leur doivent la fertilité qui s'y développe aujourd'hui. Dirigeant, en outre, l'ardeur, l'énergie, la constance de son caractère vers la pratique de l'agriculture, il ne tarda pas à se montrer, parmi tant d'agronomes distingués qui nous entourent, un des plus habiles et des plus expérimentés. Il avait été admis comme membre résident dans notre Société le 14 mars 1834. Bientôt se multiplièrent les services qu'il rendait dans votre commission d'agriculture, notamment par l'impulsion qu'il savait donner à ses travaux, la direction si ferme et si sûre dans laquelle il les conduisait; il en fut de même pour la Compagnie tout entière lorsque vos suffrages le portèrent à la présidence de la Société d'abord en 1840, puis en 1842; — Suivant vos usages, il fut en 1841, en 1843, votre premier vice-président (*a*).

Rappellerons-nous que, toujours visant au bien public, ses études s'étendaient à toutes les questions d'économie

(*a*) Voir Mémoires de la Société, 1re partie, t. VIII, discours prononcé à la séance publique du 19 juillet 1840. — T. IX, discours prononcé à la séance publique du 24 juillet 1842. — Même t. VIII, t. VII et t. X, d'autres œuvres de M. Leroy de Béthune.

sociale, à tous les incidents importants qui pouvaient toucher à nos intérêts agricoles ou industriels ; qu'au service de ces questions, de ces intérêts, il mettait incessamment sa plume infatigable non moins que sa puissante parole, tantôt dans le Conseil général du département, tantôt dans le Conseil général des manufactures, de l'agriculture et du commerce, qui le comptaient parmi leurs membres les plus marquants et les plus influents ?

Malheureusement pour nous, depuis 1844, absorbé sans doute par les travaux multipliés auxquels il se consacrait, il s'était éloigné de la Société et ne venait plus faire entendre, soit au sein de la commission d'agriculture, soit dans nos séances générales, sa voix si pleine d'autorité. Elu président pour l'année 1846, il ne crut pas devoir accepter ce nouvel honneur. Vous aviez espéré, en lui décernant l'honorariat le 21 février 1848, que cette nouvelle preuve d'estime et de gratitude le ramènerait parmi nous. Nous l'attendîmes en vain... Toutefois, nous ne lui en conservions pas moins un profond et sincère attachement, et combien a été douloureuse notre surprise quand, le 28 août dernier, nous avons appris en même temps et la maladie rapide et la mort qui l'avait enlevé la veille.

Emmanuel-Charles-Alexandre Leroy était né à Béthune le 24 décembre 1790 : il avait donc fourni une carrière suffisamment longue, surtout quand l'on considère que cette carrière fut tout entière de travail et d'honneur.

Lamarle, Potiez, Bommart, d'Azincourt, Leroy de Béthune, voilà des noms dont la Société sera toujours fière !

RAPPORT

SUR LES

CONCOURS D'AGRICULTURE

OUVERTS ET TENUS A MARCHIENNES

LE 25 AOUT 1861,

Sous la direction du Comice agricole,

PAR M. VASSE,

Membre honoraire, Secrétaire de la commission d'agriculture et du Comice.



Messieurs,

Le progrès de l'art agricole a été toujours regardé comme la plus noble aspiration des peuples civilisés. Les pratiques de l'agriculture romaine ont suivi dans les Gaules les aigles du peuple-roi. Les barbares ont mis un terme à cette heureuse expansion; puis la civilisation, renaissant chez quelques peuplades heureusement douées, a marqueté notre carte d'Europe de quelques oasis où l'agriculture redevint florissante. C'est dans le Piémont, c'est en Suisse, à Zurich, c'est dans la Saxe royale, c'est dans l'Ecosse, c'est dans les

comtés de l'ouest de l'Angleterre, c'est dans la Flandre enfin que les premiers vulgarisateurs des bonnes pratiques agricoles ont été chercher les motifs de leurs précieuses recommandations. C'était au prix de voyages longs, difficiles et coûteux qu'ils accomplissaient heureusement l'œuvre à laquelle ils s'étaient dévoués. Ils avaient parfaitement compris, ces esprits d'élite, que la lumière se fait pour l'art agricole par la comparaison des méthodes. Il n'a pas cessé d'en être ainsi, et nous plaignons sincèrement ceux qui négligent ce mode d'instruction lorsqu'il leur est permis d'en user. Cette permission est malheureusement le lot du très-petit nombre. Il fallait, pour satisfaire à nos aspirations sociales, un enseignement plus facile, plus approprié à toutes les positions, et les comices ont pris naissance; leur berceau fut en Ecosse. Vous ne les accuserez pas d'être nés sur un sol mal préparé; vous connaissez leur prodigieux développement; vous ne les accuserez pas davantage de n'être pas venus à l'heure propice, et, si vous voulez juger, par comparaison, du chemin que font de par le monde les idées plus ou moins heureuses, vous me permettrez de rappeler l'invention du batteur mécanique. Il naissait aussi dans l'Ecosse en même temps que les comices, et vous savez combien ses progrès furent plus lents. Il était né pour nous avant son temps. A la même époque, vers 1775, les Hollandais rapportaient de la Chine le moulin à vanner. Il venait tout juste à point pour s'accommoder au batteur écossais. Tous nos cultivateurs ont possédé des moulins à vanner avant qu'ils pensassent à se réunir en comices. Il n'en reste pas moins avéré que l'institution des comices, à la juger par la rapidité et par l'étendue de ses développements, répond à un besoin de notre époque, à celui de l'enseignement et du progrès agricole.

L'enseignement du comice ne donne pas en demi-mots le moyen de faire fortune, ce n'est pas une poule aux œufs d'or; son rôle est plus modeste : il établit entre ses disciples un échange de faits et d'idées. Les faits sont puisés ou dans la pratique de ceux qui les ont vus s'accomplir, ou dans l'exposition de ceux qui les ont récoltés, soit dans les voyages, soit dans les lectures que la majorité des cultivateurs est empêchée de faire. Les idées naissent ou se développent à la suite de ces faits, et la lumière se fait par leur discussion. La bonne pratique n'y perd rien; elle ne peut qu'y gagner. Les réunions des comices sont fréquentées partout où l'art agricole est le plus en honneur.

En dehors de l'enseignement, le comice a sa raison d'être pour défendre en temps opportun les intérêts de l'agriculture, comme il a été fait cette année par le comice de Douai à propos des étalons départementaux.

Les exhibitions et concours sont parmi les moyens les plus efficaces de l'enseignement par les comices. Je me contenterai d'en appeler, pour en faire la preuve, à l'appréciation de tous ceux qui y ont assisté.

Notre concours de 1861 devait être tenu dans le canton de Marchiennes. La municipalité du chef-lieu promettait de nous aider puissamment dans son installation. Nous avions à Marchiennes beaucoup plus de membres du comice comparativement que dans les autres communes du canton. Il fut décidé par le comice que le concours serait tenu à Marchiennes.

La Société, vu les motifs d'empêchement présentés par M. le président et MM. les vice-présidents, avait délégué la présidence du concours à M. le secrétaire du comice.

Le dimanche 25 août 1861, la ville de Marchiennes se

réveillait pour une fête. Les populations de l'arrondissement se pressaient joyeuses sur les routes qui y conduisent, M. le maire et MM. les membres de l'administration recevaient à l'Hôtel-de-Ville les délégués de la Société et du Comice, les membres des divers jurys, l'honorable député de notre arrondissement, M. Choque, qui avait accepté l'invitation du Comice. On se réunit de là sur le lieu du concours au son des fanfares que jouait la musique des pompiers. Les membres si dévoués de cette milice urbaine formaient la haie. Ils venaient défendre les champs d'épreuve contre les envahissements des curieux. C'est une œuvre de patience qui a aussi ses difficultés. Les exhibitions étaient nombreuses; les études et les jugements à porter ont été multipliés. Vous me permettrez de les reprendre par ordre.

Concours de labourage.

Son champ est vaste, ses limites sont étendues, mais elles ne suffisent pas à l'affluence des curieux, et, si vous voulez percer le cercle qui les enserre, vous trouvez toujours un plus curieux que vous. Le spectacle est aux premiers venus, et ils y tiennent. L'affluence des concurrents ne fait d'ailleurs pas défaut à l'affluence des curieux. Cette affluence n'a pas cessé d'aller en progressant. Ils étaient au nombre de trente-et-un sur le champ d'épreuve, et les labours ont été parfaitement satisfaisants.

La commission a regretté qu'il n'y eût qu'une seule charrue traînée par des vaches. Le Comice de Douai a le droit de tenir à l'exhibition d'un pareil travail, puisqu'il a puissamment contribué à l'introduire dans nos contrées. C'était en 1849; M. Lequien, ancien sous-préfet de Béthune, aujourd'hui conseiller d'Etat, était venu jouir à

Douai des loisirs qui lui avaient été faits; il assistait aux réunions de la Société et du Comice. Il vint raconter à ses collègues la pratique de M. Paternelle de Gernes, faisant avec des attelages de vaches les travaux d'une culture assez étendue. Il connaissait, dans ses détails et dans ses résultats, le fait qu'il communiquait au Comice. Quelques essais timides avaient été tentés dans l'arrondissement : c'était un progrès incontestable pour la petite culture. Le Comice agréa la proposition de son honorable membre, et il fut le premier à établir un concours pour les charrues traînées par des vaches. Cette pratique s'est tellement répandue dans l'arrondissement, qu'on ne peut plus s'aventurer tant soit peu dans nos campagnes sans rencontrer de pareils attelages.

Concours de drainage.

Six brigades ont fait leurs épreuves. Ce nombre est à la hauteur des précédents concours. Notre contrée n'a pas été réfractaire à la pratique de saigner les terres, comme nous dirions en français si nous n'avions pas accepté l'expression anglaise. La fabrication et la pose des tuyaux de drainage a eu bien vite dans l'arrondissement son personnel nécessaire et suffisant. Nous n'avons pas à regretter son état stationnaire; il suffit même en surplus à une partie de l'arrondissement de Lille.

Instruments aratoires et location de machines.

La commission a décidé qu'il serait fait une mention publique de la satisfaction que lui avaient fait éprouver le mérite des instruments présentés par M. Pénin fils aîné et le talent de l'auteur pour les accommoder à toutes nos

exploitations agricoles. Pour ne pas sortir des limites d'un rapport succinct, je devrai me contenter de faire un choix entre tous les instruments remarquables de M. Pénin et de signaler à l'attention des cultivateurs un nouveau système de manége, de l'invention de M. Pénin, dans lequel, pour le tirage, les chevaux sont rendus solidaires les uns des autres. A côté de l'exposition de M. Pénin, la commission a regretté de ne pas trouver l'exposition de MM. Bootz. La moissonneuse de M. Leroy s'est présentée sur le champ d'épreuve avec une heureuse modification qui lui a fait parfaire avec succès la moisson d'une pièce d'avoine. Cette machine avait abattu les moissons dans l'exploitation de M. Richebourg, à Erchin.

Un extirpateur de M. Wauthier, maréchal à Lewarde, un brabant pour la petite culture, de M. Lacquement, à Alnes, sont d'excellents modèles à travail parfait.

Nous devons recommander également un régulateur de pression appliqué par M. Guizot, de Valenciennes, au cylindre de la batteuse mécanique et au hache-paille.

M. Lanciaux, d'Aniche, exposait une nouvelle forme curieuse de manége. Le cheval est assujetti à marcher sur un plancher articulé disposé comme une toile sans fin. Le plancher fuit sous les pas du cheval, qui est empêché d'avancer. Le mouvement des cylindres mobiles peut être transmis à une batteuse, ainsi que nous l'avons constaté.

M. Vuillemin, d'Aniche, notre honorable collègue, avait préparé la construction dont il vient d'être question. Il avait, en outre, la complaisance de faire joindre à notre exhibition d'instruments une grille qu'il a heureusement disposée pour la combustion la plus complète et la plus utile des charbons du pays. D'un autre côté, M. Pénin

jeune montrait aux curieux et aux curieuses de la fête les merveilles de cette machine à coudre qui fut, il y a quelques années, l'une des gloires de l'exposition de Paris.

Il y a progrès incessant dans le perfectionnement, dans l'heureuse appropriation et dans la vente des machines agricoles sortant des ateliers de l'arrondissement. Les ouvriers de l'agriculture s'en vont, mais les machines ont pris des jambes pour sortir des ateliers et se répandre dans la plaine. Il n'est pas temps de leur refuser votre porte.

La location des machines agricoles est un autre changement apporté dans notre habitude. Il commence à gagner du terrain dans la pratique de M. Pénin fils aîné, dans la pratique de M. Leroy. Il faut y applaudir : c'est un moyen d'accoutumer les plus timides avec les machines. Si on entrait assez souvent dans la cage du lion avec son maître, on finirait peut-être bien par s'y risquer tout seul.

Espèce chevaline.

Elle a été représentée par sept juments et onze poulains. C'est une exhibition moyenne, par comparaison avec les exhibitions précédentes. La proclamation des prix vous apprendra qu'on en a primé le tiers : c'est une preuve que le jury a été satisfait.

Espèce bovine.

Il y eut quatre taureaux de 12 à 30 mois (on ne déplace pas volontiers ceux qui sont plus âgés) et quarante-trois vaches. C'est un grand nombre que nous n'avions jamais atteint; ce fut aussi une belle collection, la plus belle, sans contredit, qui eût été jamais présentée à nos concours.

Votre commission des fermes avait déjà visité les écuries dont plusieurs de ces belles bêtes étaient sorties pour l'exhibition. Je ne résisterai pas à la tentation de vous signaler dès maintenant les magnifiques écuries de M. Patoux, à Hornaing, et de M. Cauwez, à Wandignies. Ces écuries sont louables et elles sont renouvelées d'une manière exclusive par des bêtes élevées dans la ferme. M. Cauwez tient de plus un fort beau taureau, afin d'assurer la plus belle reproduction. Je remercie sincèrement nos honorables collègues d'avoir déféré aux vœux exprimés par les commissaires du Comice, en faisant conduire au concours quelques bêtes de leurs écuries.

Nous rencontrons encore à l'exhibition une grande portion de l'écurie de notre honorable collègue M. Pinquet, de Roost-Warendin, elle y figurait avec avantage; une portion de l'écurie de M. Vanlerberghe, une autre de nos honorables collègues à Marchiennes : elle a également été distinguée par la commission.

M. Lambrecht avait eu la complaisance d'ajouter à l'éclat de notre exhibition, en y faisant conduire celle de ses vaches qui avait été distinguée par le premier prix au concours de l'an dernier à Auberchicourt. Nous lui devons un témoignage public de notre reconnaissance.

Nous ne terminerons pas cet article sans recommander à l'attention des cultivateurs un travail sorti des séances du Comice et relatif à la péripneumonie des bêtes bovines. Il a été présenté par M. Delplanque, notre laborieux collègue, et on y trouve, avec les observations de M. Delplanque, un premier travail de M. Mennechez, dont le Comice d'Arras regrette avec nous la perte récente. Ce travail va paraître dans la prochaine publication du Comice.

Je vous prie de m'excuser si, chemin faisant, je donne sa part à l'enseignement. Nous n'avons pas souvent l'occasion de produire cet enseignement en si nombreuse compagnie.

Espèce ovine.

La plus grande partie du canton de Marchiennes ne convient pas à l'élevage de l'espèce ovine. Il peut nous venir des moutons des Ardennes et du duché du Bas-Rhin, il n'en viendra pas de Hollande. Nos béliers et agneaux primés sont venus de Lewarde, envoyés par M. Rohart, et de Coutiches, envoyés par M. Bergo. Il y avait peu de chose en dehors de ces deux envois.

Espèce porcine.

Ce serait le moment de faire des élèves au prix où ils se paient. On se prend quelquefois à craindre que cette race ne se retrouve bientôt plus que dans les musées. La recrue pour cet usage n'aurait pas été fructueuse à Marchiennes. Il n'y en avait que deux.

Animaux de basse-cour.

Nous avons à quelques lieues de Douai, chez M. Charles Tailliar, à Pecquencourt, une des plus belles collections assurément, et peut-être la plus belle collection qu'il y ait en France. M. Tailliar est toujours assez aimable pour présenter aux curieux, dans nos exhibitions, quelques-uns de ses si distingués pensionnaires. Grâces en soient rendues à notre tout honoré collègue. Des lapins s'étaient joints aux coqs et aux poules pour le voyage de Marchiennes. Ils étaient beaux à ravir, et plus d'une jeune tête aura rêvé la nuit suivante au plaisir d'en avoir de pareils. M. Caudrelier, de Pecquencourt, et plusieurs cultivateurs de Marchiennes

avaient eu la complaisance d'ajouter quelques brillants sujets à l'exhibition de M. Tailliar.

Produits du sol.

Plusieurs cultivateurs de Marchiennes avaient apporté spontanément des échantillons de leurs récoltes dans une dépendance de l'Hôtel-de-Ville mise à leur disposition par M. le maire. Cette exhibition n'était pas prévue au programme. On n'avait pas de primes à lui attribuer. Nous ne devons pas moins en remercier les honorables agriculteurs qui l'ont improvisée. Le Comice avisera pour les concours suivants.

Maréchalerie.

C'est un concours qui en était à sa seconde épreuve. Elle a été parfaitement satisfaisante et par le travail produit et par le nombre des concurrents, qui s'est élevé jusqu'à dix-sept. Les lauréats sont d'autant plus méritants.

Enseignement agricole.

C'était aussi la seconde année qu'on demandait aux élèves, sur le terrain, la preuve des connaissances agricoles qu'ils avaient acquises par l'enseignement du maître. Les plantes adventices étaient mieux connues dans leurs propriétés et dans leurs habitudes par la génération qui disparaissait à l'époque de mon jeune âge que par la génération présente. On était sans doute moins distrait par des préoccupations étrangères aux travaux des champs. C'est une connaissance que le Comice doit chercher à restaurer par les questions qu'il pose. Puis les façons à donner au sol, l'emploi des engrais, etc., sont autant de motifs pour une variété de questions que l'état du sol suscitera

toujours. En procédant ainsi, on obligera l'instituteur à un enseignement fait sur le terrain, et je ne pense pas comprendre autrement l'enseignement élémentaire de l'agriculture. C'est l'enseignement tel que nous l'avions institué à l'Ecole normale de Douai dès l'année 1840. M. Dumont, d'Auberchicourt, votre lauréat de l'an dernier, M. Pétro, de Wandignies, et M. Dubois, de Marchiennes, votre lauréat de cette année, sont nos dignes élèves.

Tenue des fermes.

Quatre grandes fermes du canton de Marchiennes avaient été recommandées à l'attention de la commission par l'assemblée de MM. les maires réunis à l'Hôtel-de-Ville de Marchiennes.

C'étaient :

La ferme de M. Baucq, à Faux-Viviers;
La ferme de M. Couplet, à Faux-Viviers;
La ferme de M. Cauwez, à Wandignies;
La ferme de M. Boulanger, à Fenain.

La décision de MM. les maires accordait déjà une honorable distinction aux dignes chefs de ces exploitations.

Vos commissaires se sont présentés successivement dans chacune des exploitations, et je suis leur interprète en proclamant leur reconnaissance pour l'accueil avec lequel ils ont été reçus. Ce sont toutes les quatre des exploitations parfaitement tenues. L'élève du bétail se montre dans les meilleures conditions chez M. Cauwez et chez M. Boulanger. L'amélioration du sol s'est réalisée sur une plus grande échelle chez M. Baucq et chez M. Cauwez. M. Couplet fait aussi quelques élèves et il joint à sa culture, comme M. Baucq, une fabrique de sucre. L'installation de sa ferme ne laisse

rien à désirer. On devinera suffisamment, d'après cette exposition, qu'il y ait eu des hésitations permises. Mais la commission, adoptant les considérations développées dans le rapport dont a été l'objet en 1859 la ferme de M. Baucq, a décidé que la grande médaille de vermeil serait accordée à ce digne et bien honorable cultivateur.

La même réunion de MM. les maires du canton avait indiqué un assez grand nombre d'exploitations de grandeur moyenne comme capables de concourir pour la médaille offerte par le Comice. Nous y avons reçu partout le même accueil que dans les grandes fermes, et nous en remercions également leurs dignes chefs.

Trois de ces exploitations méritent une même mention d'excellente tenue, mais leur condition ne permet pas de les mettre en parallèle avec d'autres : ce sont les fermes de M. Patoux, de M. Anthony Thouret, de M. Boduin, de Pecquencourt. La commission a dû faire un premier choix : il est tombé sur M. Patoux. Je suis trop pressé de finir pour développer les considérations de la commission; mais je reviendrai, en séance du Comice, sur la ferme de M. Patoux. Qu'il me soit seulement permis de satisfaire à un vœu de la commission en rendant hommage au mérite et au dévouement du maître qui aide M. Anthony Thouret dans son exploitation.

Les autres fermes de moyenne grandeur ne sont pas tenues, comme les précédentes, par de grands propriétaires. La commission a distingué entre elles la ferme de M. Helbecque-Cotton, à Somain. On y suit l'élève des chevaux et des vaches dans d'excellentes conditions. La ferme de M. Vanlerberghe, à Marchiennes, viendrait en seconde ligne, suivant l'appréciation de la commission.

Je me suis hâté bien lentement, j'ai suscité bien des impatiences; ne m'en voulez pas trop. Un dernier merci à M. le maire de Marchiennes et à sa bonne ville pour la gracieuse hospitalité qu'ils nous ont offerte, une expression de gratitude pour les ordonnateurs si dévoués du concours, MM. Thurin et Delplanque, et j'ai fini.



SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1861.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR M. PREUX FILS,

Membre résident, Secrétaire-adjoint.

Messieurs,

Depuis que les historiens ont reconnu qu'au lieu d'étendre les faits sur le lit de Procuste de théories préconçues, il était plus sage et plus loyal de chercher d'abord à bien connaître ces faits, sauf à les expliquer ensuite et à les grouper à l'aide de théories devenues ainsi plus sûres et moins hasardées, on a mieux compris que ne le faisait une autre école l'importance capitale des documents écrits et originaux de toute nature. Cette méthode présente en effet l'avantage de procéder du connu à l'inconnu, tandis

que trop souvent autrefois on suivait la marche contraire. Aussi la recherche et la publication de ces documents a-t-elle pris aujourd'hui, dans la science historique, une place considérable, encouragés que sont d'ailleurs les érudits sous l'influence de l'exemple donné par le gouvernement dans le vaste répertoire publié sur l'histoire de France sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

La ville de Douai n'a pas été la dernière à entrer dans cette voie. Les travaux manuscrits de l'infatigable M. Guilmot sur les archives municipales, la *Table analytique,* mise au jour par M. Pilate-Prévost, d'après les travaux de ce modeste savant; celle, qu'entré l'un des premiers dans cette voie utile, M. Brassart, votre archiviste, a dressée pour l'important dépôt que les hôpitaux de Douai confient à sa garde, ont révélé des sources abondantes, précieuses pour l'histoire locale, mais trop peu étudiées peut-être. De même, le *Recueil d'actes en langue romane,* édité par un de nos collègues avec sa science habituelle, sous les auspices de notre Société, ouvrait de nouveaux aperçus et fournissait de nouvelles preuves à l'histoire des institutions politiques ou des lois civiles.

Mais de semblables investigations et les publications auxquelles elles donnent lieu, demeureraient incomplètes, si elles se bornaient à la localité même qu'elles ont en vue. La dispersion des anciens dépôts d'archives religieuses ou civiles a eu cette regrettable conséquence que souvent les matériaux les plus importants manquent là où ils intéresseraient le plus, et que c'est à Paris, voire même à l'Angleterre, qu'il faut aller redemander les cartulaires, les chroniques de nos antiques abbayes, ou les chartes accordées par les souverains à leurs communes.

C'est donc un soin éminemment utile que celui de révéler aux érudits ou aux simples curieux les dépôts publics plus ou moins lointains, où ils trouveront les documents concernant une province ou une ville; mais c'est aux sociétés savantes surtout qu'il appartient de prendre l'initiative de ces travaux, car leur concours et leur direction sont nécessaires pour les mener à bonne fin. C'est ainsi qu'une de vos sœurs, Messieurs, la Société des antiquaires de Picardie, a demandé une table des titres relatifs à cette province et existant dans les diverses bibliothèques et les dépôts publics de Paris, et qu'elle a pu ainsi faire paraître dans ses mémoires une suite de volumes dignes, par l'abondance des matériaux, des merveilles de patiente érudition des Bénédictins.

C'est dans un semblable but, Messieurs, que vous avez mis au concours pour l'année 1861, dans la section d'histoire, une médaille de 300 francs proposée pour le meilleur catalogue descriptif et raisonné des documents manuscrits relatifs à l'histoire du nord de la France et reposant, soit à la Bibliothèque impériale de Paris, soit dans les autres grands dépôts publics. L'étendue de ce programme ne permettait guère de croire qu'il fût complètement rempli; mais n'y en eût-il qu'une partie, que déjà vous auriez été en droit de vous en féliciter.

Dans ces limites, votre attente n'a pas été trompée et vous avez reçu un mémoire qui, s'il ne répond pas entièrement à toutes les conditions du programme, y satisfait du moins assez pour que vous ayez jugé son auteur digne de la récompense par vous promise.

Ce volume, de 260 pages, grand in-folio, sous la devise empruntée à Martial, *hic est quem legis, ille quem requiris*,

est intitulé : *Catalogue analytique des documents manuscrits concernant l'histoire de la Flandre, et particulièrement celle de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies, conservés à la Bibliothèque impériale et aux archives de l'Empire à Paris.* Il est l'œuvre de M. Emile Mabille, archiviste paléographe, membre de la Société de l'Ecole des chartes et employé à la Bibliothèque impériale. C'est de ce travail que nous avons maintenant à vous rendre compte.

Dans une introduction de quelques pages, l'auteur du mémoire laisse apercevoir une certaine hésitation sur la manière la plus convenable de remplir le cadre ouvert par la Société. Etranger à notre province, on sent qu'il n'était pas très-familier avec des limites qui, pour nous, sont chose vulgaire; s'il a du moins choisi avec discernement la circonscription administrative qui répondait le mieux à vos vues en se renfermant dans les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, c'est-à-dire dans la Flandre wallonne, dont l'histoire offre sans cesse des points communs, l'application n'a pas toujours été aussi heureuse que la théorie, et l'on rencontre dans ce catalogue des indications relatives exclusivement au Hainaut, au Cambraisis, etc., et par conséquent tout à fait étrangères au sujet choisi par l'auteur lui-même.

Quant aux trois châtellenies proprement dites, le travail renferme une série de plus de 1,200 pièces; il contient en outre l'analyse de volumes relatifs à une partie du diocèse d'Arras et de la province du Hainaut, au nombre de plus de 500. Ces chiffres vous disent assez déjà, Messieurs, l'étendue de ces recherches.

Placé par ses fonctions mêmes à portée des trésors im-

menses et des sources pour ainsi dire inépuisables accumulées dans la Bibliothèque impériale de Paris, M. Mabille paraît les avoir scrupuleusement et complètement étudiés; soit qu'il dépouille les 182 volumes de documents que le savant Denis Godefroy colligea sur la Flandre, sous l'impulsion de Colbert, et qui portent le nom de ce grand ministre de Louis XIV, soit qu'à son tour la collection, dite de Lorraine, lui fournisse quelques indications, enfin que le cabinet Moreau, dans ses volumes 408 et 623, grâces aux recherches de Dom Quinsert, d'un autre Godefroy et de Desnaus, lui permette de citer encore de nombreux mémoires et des pièces de toute nature, cette première partie du travail est incontestablement la principale du volume. On peut cependant regretter que pour la collection Colbert, l'auteur ait peut-être accordé trop de place à des préliminaires qui fournissent seulement une indication sommaire du contenu de chaque volume, et que pour le cabinet Moreau il se soit même le plus souvent borné à cette indication, au lieu de citer chacune des pièces elles-mêmes. Quant à cette dernière catégorie, s'il s'y trouve peu de chose qui concerne directement notre arrondissement ou la Flandre wallonne, il eût été désirable d'en voir extraire ce qui pouvait nous intéresser. On conçoit cependant que M. Mabille ait reculé devant une recherche qui lui imposait l'obligation de compulser plus de 300 volumes in-folio, avec la certitude d'un résultat sans portée. Le temps manquait évidemment pour une pareille œuvre.

C'est donc à proprement parler dans le dépouillement des 182 Colbert que se trouve jusqu'ici l'intérêt capital du mémoire. Après une série de près de 200 chartes relatives à l'abbaye de Cysoing, et qui permettraient, en les

4

combinant avec les deux cartulaires déjà indiqués par MM. Leglay et Godefroy, de tracer une histoire complète de cet antique monastère jusqu'au XVe siècle, on rencontre une suite de 720 numéros se rapportant à l'histoire de la Flandre wallonne, et notamment des villes de Lille, Douai et Orchies, de 1386 à 1667, c'est-à-dire sous les ducs de Bourgogne, les souverains de la maison d'Autriche et les princes de la maison d'Espagne. On sait l'importance du rôle que joua la Flandre pendant ce laps de temps dans l'histoire générale de l'Europe. D'un autre côté, la plupart des travaux déjà publiés sur la Flandre, tels que ceux de Saint-Genois, etc., ne vont pas plus loin que le XIVe siècle. A ce double titre, cette partie du catalogue analytique présente donc une incontestable importance, puisqu'elle contribue à remplir une véritable lacune.

D'autres fonds appelaient encore les investigations du patient travailleur dont nous examinons l'œuvre. Dans la Bibliothèque impériale existe en effet, outre les collections de manuscrits de toute nature que M. Mabille n'a pas négligé de noter, une précieuse réunion de ces cartulaires, où les églises et les abbayes, par une prévoyante précaution, transcrivaient leurs chartes originales les plus précieuses. M. Mabille a inventorié un cartulaire du chapitre d'Arras. La circonscription de l'évêché de ce nom comprenait, comme on le sait, Douai, Anchin et plus d'un autre monastère de notre arrondissement. Puis viennent un cartulaire et des comptes curieux de l'église de Saint-Pierre, de Lille. N'oublions pas, dans le *monasticon Belgicum* des Bénédictins de Saint-Maur, les chroniques de l'abbaye de Marchiennes, dont la table des chapitres, soigneusement donnée par M. Mabille, promet les renseignements les plus intéressants sur les commencements de la

riche abbaye et l'histoire de nos premiers ducs de Douai, mis par la piété au rang des saints.

Jusqu'ici, Messieurs, comme vous le voyez, sauf quelques réserves sans gravité, nous n'avons eu qu'à louer ce long et patient travail; nous nous hâtons de le dire, aux yeux de votre commission des concours, comme à ceux de la Société tout entière, cette première partie, n'eût-elle même compris que les 182 Colbert, aurait déjà été une œuvre suffisante pour que la majeure part de la récompense promise ne lui fît pas défaut. Mais nous avons maintenant dans le reste, fort bref d'ailleurs, du manuscrit, à signaler quelques lacunes que la situation de l'auteur atténue singulièrement, il faut le reconnaître. Les devoirs de ses fonctions, en lui facilitant l'accès de la première bibliothèque de l'Empire, ne lui laissaient guère le temps d'aborder les autres grands dépôts historiques ou littéraires de Paris, et nous regretterons, sans nous en étonner, de ne rien rencontrer sur les autres bibliothèques de la capitale, et seulement quelques indications rares et incomplètes sur les archives de l'Empire.

L'auteur, en ce qui concerne ces dernières, peut alléguer avec raison que les véritables archives de la Flandre, comme celles de l'Artois et du Hainaut, ne sont pas à Paris, mais à Lille. Toutefois, certains travaux imprimés donnent déjà des indications qui semblent avoir échappé à M. Mabille, et nous aurions désiré rencontrer dans le mémoire autre chose que la liste des volumes qui renferment des documents utiles pour notre histoire locale. Nous devons faire cependant une exception pour le trésor des chartes. Ici, pour les layettes, *Flandres,* n°s 532 à 575, l'auteur cite spécialement 90 chartes ou procès, al-

lant jusqu'à l'année 1386, puis un certain nombre de registres des XIVe et XVe siècles, et qui offrent un sérieux intérêt.

Nous nous bornerons à ces quelques détails, Messieurs; ils suffiront pour vous faire apprécier cette œuvre d'un vrai mérite, malgré ses imperfections. Je m'empresse d'ajouter qu'en décernant à M. Mabille la médaille d'or de 300 francs, la Société a pu acquérir la certitude que la bonne volonté et le dévouement de l'auteur ne nous feraient pas défaut pour combler quelques-unes des lacunes que j'ai dû vous indiquer, en même temps que j'étais heureux de vous dire tous les titres qui assuraient à ce mémoire important la distinction que vous lui avez accordée.



UN DERNIER MOT

SUR

HANS MEMLINC,

PAR M. DEHAISNES,
Membre résident.

DOCUMENTS NOUVEAUX DÉCOUVERTS DANS LES ARCHIVES DE BRUGES
PAR M. W. H. JAMES WEALE.

Messieurs,

Dans le dernier volume des mémoires de notre Société, nous avons étudié avec bonheur, avec amour, l'œuvre du célèbre peintre flamand Hans Memlinc; mais nous avions le regret de ne pouvoir donner que des renseignements assez vagues sur la biographie de ce grand artiste chrétien que nous appelions le *Fra Angelico* de la Flandre; son nom et sa vie, le lieu de sa naissance et la date de sa mort, disions-nous alors, sont enveloppés d'un nuage que les recherches des érudits les plus infatigables n'ont pu encore dissiper. Mais voilà qu'aujourd'hui M. James

Weale, jeune archéologue anglais qui habite Bruges depuis plusieurs années, après de longues recherches dans les archives de cette ville, a découvert des documents authentiques bien propres à jeter du jour sur plusieurs points restés obscurs de l'histoire du maître qui a peint la *châsse de sainte Ursule*. Le savant qui a eu la main assez patiente et assez heureuse pour retrouver ces pièces curieuses a bien voulu nous communiquer les longs et importants extraits qu'il en a publiés dans quelques feuilles d'impression ajoutées au *Journal des Beaux-Arts de Belgique*. Nous allons vous faire connaître les conclusions qui peuvent être tirées de ces documents.

Déjà nous avions soutenu contre le chanoine Carton et plusieurs autres érudits que Memlinc n'était pas un peintre réduit à une pauvreté telle qu'il n'avait pas, en 1458, de quoi se procurer des couleurs. Les pièces découvertes par M. Weale viennent tout à fait à l'appui de notre opinion. Dans les comptes de Bruges, année 1480 à 1481, reposant aux archives, on lit parmi les noms des vingt-deux citoyens qui prêtèrent de l'argent à la ville, forcée alors à une dépense de 500,000 livres, le nom de maître Hans Memlinc, le peintre. Il avait fourni, au mois de mai 1480, la somme de 20 escalins qui lui fut remboursée dans le courant de l'année 1481 (*a*). Il faut donc le compter au nombre des bourgeois de la cité qui jouissaient au moins d'une assez grande aisance.

Nous pouvons tirer la même conclusion des *comptes de la fabrique de l'Obédience* de la cathédrale de Saint-Donatien. Hans Memlinc et ses héritiers possédèrent, de-

(*a*) Documents authentiques concernant Jean Memlinc découverts à Bruges par M. James Weale, pag. 10 et 11.

puis 1480 au moins jusqu'en 1509, une grande maison en pierre, *magnam domum lapideam*, située dans une belle et large rue de Bruges, la rue du *Pont-Flamand.* En effet, tous les comptes de l'obédience de la cathédrale offrent, dans cet intervalle de temps, la mention d'une rente de 34 deniers à laquelle l'église avait droit sur la maison de la rue du Pont-Flamand, et qui fut payée par Hans Memlinc et ses héritiers; la signature du peintre et celle des tuteurs de ses enfants se trouvent au bas de chaque compte. Il en est de même pour une autre rente de 35 deniers due par Memlinc à la fabrique de la même cathédrale (*a*). Et, pour compléter ce qui est relatif à la maison qu'il habitait, nous dirons qu'il la fit recouvrir de tuiles en 1482. Les comptes de cette année nous apprennent que la ville lui paya la somme de 6 escalins de gros, c'est-à-dire le quart de la dépense occasionnée par les travaux qu'il fit à la toiture de sa demeure : comme les incendies étaient très-fréquents à Bruges, les magistrats accordaient cette prime à tous ceux qui remplaçaient le chaume par les tuiles.

Le document le plus curieux se trouve dans le registre pupillaire. Voici textuellement ce que l'on y lit : « Le dixième jour de septembre en l'année 1487, Louis de Valkenvere et Thierry Van Den Gheere, comme tuteurs de Hannekin (Jean), Melkin (Cornélie), Claykin (Nicolas), enfants de Jean Memmelync, le peintre, qu'il eut d'Anne sa femme, se présentèrent devant la chambre pupillaire, réclamant pour les enfants susdits ce qui leur est dévolu et échu par le décès de la mère susdite : 1° la moitié

(*a*) Documents authentiques concernant Jean Memlinc, découverts à Bruges par M. James Weale, pag. 10 et 11.

d'une maison avec ses dépendances et la moitié d'un appentis sis derrière, dans la rue du Pont-Flamand; 2° la moitié d'une partie de terre où se trouve une petite maison située rue du Sire Jean-Marael; 3° la moitié d'une maison sise aussi rue du Pont-Flamand; 4° la somme de 12 livres de gros tournois. » On lit à la fin de ce document : « Le dixième jour de décembre, l'année 1495, les susdits tuteurs apportèrent aux susdits enfants, à la chambre pupillaire, la masse des biens qui leur est dévolue et échue par le décès de leur père susdit. »

Ainsi ce peintre que la plupart des auteurs faisaient voyager en Espagne en 1499, que d'autres faisaient vivre encore au commencement du XVIe siècle, à qui l'on a voulu attribuer le retable d'Anchin, lequel ne peut avoir été exécuté avant 1511, ce peintre n'existait plus en 1495. Nous avions cité, d'après M. le chanoine Carton, un document de 1499, où il était dit *feu maître Hans;* les documents découverts par M. Weale prouvent qu'il avait déjà, à cette époque, cessé de vivre depuis quatre ans. Ceux qui se demandaient si Memlinc n'avait pas vécu, n'avait pas du moins terminé ses jours dans un cloître, se trompaient donc, puisque nous le voyons, en 1487, marié et père de trois enfants. De même, il n'est plus possible de voir dans l'auteur du *Mariage mystique de sainte Catherine* et de tant d'autres chefs-d'œuvre le soldat débauché de l'anecdote inventée par Descamps, le mercenaire de Charles-le-Téméraire qui, en 1477, arrive épuisé, mourant de faim et de misère, à l'hôpital Saint-Jean; c'est un riche bourgeois de la riche cité de Bruges, qui a pignon sur rue, qui paie régulièrement chaque année les rentes qu'il doit à plusieurs églises pour les maisons qu'il possède, qui prête même de l'argent à sa cité en l'an 1480.

L'auteur de ces importantes découvertes n'ayant pas retrouvé le nom de Memlinc dans les registres de l'époque qui le précède, croit pouvoir conclure qu'il n'est pas originaire de Bruges; cette preuve est loin d'être décisive, et l'on peut faire à M. Weale une objection à laquelle il n'a répondu qu'imparfaitement : c'est que si Memlinc n'était pas Brugeois, on trouverait dans les registres de la cité une mention de l'achat qu'il aurait fait du droit de bourgeoisie.

M. Weale a été plus heureux pour le nom de famille du grand peintre : ce problème sur lequel on avait écrit tant de pages est résolu; c'est maintenant une discussion close à jamais : il faut écrire Memlinc et non Hemlinc. Le savant investigateur des archives de Bruges a trouvé un grand nombre de signatures de l'auteur de la *Châsse de sainte Ursule* qui présentent la même manière d'écrire : c'est par la lettre *M* que le nom commence et il se termine par un *c* et non par un *g*, comme nous l'avions donné précédemment avec la plupart des écrivains brugeois. L'on trouve bien des différences peu importantes : *y* au lieu de *i*, *n* au lieu de *m*, l'adjonction de la lettre *e* au milieu du mot; mais la première et la dernière lettre ne varient jamais, et la signature est presque toujours *Memlinc.*

En terminant, nous éprouvons le besoin de remercier M. James Weale dont les recherches patientes, actives et intelligentes ont résolu presque complètement un problème historique qui avait jusqu'ici fait le désespoir de tous les amis de l'art et de l'érudition.

Nous demanderons à M. James Weale la permission de

citer *in extenso* la plus importante des pièces par lui mises au jour.

De cette pièce, nous ne croyons devoir donner ici que la traduction. Elle a été publiée par M. Weale à la fois dans le texte flamand et dans la traduction française que nous reproduisons :

ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUGES.

Registre Pupillaire. Section St Nicolas. Vol 5. fol. ijᵉxcix.

Le dixième jour de septembre, en l'année 1487, Louis de Valkenaere et Thierry vanden Gheere, l'orfèvre, comme tuteurs de Hannekin, Nielkin et Claykin (*a*), enfants de Jean Memmelync, le peintre, *qu'il eut* d'Anne, sa femme, apportèrent à la chambre pupillaire, d'après leur serment, devant le sire Jacques de Witte, vérificateur, le sire Jean de Boot et le sire Liévin van Viven, échevin des orphelins, séant pour le droit des parties des orphelins, touchant la masse des biens des enfants susdits, qui leur est dévolue et échue par le décès de leur mère susdite; et c'est ce qui suit ci-après :

Premièrement, la vraie moitié d'une maison avec ses dépendances et la vraie moitié d'un appentis sis derrière, ayant sa façade dans la rue du Pont-Flamand, vis-à-vis la cour de Thérouanne, nommée maison des Arbalétriers, à côté de la maison jadis appartenant à Tristram Biese au côté nord, d'un côté, et la maison nommée ci-après, jadis appartenant à sire George Bave, au côté sud, de l'autre côté, chargée de quatre livres, douze escalins et *neuf* deniers parisis de cens annuel ressortissant de la maison et de l'appentis susdits avec tout ce qui y appartient, le tout pour vraie redevance foncière dont on paie annuellement à une chapellenie de Saint-Donatien, à Bruges, vingt-sept escalins parisis; Item à la fabrique de Saint-Donatien susdit, trente-cinq

(*a*) Diminutifs de Jean, Pétronille ou Cornélie et Nicolas.

deniers parisis, chacune et ensemble, le jour de Saint Jean-Baptiste; Item à la communauté de l'église de Notre-Dame, à Bruges, trois livres parisis chaque Mars; Item à l'obédience de l'église de Saint-Donatien, à Bruges, trente-quatre deniers parisis chaque Noël.

Plus, la vraie moitié d'une parcelle de terre sur laquelle il y a maintenant une petite maison, et la vraie moitié d'un petit passage à côté, ayant la façade dans la rue de sire Jean Marael, à l'ouest de la susdite rue, derrière le susdit appentis, à côté de la susdite maison et parcelle jadis appartenant à Tristram Biese, de façon à les joindre des deux côtés, sur le fond de la table des pauvres de l'église de Notre-Dame, à Bruges, chargée de neuf escalins parisis de cens annuel, ressortissant de la susdite parcelle de terre sur laquelle il y a maintenant une petite maison et du petit passage y joignant, le tout comme vraié redevance foncière, qu'on paie annuellement à la susdite table des pauvres à la Saint-Jean Baptiste.

Plus encore, la vraie moitié d'une maison avec ses dépendances, nommée l'Auge, sise dans la susdite rue du Pont-Flamand, à l'est de la susdite rue, à côté de la maison ci-dessus nommée, au côté nord, d'un côté, et à côté de la maison appartenant aux héritiers de Jean vanden Steene, avec un mur et des gouttières mitoyens, au côté sud, de l'autre côté, s'étendant par derrière avec une parcelle de terre jusqu'à la maison appartenant jadis au susdit Tristram Biese, avec un commun banal appartenant à la susdite maison et à la maison appartenant aux héritiers du susdit Jean vanden Steene, sur le fond de l'église Sainte-Walburge, à Bruges, chargée de vingt escalins parisis de cens annuel, ressortissant de la susdite maison avec ses dépendances, le tout comme vraie redevance foncière, qu'on paie annuellement chaque Chandeleur, et chargée encore de douze escalins de gros de redevance qu'on nomme perpétuelle, en ressortissant annuellement en outre de la susdite redevance, qu'on paie annuellement au sire Jean vander Buerse chaque Noël.

De plus, sauf et réservée par les susdits tuteurs au profit des susdits enfants, comme provenant de la vente des biens meubles, la somme de douze livres de gros tournois, dont le susdit Jean Memmelinc, en qualité de père, a fait le dépôt aux tuteurs et au profit des susdits enfants, avec garantie sur la seconde moitié des maisons ci-dessus déclarées, payable conformément à ce que déclare bien l'acte d'hypothèque qui en existe.

Le dixième jour de décembre, l'année quatre-vingt-quinze, les susdits tuteurs apportèrent au profit des susdits enfants, à la chambre pupillaire, d'après leur serment, la masse des biens des susdits enfants qui leur est dévolue et échue par le décès de leur père susdit; et c'est ce qui suit ci-après :

Premièrement, la vraie seconde moitié de toutes les maisons et parcelles ci-devant déclarées, avec telles rentes annuellement en ressortissant et aussi situées à telles places, comme est ci-devant spécifié et déclaré.

Et encore, en outre de tout ce qui est susdit, la somme de huit livres de gros en espèces comptant, provenant par cause de la vente mobilière, que les tuteurs ont tenue devers eux et dans leur possession, et qu'ils ont été chargés alors d'administrer pour le plus grand profit des mêmes orphelins.



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. GUSTAVE LAMARLE,

DÉCÉDÉ MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ,

LUE EN SÉANCE GÉNÉRALE LE 22 MARS 1861,

PAR M. MERCKLEIN,

Membre résident.

Messieurs,

Une année s'est à peine écoulée depuis que dans cette enceinte vous avez, du fond de votre cœur ému, couvert de vos chaleureux applaudissements M. Lamarle, votre très estimé et honoré collègue, mon excellent ami. Il prononçait alors l'éloge d'un honorable membre décédé, et vous disait de sa voix si pure, si sympathique : « Le temps dans sa marche rapide, la nature dans ses » inflexibles lois ont frappé au milieu de nous des col» lègues dont la mort excitera longtemps dans nos cœurs » un profond sentiment de regret. » — Et aujourd'hui

lui-même vient de descendre dans la tombe, lui qui, dans la force de l'âge, pouvait faire espérer que sa dernière heure, avant de sonner, se ferait encore attendre longtemps. On pouvait croire qu'il survivrait à sa vénérable mère, qu'il ne serait point arraché à l'infatigable dévoûment de sa bien-aimée compagne, ni enlevé si tôt à l'affection de ses parents, de ses amis, de ses collègues; on aimait à se persuader qu'il lui était réservé d'exercer pendant de longues années encore les nobles et brillantes facultés de sa belle et grande âme. Mais telle est la fragilité des choses humaines : il était écrit dans les décrets de la divine providence qu'une intelligence aussi splendide devait s'éteindre prématurémeut.

Adolphe-Dominique-Gabriel-Gustave Lamarle n'était âgé que de 57 ans; il était né le 7 octobre 1803, à St.-Pierre-lès-Calais, où sa mère s'était réfugiée, en fuyant Calais que les Anglais bombardaient à cette époque. Ses premières études furent dirigées par son père, administrateur-général des hôpitaux militaires et chevalier de la légion-d'honneur; son instruction secondaire fut complétée au collége d'Amiens, où il avait été envoyé comme boursier de la ville de Calais. Il y réalisa les dispositions qu'il avait montrées dès son enfance; il y remporta le prix d'honneur, se fit recevoir bachelier ès-lettres, et en sortit pour entrer directement à l'Ecole polytechnique, ce qui n'était pas encore arrivé jusque là pour le susdit collége. Il n'avait alors que 17 ans. Continuant à développer par le travail les heureuses facultés dont il était doué, il fit de brillants examens de sortie, et fut admis en 1822 à l'Ecole des ponts-et-chaussées. Il y passa les trois années voulues pour l'enseignement de la science de l'ingénieur. Attaché pendant deux campagnes, comme

élève, aux travaux du canal de Bourgogne d'abord, et ensuite aux travaux de l'écluse de chasse de Dunkerque, il y acquit en même temps des connaissances pratiques très étendues, et se prépara ainsi à parcourir avec honneur et distinction la belle carrière qui s'ouvrait devant lui.

Sa première mission fut d'être chargé, en 1825, à l'âge de 22 ans, du service de l'arrondissement d'Avesnes. Il est à croire qu'il mit trop d'ardeur dans l'accomplissement de ses devoirs; sa santé, déjà affaiblie par le régime énervant des longues études préparatoires, ne put résister aux fatigues du métier, tel qu'il le pratiquait, mettant la main à tout. Il fit une grave maladie qui mit ses jours en péril, et faillit briser les espérances qu'il donnait déjà comme ingénieur. M. Kolb, ingénieur en chef du département du Nord, dans l'éloquent discours qu'il a prononcé sur la tombe de son collègue, se plaît à rappeler cette circonstance, parce qu'elle occupait dans la vie de M. Lamarle une grande place, comme la font dans la vie d'un homme de cœur la reconnaissance et la fidélité à un grand dévoûment.

Mais heureusement les craintes conçues se dissipèrent; les soins intelligents qui lui furent prodigués le ramenèrent à la santé; il se maria, et fut appelé, en 1829, au service de l'arrondissement de Douai.

M. Lamarle y trouva à élaborer une bien grosse et difficile affaire, qui le mit immédiatement en position de jalonner, d'une main sûre, la route qui, à travers mille obstacles, va le conduire à une belle et solide renommée : il s'agissait de prévenir le retour du fléau des

inondations qui depuis quelque temps ravageaient périodiquement la Vallée de la Scarpe.

Au point de vue de la navigation seule, c'était depuis bien longtemps déjà qu'on s'occupait de régulariser le cours de cette rivière. La canalisation depuis Arras jusqu'à Douai remonte à la fin du XVI[e] siècle. La partie qui relie le canal de la Sensée à celui de la Deûle, près le fort de Scarpe, a reçu en 1821 de nombreux perfectionnements : la traversée de Douai a été changée ; les barrages simples qui interrompaient la navigation furent supprimés, et la distribution des eaux dans les canaux intérieurs de la ville, notablement améliorée. Les ponts fixes qui arrêtaient le passage des bateaux chargés de matières encombrantes, ont été successivement remplacés par des ponts mobiles.

Quant à la Scarpe inférieure, elle était navigable dès l'an 1060, depuis le fort de ce nom jusqu'à son confluent dans l'Escaut, et servait autrefois, dans son lit naturel, au transport des grains de l'Artois et des pays voisins vers les villes de Flandre, qui en tiraient leurs approvisionnements. La navigation se développant de plus en plus, surtout depuis la découverte des mines d'Anzin, en 1734, on fut amené à remédier aux inconvénients des basses eaux, et les faibles ouvrages d'art qui existaient déjà, devenant insuffisants, on multiplia, en 1752, les barrages, et des digues furent établies avec le concours des riverains. Mais il en résulta tout simplement ce grave inconvénient, qu'au bout d'un certain nombre d'années, la Scarpe roulait ses eaux à un niveau qui dominait sur la plaine, et qu'au lieu d'être, comme autrefois, le réservoir naturel et le moyen d'écoulement des eaux du pays, elle devint une cause constante de dommages pour les propriétés riveraines ; et

quand il survenait des pluies persistantes, ou qu'une digue affaiblie se rompait, une inondation générale couvrait le pays et occasionnait ainsi de grandes calamités. La vallée de la Scarpe voyait chaque année décroître ses ressources et décimer sa population par des fièvres endémiques.

Les plaintes excitées par un état de choses aussi calamiteuses motivèrent la rédaction de plusieurs projets de perfectionnement. Celui rédigé en 1827, qui paraissait encore sacrifier au commerce l'intérêt agricole, fut l'objet de vives attaques; combattu avec énergie dans le sein du Conseil général du département, il fut définitivement abandonné en 1828.

C'est dans ces circonstances que M. Lamarle, dans son entrée dans le service de l'arrondissement, reçut l'ordre de préparer un nouveau projet. Les bases fondamentales sur lesquelles il devait asseoir son travail, lui étaient indiquées, à savoir : conservation du tracé de la Scarpe et navigation intermittente. A l'inverse de précédemment, on voulait donc cette fois-ci donner satisfaction à l'agriculture, et y subordonner la navigation. La position qu'on faisait ainsi à M. Lamarle le mit en émoi; il lui semblait que les deux intérêts, dont l'opposition s'agrandissait de jour en jour, étaient aussi légitimes et respectables l'un que l'autre; et, mu par un sentiment de haute équité qui lui fait le plus grand honneur, il s'imposa le devoir de rechercher s'il n'y aurait pas moyen de les sauvegarder tous deux.

Il se mit résolument à l'œuvre, et commença par consacrer son temps et sa science à étudier la topographie des lieux, à niveler les divers cours d'eau qui traversent la

vallée, et à recueillir des données sur leur régime. Ces travaux préliminaires le conduisirent à cette conséquence qu'une étude plus approfondie du pays lui démontra complétement : que la conciliation des intérêts jusqu'alors opposés du commerce et du desséchement, était possible. Il reconnut avec une rare sagacité qu'il y arriverait, si au principe de la continuité de la navigation réclamée par le commerce, il réunissait celui non moins essentiel de la continuité du desséchement, et qu'alors le perfectionnement de cette voie de communication importante se trouvant lié à une amélioration territoriale du plus haut intérêt, le projet qui réaliserait cette donnée contribuerait à conserver définitivement à la Scarpe ses avantages commerciaux, et serait pour la vallée la source d'une prospérité nouvelle, juste compensation des pertes éprouvées depuis tant d'années.

Cette heureuse conception dut sourire à notre jeune ingénieur, et lui faire penser que basée sur l'observation et mûrie par l'étude, il n'avait qu'à la présenter pour la faire accepter. Mais il dut apprendre aussi que toute chose nouvelle suscite de l'antagonisme, et qu'ainsi sa vie ne se passerait pas sans luttes; que pour arriver à son but, il aurait, au milieu d'un conflit d'intérêts divers, bien des obstacles à surmonter. Il eut en effet à combattre, pendant près de six ans, avant de réussir à faire partager ses convictions, à faire adopter le plan général qu'il avait conçu.

Il entrait dans son projet d'approfondir le lit de la Scarpe, de baisser son niveau; mais des hommes dont l'expérience pratique lui était bien connue, émettaient des doutes sur la possibilité d'effectuer les creusements à

la profondeur nécessaire, car on objectait que le sous-sol, en partie composé d'un sable vert compact sous l'eau et presque fluide quand il est découvert, ne tarderait pas à se relever, et rendrait impossible la permanence des niveaux. Ces craintes, M. Lamarle ne les partageait pas, et pour les faire cesser, il dut recourir à l'expérience : un canal d'essai fut creusé, et lui donna raison.

Il voulait aussi améliorer la navigation en rectifiant le tracé de la Scarpe; mais ce changement de lit, sur 24 kilomètres de longueur, devint l'objet de débats animés, et souleva une vive opposition de la part des communes riveraines. On objectait de plus qu'en raccourcissant le tracé de la rivière on augmenterait la vitesse des crus, les corrosions des berges et les envasements du lit. Estimant que ces craintes n'étaient pas fondées, il n'en persista pas moins à vouloir réduire, autant que possible, la longueur du cours de la rivière, et à vouloir établir un certain nombre d'écluses à sas, pour maintenir la continuité de la navigation.

Grâce à l'énergique et persévérante ardeur qu'il mit à défendre ses convictions, son projet reçut enfin définitivement, en 1832, l'approbation de l'administration; la clause vitale de la navigation continue, sous la réserve de l'adhésion de la commission syndicale du dessèchement, y fut insérée, et devint plus tard la première cause de l'exécution des travaux.

Cependant une première adjudication, tentée en 1833, ne produisit aucun résultat.

L'épreuve fut renouvelée en 1834, et alors M. Bayard de la Vingtrie, après s'être assuré de la possibilité d'établir une navigation continue, se rendit adjudicataire des

travaux. Ils furent commencés en septembre 1835, et en 1841, les principales améliorations se trouvèrent réalisées. Dès lors, la navigation prit un grand développement, et la vallée devint florissante. Les houilles de la Belgique sont expédiées aujourd'hui avec facilité et une économie annuelle de plus de deux millions vers les grands centres industriels du nord; dix mille hectares de terrains sont soustraits au fléau des inondations et produisent une plus-value agricole de dix millions; les fièvres endémiques qui décimaient les populations ont disparu.

Les services vraiment exceptionnels que M. Lamarle rendait au pays par ses travaux sur la Scarpe inférieure, furent appréciés et reconnus par l'administration supérieure bien avant leur achèvement, et lui valurent, le 1er août 1838, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Ce fut une satisfaction générale quand on apprit que cette honorable distinction venait de lui être décernée.

Vers la même époque, on construisait ailleurs le canal de jonction de la Sambre à l'Oise, destiné à ouvrir un débouché sur le centre de la France aux produits du bassin de Charleroy. La pensée de ce canal paraît avoir été conçue par l'intendant français du Hainaut peu d'années après l'invasion des Pays-Bas par Louis XIV, en 1692; mais le premier projet régulier remonte seulement à 1781, et a été rédigé par le général du génie Laffite. L'utilité de ce canal était généralement sentie et même reconnue par l'Assemblée nationale; on différait cependant de le construire, parce que la jonction des deux rivières présentait des difficultés d'exécution de plus d'un genre : d'une part, dans cette région, le régime des eaux est très-variable, et les crues y sont soudaines; il fallait savoir

parvenir à utiliser habilement les phénomènes de la nature; d'autre part, le génie militaire insistait pour que la hauteur des eaux, dans le bief de partage, fût déterminée de manière à assurer les inondations défensives de Landrecies et du vallon de l'Oise, tandis que l'administration des travaux publics assignait un niveau beaucoup moins élevé pour mieux utiliser les eaux pérennes du pays en temps de sécheresse; on finit néanmoins par se mettre d'accord; un projet définitif fut rédigé et l'adjudication des travaux eut lieu en 1833. Une société anonyme s'engagea, en 1834, à fournir les fonds nécessaires à l'exécution des travaux, évalués à la somme de dix millions de francs; mais l'entreprise ne prospéra pas. En 1839, les cinq années accordées aux concessionnaires du canal étaient expirées, et après quelques mois de navigation, les principaux ouvrages d'art, mal construits et en mauvais matériaux, s'étaient en partie écroulés; toute navigation était rendue impossible.

La Société anonyme, dont le capital était épuisé avant l'achèvement des travaux, et qui voyait les désastres accomplis, dut s'adresser au gouvernement pour obtenir l'envoi en possession du canal; le ministre des travaux publics délégua M. Emmery, ingénieur en chef, chargé du service municipal des eaux de Paris, comme arbitre entre la société anonyme et les concessionnaires, lui confiant en outre le soin de faire terminer le canal commencé, et de pourvoir à son alimentation.

Déjà surchargé de travail et dans l'impossibilité de séjourner sur les lieux, M. Emmery demanda l'autorisation, qui lui fut accordée, de s'adjoindre un ingénieur de son choix, capable et expérimenté, pour le charger de la sur-

veillance des travaux d'achèvement et des études d'alimentation du canal. Son attention ayant été attirée par les beaux travaux qui s'exécutaient sur la Scarpe inférieure, il s'adressa à l'habile ingénieur qui les dirigeait avec tant de distinction. M. Lamarle accepta la mission, et montra en cette circonstance un bien rare désintéressement. C'était une loi de sa noble nature de ne céder à d'autre mobile que le dévouement à la chose publique.

Les deux ingénieurs firent ensemble, en juin 1839, leur première tournée sur le canal, et trouvèrent les travaux d'art fortement compromis; ils constatèrent que le canal était dépourvu de moyens d'écoulement pour les crues et d'alimentation dans les temps de sécheresse, et apprirent que la compagnie était en procès avec toutes les communes riveraines. A chaque pas, ils rencontraient de nouvelles preuves de l'incroyable aveuglement des concessionnaires qui, modifiant sans examen et dans un but d'économie le projet de l'auteur du canal, ne s'étaient en aucune manière préoccupés des désastres qui pouvaient en résulter.

Les conséquences d'un tel système ne se firent pas attendre, car le premier hiver qui suivit, de formidables inondations dévastèrent le pays. M. Lamarle, présent sur les lieux, est témoin de ce lamentable spectacle, et n'écoutant que la voix du dévouement, se multiplie et se transporte, au péril de sa vie, partout où des secours sont à organiser. Néanmoins son cœur compatissant se déchire à l'aspect des désastres produits; il s'en afflige et s'en tourmente, comme s'il en pouvait, comme s'il était responsable des fautes d'autrui. Mais on s'empresse de rendre justice à son noble dévouement; de toutes parts on lui

adresse les encouragements les plus flatteurs, les plus pressants. Son courage, un instant ébranlé, abattu, se ranime, et il se remet à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. Bravant les intempéries, il suit les crues dans toute la longueur du canal, pour étudier le régime de ses divers affluents, et arrête les principales modifications à apporter aux travaux faits et à faire, ainsi que les bases du projet d'alimentation régulière du canal.

C'est pendant la période de 1839 à 1845 que s'exécutèrent, sous sa direction immédiate, les travaux qui font aujourd'hui du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, une des voies de navigation les plus faciles et les plus fréquentées du nord de la France. On y remarque principalement le réservoir de Boué, le bassin latéral du Gard, les bassins des Emprises de Feseny et les machines à vapeur établies à Ors et Landrecies, qui, avec celle de l'Abbaye, complètent l'alimentation artificielle du canal.

Ainsi, en 1845, au moment où M. Lamarle quittait le service de la Société anonyme du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, le canal était dans un parfait état d'entretien et de fonctionnement : l'alimentation était devenue régulière, les crues d'eau s'écoulaient sans encombrement, presque tous les procès étaient réglés avec les communes, les affaires contentieuses instruites par de nombreux rapports aussi éclairés que consciencieux; il laissait une comptabilité en règle, et, pour garantie de sécurité de l'avenir, un personnel formé sous ses ordres. Aussi le Conseil d'administration voulut-il reconnaître les éminents services rendus par M. Lamarle, et, par délibération en date du 14 juin 1845, lui offrit un magnifique vase d'argent, composé et ciselé par Odiot, dans le goût *Médicis*, orné

de charmantes figures en relief et portant cette inscription :

A GUSTAVE LAMARLE,

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, LA SOCIÉTÉ ANONYME DU CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE, TÉMOIGNAGE D'ESTIME ET DE RECONNAISSANCE POUR LES SERVICES QU'IL A RENDUS A LA SOCIÉTÉ DE 1839 A 1845.

Le roi des Belges lui décerna, le 13 septembre suivant, la décoration de l'Ordre royal de Léopold. Il est mentionné dans le diplôme que c'est « pour ses travaux importants » sur le canal de jonction dont l'achèvement a été très utile » au développement de l'industrie du bassin de Charleroy, » en lui ouvrant le vaste marché de l'Oise et de la Seine. »

Enfin, dernier hommage rendu à la mémoire de l'éminent ingénieur, le Conseil d'administration de la Société anonyme du canal de jonction de la Sambre à l'Oise a, par délibération en date du 9 novembre 1860, décidé que le réservoir creusé dans la forêt de Nouvion prendrait à l'avenir le nom de Bassin Lamarle, pour perpétuer le souvenir des services rendus à cette Société par M. Gustave Lamarle de 1839 à 1845. Cet éclatant témoignage de parfaite gratitude qui apparut au jour le lendemain de sa mort, était depuis longtemps dans la pensée et le désir des administrateurs; mais on n'osait le réaliser : on savait que M. Lamarle ne l'aurait pas souffert, et s'y serait formellement opposé. Telle était son excessive modestie : il n'y voyait qu'un devoir librement accepté et consciencieusement accompli.

Pendant que M. Lamarle reconstruisait avec tant d'abnégation et de dévouement la fortune compromise d'une société en détresse, on pouvait craindre que son éloigne-

ment temporaire de l'administration ne nuisit à son avancement ; mais non : les services qu'il rendait au canal de jonction étaient désintéressés, et en définitive consacrés à des travaux d'utilité publique ; ils étaient de nature à le mettre en évidence, et le 23 janvier 1842, il fut élevé au grade d'ingénieur en chef du corps des Ponts-et-Chaussées.

A son départ du canal, 1845, M. Lamarle fut chargé du *Service spécial des rivières et canaux concédés du département du Nord*. C'était un emploi de création nouvelle : il s'agissait d'introduire des améliorations notables dans la navigation, afin de la mettre à même de lutter avec les chemins de fer qui tendaient, à cette époque, à un monopole inquiétant pour l'intérêt public ; il reste avéré que sous son impulsion éclairée, vigilante et énergique à la fois, on parvint à obtenir de bons résultats qui en faisaient présager de plus satisfaisants encore.

Mais en mars 1848, l'esprit du jour tendait aux réductions, visait aux économies ; on sentait la nécessité de supprimer divers emplois spéciaux, et d'admettre d'office à la retraite un grand nombre d'ingénieurs en chef. M. Bosquillon de Jenlis, qui était alors l'un des plus anciens directeurs, dût être compris dans la mesure générale, et M. Lamarle fut appelé à le remplacer dans la direction du département du Nord. Il succéda ainsi à un éminent ingénieur qui, en se retirant, disait avec effusion « combien ses regrets personnels se trouvaient adoucis » par la désignation de son successeur. » Ce sont là de bonnes paroles qui honorent l'un et l'autre ; elles renferment à la fois un beau sentiment et un bel éloge.

Dans cette position élevée, les actes de M. Lamarle se

multiplient, et le grandissent de plus en plus dans l'estime générale du corps, auquel ses services, comme l'a si bien exprimé M. Kolb, ont apporté un nouveau lustre. Une douloureuse stupéfaction se produisit donc tout-à-coup, quand on apprit que M. Lamarle, mû par le sentiment de ce qu'il considérait comme un devoir de conscience et de dignité, crut devoir, en 1852, se démettre de ses fonctions. Mais à la direction des travaux publics on connaissait et on appréciait sa valeur et son noble caractère; on ne voulut point priver le corps d'un membre aussi digne, aussi capable, et il fut chargé, le 16 juin 1852, du Service spécial des ports maritimes et des phares du Pas-de-Calais, en résidence à Boulogne.

Il n'y fit qu'un court séjour, et pourtant on y verra pendant de bien longues années encore les traces de son passage. Sans parler des commissions (*a*) qu'il dirigeait ou éclairait de ses lumières, et des travaux spéciaux ou ordinaires qui ressortaient de ses nouvelles fonctions, M. Lamarle eut à rédiger le projet définitif du pont-tournant à double voie à établir sur le barrage éclusé du port de Boulogne, et à le faire exécuter. Après les essais voulus, le pont fut inauguré le 28 septembre 1853 par Sa Majesté Napoléon III. Les passants peuvent lire sur une plaque commémorative en fonte, le nom de l'ingénieur en chef à qui l'on doit cette remarquable construction en tôle de fer.

Il y a une chose plus particulièrement digne d'être dévoilée et livrée à de profondes méditations, c'est qu'en

(*a*) Commission d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Boulogne; commission de statistique pour le canton de Boulogne; commission de surveillance des bateaux à vapeur établie à Boulogne.

cette mémorable circonstance, M. Lamarle a montré surtout qu'il ne vivait en quelque sorte que pour les autres, et que jamais il ne songeait à lui-même. Il faut d'ailleurs le reconnaître, et le dire à sa très-grande louange, que toujours il s'employait à défendre chaleureusement les intérêts de ceux qu'il avait à couvrir de son égide tutélaire, et repoussait au contraire tout ce qui pouvait attirer l'attention sur sa personne.

Mais faut-il, Messieurs, déférer à ce sentiment d'extrême modestie et cesser de vous entretenir de votre très-estimé et honoré collègue? Oh! non, j'entends une voix intérieure qui me dit que vous me reprocheriez de n'avoir pas apporté ici tout ce qui peut contribuer à édifier le souvenir d'une vie aussi digne, j'ajouterai même aussi illustre. Nous avons en effet, Messieurs, bien des matériaux et des plus précieux, à ajouter encore à l'édifice que nous élevons ici à sa mémoire vénérée. Mais avant de les employer, nous avons à rattacher à ce que nous avons déjà établi, quelques brillants accessoires qui en augmentent la valeur, comme de beaux ornements font valoir l'objet qui en est décoré. Ce sont les mémoires que M. Lamarle a écrits dans l'exercice de ses fonctions, au milieu de vives préoccupations et malgré d'énormes fatigues, suscitées les unes et les autres par les graves intérêts qui lui étaient confiés. Il y en a trois, savoir : *Notes historiques sur les travaux de perfectionnement de la Scarpe;—Recherches relatives à l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise;—Notes sur les travaux exécutés pour l'alimentation dudit canal.*

Ces mémoires prouvent que M. Lamarle possédait à un haut degré de perfection les sciences exactes : la physique,

la mécanique, l'hydraulique et les mathématiques transcendantes; ils montrent aussi qu'à une activité prodigieuse, il joignait une facilité de travail surprenante et une fécondité bien remarquable de pensées remplies d'observations des plus judicieuses. Ils valurent à l'auteur, non-seulement les honneurs de l'insertion dans les *Annales des ponts-et-chaussées*, mais en outre deux médailles en or. Ce sont là des récompenses bien précieuses et d'une haute valeur : elles constatent et perpétuent l'hommage rendu au mérite par le corps tout entier, car les médailles ne sont décernées que d'après les votes émis par tous les ingénieurs.

Si nous embrassons maintenant d'un coup-d'œil général sa carrière d'ingénieur administrateur, nous voyons que M. Lamarle a accompli ce qu'on peut appeler des œuvres capitales, qu'il a fait preuve d'une admirable aptitude à diriger les affaires les plus complexes, et qu'il s'est toujours fait remarquer par la solidité de son beau caractère. Et quand on évoque les souvenirs, les plus honorables témoignages surgissent de toutes parts, avec un bien louable empressement, pour affirmer que M. Lamarle, déjà ingénieur en chef de 1re classe depuis plus de quatre ans, avait sa place réservée au Conseil général des ponts-et-chaussées, et devait infailliblement arriver à la tête de la hiérarchie administrative. Mais non ! toujours simple et réservé dans sa manière de voir, de sentir et d'agir, il pense que les honneurs ne donnent pas le bonheur, que la satisfaction, le contentement peuvent se rencontrer plus facilement dans des régions moins élevées, et, logique en tout, il aspire à mener une vie plus calme et tranquille : il demande un congé illimité pour cause de santé. On ne lui accorde que trois mois; on espère ainsi le faire revenir

de sa détermination; mais, malgré l'assurance qu'on lui donne et les promesses qui lui sont faites, il n'en persiste pas moins à faire valoir ses droits à la retraite. Elle lui est définitivement accordée en février 1854. On peut répéter sans crainte que cette décision produisit dans le corps une douloureuse impression; son départ excita, en effet, les plus vifs et légitimes regrets, car il jouissait du bien rare et précieux privilège d'être vraiment considéré et estimé par tous les ingénieurs, depuis le premier jusqu'au dernier, comme un ami dévoué en qui l'on peut avoir toute confiance.

Nous abordons actuellement, Messieurs, ce qu'on pourrait appeler la seconde époque de la vie de M. Lamarle. Elle n'est pas chargée d'années, on n'en compte que six jusqu'à sa mort; mais ces six années sont des plus belles et dignes des meilleurs éloges : elles le grandissent et le placent bien haut dans l'opinion du monde. Si tous ceux qu'il a obligés pouvaient répondre à mon appel, ils accourraient, en phalange nombreuse, rendre témoignage de la générosité de son cœur. Mais laissons les faits se dérouler d'eux-mêmes.

Rentré dans la vie privée, le premier emploi qu'il fait de son indépendance est de réaliser ce qu'il désirait depuis longtemps, de voyager chaque année pendant quelques mois. C'est tout naturellement vers les lieux qui l'ont vu naître que M. Lamarle dirige ses premiers pas; c'est à Calais qu'il jouit du bonheur de se retrouver au milieu des siens. Et quand ensuite il donne satisfaction à son goût dominant des voyages, c'est toujours pour aller visiter les pays où il y a de beaux travaux d'art à remarquer, des merveilles de la nature à admirer, mais choisissant de préférence les lieux où il est sûr de rencontrer une voix amie :

il est si doux, pour une âme bonne et aimante comme la sienne, de se livrer aux épanchements du cœur, de fortifier les liens d'amitié qui vont d'une âme à l'autre, de vivre de la vie de ceux qu'on aime ! Ces jouissances si pures, si délicates, mon excellent ami les a conservées jusqu'à la fin de sa vie ; chaque année il renouvelait ces salutaires pérégrinations.

Ayant toujours conservé pour Douai une vive affection, M. Lamarle revient s'y fixer vers la fin de la même année 1854. Heureux de se retrouver au milieu d'un cercle d'anciens amis, il reprend aussi ses anciennes relations. C'est ainsi, Messieurs, qu'il s'est empressé de revenir dans cette enceinte y reprendre la place qu'il avait occupée avec une distinction marquée. Il appartenait à la Société comme membre résident, depuis 1832, et faisait partie de la *Commission des sciences exactes et naturelles*. Vos procès-verbaux attestent qu'il a largement coopéré à tous vos travaux, malgré les exigences de son service, qui ne lui laissaient pas grands loisirs. Mais, travailleur infatigable et toujours disposé à se rendre utile, il trouvait néanmoins le temps de s'occuper aussi des intérêts de la Société, et de rédiger une foule de rapports qui tous portent le cachet de l'homme de science. Nous ne citerons de ses travaux que ceux qui ont été plus particulièrement remarqués, et ont obtenu les honneurs de l'insertion dans les Mémoires de la Société, savoir :

1° Rapport sur un mémoire traitant des colonies agricoles et du paupérisme ; réfutation de quelques propositions de l'auteur, M. Laurent ;

2° Notice sur un travail relatif à un nouveau mode d'aciérage du fer, envoyé par M. Dessaux-Lebreton, membre correspondant ;

3° Plan d'une statistique de l'arrondissement de Douai relative aux plantations;

4° Rapport sur l'utilité de l'établissement de cantonniers sur les chemins vicinaux. — Pétition de la Société à ce sujet;

5° Pétition adressée aux Chambres législatives concernant la navigation intérieure.

Plus, bon nombre de rapports sur divers concours du ressort de l'agriculture.

Indépendamment de ces travaux si variés de leur nature, M. Lamarle a fait partie, en 1839, de la commission spéciale qui a été chargée des travaux relatifs aux changements à apporter dans la disposition des locaux de la Société, notamment la bibliothèque et la construction de la maison d'habitation du jardinier en chef.

Je crois devoir, avec votre assentiment, Messieurs, vous rappeler encore que M. Lamarle a rempli, pendant trois années consécutives (1836, 1837, 1838,) les fonctions de secrétaire-adjoint de la Société, et qu'il fut élu second vice-président pour l'année 1839. Les honneurs de la présidence, selon l'usage établi, lui étaient donc réservés pour l'année suivante (1840), s'il n'avait pas quitté la ville et porté sa résidence temporaire sur le canal de jonction. La Société, pour reconnaître ses anciens et importants travaux, lui déféra, en 1843, le titre de membre honoraire.

Depuis son retour à Douai, M. Lamarle n'est pas resté étranger aux travaux de la Société; il les suivait avec intérêt, et y apportait son contingent en temps utile. Il vous a donné lecture d'une *Notice nécrologique sur M. Alexandre Bommart*, décédé membre honoraire de la Société, et vous

avez encore présent à la mémoire la profonde sensation qu'il produisit. Il ne vous a pas échappé, Messieurs, que sa notice, semblable à une eau calme et limpide qui réfléchit l'état du ciel, elle aussi reflète d'une manière saisissante son intérieur habituel : l'exquise aménité de son caractère, l'extrême délicatesse de ses sentiments, sa bienveillante sollicitude d'aller à la recherche des mérites d'autrui et de les faire valoir dès qu'il les aperçoit ; toutes ces aimables qualités y brillent d'un éclat tout particulier.

Et enfin, Messieurs, tout récemment encore, M. Lamarle a fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *La Navigation dans le Nord.* Ecrite pour venir en aide à l'industrie de la batellerie aujourd'hui en souffrance, on y trouve indiqués les voies et moyens à suivre et à employer pour la relever, et mettre la navigation en état de lutter avantageusement avec les chemins de fer. On peut juger, d'après son étendue et les nombreux documents qu'elle contient, que M. Lamarle a conservé dans la retraite la passion du travail, dégagée de toute préoccupation personnelle, excitée uniquement par pur amour du prochain. Cette divine maxime de philosophie chrétienne formait l'essence caractéristique de sa manière d'être, qui, comme un suave parfum, exerçait une vivifiante influence sur tout ce qui se trouvait dans sa sphère d'activité.

Les preuves en abondent :

M. Lamarle s'est associé spontanément à l'œuvre de bienfaisance fondée à Douai par MM. Evain et Pilate, de très-honorable mémoire, sous la désignation de : *Société de secours mutuels entre ouvriers.* Il était de ceux qui estiment qu'il faut s'appliquer continûment au perfectionnement moral et social de l'espèce humaine ; qu'il faut

payer d'exemple, et que la meilleure digue à opposer à tout débordement de mauvaises passions consiste à multiplier et à rendre plus intimes les rapports entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Nommé membre du *Conseil d'administration* de ladite Société, on sait avec quel zèle, quelle exactitude et quelle bienveillance il s'acquittait de ses fonctions; il les considérait comme un devoir sacré, auquel il a plus d'une fois subordonné ses convenances particulières.

Il faisait aussi partie de la *Commission administrative des écoles académiques;* il y exerçait sa tendre sollicitude pour la jeunesse douaisienne, dont il aimait à suivre les progrès.

Mais c'est surtout sa ville natale qui devint l'objet de ses plus généreuses pensées; faire jouir son cher Calais du bénéfice d'une instruction qu'il lui devait, comme il se plaisait à le dire, est ce qui lui tenait le plus à cœur. Il appartenait, par sa mère, à une très-honorable famille, dont divers membres, de père en fils, avaient rendu de grands services au pays dans la grande affaire des *Wateringues du Calaisis.* Comme la Hollande, la partie nord du Pas-de-Calais est un terrain conquis sur les eaux, non en un jour, à la suite d'une grande victoire, mais à la longue, à la suite de travaux lents et permanents, dirigés par le génie de l'homme d'observation et de science. Sous ce rapport, M. Lamarle était bien à même de continuer l'œuvre de ses devanciers, de donner d'excellents conseils en vue d'assurer de plus en plus le dessèchement du Calaisis, et de faciliter la construction d'un canal de navigation de Calais à Saint-Pierre; et comme il y mettait une extrême modestie, et qu'il s'effaçait toujours, il s'est

attiré l'affection de tout le monde, et tout le monde le porte aujourd'hui dans son cœur reconnaissant. Déjà en 1854, dès qu'il fut libre, ses compatriotes, malgré son indifférence marquée pour tout ce qui touche aux distinctions sociales, le nommèrent *membre du Conseil général du Pas-de-Calais*. Peu de nominations réunirent autant de suffrages, et furent aussi bien justifiées par des services rendus.

Tel qu'il avait été dans l'exercice de ses fonctions d'ingénieur, tel on le retrouve dans l'exercice de son nouveau mandat. La droiture de son caractère, la délicatesse de ses sentiments, son amour sincère de la vérité, le firent apprécier de ses nouveaux collègues. Il assiste à toutes les séances et prend part aux discussions; prompt à saisir le vrai point de vue des affaires, il défend surtout avec chaleur ses convictions, quand il s'agit de questions du ressort des commissions dont il faisait partie, et dont il était souvent le rapporteur. Il ne se considérait pas comme libéré de son mandat pour avoir passé à Arras une huitaine de jours, que dis-je, pour avoir consacré bien des nuits à la rédaction de ses nombreux et remarquables rapports; il en continuait l'accomplissement d'une session à l'autre, en entretenant une nombreuse correspondance à l'effet de préparer des notes, de réunir des documents, et d'être en parfait état d'élucider les questions à l'ordre du jour. Et quand à la dernière session, en 1860, trois mois avant son décès, la maladie paralysait ses forces, ses facultés intellectuelles, restées intactes, brillaient encore de tout leur éclat au milieu des commissions, au sein du Conseil.

Ai-je tout dit de ce qui peut honorer et glorifier M. La-

marle? Non, Messieurs; il me reste encore une belle page à ajouter à cette vie déjà si pleine de grandes et belles choses. Il faut, pour en être édifié et en saisir toute la portée, se rendre sur les lieux; on ne tarde pas à y apprendre, en effet, que les villes de Calais et de Boulogne vivent en rivalité d'intérêts commerciaux, et se combattent l'une l'autre en adversaires déterminées sur la question d'utilité d'un chemin de fer allant directement de l'un à l'autre port. A Calais, on en réclame ardemment la construction; elle est combattue avec non moins d'ardeur à Boulogne. Et si l'on y joint les exigences particulières de la puissante compagnie du chemin de fer du Nord, on conçoit que ce nouvel embranchement à construire soit devenu le sujet d'une grosse affaire, excessivement complexe et hérissée d'une foule de difficultés accessoires. M. Lamarle l'a prise en main résolument, et s'y est entièrement consacré jusqu'à son dernier jour. Il était devenu l'âme des délibérations de la Chambre de commerce, qui s'inspirait de ses pensées, de ses conseils. Il ne se lassait point d'écrire pour elle mémoire sur mémoire à mesure que cela devenait nécessaire pour les besoins de la cause, ou pour réfuter en temps et lieu les arguments de la partie adverse. — Il y en a au moins six qui ont été livrés à l'impression.—A plusieurs reprises, il fit partie des députations envoyées de Calais à Paris, pour soutenir les intérêts de la ville, soit au Conseil général des Ponts-et-Chaussées, soit au Conseil d'Etat, voire même, par deux fois, en audience particulière de l'Empereur, qui aime à se laisser éclairer directement sur tout ce qui peut intéresser les affaires du pays. La question est résolue aujourd'hui : le chemin de fer de Calais à Boulogne doit être construit prochainement.

On peut dire que c'est à M. Lamarle que revient tout l'honneur de ce succès; aussi la Chambre de commerce de Calais s'est-elle empressée de le reconnaître, et de lui offrir, comme témoignage de sa vive reconnaissance, *une riche écritoire en marbre, surmontée d'une réduction au sixième, en bronze, de la statue il Pensiero (la Pensée), de Michel-Ange, avec cette inscription :*

CHEMIN DE FER DE CALAIS A BOULOGNE.
TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE DE CALAIS
A GUSTAVE LAMARLE, LEUR CONCITOYEN.

En présence de cette œuvre d'art, de l'inscription qu'elle porte, des réflexions qu'elle inspire, on reste ému; on se dit : tout cela est bien beau et honore magnifiquement celui qui en est l'objet. Une pensée douloureuse me saisit cependant quand je songe qu'il y a là peut-être un grand sacrifice de consommé : au lieu de soigner sa santé à l'apparition des premiers symptômes de la cruelle maladie à laquelle il a succombé, M. Lamarle n'en continuait pas moins, à Paris, par la saison la plus inclémente, à se livrer à d'énormes fatigues, à des courses interminables, suivies souvent de veilles prolongées. Quand on lui représentait qu'il avait des ménagements à prendre, il répondait avec une bonté extraordinaire : « J'ai promis, » je dois tenir ma parole; si je me retire, l'affaire est » compromise. » Et comme tout porte à croire qu'il avait conscience du danger qu'il courait, son dévouement n'est rien moins que sublime.

M. Lamarle n'a consenti à quitter le terrain de la lutte gigantesque qu'il soutenait, qu'après s'être assuré que la

victoire lui était acquise. Rentré à Douai, il était trop tard : la science et les soins devinrent impuissants; la maladie fit de rapides progrès; et cependant au milieu des douleurs qui le torturaient, il maintenait son caractère affable, et montrait une courageuse résignation; il continuait de s'occuper activement des intérêts de ses compatriotes, et ne cessait d'étendre sa vigilante sollicitude sur le sort des siens. Et quand les forces physiques trahissaient ses forces morales, il s'adressait à une plume amie pour écrire sous sa dictée. Sa physionomie, d'une expression toujours si profonde, si douce et si sympathique, conservait l'empreinte fidèle d'une conscience pure et tranquille, et son âme radieuse s'est enfin séparée de ses dépouilles mortelles, le 3 novembre 1860, pour s'élever, pleine d'espérance et de foi, dans le sein de Dieu.

Je n'ai point à dérouler ici le lugubre tableau des déchirements de cœur qui se produisirent, des poignants regrets qui se firent entendre, des douloureuses impressions qui se manifestèrent spontanément en ce jour de deuil général. Vous y avez pris, Messieurs, votre très-grande et large part, et ne l'oublierez jamais. Mais pour achever de payer le juste tribut d'éloges que nous devons à notre bien regrettable et regretté collègue, je dois vous montrer encore les Calaisiens, que cette mort prématurée a jetés dans la consternation. Ils ont compris tout ce qu'ils doivent à leur compatriote, et tout ce qu'ils ont perdu en perdant leur plus vaillant champion. Ils s'en sont émus, ils se sont dit qu'ils n'avaient pas encore assez fait pour reconnaître les éminents services de M. Lamarle, et ils se sont unis pour faire faire son portrait. Le tableau est achevé; il porte cette suscription :

Il sera placé dans la salle des délibérations de la Chambre de commerce de Calais; et les Calaisiens se transmettront ainsi avec orgueil, de génération en génération, l'image vénérée d'un concitoyen, homme de bien par excellence, qui a rendu à son pays de grands et signalés services.

Depuis que cette Notice a été écrite, un nouvel hommage de reconnaissance publique a encore été rendu à la mémoire de M. Lamarle; c'est la délibération qui a été prise par la Commission de la Vallée de la Scarpe, et dont voici la copie :

« La Commission, voulant donner à la mémoire de M. Lamarle un témoignage de la reconnaissance qu'elle lui conservera toujours, et que la contrée conservera comme elle, pour les services signalés qu'il leur a rendus, tant en appliquant sa haute capacité à la rédaction des projets de restauration de la Scarpe, qu'en en suivant l'exécution jusqu'au bout avec un zèle qui ne se ralentit jamais, comme aussi en s'associant à ce que, une fois depuis, on a nommé des influences, mais que nous nommons des dévouements, qui se sont déclarés hautement, puisqu'ils n'avaient pour objet que de réparer d'immenses dommages résultat d'une longue incurie, et en prévenir le retour, sauver les populations de fièvres cruelles, et faire reconnaître des droits que consacrait l'état des lieux autant que l'antique usage temporairement interrompu par l'état déplorable de la rivière ;

» Arrête :

» Que le principal ouvrage d'art établi à cette fin par M. Lamarle, en dehors des travaux de la rivière, l'aqueduc qui donne passage à la Rache sous le Décours, s'appellera désormais *l'Aqueduc-Lamarle*.

» Fait en séance à Marchiennes, le 1er mai 1861. »

Ont signé au registre :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION.



BIOGRAPHIES ARTISTIQUES

OU NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE MUSICALE

DE DOUAI

PAR M. LÉON NUTLY,

Membre résident, Président de la Commission des Arts.



Ildefonse LUCE.

I.

Avant 1789, dans toutes les collégiales de France, existaient des écoles de musique désignées sous le nom de maîtrises ou séminaires de boursiers musiciens. Les admissions s'y trouvaient restreintes. Il en est cependant sorti des compositeurs de premier ordre, des chanteurs, des instrumentistes remarquables. De son côté, l'ensei-

gnement libre et particulier ne fournissait pas d'éléments beaucoup plus nombreux : il était loin des larges proportions qu'on lui voit de nos jours. La passion de l'art sommeillait encore; elle brûlait à peine une faible partie des classes aisées.

Le temps n'était pas trop éloigné, d'ailleurs, où les vingt-quatre violons de Louis XIV formaient toute la chapelle, l'élite des musiciens, l'orchestre le plus complet du royaume, et faisaient tressaillir d'aise et la cour et la ville, quand ils concertaient sous la direction de Baptiste Lulli, le Florentin; où Michel Lambert, beau-père du maître, le faiseur et le chanteur des romances du jour, recevait l'immortalité, grâce surtout à Lafontaine et Boileau; où l'on pouvait entourer son nom d'une légère auréole de gloire, au moyen d'un menuet écrit pour la danse favorite de l'époque : témoin, le menuet d'Exaudet.

Alors aussi se répétait, à chaque saison nouvelle, la scène de l'opéra d'Adolphe Adam, *le Postillon de Lonjumeau*, lorsque les intendants des menus, députés pour les plaisirs du prince, allaient à l'aventure, errant par monts et par vaux, cheminant de contrée en contrée, flairant les laryns privilégiés, les gosiers riches et sonores, cherchant des voix, des merveilles, des *ut* de poitrine (le *do* n'avait point encore détrôné l'*ut*), bijoux rares, perles de prix, diamants de haute valeur toujours si difficiles à trouver.

Des maîtrises jaillissait la source où l'on puisait incessamment pour alimenter les théâtres de Paris et de la province.

II.

A l'exemple d'Amiens, Arras, Cambrai, etc., les collégiales de Douai (Saint-Amé, Saint-Pierre) entretenaient, dès 1592, deux écoles de musique. La plus remarquable était celle de Saint-Amé pour la force de l'enseignement, sa discipline sévère, ses études sérieuses et suivies, le talent de ses maîtres.

Elle comptait le bassiste *André Hotte,* le chanteur *Romeuf,* le violoniste *Requillard,* le compositeur *Spel,* qui, dans la dernière partie du XVIII[e] siècle, faisaient le charme de nos concerts, et tant d'autres encore dont le souvenir est à jamais effacé par le silence si regrettable de nos chroniqueurs, anciens et modernes, sur le Douai musical.

La collégiale de Saint-Pierre revendiquait *Thomas-Joseph Delcambre,* le bassoniste qui lui fit le plus d'honneur avec *Sturbois* et *Louis-Joseph Dutilleux* (1).

Dès le XVI[e] siècle, déjà la cité pouvait s'enorgueillir de ses musiciens-compositeurs, les frères *Regnard.*

Et, parmi les violons de la chapelle de Louis XV, on avait vu briller *Cardon*, de Douai, dont les compositions aussi n'étaient pas sans mérite.

Les écoles douaisiennes fonctionnaient donc d'une manière distinguée, lorsque 1789 vint les arrêter dans leur

(1) Né à Douai le 8 mars 1770, mort le 7 novembre 1818.

essor. Elles furent closes et supprimées en 1790, comme celles des autres églises de France.

III.

Les orchestres, les concerts, les théâtres, les musiques militaires se ressentirent bientôt de l'abolition de nos maîtrises séculaires et de l'Ecole royale de chant et de déclamation fondée, à l'instigation du baron de Breteuil, par lettres signées Louis XVI, du 3 janvier 1784, école qui compta Gossec, autre enfant du Nord, pour premier directeur.

Heureusement, la loi du VII brumaire an II (29 octobre 1793) vint apporter remède à notre état de marasme et de malaise musical. Elle créa le Conservatoire de Paris, qui fut organisé définitivement par la loi du XVI thermidor an III (3 août 1795).

L'école-type de la métropole acquit en peu de temps bonne renommée que justifiait le mérite de ses professeurs, parmi lesquels, dès l'origine, nous voyons figurer un Douaisien, l'ancien enfant de chœur à la collégiale de Saint-Pierre, Thomas-Joseph Delcambre.

IV.

Mais les provinces?... On n'en prenait nul souci.

Déshéritées de leurs maîtrises, elles demeuraient, au

point de vue musical, dans une telle condition d'infériorité que les pupitres de nos orchestres accusaient alors des vides immenses, des lacunes les plus regrettables.

Aucune ville du Nord ni du Pas-de-Calais n'échappait à cette pénurie extrême d'exécutants. L'art y manquait partout du souffle vital : il se mourait, il était mort, faute d'un centre d'action, de foyer commun, d'homogénéité, de direction. Des musiciens clair-semés, épars çà et là, se groupant à de rares intervalles, ne pouvaient le relever, lui donner le mouvement ni la vie.

V.

Par l'initiative, le dévouement d'un véritable artiste, Douai secoua bientôt son sommeil léthargique.

Vers 1788, nous arrivait, comme chef de la musique du régiment de Vintimille, un fils de l'Artois, esprit organisateur, *Pierre Lecomte* (1).

S'étant démis de ses fonctions, il ouvrait à tous, dès 1799, une école particulière, origine de notre académie de musique, la première, pensons-nous, fondée en France après le Conservatoire de Paris. Les ressources qui sortirent de l'institut Lecomte dépassèrent toutes les espérances.

Cependant, restait à remplir un labeur difficile : il fallait

(1) Voir notre biographie de Pierre Lecomte dans les Mémoires de la Société, tome II, 2e série, 1852-1853.

réunir nos éléments divers, diriger nos forces éparpillées, fondre toutes ces masses instrumentales, leur imprimer l'unité, l'ensemble, en un mot, créer l'orchestre pour que la cité douaisienne acquît une valeur artistique, réelle, incontestable.

Mais, de 1799 à 1805, où se trouvait ici la tête assez largement musicale pouvant, de prime-saut, comprendre, analyser la partition, la saisir dans son ensemble?

L'amateur, la nature d'élite, possédant le secret, l'intelligence des maîtres?

Où donc était la main vraiment directrice, énergique et savante, capable de former, faire mouvoir et progresser nos symphonistes?... On ne la voyait pas.

Le maëstro dont nul ne peut contester la supériorité ni la puissance, qui brûle, anime tous les concertistes, doublant ainsi leurs forces et les inspirant, jetant à chacun une étincelle, un souffle électrique de son enthousiasme?... On le cherchait toujours.....

« *Enfin, Malherbe vint.* . . . . . , ... »

VI.

François-Ildefonse-Joseph Luce est né le 13 décembre 1781 sur la paroisse Notre-Dame de Douai, paroisse toute privilégiée, qui devait fournir encore les poëtes Hippolyte-Louis-Florent Bis, Marceline-Félicité-Joseph Desbordes-Valmore et le virtuose-bassoniste Willent (1).

(1) Voir notre biographie de Willent-Bordogni dans les Mémoires de la Société, tome IV, 1856-57, 2e série, page 321.

Son père, avocat au Parlement de Flandre, amateur passionné de musique, possesseur d'une collection d'instruments assez importante, organisa, vers 1777, les premiers quatuors qui se firent à Douai. Le violoniste Requillard, archet excentrique, mais supérieur, y brillait en première ligne.

Ildefonse Luce n'entendit pas seulement les chansons ordinaires du berceau, les complaintes, les cantilènes naïves d'une nourrice flamande : il fut encore bercé par les mélodies si claires, si limpides des Boccherini, Haydn.

Ce bon lait, nourriture musicale substantielle, eut une salutaire influence sur la précocité de l'enfant qui devait, un jour, honorer sa ville natale, fonder sa réputation artistique sous le double rapport de l'orchestre et de la symphonie.

A six ans, il traduisait les solféges. Au surplus, jamais, par la suite, on ne vit de lecteur plus audacieux et plus sûr, de musicien plus consommé. Les difficultés, sa bouillante ardeur ne les soupçonnait pas; et la mesure, *largo* ou *prestissimo*, la plus surchargée d'incidents, de notes multipliées, de contre-temps imprévus, il la tenait exacte et ferme, merveilleusement toujours, avec la régularité mathématique d'un balancier de pendule.

En 1787, depuis bien des années déjà, les familles Marchand fournissaient à Douai plusieurs artistes de talent, d'habiles maîtres qui prenaient l'art au sérieux.

Jean-Baptiste Marchand était né dans cette ville en 1759. Violoniste de mérite, il apprenait encore la composition sous les inspirations et les conseils de son père. Celui-ci mort, le fils lui succède comme professeur d'Ildefonse



ILDEFONSE **LUCE**

à l'âge de 22 ans, Elève du Conservatoire de Paris.

Fac Simile d'un Portrait au pastel du Peintre THOMASSIN_ Paris, an XII.

C. Robaut à Douai.

Luce (1). Plus tard, il fut remplacé par Vogel père, alors artiste à Douai.

La fougue, les aspirations de l'élève se pliaient difficilement à l'étude première du plus sympathique des instruments, le violon; et, maintes fois, sa nature impétueuse se mit en révolte contre l'école et la méthode.

Son jeu facile, tout instinctif chez lui, le feu sacré qui déjà le brûlait, sa verve qui bouillonnait avant l'âge l'entraînaient au delà du possible. Tout de suite, il voulait aborder le solo. Jean-Baptiste Marchand et Vogel refrénaient ses écarts juvéniles, à l'aide de coups d'archet appliqués, *fortissimo,* sur les doigts longs et flexibles du violoniste d'un jour qui, trop tôt, se permettait de les émanciper.

Le piquant moyen, à la portée du monde enseignant, pure tradition des maîtrises, continué parfois dans l'école allemande où toujours il fait des prodiges, ramenait l'imprudent soliste au *Da Capo,* lui rappelait le point de départ, les règles fondamentales du rudiment.

Lors de l'entrée au Conservatoire de notre violoniste, nous verrons quelle étude rétrospective il dut entreprendre,

(1) Jean-Baptiste Marchand est l'auteur de la belle marche funèbre que fait entendre à toutes nos funérailles la musique d'harmonie de Douai. Cette marche, écrite dans le mode mineur et dont le motif plein de distinction se développe si douloureusement pendant toute la donnée musicale, lui fut inspirée à l'occasion de la cérémonie religieuse qui se fit dans la collégiale de Saint-Pierre, le 8 juin 1799, en mémoire des plénipotentiaires de France (Roberjot et Bonnier) assassinés à Rastadt.

Jean-Baptiste Marchand mourut peu de jours après (le 19 du même mois). Il avait 40 ans. Sa marche servit à son convoi.

Elle fut encore exécutée aux funérailles de Pierre Lecomte, de Jean-Baptiste Bauduin (son successeur à l'Académie de musique), et d'Ildefonse Luce.

conséquence de son dédain et de l'oubli des vrais principes, de sa tendance à s'en affranchir, même au début.

VII.

Vers 1795, le père d'Ildefonse Luce quitte Douai pour prendre place au barreau de Lille. Son fils le suivit. Il y continue ses études jusqu'en 1796.

Son père est nommé juge à Saint-Omer. Il l'accompagne encore; et là, tout rempli de sa musique tant aimée, seul, sans guide, sans conseils, il se livre, le jour durant, aux fantaisies capricieuses de son imagination, rêves inspirés, doux pensers de l'artiste, toujours adorant, caressant son violon avec amour et délices, déjà lui demandant la gloire dont ses quinze ans étaient altérés.

Une sève si belle trouva l'occasion de s'épancher. On était à l'époque où les concerts patriotiques figuraient sur tous les programmes. A ces agapes musicales, souvent se versaient les vins d'honneur, comme de nos jours dans les concours d'harmonie.

Les villes d'Aire et de Saint-Omer, imitant les autres cités de France, avaient aussi leurs concerts patriotiques. Avide de renommée, de succès publics, le jeune Luce voulut s'y faire entendre.

Ces fêtes lyriques réunissaient un auditoire nombreux, chaleureusement sympathique. Pour le mieux dominer, le soliste, tout frais éclos, se posait droit sur une chaise;

et de là, sans pupitre, ni cahier ouvert, prodiguant son sourire à dents blanches, la joie et l'espérance au cœur, l'œil étincelant, l'archet levé, prêt à l'attaque avant même que fut frappé du *tutti* le dernier accord, il jouait, de mémoire, un concerto de Viotti, quand il ne variait pas le thême de Rouget de Lisle, alors dans toute sa fraîcheur d'inspiration et de nouveauté.

Ildefonse Luce dut abandonner le premier théâtre où le baptême des applaudissements lui fut donné, puissant aiguillon qui, chez l'amateur ou l'artiste, entretient, multiplie ses forces, ravive sa foi, brûle, excite sa veine et le pousse incessamment dans la voie du progrès.

VIII.

Son père obtenait un siège dans le Conseil des Cinq-Cents. Luce emporte à Paris son unique pensée, sa seule préoccupation, le rêve de tous ses instants : l'étude et l'amour de l'art.

Il suit, muet et recueilli, les réunions musicales qui reprenaient faveur. Les représentations scéniques lui font connaître nos chefs-d'œuvre, l'enivrent de leur poétique puissance, lui révèlent ces secrets intimes qu'il faut y savoir découvrir pour les comprendre et goûter, trésors cachés toujours à ceux qui n'ont point reçu du ciel une étincelle de l'*influence secrète.*

Le XVIII brumaire était accompli. Les membres des Cinq-Cents avaient regagné leurs provinces. Luce revint à

Serny, vallée pittoresque jetée entre les villes d'Aire et de Saint-Omer, où son père possédait une villa.

Bientôt il fut mis en pension chez Poissillon, chef d'orchestre du théâtre de Dunkerque, et vécut quelques mois de la vie émouvante et tout artistique des comédiens, leur faisant répéter les rôles notés, parfois même suppléant le maître dans la conduite de l'opéra, traduisant, interprétant les partitions de Duni, Philidor, Dezède, Martini, Monsigny, Grétry, Catel, Méhul, Berton, Dalayrac, etc. : il en pompait ainsi le suc nourricier.

IX.

Tout à coup, vers 1800, la volonté paternelle imprime une nouvelle direction aux études favorites de notre violoniste. L'école Polytechnique venait d'être rétablie. Pour s'y préparer, Luce est forcé de retourner à Paris pâlir et s'étioler sur les mathématiques.

Que l'on se représente cette tête blonde de dix-neuf ans, déjà pleine de nos chefs-d'œuvre lyriques, tête poétique et rêveuse, distraite et mobile, musicale par-dessus tout, obligée de soumettre ses facultés à l'étude froide et raisonnée de Bezout!

Malgré, toutefois, ses regrets, les ressouvenirs si chers qui le poursuivaient, l'école Polytechnique s'ouvre pour lui. Mais son passage y fut de courte durée.

A l'étroit dans l'enceinte de la science où sa vie s'effeuillait, il trompe toute surveillance, s'affranchit de toute

discipline ; et — que le *sinus*, la *sécante* et la *tangente* lui pardonnent ! — un jour, il escalade les murs, s'échappe de l'Ecole, prend la diligence du Nord, la vapeur d'alors, et vient inopinément demander à son père de lui rendre son violon, l'idole de ses premières années, de son avenir le rêve et le bonheur.

En présence d'une vocation si franchement accusée, le père s'explique et comprend la passion native du musicien, excuse le polytechnicien par hasard, sa sortie *piano-presto* de l'Ecole, repart avec son fils pour Paris et le présente à Baillot.

Luce rentre alors en possession de lui-même : il redevint artiste.

X.

Admis comme pensionnaire chez le maître-modèle, dont le cœur égalait le talent, il obtint aussi son inscription au Conservatoire. On l'y voit figurer le XI germinal an IX (1er avril 1801).

Jusque-là, lui-même l'a reconnu depuis, négligeant les avis de ses professeurs, Marchand et Vogel à Douai, Poissillon à Dunkerque, Ildefonse Luce adoptait une manière, un genre d'exécution à part, exclusive, indépendante des données de l'Ecole.

Son jeu, parfois incorrect et dur, souvent bizarre, sautillant et saccadé, mettait surtout obstacle à l'action complète du bras, retenait le développement de l'archet, ap-

pauvrissant ainsi la qualité du son qui s'en échappait, lui dérobant encore la suavité qui charme et ravit, l'ampleur qui frappe et surprend, l'éclat qui subjugue et transporte.

Bien vite, il fallait corriger ces défauts, redresser ces imperfections. Alors, soit au Conservatoire, soit aux leçons particulières, Baillot remit à la gamme, l'espace d'une année, le soliste applaudi des concerts patriotiques d'Aire et de Saint-Omer, le chef d'orchestre accidentel et goûté du théâtre de Dunkerque.

A mesure qu'il reçoit les leçons du maître éminent, le style de notre violoniste se transforme et s'épure. Plus tard, il conserve, il reflète les riches qualités de l'Ecole.

En 1802, Baillot tenait ses séances de quatuors : la renommée en était européenne. Jamais les classiques n'ont été mieux interprétés, suivant les saines traditions. Le virtuose y faisait à l'élève l'honneur de l'admettre comme second.

C'est là que Luce puisa le jeu brillant de son exécution, sa manière magistrale, son attaque vive et spontanée, sa supériorité dans un genre tout spécial, qui touche, pénètre si délicieusement le cœur et qui fut tant affectionné par lui.

Les bonnes semences germent toujours. De retour à Douai, Luce suivit, établit aussi des réunions de quatuors. Elles se continuèrent une période de quarante-six ans (1806-1852), et nous étaient enviées par toutes les villes du Nord et départements limitrophes, surtout de 1806 à 1830, époque où la musique de chambre se pratiquait peu dans nos provinces. Il y jouait tour à tour avec le même succès et l'esprit propre à chacun des maîtres : Bocche-

rini, Haydn, Mozart, Fesca, Beethoven, Sphor, Ries, Mayseder, Schubert, Onslow.

Au Conservatoire, Luce suivit encore le cours d'harmonie de Catel, apprit la composition sous le vénérable Gossec et reçut des leçons de piano de Boïeldieu, l'auteur immortel de cette fine et suave partition, *la Dame Blanche*.

Le IV vendémiaire an XIII (26 septembre 1804), il sortit de l'Ecole parisienne avec un prix de composition. Ses principaux condisciples étaient Auber, Mazas, depuis compositeur, violoniste de talent, directeur de l'académie de musique de Cambrai, Habeneck aîné, le chef d'orchestre renommé des concerts du Conservatoire.

XI.

Ses études terminées, Luce retourne s'abriter sous le toit paternel; il regagne Serny.

Ici se place dans sa destinée un nouvel incident. Une seconde fois, le père de notre violoniste veut faire dévier la nature de son fils. Il rêve pour lui la carrière et les luttes du barreau, diversion assez peu musicale, idée peut-être étrange et singulière, qui s'explique, toutefois, comme devant naturellement éclore chez l'ancien avocat du Parlement de Flandre.

Et voilà donc le musicien quand même, l'élève distingué de Baillot, forcé d'apprendre, de commenter et Cujas et Barthole, ainsi qu'il balbutiait, quatre ans plus tôt, contre son gré toujours, les X X de Bezout.

Mais, à la dérobée, l'étudiant en droit de vingt-trois ans s'emparait de son *Stradivarius* pour s'entretenir le goût et la main, poétiser les Pandectes, le traité des Coutumes, jeter l'éclaircie, un rayon de soleil, une étoile scintillante dans son ciel tout sombre alors (1).

Seize mois dura cette contrainte. Son mariage vint y mettre un terme. Le 5 février 1806, il épousait Mlle Adélaïde-Joseph Varlet, fille de l'ancien et honorable conseiller de préfecture et d'arrondissement.

Dès ce moment, Douai conquit son musicien d'élite, son violoniste brillant et passionné, son chef d'orchestre supérieur qui, pendant quarante-six ans, sans cesse ni repos, ni faillir, un seul jour, à la tâche, anima de sa verve, brûla de sa chaleur d'artiste toutes les familles douaisiennes, forma parmi nous tous les symphonistes, leur fit exécuter et comprendre Beethoven, quatorze années (1812) avant le Conservatoire de Paris (1826), mit à la tête du mouvement musical dans le Nord sa cité natale, fonda sa réputation, enflamma les départements voisins par son exemple, et ne se reposa dans son élan et dans sa propagande que le jour où la mort vint le saisir et l'arrêter.

XII.

Afin d'apprécier et suivre plus facilement son œuvre,

(1) En 1808, le *Stradivarius* de Luce avait coûté 70 louis. A sa mort, les enchères publiques en portèrent le prix à 2,630 francs. Il fut acquis par M. le docteur Tesse pour M. Luce fils.

Ce violon authentique porte la date de 1727 : il a treize pouces une ligne de

traçant timidement, d'ailleurs, nos Biographies en vue de réunir des matériaux pour l'histoire locale, nous allons jeter un rapide coup-d'œil sur l'état de notre musique, sur sa position, antérieurement à l'arrivée d'Ildefonse Luce.

Nous l'avons dit, avec nos maîtrises l'art s'était envolé, cherchant en vain les sympathies, les ressources vivaces qui l'animaient autrefois, ne trouvant autour de lui que vide et déceptions.

Plus de lyre, plus de chants ni d'échos, de concerts ni d'adeptes !... La muse se taisait : le silence se faisait partout....

Aux premiers mois de 1795, on voit renaître, bien faiblement encore, nos réunions musicales; et ces efforts, stériles peut-être, louables en tous cas, qui les tentait? De rares artistes augmentés de quelques amateurs fervents, en tête desquels se trouvait M. Mastrik père (1).

Habitant Douai depuis 1793, M. Mastrik remplissait les fonctions de commissaire des guerres. Violoniste d'une certaine portée, il avait précédemment tenu sa partie dans les salons du comte d'Artois et comptait parmi les personnes attachées à la maison du prince.

Un autre musicien, un fidèle aussi, M. Marteau, conseiller de l'ancien Parlement de Flandre, recevait chez lui nos amateurs et nos artistes, huis-clos et secrètement, la tombée de la nuit venue. Refuge des arts en deuil, sa

longueur, un vernis de la belle nuance acajou, aucune autre altération que celle de l'usage ordinaire de l'instrument : il est parfaitement conservé.

(1) Son fils, M. André Mastrik, mort le 9 mai 1856, conseiller à la Cour Impériale de Douai, cultivait également la musique avec succès.

demeure hospitalière s'ouvrait pour MM. Baumal, Mastrik et les Marchand. Ensemble, ils payaient ainsi leur tribut solitaire à Boccherini, Haydn (1).

Quelques années ensuite, Messieurs les frères Taffin, dont nous saluons le souvenir avec reconnaissance, apportent à l'œuvre commune une plus large part d'action, un concours plein de zèle et surtout généreux. Dans l'hôtel de Nédonchel (2) qu'ils occupaient alors, nos concertistes, chaque semaine, venaient s'asseoir aux pupitres. Vers 1800, ces brillantes réceptions se firent à leur hôtel de la rue Saint-Jean, où les frères Eloy de Vicq (3), revenus de l'exil, parurent aussi.

Un fait particulier, unique peut-être, se produit aux soirées artistiques de Messieurs Taffin. On y voit, vers 1809, quatre charmantes sœurs, belles de jeunesse et de distinction, Mlles de Gouy d'Anserœuil, exécuter, sous la direction de leur père, les quatuors de Boccherini, Haydn, Mozart, Pleyel.

Mlle Antoinette, élève de Poitel, de Bruxelles, tenait le 1er violon.

Mlle Eugénie, élève de Vogel, de Lille, le second.

Mlle Cicercule, élève de Bertin et de M. de Lamotte, frère d'Eloy de Vicq, l'alto.

(1) Le premier piano qui se vit à Douai fut acquis par M. Marteau. Il l'avait reçu d'Angleterre. *(Tradition.)*

(2) Rue Morel, n° 39, aujourd'hui l'hôtel du général d'artillerie.

(3) Voir notre Biographie d'Eloy de Vicq dans les Mémoires de la Société, tome IV, 1856-1857, deuxième série, page 303.

M[lle] Emmanuèle, élève de Hus-Desforges, la basse (1).

Déjà la musique de chambre avait retrouvé ses représentants. Seule, la voix de l'orchestre, expression complète de l'art, restait muette toujours.

En 1796, les amateurs, les artistes veulent la faire revivre. Ils organisent des concerts par souscription. Les éléments en sont faibles, les instruments à cordes peu nombreux. La plupart des concertants désaccoutumés, ou neufs à l'exécution d'ensemble, vacillent, manquent de précision et de sûreté.

Les mêmes essais se poursuivent et se renouvellent aux années 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805; mais elles n'apparaissent, elles n'éclatent pas encore, nos masses instrumentales, dans toute leur énergie, leur majestueuse puissance.

Toutefois, rendons un public hommage au zèle, aux efforts méritants de ces devanciers persévérants qui, du moins, nous laissent entrevoir le but, s'il ne leur est pas

(1) M. Erasme-Alexandre de Gouy d'Anserœuil, d'origine française, habitait son château de Ramegnies Pont-à-Chin, près de Tournai.

Passionné de musique, il s'était rendu familiers tous les instruments. Il fut le premier maître de ses cinq enfants.

Excepté M[lle] Eugénie morte à Tournai, vers 1855, à l'âge de 65 ans, ces nobles dames nous restent encore aujourd'hui.

L'aînée, M[lle] Alexandrine, était aussi musicienne. Elle jouait l'alto; de plus, comme ses sœurs, la guitare et le piano. Veuve de M. Levaillant de Jollain, elle réside au château de Bersée, arrondissement de Lille.

M[lle] Emmanuèle et M[me] Ruyant de Cambronne (M[lle] Antoinette) résident à Tournai.

M[lle] Cicercule, veuve de M. Balthazar, ancien receveur de l'enregistrement, habite son hôtel de la rue des Foulons, n° 20, à Douai.

donné de l'atteindre. Notons particulièrement M. Mastrik père, le chef de notre jeune et fraîche cohorte artistique, la guidant toujours d'une façon intelligente et dévouée.

Si l'orchestre de nos concerts accuse des défaillances, s'il est privé de vigueur, d'élan et d'âme, s'il cherche les délicatesses et les nuances, les solistes, au contraire, s'y montrent sous un jour favorable. Citons-en quelques-uns dans notre revue à vol d'oiseau :

Madame Lolliot, pianiste supérieure, interprétant Mozart avec un esprit charmant, un tact parfait, une admirable légèreté de doigts ;

Mademoiselle Dumont (depuis, madame Remy de Campeau), harpiste élégante, timbre argentin, voix pleine et vibrante qui sonnait au cœur ;

Mesdemoiselles Dubois, Wagrez et Baumal ;

Eloy de Vicq, talent de maître ;

Son frère, M. Eloy de Lamotte, que Douai ne peut oublier : il est le premier professeur de notre violoncelliste Désiré-Joseph Tarlier ;

Le jeune et vaillant Bertin, violoniste précoce, sympathique et d'avenir (1) ;

Son père, ancien pensionné de l'Académie Impériale de musique ;

Pierre Lecomte, artiste complet ;

Les Marchand, familles privilégiées ;

(1) Voir l'appendice de notre Biographie de Pierre Lecomte.

M. Daix, qui commençait, avec succès, sa carrière d'amateur (1).

Jusqu'ici, la gestation de l'orchestre est longue, pénible même. L'éclosion se fait attendre. Notre renaissance musicale s'opère lentement, sans doute ; mais elle va, chemine, avance, gagne en prosélytes, en soutiens nouveaux. On la pressent, on la devine presque, on la voit poindre à l'aurore... Il ne lui faut plus qu'une main énergique.

Elle arrive : ce secours lui vient.

XIII.

Ayant quitté sa ville natale en 1795, y reparaissant onze ans après (1806), Luce était un étranger pour notre monde artistique.

Il se fait présenter aux soirées de Messieurs Taffin ; et là, prenant d'assaut le premier pupitre, il distance aussitôt les autres exécutants. D'une mesure assurée et ponctuelle, d'un archet élégant, souple et net, d'un style coloré, large et clair, appliquant les traditions de Baillot, il joue, ou plutôt il enlève les quatuors des maîtres.

Cette preuve faite, il se retourne vers l'orchestre.

Le 9 décembre 1806 allait se célébrer, à la collégiale de Saint-Pierre, un service funèbre en mémoire de nos

(1) M. François-Guillaume-Casimir Daix, né à Douai, le 17 janvier 1785. Violoniste. Il fit ses principales études à Paris, sous la direction de Grasset, chef d'orchestre du Théâtre Italien.

soldats, glorieux morts d'Austerlitz. On devait y faire entendre, pour la première fois, le *Requiem* de Mozart.

Luce saisit le bâton, dirige les concertants, leur communique sa chaleur irrésistible. L'impulsion donnée, vient l'exécution ; et l'œuvre de Mozart est rendue par eux avec une observation de nuances inusitée, une vaillance toute nouvelle.

Le chef d'orchestre est posé. Le soliste ne l'était pas encore pour le public.

A sept jours d'intervalle, 16 décembre 1806, un concert s'annonce. Luce se fait connaître dans un air varié de Rode. Tous les suffrages vont à lui.

Tels sont ses débuts ici, ses coups de maître, les trois succès incontestés qui lui font bientôt une position à part. A l'orchestre, dans le solo, le quatuor, il n'y rencontre pas d'égal : il est le premier. Nos musiciens de tout âge, de toute école, amateurs, artistes — les anciens avouaient ces choses-là — tous reconnaissent et proclament sa supériorité.

Maintenant va, *sempre crescendo*, s'élever, grandir notre art musical, sous la foi chaude, inspirée, et l'incessante activité d'Ildefonse Luce.

XIV.

Sa vie se confond tellement avec celle de la société Philharmonique, que reproduire l'une, c'est tout à la fois retracer l'historique de l'autre (1).

(1) De 1800 à 1835, on désigne cette société sous le nom de *Société d'ama-*

Avant 1806, que voyons-nous?

Une société musicale dans l'enfance, au berceau même, privée de force, d'initiative, d'organisation, n'ayant ni base fixe, ni statuts, ni réglements.

Si des concerts ont lieu, les amateurs exécutants d'orchestre y participent d'une manière indécise, timide et faible. Les artistes les complètent avec plus d'avantages. De leur côté, sinon le nombre, peut-être, se trouvent du moins les premières, les principales ressources.

Un seul, Eloy de Vicq, alors en Russie, les surpasse en réputation, les prime tous en virtuosité.

Ildefonse Luce savait, mieux que musicien de France, comment la réputation artistique d'une ville s'établit et se garde; et sans l'appui d'un orchestre habilement dirigé, riche surtout en archets puissants, jamais aucune n'y pourra complètement prétendre.

Il se consacre tout entier à la symphonie, aux concertistes.

D'abord, à l'aide de M. Mastrik, seul ensuite, il les guide, les façonne, les encourage, les pénètre de sa croyance.

De 1806 à 1811, ils interprètent Gluck, Piccini, Mozart, Haydn, Pleyel, Cimarosa, Chérubini, Spontini.

teurs de musique de Douai. En 1836, la Commission administrative en change la dénomination pour adopter celle de : *société Philharmonique.*

Son réglement organique porte la date du 5 décembre 1812.

Elle se donne et complète successivement ses réglements intérieurs les 13 et 23 décembre 1812 — 27 et 29 décembre 1820 — 5 février 1821 — 24 novembre 1827 — 6 et 31 décembre 1828 — 19 mai 1829 — 22 novembre 1830.

En 1836, est aussi modifié, dans plusieurs de ses parties, son réglement organique du 5 décembre 1812.

Chaque exhibition constate un progrès, apporte une espérance, présage un avenir.

Les auxiliaires de l'institut Lecomte, réserve précieuse et féconde, brillante pléiade dont *la valeur n'attendait pas le nombre des années*, de jour en jour, d'études en études, viennent renforcer nos exécutants ; et, bientôt, Luce les met à même de traduire une page, en ce temps lettre close ou morte pour tous les orchestres de France.

Le concert du 8 février 1812—il est glorieux de le noter —s'ouvre par une symphonie de Beethoven !

Déjà s'étend l'horizon, s'élargit le cadre de nos réunions musicales ; elles prennent un cachet, une ampleur, un développement qui ne s'y remarquaient pas autrefois.

Des secours successifs arrivant toujours, les exercices, les répétitions se poursuivant avec plus de zèle, de persévérance, de succès aussi, nos symphonistes alors voient, parcourent, possèdent le répertoire ancien et moderne.

Outre les maîtres cités — de la période de 1812 à 1852 — Luce leur fait jouer tous les genres, connaître toutes les écoles, de l'Allemagne, de l'Italie, de la France : Vinter, Kreutzer, Fesca, Ries, Weber, Hummel, Sphor, Marschner, Taeglisbeck, Meyerbeer, Mendelshon, Rossini, Mercadante, Bellini, Carafa, Donizetti, Lesueur, Méhul, Berton, Steibelt, André, Reica, Boïeldieu, Hérold, Auber, Onslow, Gomis, Halévy, Berlioz, etc.

Et, sous le rapport symphonique dont seul encore nous parlons, Luce atteint ainsi le but où tendait son audace : il transforme nos concerts, surtout celui de la fête communale, en de hautes solennités qui sont recherchées, fréquentées, applaudies par l'élite de la cité, la fleur des

artistes et dilettantes du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais.

Voilà l'œuvre du chef d'orchestre.

XV.

A mesure qu'avance notre phalange instrumentale, l'action de Luce se porte et s'exerce en même temps sur les solistes qui jettent, eux, la variété dans nos fêtes lyriques, en sont l'attente, le charme, l'attrait le plus doux.

Son mot final d'artiste était : « En musique, ni repos » ni répit. Pour aboutir, il faut les brûler tous et tou- » jours. »

Toute sa vie, il y fut fidèle. Aussi, de 1806 à 1814, nous voyons se multiplier les concerts, lui se prodiguer comme soliste-exécutant. Un changement se remarque aux programmes : apparaissent des morceaux d'ensemble, duos, trios, chœurs. Où les puise-t-il?... A la bonne source, la source des Gluck, Paësiello, Mozart, Paër.

Madame Lolliot, mesdemoiselles Dumont, Dubois, Wagrez et Baumal, seules ne couronnent plus ces soirées élégantes.

On fête également la venue de mesdemoiselles Emmanuèle, Eugénie de Gouy d'Anserœuil; mesdames d'Espiennes, de Wavrechin née Ruyant de Cambronne, Luce-Varlet, Reytier-Picart, Déprès-Baumal, Daix-Deshayes; mesdemoiselles Bérode, Houcke, Nouveau, Druelle, Champeaux, Simonnet, Clémence Dronsart, Narcisse Bénasis,

Virginie et Camille Gautier d'Agoty, gracieuses sœurs, deux printemps réunis (1).

Autour de nos fleurs musicales se groupent Eloy de Vicq, Luce, messieurs de Lamotte, Taffin-Mellez, Becquet, Daix, Edouard Gautier d'Agoty fils, Constant Bois, Désiré-Joseph Tarlier, dont le violoncelle déjà module son chant plaintif, sa note d'exquise tendresse.

Luce nous réservait bien d'autres surprises encore. Cependant, notre réputation commençait à franchir les murs de la cité. Dès 1813, elle attire parmi nous l'érudit et savant M. Fétis, qui prépare ici sa célébrité comme écrivain et compositeur, dans sa demeure de la rue Jean-de-Gouy (2). M. Fétis remplit aussitôt, d'une manière distinguée, la fonction d'organiste de la collégiale de Saint-Pierre ; et, deux ans plus tard (1815), il projette un lustre nouveau sur notre Académie de musique en y professant l'harmonie et le chant supérieur.

Jusqu'en 1817, la société Philharmonique ne s'était pas produite au grand jour de la fête communale, où viennent les étrangers de distinction. En vue d'augmenter, de répandre de plus en plus le renom artistique de Douai, Luce doit tenter une telle innovation.

Et, le lundi 13 de juillet 1818, dix heures du matin, un concert se donne à la salle du théâtre. Le plus beau succès l'accueille. Les sympathies, les bravos flatteurs d'un auditoire d'élite vont y saluer le chef d'orchestre, les concertants, les solistes. Les Dames les eussent aussi

(1) En premières noces, M. Martin du Nord, ancien ministre de la justice, avait épousé M[lle] Camille Gautier d'Agoty.

(2) D'abord maison portant aujourd'hui n° 17, ensuite celle n° 5.

parfumés de leurs bouquets, avec elles ornement des loges; mais dans les solennités musicales ne se portent pas encore ces fraîches et suaves senteurs.

Depuis, chaque année, le même jour, quand brille notre époque de liesse et de plaisirs, au programme de la ville s'annonce le concert de la société Philharmonique.

XVI.

Là ne pouvait se borner la pensée secrète et filiale de Luce pour sa cité douaisienne. Il nourrissait l'espoir de lui donner plus d'une satisfaction, plus d'un prestige encore.

Précédemment à 1806, les princes de l'art, ces illustres voyageurs, de Paris, de l'Allemagne, de l'Italie, ne marquaient pas toujours Douai sur leur itinéraire : ils passaient outre. La Société des amateurs, au temps jadis un peu collet-monté, soit dit sans critiquer ni blesser sa retenue d'alors, ne leur offrait, d'ailleurs, ni l'hospitalité, ni le concours intelligent et fraternel auxquels ont droit dans le monde des arts, nous le pensons du moins, les virtuoses de tous pays.

Sous ce rapport aussi, Luce devance son époque. Il veut pour nos concerts des proportions plus élevées, un éclat plus retentissant : il y fait participer les artistes renommés.

De 1806 à 1852, au point de vue des exhibitions artistiques, sans même comprendre ici les soirées charmantes et si nombreuses, les délicieux concerts montés par Luce

8

avec le seul concours, les propres ressources des amateurs, que les murs de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, de son ancienne salle aux Glaces, de la salle Magin (1) et de celle du théâtre,

« S'ils n'étaient discrets,
» Diraient de secrets! »

1806. — On court applaudir M. et Mme Martin, ci-devant artistes de l'Académie impériale de Musique, M. Virriot, première flûte des concerts et du théâtre de Lille.

1808. — Joseph Félix, de Douai, flûtiste et bassoniste.

1809. — Mlle Kreutzer, du Conservatoire, M. Becquet, de la chapelle de S. M. le roi de Hollande.

1811. — Auguste Lecomte, aussi de Douai, 1er prix du Conservatoire (2).

1815. — Moldetti, de Florence, chanteur de la Chapelle de S. A. S. Ferdinand III, ci-devant grand-duc de Wartzbourg.

Baillot, Mlle Petit, de Douai, lauréat du Conservatoire.

1817. — MM. Carmello et Serviéry, Italiens.

Alphonse Meurger, élève de Garat, Frédéric Beer.

Concert de M. Fétis. Le bénéficiaire, Mme Remy de Campeau, amateur, Frédéric Beer.

(1) De nos jours, le *Jardin du Nord*, rue de Paris.

(2) Voir notre Biographie de Pierre Lecomte.

Wieser, Kaplan, Fellauër et Schièle, artistes de Vienne.

1818. — Garat de Fabry, frère du virtuose.

1819. — Madame Catalani !

Hippolyte Larsonneur, violoniste de huit ans.

Alexandre Boucher, premier violon-solo du roi d'Espagne, Charles IV, Mme Boucher, harpiste et pianiste.

1820. — Sphor, comme violoniste, Mme Sphor, harpiste distinguée.

Les frères Bohrer, Antoine et Maximilien : le premier, violoncelliste; le second, violoniste. Ils jouent leur *Symphonie militaire,* dont plus loin nous reparlerons.

Mlles Heysch, pianistes.

Lavigne, premier sujet de l'Académie royale de Musique et de la Chapelle. Il chante *le Borysthène,* de J. Strunz.

1822. — Mlle Corri, le flûtiste Louis, alors artiste à Douai.

1823. — Le virtuose Tulou.

M. Dall-Occa, première contrebasse de l'empereur de Russie, et Mme de Vorster, pianiste.

Le flûtiste Guilhou, de l'Académie et de la Chapelle, Berton fils, compositeur, professeur de chant au Conservatoire.

1824. — Ilvan Muller, clarinettiste.

Mlle Dorus (depuis Mme Dorus-Gras).

Le violoncelliste Romberg, le maître de l'Allemagne! son fils, le jeune Romberg.

1825. — *Mai.* — L'artiste Flork (élève de Field), premier pianiste du roi de Prusse.

XVII.

Le mouvement prodigieux que Luce imprime à notre art musical pouvait-il s'arrêter? Dans sa verve inépuisable, il s'y dépensa tout entier : *bras, tête et cœur.*

Lui seul avait ouvert la voie du progrès, des transformations : il l'augmentait, l'élargissait toujours. Nul talent étranger, instrumentiste, chanteur ou cantatrice, jusque là non plus ne prenait part au concert de juillet. Cet autre élément de succès était réservé pour l'époque dans laquelle nous entrons.

1825.—Le lundi 11 de juillet, Mlle Dorus, lauréat du Conservatoire, artiste de la Chapelle, nous jette ses perles vocales à la solennité du théâtre.

Pierre Lefranc, alors violoniste-amateur, la seconde d'une manière déjà supérieure. Son archet est plein d'élan, de charme, de fraîcheur et de jeunesse.

Alors aussi, les artistes, les virtuoses nous recherchent, nous visitent avec plus d'empressement encore, attirés par la réputation que Luce nous faisait.

Complétons-en la liste jusqu'au 1er janvier 1853, dou-

loureuse année où de ses mains défaillantes tombe le bâton magistral!

1826. — Vogt, premier hautbois de la Chapelle et de l'Académie royale de Musique.

Nicolo-Isouard, frère du compositeur, Mme Nicolo, premiers sujets du théâtre de Lille; Alexandre Lecomte, fils du fondateur de l'Académie de musique de Douai.

Gebauër, bassoniste, successeur de Thomas Delcambre au Conservatoire, et Mlle Dorus.

Les quatre frères Hermann, artistes de Munich.

Fête communale. Notre bassoniste Willent, Léon Saint-Amans, violoncelliste.

1827. — *Fête communale.* Mlle Cinti, — Luce, — Brovellio, — le jeune clarinettiste Frion, de l'Ecole de Douai. — Magnifique matinée, la plus splendide depuis la soirée de 1819, où Mme Catalani nous prodigue tous les trésors de sa voix, et quels trésors!

1828. — Mazas, violoniste-compositeur. (Le condisciple de Luce au Conservatoire.)

Fête communale. Mlles Hortense et Nélia Maillart.

1829. — Emile Lecomte, clarinettiste, fils du fondateur de l'Académie de musique de Douai.

Mlle Cléophile Godefroid, première chanteuse du théâtre de Douai, sœur de M. Félix Godefroid, le harpiste-virtuose, à cette époque élève

de l'Ecole de musique de Douai, classe de solfège, professeur M. Mouton.

Fête communale. Mlle Dorus, alors attachée au théâtre de Bruxelles; le pianiste Ferdinand Lavainne, de Lille, le clarinettiste Frion.

1830. — Mme Stokausen. Elle chante dans trois idiômes différents et nous fait connaître les airs suisses. Luce joue brillamment une polonaise de Mayseder; MM. Estabel et Augustin Dislere, de Douai.

Baudiot, premier violoncelle-solo de la Chapelle, Mme Baudiot, harpiste, Romagnesi, le spirituel compositeur de romances.

Fête communale. Mme Danvers, Mlle Spanetti, Léon Saint-Amans, violoncelliste.

Pixis, le célèbre pianiste, Mme Schroeder-Devrient, la cantatrice allemande.

1831. — Osborne et de Bériot.

Fête communale. Mlle Michel, artiste du Théâtre-Italien, premier prix du Conservatoire.

Mme Malibran et de Bériot!

1832. — Le flûtiste Drouet.

Filippa, violoniste, élève de Paganini.

Fête communale. M. et Mme Boulanger-Kunzé.

1833. — Le pianiste Lacombe, alors âgé de 12 ans.

Graziani, premier artiste bouffe de l'Opéra-Italien de Paris, Mlle Louise Bordogni, cantatrice (de-

puis, Mme Willent), Mme Feuillet-Dumas, harpiste de la cour du roi des Belges, Willent.

Fête communale. Mlle Julia Grisi, première cantatrice du Théâtre-Italien, M. Berettoni, du même théâtre, Pierre Lefranc, Willent, Léon Eloy de Vicq, pianiste, Mme Delahaye née Rousseau, qui touche l'orgue expressif, alors une nouveauté. — Succès d'enthousiasme.

L'artiste Werner, né aveugle. Il joue le cistre des anciens.

Mme Salmon-Hantutte, élève de Garcia, première chanteuse particulière de la reine d'Angleterre.

Le flûtiste Dorus, M. Woëtz, pianiste de la reine de Hollande, M. Andrade, compositeur et professeur de chant.

M. Haumann, violoniste, Billiard, pianiste, Mme Salmon-Hantutte.

1834. — Cette année s'ouvre par une grande fête musicale. Le 12 mars, Paganini donne un concert avec Mlles Wels et Watron, cantatrices anglaises.

Fête communale. Mme Marneffe, élève du Conservatoire, attachée au théâtre de Lille, M. Valbonte, baryton du théâtre de Bordeaux, et Luce.

La flûtiste Lorenizna Mayer (italienne).

1835. — Mme Elisa Filipowiez, violoniste polonaise, élève de Sphor. Son exécution est admirable. Les journaux de Londres la qualifient de Paganini *en cotillon.* Le lendemain de ce beau concert,

M. le chevalier-commandant de Vicq offre à nos amateurs une matinée musicale dans sa demeure rue Saint-Albin. Mme Elisa Filipowiez y joue les quatuors de Sphor d'une manière supérieure, avec les traditions du maître.

Piccini, fils du compositeur.

Fête communale. Mme Dorus-Gras, Dérivis fils, Stoupy, violoniste, Augustin Dislere, hautboïste, de Douai.

M. et Mme Lagoanère.

1836. — Concert au profit d'Adolphe Hermant, alors élève de l'Académie de musique de Douai. Le bénéficiaire, Mlle Lemoule.

Fête communale. Mme Damoreau-Cinti, Thénard, de l'Opéra-Comique, le violoncelliste Servais, Amédée Druelle, hautboïste de Douai, Adolphe Hermant, âgé de 14 ans. Au nombre des exécutants de l'orchestre figurent Tolbecque et Marchand (celui-ci de Douai), tous deux artistes à Paris. Un succès prodigieux.

Lanza, chanteur de Paris, Adolphe Hermant, qui se rend ensuite au Conservatoire.

1837. — Mlle Henriette Wincester, cantatrice, élève de Ponchart et de Bordogni, M. Dutertre, 1er prix de harpe du Conservatoire, et Brady, guitariste.

Filipa, violoniste, élève de Paganini.

Mlle Elisa Dhennin, de Lille, 1er grand prix du Conservatoire. Elle chante l'*Ave Maria*, de Schubert; Henri Brovellio, aussi de Lille, professeur de piano à Douai.

Fête communale. Géraldy, basse chantante, Mlle Elisa Dhennin, M. Puig, ténor, 1er grand prix du Conservatoire.

MM. Helwig, Meinfarth, Auguste, chanteurs styriens.

Ol Bull, le violoniste suédois (1).

1838. — Brod, professeur de hautbois au Conservatoire de Paris, M. Girard, pianiste, élève de Zimmermann.

Willent, Mlle Elisa Dhennin.

Mlle Bazin, 1er prix du Conservatoire, M. Collinet, le Paganini du flageolet, M. Remy, violoniste, M. Constant Sy, bassoniste de Douai, prix du Conservatoire.

Le polonais Sankson, l'inventeur de l'harmonica de bois et de paille.

Fête communale. Le violoncelliste Servais, le violoniste Remy, élève de Bériot, Mlle Guelton, d'Anvers, cantatrice, Grard, de Douai, élève pensionnaire du Conservatoire de Paris.

Adolphe Hermant (15 ans), élève du Conservatoire de Paris.

M. et Mme Willent-Bordogni, M. Lanza.

Les sœurs Thérèse et Marie Milanolo, violonistes, la première âgée de 9 ans, la seconde de 5 ans et demi.

(1) Ol Bull s'est encore fait entendre aux soirées de quatuor de M. le docteur Tesse, qui toujours, avec l'empressement le plus sympathique, offre aux artistes une noble et généreuse hospitalité.

1839. — Mlle Janssens, cantatrice.

Les 40 chanteurs montagnards.

Fête communale. Mme Wideman, contralto, Massol, Mlle Janssens.

Grard, de Douai, lauréat du Conservatoire, 1er prix de chant, 2e prix de déclamation lyrique, artiste de l'Opéra-Comique, Wymphen, 1er ténor du théâtre de Lille, Adolphe Hermant, alors au Conservatoire, Amédée Druelle, hautboïste.

Mlle Loïsa Puget. Elle murmure avec esprit ses charmantes romances.

1840. — Mlle Angelina de Vacca, pianiste et cantatrice.

Sigismond Thalberg et de Bériot! Thalberg joue sa fantaisie sur la prière de *Moïse*, le souvenir de *Don Juan;* de Bériot, son *trémolo-Caprice* sur un thème de Beethoven. Succès immense.

Taldoni, ténor italien, élève de Rubini.

Fête communale. Mlle Elian, soprano, 1er prix du Conservatoire, Alizard, basse de l'Opéra, Altairac, ténor, 1er prix du Conservatoire, le violoniste Dubois, de Tournay.

Le pianiste Lacombe, Adolphe Hermant, alors second prix du Conservatoire.

Mlle Elisa Dhennin.

1841. — Mlle Caudron, soprano, M. Chapelle, baryton, élève du Conservatoire de Paris, M. Amédée Druelle, hautboïste.

Mlle Dubreuil, M. Octave, tous deux attachés au théâtre de Lille.

Fête communale. Le violoniste Henri Vieuxtemps, virtuose, Mlle Dobré, soprano de l'Académie de Paris, Inchindi, basse.

Mlle Vauchelet, élève du Conservatoire, MM. Bagnéris frères, hautboïste et bassoniste, au même institut, tous trois de Douai.

Théodore Labarre, harpiste, M. et Mme Willent-Bordogni.

1842. — Mlle Sthall, soprano, M. Emile Carton, ténor-amateur, de Douai, voix pure et sympathique.

Pauline Garcia (Mme Viardot), Taldoni, ténor.

Garreau, violoncelliste, Mlle Villiomi, attachée au Théâtre-Italien.

Fête communale qui, cette année, a lieu le lundi 8 août. Mlle Méquillet, Adolphe Hermant, de Douai, 1er prix du Conservatoire, concours de 1841, M. Espinasse, ténor de l'Académie de Paris, Paul Dorval, baryton du Conservatoire.

Adolphe Hermant, Paul Bonjour.

Verroust, hautboïste, Mlle Louise Vauchelet, 1er prix du Conservatoire, concours de 1842.

1843. — M. et Mme Hébert-Massy, artistes de l'Opéra-Comique, attachés au théâtre de Lille.

Thalberg, Mlle Catinka Heinefetter.

Fête communale. Mlle Lavoye, Roger, Grard,

tous trois de l'Opéra-Comique, le violoncelliste Jacques Offenbach.

M. Giovanni, artiste italien.

Huerta, guitariste espagnol, virtuose, le premier dans son art.

La jeune Maria Borchardt, de Bruxelles, pianiste-virtuose, improvisatrice. Elle exécute le *Concerto de Weber, la prière de Moïse,* de Thalberg. On lui donne le thème de notre vieille chanson : *Au clair de la lune.* Elle improvise et brode sur ce thème des variations pleines de nouveautés et de distinction. Elle évite un écueil : son improvisation ne rappelle en aucune manière les charmantes données de Boïeldieu sur le même air dans son opéra : *Les Voitures versées.*

Mlle Frésouls, fille du chef de musique du 2e régiment d'artillerie, en garnison à Douai, M. Delhaye, violoniste distingué.

1844. — Le pianiste Emile Prudent, M. Mathieu, 1re basse du théâtre de Lille, Mme Mathieu, 1er prix et professeur au Conservatoire de Bruxelles.

Mlle Julian, artiste du théâtre de Lille, M. Carlo, ténor de l'Opéra-Comique.

Fête communale. Mlle Montudaigny, 1er prix du Conservatoire, attachée à l'Opéra, M. Mengis, ténor, Auguste Moëser, de Berlin, élève favori de de Bériot, M. Demeny, pianiste, professeur à Douai. L'exécution du jeune Moëser est celle d'un maître. M. Demeny joue le grand

concerto de Weber sur le beau piano d'Erard, que venait d'acheter la société Philharmonique.

Louis-Alfred Boulcourt, de Douai, 1er prix du Conservatoire, classe de cor; Sourilas, élève de l'Académie de Douai, 2e prix de clarinette du Conservatoire; Miramont, 1er prix de flûte au même institut.

Les ménestrels pyrénéens.

Mlle Julian, soprano, M. Lesbros, baryton, M. Delannoy, violoncelliste de Lille.

1845. — M. Jourdan, ténor, élève du Conservatoire, M. Grignon, Mlle Vaillant.

Fête communale. Mlle Masson, Roger, Grignon, le violoncelliste de Munck, de Bruxelles. L'orchestre, sous la direction de Luce, exécute la belle symphonie de Pierre Baumann, artiste de Lille.

1846. — Maurice Van Gelder, violoncelliste.

Franz Liszt, pianiste-virtuose. Il exécute l'*ouverture de Guillaume Tell, la fantaisie de Robert-le-Diable, la Fête villageoise* et le *Galop chromatique.*

Fête communale. Mme Stoltz, Mathieu, 1er ténor de l'Opéra, les frères Verroust, hautboïste et bassoniste.

Lenz, pianiste-compositeur, Fouacier, alors professeur de chant à l'Ecole de musique de Douai, Néris, basse, Mlles Omont, Marie Blaës,

élèves de Géraldy, tous trois attachés au théâtre de Douai.

Famille tyrolienne. Elle chante l'*Echo de la Forêt, le Printemps du Tyrol, Echo styrien avec variations, la Fiancée d'Appenzel.*

Thibault, 1er trombonne de l'Académie de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur.

1847. — Mlle Planterre, du théâtre de Lille, Léon Magnier, 1re flûte solo du même théâtre, M. Lefebvre-Delannoy, violoniste.

M. Lesbros, baryton du théâtre de Lille, Léon Magnier, flûtiste, l'égal des Dorus et des Tulou.

Fête communale. Mlle Moisson, Desterbecq, Klosé, clarinettiste.

M. Charles de Lisle, pianiste, Albert Jousse, ténor, Luigi Pantaléoni, ténor italien.

Mlle Fusnot, élève du Conservatoire de Bruxelles, 1er prix de chant, M. Montigny, violoncelliste du roi des Belges, M. de Lisle, M. Barielle.

1848. — Mlle Nau, de l'Opéra, de Try, violoncelliste, maître de chapelle à l'archevêché de Cambrai.

Mme Sabatier, M. Grignon, de l'Opéra-Comique, Alfred Noury, de Douai, lauréat du Conservatoire, classe de cor.

Fête communale. Le programme officiel de la Mairie n'annonce point de concert. On lit dans les journaux de Douai : « La société Phil-
» harmonique n'a pas cru devoir donner son

» concert annuel de la fête communale. Tout
» le monde comprendra cette réserve. »

Mlle Louise Scheibel, pianiste distinguée (12 ans).

1849. — Chanteurs montagnards.

Adolphe Hermant, son frère Jules Hermant, alors 2e prix de flûte du Conservatoire de Paris. Adolphe Hermant venait d'accomplir une tournée artistique en Ecosse, en Angleterre où il eut l'honneur de faire entendre son magique violon devant S. M. la reine. Le succès des frères Hermant fut plein d'enthousiasme.

Mlle Daniel, soprano, M. Arnold, baryton-basse, Mlle Vogel, harpiste, de Lille, le violoncelliste Delannoy, de la même ville.

Mme Persiani, première cantatrice des théâtres italiens de Paris et de Londres, Adolphe Hermant, Mecatti, baryton, Carlo Michele, ténor. — Un beau succès.

Concert du 6 mai. Inauguration par la société Philharmonique de la chambre harmonique établie à l'instar de celle du Conservatoire. Mlle Daniel, Servais, Edmond Boulanger, alors élève de l'Académie de Douai. Luce y joue le concerto-symphonie de Mendelshon. M. Charles Choulet conduit l'orchestre dans ce concerto-symphonie.

Mlle Louise Scheibel, pianiste de 13 ans.

Fête communale. Mlle Duez, de Lille, lauréat du Conservatoire, concours de 1848, 1er prix ; Poultier, ténor de l'Opéra, le violoncelliste

Servais. On exécute l'ouverture de *Gonzalve de Cordoue*, œuvre remarquable de M. Charles Choulet; l'auteur la dirige.

1850. — Mme la baronne du Verger, pianiste-virtuose, amateur. Elle joue avec un sentiment exquis, une manière pure et toute classique, un *fragment du quintette d'Hummel, pour piano principal, la Romance sans paroles, le Rondo de Weber* (1); une partie de la remarquable famille Carton, MM. Alfred et Charles, Mlles Elise et Camille, également amateurs, qui chantent le *trio* et le *quatuor de l'Irato,* l'opéra de Méhul; M. Champommier, tout récemment nommé professeur de chant à notre Académie; il dit la *Cavatine de Mazaniello,* de Carafa; M. Henri François, violoncelliste, aussi récemment professeur à l'Ecole de Douai. L'orchestre exécute pour la première fois une ouverture de Luce, intitulée : *Paula.* Plus tard, cette ouverture sert d'introduction à son opéra : *Le Maestro.*

(1) Mlle Virginie Morel qui, dans sa jeunesse, fut accueillie par la famille des célèbres facteurs Erard, suivit les cours de piano du Conservatoire de Paris; elle en sortit avec le premier prix. Sa réputation s'étendit bientôt. Mme la duchesse de Berry la prit comme professeur. Ce puissant patronage la mit en relations avec les familles les plus distinguées de la capitale, où ses leçons étaient recherchées. La fortune vint noblement récompenser le beau talent de Mlle Morel. Lors de son mariage, elle apportait en dot 300,000 francs. Mme la baronne du Verger n'est pas seulement une grande pianiste : ses compositions, pleines de fraîcheur, ont un véritable cachet d'originalité, de finesse et de distinction. Elle habite le château du Verger (près Angers), propriété de son mari. M. et Mme du Verger étaient descendus à Douai chez M. le baron Amaury de la Grange, l'ami du général du Verger.

La virtuose s'est fait entendre encore, avec un succès dont le souvenir nous est toujours présent, aux séances de quatuor de M. le docteur Tesse.

Concert de Mlle Trinquet, professeur de piano à Douai. La bénéficiaire, Mlle Chambard, M. Orliac, Mazard, flûtiste, M. Champommier, M. Henri François.

Fête communale. Barbot, de l'Opéra-Comique, Mme Laborde, du Grand-Opéra, M. Léonard, violoniste belge. Il joue sa fantaisie sur des motifs de Grétry, et celle sur un thème d'Haydn.

Lefebvre, de Douai, 1er prix de basson au Gymnase musical, Henri-Louis Delille, violoniste et clarinettiste, élève distingué de l'Ecole de Douai, qui plus tard (1851) entre au Conservatoire dans la classe de Klozé.

Concert d'Edmond Boulanger, de Douai, qui cette année est admis au Conservatoire. Le bénéficiaire, Jules Hermant, 1er prix du Conservatoire, classe de flûte, concours de 1849, M. Auguste Antony, de Douai, élève de notre Académie de musique (professeur Lesage), 2me prix de violoncelle, même concours du Conservatoire.

Pellegrin, violoniste portugais.

1851. — Le pianiste Lacombe, Luce, le violoncelliste Henri François, Achille Robaut, chanteur plein d'élan et de charme, amateur distingué.

Mlle Ruplin, le pianiste Lacombe.

Louis Abadie, compositeur, Mlle Trinquet, Mlle Muller, de Lille, M. Henri François.

Concert de Jules Hermant, 1er prix du Conservatoire : le bénéficiaire, son frère Adolphe

Hermant, M. Champommier, Mlle Caroline Carton, amateur, élève de Mme Damoreau-Cinti, talent de virtuose, voix prodigieusement habile et sympathique. Mlle Caroline chante l'air du *Pré aux Clercs*, avec accompagnement de violon par Adolphe Hermant, les variations du *Toréador*, avec accompagnement de flûte par Jules Hermant. Notre charmante et remarquable concitoyenne soulève une explosion d'enthousiasme. Les frères Hermant sont de moitié dans cette brillante ovation. Heureuse la ville qui compte au nombre de ses enfants Mlle Caroline Carton (aujourd'hui Mme Lefrançois), Adolphe et Jules Hermant!

Fête communale. Mlle Dobré, de l'Opéra, Gueymard, ténor, les frères Verroust.

Le mardi 9 juillet, la musique des Guides du roi des Belges, Léopold Ier, donne une splendide matinée au Jardin-des-Plantes. Directeur, Bender.

Maria Martinez, négresse, née à la Havane, surnommée la Malibran noire; elle chante des airs espagnols caractéristiques et s'accompagne de la guitare.

Le violoncelliste Ernest Nathan.

Mlle Eugénie Heisser, élève distinguée de Mme Damoreau-Cinti, Edmond Boulanger, alors au Conservatoire (1), M. Reichert, virtuose-flûtiste de la musique des Guides.

(1) En 1855, M. Boulanger est nommé professeur de vocalisation et de chant au Conservatoire de Lille.

Les membres du Conservatoire de musique religieuse de la ville de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées). Ils exécutent une messe solennelle à la collégiale de Saint-Pierre.

Bazzini, virtuose, 1er violon-solo de Toscane, de Parme, etc., Mlle Eugénie Heisser.

Bazzini donne trois concerts successifs, trois fêtes comme il sait les composer. Son succès est immense. Il écrit à Douai son *rondo* sur notre air national de Gayant. Il laisse aux dignes mains de notre ami d'enfance, Amédée Thomassin, le manuscrit de ce morceau qui, par la suite, nous en gardons l'espoir, sera mis en dépôt à la Bibliothèque communale.

1852. — Edmond Lhuillier, compositeur de romances qu'ont répétées les orgues de Barbarie, ces instruments portatifs qui popularisent le plus nos œuvres musicales et brisent le mieux les oreilles sensibles.

Mlle Nau, M. Aymès, ténor de l'Opéra, M. Deneux, flûtiste, amateur distingué, président de la société Philharmonique d'Amiens.

9 *Mars*. Concert pour la fête donnée au statuaire Théophile Bra. Mlle Caroline Carton. Elle redit les variations du *Toréador;* le bassoniste Willent, le violoniste Hermant, le flûtiste Jules Hermant, M. Achille Robaut (1).

(1) Pour les détails de ce charmant concert, voir notre *Relation de la fête donnée à M. Théophile Bra*. Imprimerie de Mme Ve Ceret-Carpentier, à Douai. Brochure in-8° de 68 pages. 1852.

Concert du jeune Delille, élève (accessit) du Conservatoire. Le bénéficiaire, le flûtiste Demersemann, M. Barthélémy, 1er hautbois de l'Opéra, M. Champommier, Mlles Devienne et Martinache, élèves de l'Ecole de musique de Douai.

Mme Arnold Daniel, Achille Robaut, le violoniste Bazzini, le violoncelliste de Try.

Fête communale. Mlle Félix Miolan, M. Bataille, de l'Opéra-Comique, les frères Dancla, violonistes.

Ce fut le dernier concert conduit par Ildefonse Luce.

XVIII.

Sous le feu, l'inspiration de notre maëstro, la société Philharmonique, dont il fut l'âme et la vie, reçoit des proportions telles que son action domine toutes nos réunions musicales. Sans voir le public douaisien demeurer indifférent et froid à leur appel, les virtuoses même ne pouvaient se passer de son appui, de son concours; ils les sollicitaient toujours comme une faveur particulière.

L'œuvre de Luce était complète : il avait métamorphosé nos concerts, changé leur portée, leur caractère, en leur donnant une physionomie toute nouvelle.

Qu'elle était belle et grandiose alors!

Heureux, fier, à juste titre, de ces symphonistes valeureux et disciplinés qui le secondaient avec tant de persévérance et d'ardeur, de zèle et de dévouement, parfois il transportait tout le personnel philharmonique aux représentations théâtrales, sur la demande des directeurs Saint-Romain, Henri Joly, Dupré-Nyon, Méland.

Ainsi, nous voyons notre Société de musique — Luce dirigeant, ou bien en tête des premiers violons, plus tard Joseph Tarlier tenant le pupitre des violoncelles — aller fortifier l'orchestre du théâtre :

Les 1er août 1810 et 6 août 1812, pour *la Vestale,* de Spontini ;

Le 28 juillet 1812, *Jean de Paris,* de Boïeldieu ;

Le 12 mars 1818, *Joseph en Egypte,* de Méhul. Dans cette soirée, Mlle Lalande (depuis Mme Eméric Lalande), prima-donna du théâtre de Douai, chante un air écrit spécialement pour elle par Ildefonse Luce ;

Le 21 mars 1820, *le Délire,* opéra de Berton, *les Préventions* ou *l'Habit fait beaucoup,* opéra de Luce ;

1821, *le Freschütz* (Robin des Bois), de Weber, exécuté pour la première fois en France, sur le manuscrit de l'auteur, la partition n'étant pas encore gravée, paroles traduites de l'allemand en français ;

Les 25, 28 juillet et 13 octobre 1822, *le Barbier de Séville,* de Rossini ;

Le 12 août 1824, *les Folies amoureuses,* pastiche de Castil-Blaze, musique puisée aux partitions des maîtres italiens, etc., etc.

XIX.

Une vieille chronique cambrésienne dit que nul n'était reconnu bon musicien, s'il n'avait chanté dans la métropole de cette ville.

A l'époque de 1820, des voix exercées et belles sans doute, des chantres-musiciens comme l'entend la chronique, chantaient dans la métropole ; mais les ressources artistiques de Cambrai ne se trouvaient pas moins fort restreintes. Presque tous les pupitres de son orchestre, alors faible, incomplet, manquaient d'éléments vivaces : les archets n'y brillaient pas, surtout par le nombre. La ville de Fénelon était privée encore d'une école de musique. Celle-ci ne fut établie qu'en 1822 par Pierre Tronville, l'ancien professeur de l'institut douaisien, dès l'origine de sa fondation.

Enfant de Verdun, né vers 1772, Tronville puisa son instruction à la maîtrise de sa ville natale. Tronville était un bon lecteur qui rappelait les produits de nos vieux établissements, lesquels fonctionnaient bien sans bruit, sans éclat; un musicien d'antique roche, sentant, exhalant son parfum d'autrefois, simple et capable, n'ayant pas de savoir-faire, mais possédant beaucoup d'expérience et de savoir syntaxique. Tronville fut à Douai l'aide intelligent et dévoué de Pierre Lecomte. En 1814, il le quitte pour habiter Cambrai. Pendant vingt ans, il y continue

le professorat et meurt en avril 1834, laissant les plus honorables souvenirs de science modeste et d'honnêteté.

Un Douaisien de mérite aussi, violoniste distingué, Joseph-Désiré Petit, dont la sœur augmente la liste de nos lauréats du Conservatoire de Paris, comptait encore, dès 1812, parmi les professeurs de Cambrai. Précédemment, au début de sa carrière, il visitait l'Italie et se faisait entendre avec succès dans Milan, Florence, Venise, etc.

En 1820 donc, sollicités par l'honorable maire, M. Béthune-Houriez, Luce et son orchestre, amateurs, artistes, vont à Cambrai pour y donner le concert de la fête communale du 15 août. Luce met en musique un hymne de l'érudit et profond archiviste du département, M. Le Glay, docteur alors en cette ville et secrétaire perpétuel de son Académie.

Les solistes, pour la partie instrumentale, étaient M. Pons, bassoniste, en ce temps chef de musique du régiment d'artillerie en garnison à Douai, — notre excellent frère, Charles Nutly, première flûte de la société Philharmonique, ancien élève lauréat (grande médaille) du cours de Pierre Lecomte et de M. Fétis pour la classe d'harmonie et de chant supérieur (1); et Désiré-Joseph Tarlier, nature d'élite, amateur-violoncelliste dont la réputation n'eut pas seulement pour enceinte les murs de Douai, sa ville natale.

(1) En vue seule de compléter nos renseignements, notons que M. Charles Nutly a publié une collection de romances (paroles et musique). Indiquons particulièrement celle ayant pour titre : *Je pense à vous*, dont l'idée mélodique conserve, au delà de trente ans, un parfum de jeunesse et de fraîcheur. Gravée à Paris chez Joannès, cette inspiration, accueillie et recherchée dans les salons parisiens, eut les honneurs de trois éditions successives.

Né le 20 janvier 1797, Tarlier suit pendant plusieurs années le cours de violon à notre Académie. Il apprend ensuite le violoncelle sous la direction de Marchand et de M. de Lamotte. Plus tard, il se rend à Paris pour se perfectionner aux leçons du violoncelliste Norblin.

Musicien sûr, lecteur sagace, instrumentiste supérieur, Tarlier était surtout remarquable dans le *cantabile*, qu'il soupirait à la manière des maîtres, avec son âme, foyer d'exquise sensibilité, d'expression vraie, fine et pénétrante. Son nom inscrit aux programmes faisait accourir nos dilettantes, qui lui prodiguaient toutes leurs sympathies.

En 1824, le lendemain de son beau concert, le célèbre Romberg entendit Tarlier dans les soirées particulières de MM. Taffin. Il le félicite sur sa brillante exécution, en manifestant une surprise qui doublait le prix d'une si haute approbation. Jamais, dans le cours de ses voyages, le maître n'avait fait rencontre d'un archet si souple et si net, d'un amateur-artiste de cette portée.

Comme Luce, admirateur du génie de l'Allemagne, Tarlier a traduit pour la scène française l'opéra de *Fidelio*, de Beethoven (1).

Dans les premiers mois de 1825, Tarlier va demander

(1) Il est bon de mentionner qu'à cette époque — 1823 — le public et la plupart des artistes de Paris avaient encore très peu d'estime pour la musique de Beethoven ! Mais, à partir de 1826, quatorze années après Douai, Habeneck, dans les séances du Conservatoire, leur fit apprécier le compositeur allemand ; et, depuis, ces Messieurs ont dû reconnaître leur erreur. Nous croyons même que M. Musard, pour mieux populariser les symphonies du maître, les a mises en contredanses. Quel progrès ! O quadrille, ce sont là de tes coups !

au soleil du midi quelques rayons bienfaisants, une halte à ses souffrances, un peu de repos, de chaleur pour retremper sa vie prête à s'éteindre, ranimer les forces qui l'abandonnaient. Hélas! ce fut en vain. Sa jeunesse, ses 28 ans ne le sauvent pas; et notre violoncelliste meurt à Montpellier, le 19 octobre 1825.

XX.

Chaque jour, Luce étendait et faisait progresser ainsi notre art musical; et, de 1806 à 1852, il n'est pas un de nos concerts qu'il n'ait inspiré.

Chef habile et chaleureux, analysant la partition d'un coup-d'œil prompt, intelligent et sûr, musicien d'enthousiasme communicatif, violoniste plein de fougue et d'élan, artiste complet et convaincu, propagateur infatigable, partout, dans les réunions intimes comme dans nos grandes solennités lyriques, partout, Luce portait le mouvement et la vie, l'animation, la flamme.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, dès 1777, la musique instrumentale de chambre se pratiquait à Douai. Le père de Luce en inaugura les premières séances.

De 1794 à 1796, M. le conseiller Marteau lui succède.

De 1797 à 1826, les réunions se tiennent exclusivement chez Messieurs les frères Taffin.

De 1826 à 1852, Luce les continue.

En 1839, pendant qu'il suivait à Paris les répétitions de son opéra, *l'Elève de Presbourg*, MM. Théodore Tesse, Constant Lagarde, Edouard Desuède et Théophile Tarlier établissent chacun aussi des séances particulières de quatuors.

N'omettons pas de mentionner encore M. Daix qui, chaque semaine, de 1830 à 1834, faisait exécuter chez lui les œuvres des maîtres. Après le quatuor, Mlle Victorine Daix, aux réunions de son père, jouait souvent, d'une manière remarquable, les grandes scènes pour piano.

De même qu'à l'orchestre, aux programmes de nos concerts, Luce apporte encore ici la nouveauté, l'innovation.

Avant son retour (1806), dans les soirées de MM. Taffin, le répertoire comprenait deux auteurs : Boccherini, Haydn. Luce l'augmente bientôt. Il y fait jouer Mozart, Beethoven ; et, vers 1821, Fesca, Sphor, Ries. Leurs œuvres alors n'étaient pas gravées en France. Furtivement, il les recevait de l'Allemagne par la voie de Valenciennes. En faveur de l'intention qui le guidait, que cette fraude légère, mais pieusement artistique, lui soit pardonnée !

Aux quatuors de MM. Taffin et de Luce se succèdent, comme exécutants, MM. Taffin de Gœulzin, Taffin-Mellez, Mastrik père, les Marchand, Daix — Mesdemoiselles de Gouy d'Anserœuil — MM. Eloy de Vicq, alternant avec Luce la partie de premier violon, Tarlier père, de Lamotte, le conseiller Courtin père, Désiré-Joseph Tarlier, son frère Théophile, le conseiller Constant Lagarde, Jean-Baptiste-Joseph Bauduin, mort (1844) directeur de l'Ecole

de Musique de Douai (1), le chevalier capitaine-commandant de Vicq, Edouard Desuède, le docteur Théodore Tesse, Eugène Heisser (2), le violoncelliste Lesage, le commandant d'artillerie Savoye, Charles Choulet, Félicien Petit, Jules Hochet, Delahaye père, Hippolyte Basuiau, le bon et cordial Philippe Dislere, l'ami, la fleur du souvenir de nos jeunes années, que la mort surprit en 1848 (15 juin), sans pouvoir l'effacer de notre cœur.

XXI.

Dans le concert du 25 mars 1820, les frères Bohrer nous avaient donné la primeur de leur *symphonie militaire* pour violon et violoncelle. Elle excita l'enthousiasme de tous nos artistes et dilettantes. Aussitôt, Luce et Tarlier s'emparent de cette page, et, brillamment, la traduisent, de mémoire, aux soirées philharmoniques de 1820 à 1824.

Un contemporain de l'époque, exécutant à l'orchestre, fin et spirituel connaisseur, nous disait récemment en-

(1) Voir notre biographie de Bauduin dans le *Salon douaisien*, journal de la littérature, des sciences et des arts de la Flandre française, livraison de décembre. Imprimerie de D. Ceret-Carpentier, Douai, 1842.

(2) Voir notre biographie de cet artiste dans *le Salon douaisien*, livraison de mai 1843. Nommé professeur à l'Académie, le 5 octobre 1830, il obtient sa retraite le 1er décembre 1855, et se rend à Paris. Il y est mort le 11 mars 1862. Ses funérailles ont eu lieu le 14, même mois, à Douai.

core : « L'imitation était parfaite. On y retrouvait les » Bohrer, leur jeu, leur inspiration, la même souplesse » d'archet, le même élan, la même bravoure. » Et rafraîchissant alors, exaltant les succès de Luce et de Tarlier, il répétait le vieux mot de Fontenelle : « C'était là le bon temps ! »

A cette époque aussi, nos deux amateurs-artistes souvent faisaient entendre la *symphonie militaire*, avec le même bonheur d'exécution, dans les beaux concerts de la Société de Lille, dont l'orchestre était conduit par Vogel père, l'ancien professeur de Luce.

En retour, Lille envoyait à nos soirées, au concert de la fête communale, ses chanteurs, MM. Bécu, Wacrenier, Servatius, Léopold Théry (1), Crespel, ténor, voix fraîche, étendue et flexible, timbre enchanteur.

Luce suivait également alors les réunions musicales de la Préfecture que donnait, chaque semaine, M. le comte de Murat. On le vit encore, comme premier violon d'attaque, assister aux grands festivals de 1829 et 1838 du chef-lieu du département, sous la direction d'Habeneck et de Girard.

C'est ainsi que Luce entendait l'art. Par son enthousiasme, il le faisait chérir ; par son exemple, il en répandait le goût, il en prêchait le culte pour, chaque jour, augmenter le nombre de ses prosélytes dévoués et fidèles.

Pas une famille douaisienne n'échappe à la transformation musicale opérée par lui : l'élan est général.

(1) Auteur de plusieurs romances, entr'autres de celle intitulée : *Je m'abusais*, qu'il chantait dans les concerts de Lille et de Douai.

XXII.

A la liste précédemment donnée des amateurs fervents et distingués de la société Philharmonique (et sans doute, nous en avons passé même, et des meilleurs), ajoutons encore :

De 1815 à 1830, comme solistes-chanteuses, Mesdemoiselles Pauline Lolliot; Juliette Bois, voix souple et légère, talent plein de charme; Pauline Desmoutier; Laure Lagarde, excellente musicienne, organe faible, mais sympathique; Justine Dronsart; Lambert aînée, Lambert cadette, Lambert jeune; de Malus; Henriette Durazot; Adélaïde Luce; Emilie Pinquet — Mesdames Boutellier; Cordival; Romagni.

Comme harpistes ou pianistes : Mlles Virginie Desmoutier; Pauline Dronsart; Pauline Lolliot; Emilie Michel; d'Haubersart; de Lestang; Dubois; Gavelle; Maugin; Moreau; — Madame Joseph Tarlier, pianiste supérieure.

Comme chanteurs : Messieurs Longuépée; Théophile Tarlier; Anicet Boulanger; Désiré Delattre; Dussalian; Boutellier; Victor Arago, frère du savant; Alexandre Delaby; André Mastrik; Pérez; Désiré Miquet, etc.

Comme solistes-instrumentistes : Messieurs Daix; François Roussel; Estabel; le docteur Théodore Tesse; Constant Lagarde; Anacharsis Bommart; Quenson cadet; Alexandre Desmoutier; Moreau, fils du professeur de

musique; le clarinettiste Joseph Chemet, élève distingué de Beer; Augustin Dislere; Amédée Druelle, etc., etc.

De 1830 à 1852, Luce continue et perfectionne son œuvre avec plus de persévérance, plus de succès encore.

Nous voyons se produire alors au nombre de nos chanteuses ou pianistes, outre Mlles Elise, Camille et Caroline Carton dont nous avons déjà parlé,

Mlles Elisa Delebois; Henriette Devinck; sa sœur Célinie, interprétant la romance avec une expression fine, exquise, un charme particulier; Victorine Daix; Julia Moity, contralto, voix large et belle; Narcisse Choquet, soprano d'une flexibilité remarquable; Fanny Fénaux, organe pur; Hortense Kevers, traduisant les vocalises avec facilité; Mme de Friedberg, née Ballet, voix étendue, talent supérieur; Célinie Castel; Robaut; Bernardine Deblocq; Elisa Debarge; Flore et Rose Deusy; de Tournemine; Luzardi; Courtois; Bris; Merklein; Becquet de Mégille; Cacan; Eugénie Luce; Adèle de Warenghien; Eglée Delegorgue; Mathilde et Malvina Roty; Sisung; Clémence Digard; Juliette Piérache; Fanny Butruille; Louise Capon; Stiévenart; Louise Pillot; Elise Fontellaye; Adèle Estabel, excellente pianiste, digne petite-fille de son aïeul maternel, Ildefonse Luce, etc., etc.

Mmes Sophie Jannet et Paul, toutes deux pianistes supérieures; Pillot, double talent comme pianiste et cantatrice; Paul Devinck, nature d'élite, ayant le feu sacré; Auguste Delannoy-Amblard, voix charmante, musicienne pleine de goût et de distinction, etc., etc.

Comme chanteurs ou instrumentistes : MM. Edmond de Coussemaker; Léon Becquet de Mégille; Emile, Alfred et Charles Carton; Achille Robaut; Alphonse Théry; Eugène

Martin; Auguste Campion; de Lesdain; Louis Demont; Auguste Delanoy; David-Portau, sous-préfet; Edmond Tréca; Auguste Butruille; Gustave Buffin; Dogimont; Martinache; Hector Parmentier; Victor Dorchies; César Dislere; Auguste Chemet; Gustave de Guerne; Emile Butruille, etc., etc.

Sous la chaude impulsion de Luce, notre progrès n'a point de halte : il avance, s'étend, augmente toujours; et si, d'une manière complète, nous voulions énumérer ici les forts et nombreux éléments que le maître attire et subjugue par sa foi, son ascendant artistique, il nous faudrait transcrire les noms de tous les membres de la Société douaisienne; car tous alors y prennent part.

XXIII.

Au XVI[e] siècle, les frères Regnard, François et Jacques, de Douai, publient leurs œuvres musicales qui, rapidement, se répandent tant en France qu'à l'étranger. Ils jouissent d'une réputation justement méritée; et, déjà, leur gloire se réflète et rayonne sur la cité natale. *(Voir à l'appendice.)*

En ce temps aussi, les maîtrises douaisiennes, instituées (1592) par Antoine Surius, chanoine écolâtre, et Pierre Fourmanoir, prévôt de Saint-Pierre et chanoine-trésorier de Saint-Amé (1), nous forment, au XVII[e] siècle, des musiciens, instrumentistes et chanteurs.

(1) Voir Mss. Guilmot, premiers extraits relatifs au pays, page 522.

Le violon de la chapelle de Louis XV, Cardon, de Douai, laisse des compositions.

Soit oubli, soit impuissance artistique, nos vieux chroniqueurs (ils n'aimaient pas la musique, assurément) négligent de relever et de transmettre jusqu'à nous les noms, les titres des plus dignes élèves de nos instituts de Saint-Pierre et de Saint-Amé, nous privant ainsi de nouvelles richesses musicales qui viendraient, d'une manière notable, s'ajouter encore à celles que nous possédons.

Leur silence se prolonge, et la lacune existe pour toute la durée du XVIIIe siècle. Les faits minimes, au point de vue de l'art, indications trop rares toutefois, incomplètes et laconiques toujours, épars çà et là dans les *Souvenirs* de Plouvain, ne jettent, d'ailleurs, aucune lumière sur nos maîtrises.

Cependant — à l'aide d'une tradition reçue et religieusement conservée par un ancien enfant de chœur de la collégiale de Saint-Amé, le dernier sorti du séminaire à l'époque de sa suppression en 1790 (1) — nous avons pu recueillir quelques données sur plusieurs élèves distingués, produit partiel de nos instituts, et faire revivre la règle intérieure que l'on y suivait. Nous nous sommes hâtés de consigner ces documents dans l'appendice de notre Biographie de Pierre Lecomte.

Parmi les musiciens de cette époque, on remarque le compositeur Spel, élève de la maîtrise de Saint-Amé, qui devient maître de musique à la collégiale de Saint-Pierre.

(1) M. Alexandre-Joseph Mouton, de Douai, né en 1775, mort le 26 avril 1859, à l'âge de 84 ans. Il fut le professeur de solfège du bassoniste-virtuose Willent à notre Académie de musique.

Plusieurs de ses messes, quelques-uns de ses motets brillent par la distinction mélodique, l'entente des voix, une prosodie exacte, une intelligence parfaite du texte sacré.

Au commencement du XIXe siècle, les œuvres de Spel étaient encore exécutées aux églises St.-Jacques, Notre-Dame et St.-Pierre de Douai. La cathédrale de Tournay même, fière, à juste titre, de l'abbé Rousseau, son auteur de prédilection, leur rendait également hommage.

En dehors de nos vieux instituts, nous voyons se produire, comme compositeurs, Marchand père et son fils Jean-Baptiste, les deux professeurs d'Ildefonse Luce. Le premier écrit des sonates, des trios, etc.; le second, des marches remarquables pour musique militaire, dont la dernière, en date de 1799, a survécu, nous l'avons mentionné précédemment, à la douloureuse circonstance qui l'avait inspirée.

1796. — Le douaisien Thomas-Joseph Delcambre, bibliothécaire et professeur du Conservatoire de Paris, fait paraître des sonates, duos pour basson, etc. (*Voir à l'appendice.*)

1802. — François-Thomas Deltil jeune, secrétaire résidant de la Société libre des Amateurs de sciences et arts de Douai, plus tard (1804) secrétaire de la Mairie de *Nord-libre* (Condé), met au jour plusieurs ouvertures pour orchestre, qu'il fait exécuter avec succès au Musée, dans la salle dite de *Droit*, lors des séances anniversaires de cette Société. De plus, il écrit quelques airs pour soprano, qui sont interprétés d'une manière charmante, dans les mêmes séances, par Mlle Dumont.

Dès 1803, Pierre Lecomte, l'instrumentiste supérieur

— l'heureux fondateur de notre École et de notre musique d'harmonie, à qui la cité douaisienne est redevable en partie aussi de sa gloire artistique — commence une série d'œuvres, symphonies-militaires, ouvertures, airs variés, marches, pas redoublés, motets, chœurs, etc., où le jet mélodique de l'auteur se produit avec une extrême facilité (1).

1804. — Eloy de Vicq est en Russie. Il y recueille la mélodie si pleine de tendresse de *Belle Minka*, populaire dans toute l'Allemagne comme à Saint-Pétersbourg. De retour en France, ce thème l'inspire : il le prend pour texte d'un air varié de violon. Il compose ensuite deux autres airs variés sur des motifs français. Il les fait tenir à son ami Baillot, qui lui-même en suit la gravure à Paris. (*Voir à l'appendice.*)

Alors aussi, Joseph Félix, de Douai, flûtiste et bassoniste, parcourt la Hollande et les principales villes de l'Europe. Au cours de son voyage artistique, il écrit plusieurs airs variés et des concertos pour basson ; il les fait connaître dans ses soirées musicales.

1801 à 1807. — Géry Bertin, pensionné du théâtre des Arts (Académie Impériale), réside à Douai. Sa veine originale, pleine d'excentricité, s'épanche et s'évapore dans des concertos, airs variés, etc., qu'interprète à nos concerts son fils, le jeune Louis-Marie-Maximilien, un archet de virtuose.

(1) En 1818, Lecomte nous offre un concert d'un genre nouveau. Il y joue tous les solos : un concerto de basson — un concerto de flûte — un concerto de clarinette — un concerto de hautbois. — La partie de flûte (air de Philis) de l'opéra de Lebrun, *le Rossignol*, dont la partition venait de paraître. — Il tenait aussi le piano. — M. Mastrik père conduisait l'orchestre.

Nous arrivons maintenant aux compositions d'Ildefonse Luce, à celles des professeurs, artistes, amateurs habitant Douai qui l'ont suivi dans cette voie, de la période de 1806 à 1861.

XXIV.

Dans la tâche que Luce s'impose comme compositeur, le même amour du pays l'enivre, le soutient, la même pensée douaisienne l'enhardit et le domine. A ce point de vue encore, il rêve toujours l'émancipation de sa chère province.

1806 à 1852. — Son catalogue comprend ouvertures, quintettes, quatuors, duos, concertos, thèmes variés, chœurs, scènes, hymnes, cantates, romances, etc. (*Voir à l'appendice.*)

Pour le théâtre il écrit onze opéras, parmi lesquels se détache et se distingue plus particulièrement son *Elève de Presbourg,* joué pour la première fois à l'Opéra-Comique de Paris, le 24 avril 1840. Le succès de l'ouvrage est confirmé par plus de trente représentations successives.

L'auteur dédie sa partition (Paris, Henri Lemoine, 1841) à son compatriote, M. Martin du Nord, alors ancien ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce; mort garde-des-sceaux, ministre de la justice, le 12 mars 1847.

1808 à 1823. — M. Mastrik produit quelques ouver-

tures à la société Philharmonique ; — des marches, hymnes, cantates et chœurs à la Loge maçonnique de Douai, *la Parfaite-Union* (1).

1809. — Mme Louis d'Espiennes, pianiste, dilettante passionnée, édite des romances (Paris, ve Duhau et Ce) sur les paroles de son beau-frère, M. de Wavrechin, ancien colonel de la garde nationale, dont la fin fut si douloureusement prématurée (1816).

1813 à 1818. — M. Fétis livre plusieurs de ses pages correctes à nos salons artistiques et compose un solo de cor. M. Charles Noury l'exécute au concert de la fête communale de 1816, concert qui se donnait, à cette époque, par l'institut Lecomte. Le savant professeur, le pianiste puissant nous fait ses adieux en homme d'esprit. Dans sa dernière soirée (1818), il improvise une fantaisie où tout à coup s'épanouit l'air national de Gayant. Il pénètre et caresse ainsi la fibre douaisienne.

L'air de Gayant inspire plus d'un musicien :

Pierre Lecomte le traite en pas redoublé, 1793.

M. Moreau l'encadre dans son quintette, 1823.

Comme Lecomte, Tolbecque le choisit pour texte d'un pas redoublé, qu'il dédie à notre musique d'harmonie, 1836.

M. Charles Choulet en fait un quadrille pour piano, 1842.

(1) Lors de la fête jubilaire — 1808 — des frères Bommart, Lesage et Monneret, les concertistes et les chanteurs étaient Messieurs Mastrik, Eloy de Vicq, Pierre Lecomte, Georges Heisser, son frère Jean-Baptiste, Delagrange, Moity, Boulé, Amédée Delalande, Pecqueur, Dargirolle, Mouton, Tronville, de la Viefville, Becquet de Mégille, Paquié, Pierre Colin et Miraucourt.

Le virtuose Willent l'intercalle dans son opéra de *Van Dyck*, 1846.

Le violoncelliste Servais le place, comme incident, dans l'une de ses charmantes fantaisies jouées par lui dans un concert à Douai, 1849.

Le violoniste Bazzini le met en rondo, 1851.

M. Demeny, dans son souvenir de la fête de Gayant, 1851.

Le maître de chapelle de Cambrai, M. de Try, ne l'oublie pas dans ses airs populaires du nord de la France, 1852.

M. Laurent de Rillé, compositeur parisien, en fait un chœur intitulé : *Les Enfants de Gayant*, écrit spécialement pour la société Chorale de Douai, 1855.

M. Charles Heisser le rappelle aussi dans son *Binbin*, quadrille pour piano, 1855.

M. Jules Hermant, dans son *Carnaval populaire*, 1855, etc.

1816 et 1817. — Frédéric Beer, dont la réputation est devenue européenne, et Tassini, tous deux chefs supérieurs des musiques de la légion de la Nièvre et du 48e régiment de ligne, en garnison à Douai, laissent trace de leur passage : — Beer, par des morceaux d'harmonie d'une fraîcheur délicieuse, une belle symphonie concertante pour clarinettes, jouée par lui dans nos concerts, puis à Valenciennes, Arras, avec un digne partenaire, Jean-Baptiste-Joseph Bauduin ; — Tassini, par des marches touchées de main habile, des pas redoublés au rhythme franc, à l'idée toute mélodique.

Dès 1816 aussi, Bauduin communique ses essais de composition à son ami Frédéric Beer. Il en reçoit de pré-

cieux conseils. L'avant-veille des funérailles de M. de Wavrechin, Bauduin, retiré, minuit sonnant, dans la cave de sa demeure, rue des Vierges, à la lueur indécise et lugubre d'une lampe de l'époque (très peu carcel alors), improvise, pour ainsi dire, une scène funèbre pour harmonie militaire. Empreinte de sainte tristesse, elle est l'écho du deuil public et sert au convoi de l'honorable colonel. Depuis, plus de cinquante marches ou pas redoublés sont sortis de la plume de Bauduin. Ils formaient l'ancien répertoire de la musique de la garde nationale. Pour elle encore, il arrange plusieurs ouvertures, entre autres *la Muette de Portici,* d'Auber.

En 1822, par la pierre lithographique de l'Arsenal, il met au jour sa fameuse romance dédiée à Luce : *J'ai perdu mon amie !* Bauduin rend cette situation navrante dans un *cantabile mi mineur,* entrecoupé de soupirs et de sanglots, où, vingt-neuvième mesure, plane audacieusement un *ut* au-dessus de la portée, que j'indiquerais à M. Duprez, s'il passionnait encore avec cette note le public parisien, dans l'opéra de Rossini, *Guillaume Tell,* sur les paroles du douaisien Hippolyte Bis. — Bauduin compose en plus deux airs variés, l'un pour trombonne, l'autre pour violon, exécutés par ses élèves Alfred Mongrenier, Adolphe Hermant, aux exercices-concerts de l'Ecole douaisienne (1834 et 1836).

1817 à 1823. — Alphonse Meurger, élève de Garat, professe à Douai. Musicien aventureux, chanteur à la voix inégale, mais exercée, ayant le *brio,* le feu de la jeunesse, il ouvre un cours de musique vocale, voit venir à lui la faveur publique et quelque temps la conserve. Successeur de M. Fétis comme organiste de la collégiale de Saint-

Pierre, il y traduit en l'honneur de Sainte Cécile, le 22 novembre 1818, une scène dont il est l'auteur, *le Jugement dernier*. A l'éclat des trompettes qui sonnent, il joint, en manière d'accompagnement et d'harmonie imitative — en vain vous en chercheriez l'espèce dans les traités spéciaux — les jalousies que la tringle irrite, planches, échelles et chaises qui s'agaçent, se heurtent et se tourmentent, les chaînes qui roulent et s'agitent, les marteaux qui tombent sur l'enclume, les cloches qui bourdonnent et gémissent, les triangles, bonnets chinois qui tintent, carillonnent, les cymbales qui vibrent, sifflent, perçent l'air, etc. L'effroi saisit l'âme des fidèles : tous s'imaginent que la basilique fléchit et s'écroule. Au dernier accord du morceau fantastique s'évanouit le danger : l'espérance revient, les cœurs se dilatent et respirent...

Meurger écrit des motets, des sonates pour violoncelle et piano, deux actes d'opéra *(Une Journée d'intrigues)*. Il publie *Le Ménestrel du Nord*, journal de quarante-huit feuilles, quatre par mois. — *La Lyre française*, contenant toutes romances, Paris, éditeur Leduc. — Parmi ce luxe de productions légères, faciles toujours, les friands du genre accueillent avec plus d'empressement *Bélisaire*, *les Chants de la Provence*, *Marguerite la fleur des prairies*.

1819. — Les premières poésies de Mme Desbordes-Valmore inspirent Pierre Colin. Il met en musique quelques romances de la charmante muse et dédie *les Ailes d'Ange* au président de la société Philharmonique, Ildefonse Luce.

Ancien élève de la cathédrale de Tournay — l'abbé Rousseau, le compositeur, étant maître de chapelle — Colin, né le 10 juin 1763, à Soignies (Belgique), est nommé

chantre de la collégiale de Saint-Pierre de Douai, vers 1788. — Cinq ans plus tard, 1793, tous les membres du chapitre émigrent, ou sont déportés. La mesure ne l'atteint pas. Sa voix de basse, pleine et vibrante alors, lui sert de sauve-garde. Aux fêtes publiques, à chaque victoire annoncée, Colin était requis pour chanter les hymnes patriotiques, soit sous les voûtes du temple de la Raison (église Saint-Pierre), soit sur l'autel élevé place d'Armes. Il était l'homme de France qui possédait le mieux Rouget de l'Isle et Méhul. — A la même époque (1793), il organise avec Pierre Lecomte la musique de la garde nationale de Douai. En 1813, il compte parmi les professeurs de l'Académie de cette ville; et l'orchestre du théâtre le voit cinquante et un ans au pupitre de contre-basse. — Pierre Colin est mort le 4 mai 1842.

1819 à 1828. — M. Moreau tient, avec l'orgue de Saint-Pierre, la classe de vocalisation et de chant à notre institut. Homme du monde, caractère digne, bientôt il marque sa place dans la société douaisienne. Artiste d'expérience et de savoir, il compose un quintette, des motets, des scènes pour orgue et piano, plusieurs ouvertures pour la société Philharmonique, un chant guerrier avec chœur et récits, etc. Il édite un *nouveau choix des cantiques de Saint-Sulpice*, Paris, Carli, 1827, œuv. 35. — Nommé bibliothécaire du Conservatoire de Paris, M. Moreau nous quitte aux premiers mois de 1828.

1821. — L'organiste de Notre-Dame de Douai, M. Waroquiez fils, met en musique plusieurs romances et les publie.

1822 à 1823. — Notre violoncelliste Désiré-Joseph Tarlier transcrit pour la scène française l'opéra de Bee-

thoven *(Fidelio)*. La partition en est déposée à la bibliothèque de la société Philharmonique.

1826 à 1843. — Musicien érudit, lecteur d'élite *alla prima vista* (application simultanée des paroles et de la musique), Henri Brovellio, pianiste, de Lille, après avoir brillé comme amateur dans les salons et les concerts de sa ville natale, vient, en 1826, professer à Douai. Il y reste jusqu'en 1843. Ses élèves les plus distingués étaient Mlles Victorine Daix et Malvina Roty. — Brovellio prend part à toutes nos réunions musicales. Il est appelé successivement à l'orgue de Notre-Dame, aux cours de musique du Lycée et de l'École normale. Il arrange en quintettes *les cinq grandes sonates pour piano* de Weber; traduit pour la scène française *trois opéras* de Sphor; *il Matrimonio secretto,* de Cimarosa; *Sémiramis,* de Rossini, etc. *(Voir à l'appendice).*

1830. — L'ancien professeur de Cambrai, Léon Saint-Amans, violoncelliste de mérite, pianiste de force supérieure, réside également à Douai. Saint-Amans produit ses compositions dans nos concerts. Sa science est sûre, sa pensée toujours saine et de bon goût. En 1831, l'artiste va professer à Lille.

1832. — M. Pierre Lefranc ouvre son répertoire. Ses œuvres sont manuscrites. Toutes méritent d'être gravées. Les éditeurs y trouveraient leur compte, les musiques d'harmonie étrangères et françaises une source limpide et nouvelle. Soit qu'il produise en propre, soit qu'il transcrive les symphonies, les ouvertures des maîtres, le faire distingué, la connaissance parfaite de la nature et de la portée des instruments, le tact que donne le savoir aidé d'une belle intelligence musicale, toute la manière de

M. Lefranc se décèle et se reconnaît toujours. Là, comme ici, œuvres originales ou traduites, partout on rencontre son cachet, sa spontanéité. M. Lefranc est un peu comme Molière qui, s'emparant d'une idée émise et la fécondant, appelait cela retrouver et reprendre son bien. *(Voir à l'appendice.)*

Dans la même année 1832, nous arrive un artiste à la fleur de l'âge — 21 ans — nature richement douée, d'une valeur incontestable, fort d'études sérieuses et suivies au Conservatoire parisien. Victor Lefebvre occupe bientôt ici le premier rang. Ses compositions embrassent tous les genres; il les multiplie avec une merveilleuse facilité; toutes sont supérieures et lui survivent. Recherchées dès leur apparition, applaudies partout, au théâtre, dans nos salons, dans nos concerts, elles ont le bien-dire musical, le style pur et coulant, la suprême qualité — celle qui donne à l'œuvre force et durée, la couleur et la vie — le génie mélodique, la note du cœur. *(Voir à l'appendice.)*

Au contact de Victor Lefebvre s'alimente, s'excite plus encore la verve de MM. Edmond de Coussemaker, Charles Choulet, Amédée Thomassin.

M. de Coussemaker qui, par la publication de livres substantiels, a depuis marqué sa place dans le monde érudit de la littérature musicale, nous donne, pendant sa résidence à Douai, quatuors, trios, scènes, airs, des romances à la touche élégante et gracieuse, etc.

L'œuvre de M. Charles Choulet est plus considérable. Il comprend septuor, quatuors, symphonies, ouvertures, entr'autres celle de *Gonzalve de Cordoue*, si vive d'allure, si coquettement variée — une fantaisie, *Le lendemain*

d'un bal, couronnée au concours de Lille de 1837 — à celui de Valenciennes en 1849, sa *Prière aux saints et le Chant du baptême,* chœur à trois voix, obtient le prix. *(Voir à l'appendice.)* — Esprit net et judicieux, M. Choulet écrit encore les articles de critique musicale du *Libéral du Nord.*

Riche d'instruction, de connaissances artistiques singulièrement variées — ressources fécondes pour le musicien qui voit ainsi son horizon reculer, s'agrandir toujours — M. Amédée Thomassin, sans négliger les autres parties du programme, s'affectionne particulièrement au genre sacré. Pour le mieux étudier, il visite Rome (1er janvier 1834). Il s'y met en relations avec les maîtres de chapelle, l'élite des artistes, les critiques les plus haut placés; et, dans ce milieu musical imprégné de savoir, tout parfumé de poésie, il recueille et note plus d'un enseignement. Nombre de ses compositions sont datées de Rome, de Florence, de Capri. La *Società di emulazione* traduit l'une de ses symphonies. Dans l'église transpontine, les premiers sujets de la chapelle Sixtine et de Saint-Pierre exécutent sa messe organique. Les religieuses du monastère de Calvi chantent son *Tantum ergo,* etc. — Octobre 1836, M. Thomassin est de retour en France. — Le jour de Saint-Etienne 1837, dans l'église Saint-Eustache de Paris — le 15 août 1838, dans l'église Saint-Roch, avec des éléments nombreux et choisis, il fait entendre deux *Messes solennelles;* — en 1849, à la métropole de Cambrai, sa quatrième *Messe solennelle* dont Monseigneur Giraud, cardinal-archevêque du diocèse, veut bien accepter la dédicace, en honorant l'auteur d'une lettre des plus flatteuses. *(Voir à l'appendice).*

1833. — Ayant pour collaborateurs Ildefonse Luce et

Victor Lefebvre, M. Jules Bovery, chef d'orchestre du théâtre, écrit dans l'œuvre collective de *Paul Ier*, opéra-comique en 3 actes, le n° 2, chœur d'introduction et couplets — le n° 4, duo — le n° 10, final — le n° 11, air. — L'ouvrage est représenté sur la scène douaisienne, pour la première fois, le 27 février 1834.

La liste de nos compositeurs est loin d'être épuisée. Continuons-la, nous bornant toutefois à de brèves indications.

1833 à 1861. — Nous notons :

Jean-Baptiste Heisser (fils de Georges), notre lauréat du Conservatoire de Paris, 1824.

Le bassoniste-maître, Willent-Bordogni. *(Voir à l'appendice.)*

Joseph Bertrand, mort le 7 novembre 1854, chef d'orchestre de la société Philharmonique, professeur à l'École de musique, organiste de Saint-Géry d'Arras.

Charles Heisser, l'excellent musicien, l'artiste remarquable, dont la famille, depuis 1789, a rendu tant de services signalés à notre art musical. *(Voir à l'appendice.)*

Le violoniste-virtuose Adolphe Hermant.

M. Demeny, le savant et consciencieux professeur de piano. *(Voir à l'appendice.)*

M. Gustave Buffin, qui publie des romances détachées, de coquets albums, répertoires illustrés de jeunettes et fraîches mélodies, 1845 à 1848 (année de sa mort).

Le pianiste Lenz qui réside à Douai (1846) et dont les compositions purement écrites exhalent le parfum de l'école allemande.

Le violoniste à l'archet tendre et tout sympathique, M. Hippolyte Basuiau.

L'artiste pianiste Lehman, 1848.

M. Paul Guiselin, l'organiste de Notre-Dame de Douai. *(Voir à l'appendice.)*

M. Walter Boulvin, ancien organiste de Saint-Jacques, professeur de piano.

M. Auguste Antony, violoncelliste, lauréat du Conservatoire de Paris.

Le flûtiste, professeur au Conservatoire de Lille, M. Jules Hermant. *(Voir à l'appendice.)*

M. Henri-Joseph François, violoncelliste-virtuose, maître de chapelle de Notre-Dame de Douai (1).

M. Adolphe Detrain, chef de la musique du Lycée.

MM. Edouard Heisser, Albert Dutilleul, Jules Duhot, Charles Devrez, Jules Demoulier, etc., etc.

Nature fine et charmante, musicien par le cœur comme par la pensée, M. Charles Duhot, tout jeune encore, se révèle à notre monde artistique. Dès 1854, il complète

(1) Né le 6 mars 1828.

1834. — Il entre à la maîtrise de sa ville natale (Cambrai).

1842. — Commence l'étude du violoncelle, sous la direction intelligente de M. De Try, maître de chapelle.

1844. — Il quitte la maîtrise pour le séminaire, y restant jusqu'en 1847.

Le 22 janvier 1850, M. François est nommé professeur à l'Ecole de Douai, qui peut, à juste titre, s'honorer d'un artiste de cette portée.

Il succède à Lesage, ancien élève de notre institut et du Conservatoire de Paris. Alexandre Lesage forme trois violoncellistes qui lui font honneur : MM. Auguste Chemet, César Dislere, Auguste Antony.

ses études au Conservatoire de Paris. Bientôt, il fait paraître un album de *Six pensées mélodiques* (le titre n'est pas trompeur), Paris, Paul Chaillou, 1855, etc. — Février 1861, sur la scène douaisienne, sa partition de *David* reçoit un accueil sympathique.

Au XVIe siècle — disent les chroniques — dans un village peu distant de Douai, le châtelain, épris d'amour pour les muses de l'Olympe, fondait *le banc poétique du baron de Cuincy*. Blondel y conviait poètes et musiciens. Trois siècles plus tard, Cuincy devait voir refleurir ces fêtes de l'intelligence, du savoir et du bien-dire. M. le marquis Jules d'Aoust, élève d'Elwart, les anime et les colore par ses compositions en tous genres *(Voir à l'appendice)*; Mme la marquise les poétise par sa manière inspirée, sa belle diction musicale; Mme la comtesse Amédée de Germiny, sa sœur, par son délicieux talent de pianiste.

XXV.

Lorsqu'à l'aide de toutes nos forces vitales réunies, Luce animait du souffle inspirateur l'art musical à Douai; imprimait à nos concerts, à la symphonie, à l'orchestre, ce mouvement grandiose et tout nouveau, notre musique d'harmonie ne restait pas en arrière. Tour à tour, sous la direction sûre, pleine d'élan, de ses chefs distingués — Lecomte, Bauduin, Lefranc — elle allait, la vaillante, conquérir à Béthune (1811) — Cambrai (1811, 1813) — Arras (1812, 1813) — Tournay (1812) — Saint-Amand

(1830) — Valenciennes (1831) — Lille (1829, 1837, 1855), les premières médailles des concours, fleurons glorieux qui se pressent et brillent sur notre couronne et la complètent (1).

Nos vingt et un lauréats du Conservatoire et du Gymnase musical de Paris, tous, excepté Luce, anciens élèves de l'Ecole douaisienne, venaient ajouter encore à notre renommée.

CONSERVATOIRE.

Classe de composition.

Ildefonse Luce — prix, an XIII (1804)

Classe de chant et de déclamation lyrique.

Mlle Petit — prix, 1813 ou 1814.

Jean-Baptiste Grard — 1er prix de chant, 2e prix de déclamation lyrique, 1839.

Mlle Louise-Angélique Vauchelet — 1er prix de chant, 1842.

(1) Voir notre biographie (1852) de Pierre Lecomte, en ajoutant à la nomenclature qui s'y trouve le concours de Lille du 18 juin 1855, où la Compagnie de Douai, contre les musiques de Roubaix et de Boulogne-sur-Mer, obtint le 1er prix d'exécution, à l'unanimité des voix du jury. — Président, Adolphe Adam, de l'Institut.

Dans une revue générale de ce concours, l'*Industriel calaisien* (25 juin 1855) s'exprime ainsi :

« Douai (musique de la ville) a obtenu le 1er prix d'exécution d'ensemble » avec soixante-dix-huit musiciens conduits par M. Lefranc, qui avait orches- » tré pour harmonie militaire, avec une habileté qui lui a valu la haute » approbation du jury, la grande et ardue symphonie héroïque de Beethoven. » Le succès était complet ; et le soir les vainqueurs exécutaient, en se rendant » à la gare, l'air de *Gayant*, si populaire à Douai et si empreint de vieille » couleur locale, ce ranz des vaches douaisien si impressif pour les absents et » les exilés de la ville natale... »

Classe de violon.

Henri Lepoivre — 2e prix, 1826.

Adolphe-Joseph Hermant — 2e prix, 1840 — 1er prix, 1841.

Classe de violoncelle.

Auguste Antony — 2e prix, 1849.

Classe de basson.

Jean-Baptiste-Joseph Willent — 1er prix, 1826.

Constant Sy — 1er prix, 1835.

Classe de clarinette.

Pierre-Charles-Auguste Lecomte — 2e prix, 1810 — 1er prix, 1811.

Louis-Charles Frion — 1er prix, 1829.

Sourilas — 2e prix, 1844.

Classe de flûte.

Jules Hermant — 2e prix, 1848 — 1er prix, 1849.

Auguste Bernard — 1er prix, 1855.

Classe de cor.

Blanchard — prix, concours de...

Jean-Baptiste Heisser, fils de Georges — 1er prix, 1824.

Alfred-Maurand Noury — 2e prix, 1827.

Alfred-Louis Boulcourt — 1er prix, 1844.

Jean-Baptiste-Louis Vauchelet — 2e prix, 1846 — 1er prix, 1848.

GYMNASE MUSICAL.

Justin Vauchelet — 1er prix de cor, 1850.
Lefebvre — 2e prix de basson, 1854.

XXVI.

Jusqu'en 1831, Douai comptait seulement nos deux grandes réunions — *la société Philharmonique, la musique d'Harmonie* — dont nous venons de retracer, trop brièvement sans doute, et les progrès et les triomphes.

Un élément nouveau se fait jour. Dans le but de donner l'essor, une plus large place aux œuvres, aux compositions douaisiennes, et pour ne pas en laisser sécher la fleur, MM. Victor Lefebvre, Edmond de Coussemaker, Henri Brovellio, Charles Choulet, Amédée Thomassin, fondent *la société d'Emulation* (1832). Ildefonse Luce y participe bientôt. Sous la conduite de Jean-Baptiste Bauduin, son chef d'orchestre, cette Société, sans précédent dans le Nord, offre plusieurs soirées d'hiver (1), des ma-

(1) Voici le programme de la première soirée :

1re partie. — 1° Ouverture — symphonie (Amédée Thomassin) — 2° Hymne et valse à quatre voix (Edmond de Coussemaker) — 3° Fantaisie pour piano et basson (Henri Brovellio) — 4° Air italien pour contralto avec accompagnement d'orgue (Edmond de Coussemaker) — 5° Romances (le même).

2e partie. — 1° Ouverture (Edmond de Coussemaker) — 2° Air français avec accompagnement de piano (Henri Brovellio) — 3° Air varié pour le cor (Charles Choulet) — 4° Chœur avec accompagnement d'orchestre (Amédée Thomassin) — 5° Romances (Edmond de Coussemaker).

tinées-concerts le mercredi de la fête communale. Elles sont suivies avec empressement et le plus vif intérêt (1).

En vue de faire revivre les solennités religieuses de nos vieilles maîtrises, le 18 avril 1838 s'organise la *Société de musique sacrée* (2). Dirigée, à son origine, par Eugène Heisser, elle fait entendre — aux années 1838, 1839, 1841, 1842, 1843, dans les églises de Saint-Pierre, Notre-Dame et Saint-Jacques — une messe de Bulher, maître de chapelle d'Aix (Prusse), la messe en *ut* d'Haydn, des fragments de la messe du sacre, de Cherubini, une messe de Vandergheinste, un duo de Bigatti, messe de Miné, un trio de Mercadante, un duo de Basuiau, un quatuor de Charles Heisser, messe de Schubert, le *Stabat* de Pergolèze, messe *(en sol)* de Mozart, une messe solennelle d'Amédée Thomassin (juillet 1842), un *Magnificat*, un *Genitor*, de Brovellio, etc.

Mais les titres les plus honorables de la Société sont les grandes solennités de juillet 1840, 1841, 1843.

Dans la nef principale de l'église Saint-Pierre s'élève une estrade sévèrement ornée. Les concertistes y prennent place. — Au milieu, l'orchestre — sur les gradins, les masses chorales : — à gauche, les *soprani* — à droite, les ténors et basses.

(1) En 1834, dans son voyage d'Italie, M. Amédée Thomassin fonde également à Rome, avec le concours du maëstro Pietro Ravalli, maître de chapelle, la *Società di emulazione*.

(2) Les fondateurs étaient MM. le comte de la Bucquières, de Vilmarest, Alexandre Capon, Alexis Mogué, Alexandre de Bonijols, Léon Nutly, Charles Choulet, Pierre Rozey, Adolphe Courmont, Eugène Heisser et son fils Charles.

En 1840, sous la direction de M. Charles Choulet, est exécutée la *Messe du sacre*, de Cherubini — 1841, Luce dirigeant, la *première messe* de Lesueur — 1843, M. Charles Choulet, chef d'orchestre, une *messe* de Ferdinand Lavainne, de Lille (1).

(1) Voici, suivant l'ordre alphabétique, le personnel de la société de Musique sacrée.

ORCHESTRE — 84.

Chefs : Ildefonse Luce, Charles Choulet, Eugène Heisser.

1ers violons : Bauduin aîné, Bauduin cadet, Bommart (Anarcharsis), Bertrand, Blot (Victor), Choulet, Daix, Delhaye, Hespel (de Tournay), Hochet, Lagarde, Luce, Moity, Robaut fils (Félix), Sion, Tesse — 16.

2mes violons : Basuiau, Butruille (Auguste), Blancq, Castel, Chemet aîné, Dubois, Duburque, Dussalian, Hermant (Jules), Heisser (Eugène), Leblanc, Lermoyer (Victor), Leroy (Félix), Louis (François), Petit, Rozey (Ferdinand) — 16.

Altos : De Labédolière, Delahaye, Haudouart, Huret, Lavoix, Maingot, Noury (Charles), Serval — 8.

Violoncelles : Allard fils, Bagnéris, Blot (Alfred), Boulvin (Walter), Desuède (Edouard), Dislere (Philippe), de Lesdain aîné, Dubus, Chemet (Auguste), Lesage, Sailly père, Savoye (le commandant), Tarlier (Théophile) — 13.

Contrebasses : Anselme, Antony-Thouret, Bertrand père, Bodelet, Edmond Henri, Heisser (Charles), Midy, Orville, Roland — 9.

Flûtes : Helbecque, Laloux (Victor) — 2.

Clarinettes : Devrez-Legentil, Courmont (Adolphe) — 2.

Hautbois : Dislere (Augustin), Dubus (Hippolyte) — 2.

Bassons : Biencourt aîné, Delambre, de Lesdain jeune, Lépollart, Leroy jeune — 5.

Cors : Boulcourt, Broux aîné, Milliot, Noury (Alfred) — 4.

Trompettes : Boulcourt, Frémy, Lefebvre — 3.

Trombonnes : Marchand, Mongrenier — 2.

Timballes : Heisser (Charles), Tarlier — 2.

Au jardin du Nord, si propice à ces sortes d'exhibitions, les concerts Musard, auxquels succèdent les soirées d'été, sont organisés par M. Charles Noury (1836-1838) — Notre beau bataillon de sapeurs-pompiers est doté d'une musique de fanfares (1839). — Un jeune homme de cœur, de dévouement et de progrès, qu'une mort douloureuse nous enlève à la fleur des ans, M. Auguste Butruille, réunit (1843) un certain nombre d'adeptes, les

CHANT — 189.

1ers et 2es *soprani*. **MMlles Bris, Boulvin, Billard, Blot (Victorine), Béharelle, Bilbaut, Bétremieux, Carton (3 sœurs), Courtois, Choquet, Castel, Campion, de Tournemine aînée, de Tournemine cadette, de Tournemine jeune, Deblocq (Bernardine), Delaby, Delille, Deusy, Dancoisne, Debève, Debuly, Duburque, Estabel-Crépy, Fénaux, Fournier, François, Gindre (Henriette), Guille, Heisser (Elise), Heisser (Eugénie), Honoré, Hibon, Luce, Lefebvre (Philogone), Lequeux, Leclercq, Laigniez, Legay, Lejeune, Lecreux, Merklein, Pouchin, Robaut, Riémain (3 sœurs), Stiévénart, Sauthieux, Wagon — 52.**

1ers et 2es *ténors* : **Brovellio, Butruille (Emile), Boudry, Bootz (Godelippe), Bétremieux, Capon, Carton (Emile), Carton (Alfred), Carton (Charles), Crenelle, Campion (Auguste), Campion-Fleurquin fils, Delille, Debève, Dogimont, Duchambge, Duburque, Devrez, Delcroix frères, Dugardin, Delanoy (Auguste), de Gennes, de Bonijols, Deshayes, Estabel-Luce, Fontaine, Galand, Gelez fils, Gonthier, Hibon, Jupin, Landrieux, Leclercq, Ladureau, Lespagnol, Lépollart fils, Martinache, Masquelier, Mars, Moguez, Nutly (Léon), Rozey (Pierre), Roger, Renard, Robaut (Achille), Saudeur, Tréca (Edmond), Tréca (Célestin), Wiart — 50.**

1res et 2es *basses* : **Ambrecht, Boulvin père, Brassart, Brachelet (Alfred), Carlier fils, Cavrois, de Lacaze (Aimé), de Bailliencourt, Delahaie, Dorchies, Delsaut, Daubigny, Denis (Victor), Fournier, Flament, Gillon, Mastrik (André), Meuse, Maisonneuve, Pinquet (Jules), Penin, Richard, Saudou, Tarlier, Théry, Tréca (Ildefonse), Wagon — 10 élèves de l'Ecole normale — 37.**

initie et les exerce au genre choral. Plus tard, son idée devait être reprise et fructifier ici. — Alors aussi le pensionnat de M. Joseph Chemet a sa musique comme le Lycée, le collége des Bénédictins-anglais et l'Ecole de la doctrine chrétienne (1).

A l'imitation de ces splendides Sociétés de chant d'ensemble qui brillent dans l'harmonieuse Allemagne et la musicale Belgique, on voit se former en France les orphéons. La métropole donne l'élan. Les provinces la suivent. Douai n'est pas en retard.

Sainte-Cécile — dirigée au début, 1852, par M. Charles Heisser (fondateur), ensuite par MM. Pierre Lefranc et Gabriel, l'intelligent musicien — Sainte-Cécile dispose de forts et nombreux éléments. Sous les diverses présidences de MM. Alfred Blot, Gelez père et fils, Emile Desmarets, notre orphéon se produit, avec plein succès, dans de belles soirées, des concerts remarquables où figurent les artistes renommés, entr'autres la perle des salons parisiens, la chanteuse si fine, spirituelle et toute charmante, Mme Sabatier, Poultier, la Société royale des chœurs de Gand, etc. — Sainte-Cécile prend part aux luttes des concours (2e prix, médaille.)

A la même époque se forme aussi *la Société chorale douaisienne*. M. Jules Maurice, maire, en accepte la présidence. Après le concours de Lille, 1855, elle adopte un titre plus caractéristique : *les Enfants de Gayant*. Ses concerts sont suivis. Le premier se donne au profit de la

(1) Vers la même époque, M. Hippolyte Basuiau, fondateur de la musique de l'Ecole chrétienne, organise des concerts pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul (rue des Flageolets). — La société Philharmonique, comme annexe à ses grandes réunions, *les petites soirées musicales*.

Crèche, établissement communal. Ayant pour chef M. Augustin Dislere, elle y traduit une grande page, l'*Ode-symphonie* en trois parties, de Félicien David. C'était honorablement se poser.

Nous le rappelions aux premières lignes de sa biographie, Luce fait la conquête du public de Saint-Omer — 1796 — dans les réunions patriotiques où son violon soupire ses premiers chants. A 57 et 58 années de distance, 1853-1854, d'autres Douaisiens, appelés pour deux concerts, au profit des pauvres, par la société Philharmonique de cette ville (l'un des programmes indiquait l'œuvre distinguée, *Gonzalve de Cordoue*, de M. Choulet), nos orphéonistes allaient y retrouver le même accueil, recueillir les mêmes sympathies, y provoquer le même enthousiasme en le rajeunissant. Nous aimons à rapprocher ces souvenirs.

L'orphéon reçoit une médaille d'or avec l'inscription : « *Au nom des pauvres, la ville de Saint-Omer et* » *la société Philharmonique à la Société chorale de Douai* » (1853-1854) » — Il participe aux concerts de Calais, 1854 — Chaque année, le mercredi de notre fête communale, organise, depuis 1853, des matinées-concerts dans les jardins, aujourd'hui si coquets, de la Société d'agriculture, sciences et arts, etc. ; — assiste aux grands festivals de Paris et de Londres ; — à quatre concours : — Arras, 1853, 3e prix — Lille, 1855, 2e prix (1) — Bé-

(1) On lit dans l'*Industriel calaisien* du 25 juin 1855 :

« C'est la Société chorale de Douai qui fut désignée par le sort pour se faire » entendre après les *Crick-Mouils*. Composée de beaucoup de nos amis, et » ayant laissé à Calais les meilleures impressions, elle avait, pour tous les Calai- » siens notamment, orphéonistes concurrents et auditeurs de la salle, un inté-

thune, 1856, 1er prix; en plus, la médaille offerte par le département du Pas-de-Calais — Boulogne, 1861, 3e prix.

XXVII.

Ildefonse Luce voyait, avec un juste orgueil sans doute, son œuvre grandir et s'étendre toujours, notre élan ne s'arrêter jamais, l'enthousiasme qui le brûlait gagner ainsi tous nos artistes, tous nos amateurs. Il avait tracé le programme : chacun s'efforçait de le remplir. — A l'orchestre, son action était décisive. Avec lui, point de crainte, d'hésitation. Les concertistes connaissaient leur maître : ils avaient confiance entière dans ce guide plein de science et de chaleur, dans ce chef sûr, entraînant et ponctuel. — Aux répétitions, parfois, son esprit jaillissait en mots piquants, en réparties originales, incisives, qui

» rêt tout particulier. Elle avait fait choix du chœur de Gevaërt, *sur l'Eau*, » et du chœur de Kucken, *avant la Bataille*. C'était bien choisi, comme » musique bien faite et heureusement contrastée.

» Elle était beaucoup plus nombreuse que lorsqu'elle venait nous visiter, » il y a quinze mois. Ses quarante et un membres d'alors s'élevaient en ce » moment à cinquante-six.

» Les Douaisiens, sous la conduite de leur digne chef, M. Dislere, ont » chanté avec le goût, la délicatesse d'expression et la science de nuances » que nous leur connaissons. Mais ils ont mieux fait que jamais, et on a » compris tout de suite qu'ils auraient un prix. Ils ont eu en effet le second.

» Calais-Saint-Pierre a paru ensuite, représenté par trente-quatre orphéo- » nistes. ... Les Douaisiens surtout, sous les auspices desquels ils se sont en » quelque sorte organisés, leur ont adressé de vives et sincères félicitations » sur leurs progrès..... »

deviennent proverbes en naissant; mais son cœur, sensible et bon, les réprouvait aussitôt.

Dès 1810, Luce était membre résident de notre Société d'agriculture, de sciences et d'arts. Ayant pris domicile à son château de Courchelettes — commune dont il fut maire pendant 40 ans — on lui décerna le titre de membre correspondant le 14 janvier 1831. Il faisait aussi partie de la commission de nos écoles académiques et de la *Réunion du Nord.* — Rapportons ici la lettre d'Hippolyte Bis, qui lui fait connaître la décision prise à ce sujet :

« Monsieur et cher collègue,

» Dans sa séance d'hier soir, 30 juin, *la Réunion du Nord,* sous la présidence de M. le comte Merlin, vous a admis au nombre de ses membres correspondants. Vous en informer n'est pas seulement dans mes obligations, c'est aussi, c'est bien mieux encore dans mes plaisirs, et j'éprouve une satisfaction bien sentie de voir se resserrer mes liens avec un de mes compatriotes les plus distingués. Permettez-moi de vous adresser un reproche pourtant : c'est de vous être présenté si tard.

» Notre deuxième banquet annuel pour 1837 aura lieu le 3 juillet, chez Grignon, à 6 heures du soir. Si, comme nous le souhaitons tous, vous l'honorez de votre présence, c'est que vous n'aurez pas attendu cette notification d'admission, et en cela vous aurez bien fait; car pour un artiste tel que vous, se présenter c'est être reçu.

» Je vous renouvelle, etc.

» HIPPOLYTE BIS,

» *Secrétaire-général.*

« Neuilly, 1er juillet 1837. »

En 1845, Luce est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Vers la fin de 1852, sa santé, jusque-là si ferme, tout à coup devint chancelante ; la vie se retirait de lui. Le mal, plus fort que la science, empirait toujours ; et cette belle intelligence musicale si riche et si complète — notre maëstro, entouré de ses enfants, de ses amis, serrant pour la dernière fois la main de son digne fils, disant à tous le suprême adieu — s'éteignit le 14 janvier 1853.

Ses funérailles eurent lieu le dimanche 16. Le cortége partit de la maison mortuaire (1). Les coins du poêle étaient tenus par MM. Pillot, membre de la Société d'agriculture, Anacharsis Bommart, vice-président de la société Philharmonique, Auguste Delaby, ancien colonel de la garde nationale, membre de la Légion-d'Honneur, Léon Nutly, vice-président de la commission de l'Académie de musique. — Suivaient : la famille du défunt, la musique de la ville, la musique du bataillon des sapeurs-pompiers, les professeurs et les élèves de l'Ecole de musique ; une foule de citoyens de toutes classes.

A l'église Notre-Dame, la société Philharmonique exécuta une *Ouverture* de Scheineder — la société Chorale douaisienne, un *Kyrie,* un *Agnus* — la musique de la ville, un *morceau funèbre.*

Le 17 février suivant, fidèle au pieux usage établi par elle depuis longues années, la société Philharmonique fit célébrer un obit solennel en musique, à la mémoire de son fondateur, Ildefonse Luce. Sous la conduite de M. Charles Choulet, on fit entendre la marche funèbre de la *Symphonie héroïque*, de Beethoven — le *Requiem*, d'Amédée Thomassin — *Lacrymosa,* de Mozart — *Bene-*

(1) Marché aux Poissons, n° 5.

dictus, de W. Neuland — *Pie Jesus*, de Cherubini — l'ouverture de *Joseph*, de Méhul.

Par le prestige, la force de son talent, sa direction inspirée, énergique et nette, sa verve, son activité, sa foi, Luce — novateur heureux — transformant nos concerts, nos séances de quatuor, créant l'orchestre, inaugurant à Douai la symphonie, la plus haute expression de l'art, Luce a consacré d'une manière durable — comme Lecomte et Lefranc pour l'harmonie militaire — notre gloire musicale; et les noms de ces artistes d'élite, religieusement conservés dans l'histoire du pays, y grandiront toujours et défieront l'indifférence et l'oubli !



APPENDICE.

BIBLIOGRAPHIE MUSICALE

DE DOUAI.

FRANÇOIS REGNARD, DE DOUAI,

Né dans la première moitié du XVI[e] siècle.

Attaché comme musicien à la cathédrale de Tournay. En 1573, maître de chapelle.

1. Cinquante chansons à quatre et cinq parties convenantes tant aux instruments qu'à la voix. — Douai, Bogard, 1575.

2. *Poésies de P. de Ronsard et autres poètes*, mises en musique à quatre et cinq parties, Paris, Leroy, 1579.

3. *Messes et motets.*

   A partir de 1574, exécutés dans la cathédrale de Tournay.

Jacques REGNARD, de Douai,

Né vers 1531, mort à Prague en 1600 ou 1601.

Successivement maître de chapelle de l'Electeur de Bavière, au service de l'empereur Maximilien II, de l'empereur et roi de Bohême, Rodolphe II, et de l'archiduc Ferdinand.

1. *Magnificat secundum 8 Vulgares musicæ modos a diversis musicis compositum 4 et 5 vocum. Duaci, 1552.* (« Magnificat, d'après les 8 tons vulgaires, composé par divers » musiciens pour 4 et 5 voix. — Douai, 1552. »)

   Dans ce recueil figurent pour partie les premières compositions de Jacques Regnard.

2. *Chansons allemandes à la manière des Villanelles italiennes à 5 voix.* — Munich, 1573.

3. *Motettæ 5 et 6. Vocibus concinandæ. — Munich, 1575.* (« Motets à chanter pour 5 ou 6 voix. — Munich, 1575. »)

4. *Cantiones ex veteri et nove Testamento collectæ, 4 voc. — Nuremberg, 1577.* (« Chants tirés de l'Ancien et Nou- » veau Testament, à 4 voix. »)

5. *Canzonelle italiane a cinque voci.* — Nuremberg, 1581. (« *Conzone*, ou chansonnettes italiennes, à 5 voix. »)

6. *Chansons allemandes à 3 voix, dans le genre des napolitaines*, publiées d'abord en trois parties, puis réunies. — Munich, Adam Berg, 1583. — Francfort, 1591-1597.

7. *Cantionum piarum septem psalmi pœnitentioles, tribus vocibus.* — Munich, Adam Berg, 1586. (« Sept psaumes » pénitentiaux de chansons pieuses, à trois voix. »)

8. *Mariale, hoc est opusculum sacrarum cantionum pro om-*

nibus B. M. V. festivitatibus cum 4, 5, 6, 8 voc. — Inspruck, 1588. (« *Mariale*, ou recueil de chants sacrés pour » toutes les fêtes de la bienheureuse Vierge Marie, à 4, 5, 6, 8 voix. »)

9. *Vingt-cinq chansons amusantes* (en allemand) *à 4 voix et pour divers instruments.* — Munich, 1591.

10. *IX missæ sacræ ad imitationem selectissimarum cantionum suavissima harmonia a quinque, sex et octo vocibus elaboratæ.* —Francofurti, apud Wolfgangum Richterum, impensis Nicolai Steinii bibliopolæ, 1602. (« Messes sacrées, à l'imitation » des meilleures, mises en suave harmonie pour 5, 6 et 8 » voix. — Francfort, chez Wolfrang Richter, aux frais de » Nicolas Stein, libraire, 1602. »)

11. *Deuxième suite de ces messes.* — Francfort, 1603.

12. *Corollarium missarum sacrarum ad imitationum selectissimarum cantionum suavissama harmonia a 4, 5, 6, 8 et 10 voc.* — Munich, 1603. (« Corollaire des messes sacrées » (nos 10 et 11 ci-dessus), à l'imitation des chants les plus » choisis, mises en musique pour 4, 5, 6, 8 et 10 voix. »)

13. *Motettæ 4, 5, 6, 7, 8 et 12 vocum, pro certis quibusdam diebus dominicis, sanctorumque festivitatibus.* — Francfort, 1605. (« Motets à 4, 5, 6, 7, 8 et 12 voix pour certains » jours de dimanches et fêtes de saints. »)

14. *Canticum Mariæ quinque vocum.* — Dillingen, 1605. (« Cantique de Marie à 5 voix. »)

15. *Magnificat decies octonis vocibus ad octo modos musicos compositum, una cum duplici antiphona, Salve Regina, totidem vocibus decantanda.* — Francfort, 1614. (« Magni- » ficat à 10 voix, composé sur 8 tons avec une double anti- » phonie (1), *Salve Regina*, à chanter pour autant de » voix. »)

(1) Nom que donnaient les Grecs à l'espèce de symphonie qui s'exécutait

THOMAS-JOSEPH DELCAMBRE, DE DOUAI,

Bassoniste, né sur la paroisse de Saint-Pierre le 24 avril 1762, mort à Paris le 6 janvier 1828.

Bibliothécaire, professeur du Conservatoire de Paris depuis son organisation définitive (3 août 1795) jusqu'en 1825.

Chevalier de la Légion-d'Honneur (ordonnance du 21 mai 1825).

1. *Duo pour deux bassons* (coté 7 fr. 50 c. au catalogue d'Ozi et Ce des musiques du Conservatoire.)
2. *Six sonates* avec accompagnement de basse.
3. *Six duos* pour deux bassons. — Paris, 1796.
4. *Six duos* idem — Paris, 1798.
5. *Symphonies* — quintettes — quatuors.
6. *Plusieurs méthodes* pour divers instruments.
7. *Concerto* pour basson principal avec accompagnement d'orchestre.

Exécuté par le bassoniste Willent, alors élève de l'Ecole de Douai, dans le concert au profit des incendiés de Salins, donné le 25 août 1825.

BONAVENTURE-CHARLES-HENRI ELOY DE VICQ, DE DOUAI,

Né le 3 juillet 1777, mort à Abbeville (Somme) le 28 février 1856. — Violoniste-virtuose.

De 1796 à 1802, 1er violon-solo du théâtre allemand de Hambourg.

par diverses voix ou divers instruments, à l'octave ou la double octave, par opposition à celle qui s'exécutait au simple unisson et qu'ils appelaient *homophonie*.—(J. J. Rousseau. Dictionnaire de musique).

Fondateur de l'institut musical d'Abbeville (1818) et de la société Philharmonique de la même ville.

1. *Air varié pour violon*, accompagnement d'orchestre, sur le thème populaire en Russie : *Belle Minka.* — Paris, Paccini, 1819.

2. *Air varié pour violon.* — Paris, Paccini, 1824.

3. *Air varié pour violon.* — Paris, Paccini, 1824.

4. *Cantate*, paroles de M. Boucher de Perthes. — Manuscrit, 1825.

Chantée, en présence de la duchesse de Berry, dans son voyage d'Abbeville (1825).

François-Ildefonse-Joseph LUCE, de Douai,

Né le 13 décembre 1781, mort le 14 janvier 1853.

Violoniste, élève de Baillot — chef d'orchestre de la société Philharmonique de Douai de 1806 à 1852.

OPÉRAS.

1. *Caroline de Lichtfield*, un acte, sujet tiré du roman, arrangé pour la scène par M. Daix. — Manuscrit, 1807.

Représenté sur le théâtre de Douai les 17 et 18 juillet 1807 par la troupe de Lille, direction de Vieillard dit Duverger, beau-père d'Adolphe Nourrit.

2. *Agar dans le désert*, scène à trois personnages avec introduction pour orchestre, paroles de M. de Jouy, arrangée d'après le théâtre de Mme de Genlis. — Manuscrit, 1808.

Exécutée à diverses reprises sur les théâtres de Lille, Douai, 1809, 1810, 1822, 1824, 1826, etc.

3. *Le Fat, ou le petit maître en province*, un acte, poème arrangé par M. Daix sur un ancien livret d'opéra-comique. Manuscrit, 1809.

Représenté sur la scène de Douai — janvier 1810 — par la troupe de Saint-Romain — puis, au théâtre de Lille, même mois, par la troupe de Duverger.

4. *Le Bal, ou les deux portefeuilles*, un acte, paroles de M. Samson Michel, procureur-général à Douai. — Manuscrit, 1811.

La musique de cet ouvrage ne fut pas achevée.

5. *Les Préventions*, un acte, paroles de Poissonnier. — Manuscrit, 1820.

Représenté diverses fois, 1820, 1822, sur les théâtres de Douai, Valenciennes et Cambrai.

6. *Le Bal masqué*, un acte, paroles de M. Delaflotte, avocat. — Manuscrit, 1822.

Représenté, 1823, sur les théâtres de Douai, Cambrai, etc.

7. *Paul Ier*, drame historique en trois actes, en collaboration de Jules Bovery, chef d'orchestre du théâtre, et de Victor Lefebvre, poème arrangé pour la scène lyrique par MM. Léon Nutly, Constant Lagarde et Fradel. — Manuscrit, 1833 — 1834.

Voici la part de chaque compositeur dans cette œuvre collective :

Luce écrivit le n° 5, trio et chœur, paroles de M. Constant Lagarde — n° 6, chœur de buveurs et complainte, paroles de M. Fradel — n° 8, duo, paroles de M. Léon Nutly — n° 9, paroles de M. Lagarde.

M. Jules Bovery le n° 2, chœur d'introduction et

couplets, paroles de M. Léon Nutly — n° 4, duo, même parolier — n° 10, final, paroles de M. Fradel — n° 11, air, même parolier.

Victor Lefebvre le n° 1, introduction - ouverture — n° 3, quatuor, paroles de M. Lagarde — n° 7, même parolier — n° 12, duo et final, paroles de M. Léon Nutly.

Cet opéra, représenté pour la première fois sur le théâtre de Douai le 27 février 1834, fut favorablement accueilli.

8. *Les Ruines du Mont-Cassin*, 3 actes, paroles de M. Constant Lagarde. — Manuscrit, 1837.

Représenté plusieurs fois sur la scène de Douai — 1838.

9. *L'Elève de Presbourg* (1), un acte, paroles de Vial et de Théodore Muret. — Paris, Henri Lemoine, 1841.

Représenté, avec succès, sur le théâtre de l'Opéra-Comique de Paris le 24 avril 1840. Il eut plus de trente représentations.

L'auteur dédie sa partition à M. Martin du Nord, alors ancien ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Le 7 juin 1841, la musique de la garde nationale de Douai donne une brillante sérénade à l'auteur de l'*Elève de Presbourg*, de retour de Paris. Il écrit la lettre suivante à M. Anacharsis Bommart, capitaine de la compagnie.

« Douai, 9 juin 1841.

» Mon cher camarade et collègue, comme capi-
» taine du Corps de musique de la garde nationale

(1) L'ouvrage portait primitivement le titre de : *Haydn*.

» de Douai, recevez l'hommage que je lui fais de la » partition de mon opéra, l'*Elève de Presbourg,* » faible gage d'estime et de reconnaissance pour » l'honneur qu'il a bien voulu me rendre en me » gratifiant d'une charmante sérénade, lors de mon retour de Paris. Dites bien à ces Messieurs que le » souvenir de cette attention restera gravé dans ma » mémoire. Je ne puis mieux leur en témoigner ma » gratitude qu'en consacrant le reste de ma carrière » artistique à soutenir, aidé par eux, le nom glorieux » que Douai s'est acquis dans les arts.

» Tout à vous — I. Luce. »

Le 2 août suivant, l'*Elève de Presbourg* fut joué sur le théâtre de Douai. Luce conduisait l'orchestre, augmenté des membres de la société Philharmonique. Il fut aussi représenté à Saint-Quentin, Strasbourg, Lille, etc.

10. *Le Gondolier*, 3 actes, paroles de M. Léon Nutly, essai de poème écrit au château de Courchelettes, dans l'été de 1842, en vue de l'adapter à la musique remaniée de l'opéra *les Ruines du Mont-Cassin*, repris au n° 8. — Manuscrit, 1842.

Nous lisons dans *la France musicale*, journal de Paris :

« Jeudi, 16 février 1843, M. Luce, auteur de » l'*Elève de Presbourg*, a fait entendre à l'Opéra- » Comique, devant une réunion d'élite, plusieurs » morceaux d'un nouvel opéra en 3 actes. On a re- » marqué principalement un quintette, deux duos, » un air de Mlle Revilly, un air et barcarolle avec » chœur chantés par Roger, et des couplets avec » chœur chantés par Grard. Tout cela a paru bien

» fait et a valu à l'auteur des applaudissements nom-
» breux. »

11. *Le Maëstro ou la renommée* (1), 2 actes, paroles de M. Lesguillon. — Paris, Richault, 1851.

L'auteur dédie sa partition à M. Auber, directeur du Conservatoire de musique de Paris, son ancien condisciple à cet institut.

Joué d'abord sur le théâtre de Versailles (1850), l'ouvrage obtint un légitime succès.

Le 12 mars 1851, représenté sur la scène douaisienne, il y reçut le même accueil qu'à Versailles. — En 1852, sur le théâtre d'Alger.

On lit dans un journal de Paris, l'*Assemblée Nationale*, du 17 novembre 1850 :

« Un essai de décentralisation musicale vient
» d'être tenté à Versailles : on a représenté sur le
» théâtre de cette ville un opéra en 2 actes, intitulé :
» *le Maëstro*. Les paroles sont de M. Lesguillon, et la
» musique de M. Luce. Les journaux de la localité
» ne tarissent pas de louanges sur le mérite de la
» partition. Sans avoir entendu l'ouvrage, je suis
» tout disposé à m'associer à leurs éloges. M. Luce
» est un amateur de talent qui dirige avec habileté
» l'orchestre de la société Philharmonique de Douai.
» Depuis longtemps, il a fait ses preuves comme
» compositeur, et, il y a dix ans, il fit représenter,
» avec succès, à l'Opéra-Comique, un petit opéra
» qui s'appelait l'*Elève de Presbourg*. La récidive à
» laquelle il vient de se livrer n'a donc rien qui
» doive surprendre. Il serait excellent que les prin-

(1) Cet opéra portait primitivement le titre de : *Paula, ou la fille de Mozart*.

» cipales villes de province consentissent à offrir un
» asile aux compositeurs qui ne peuvent se faire
» jouer à Paris.

» A. Adam »
(de l'Institut.)

MUSIQUE INSTRUMENTALE.

12. *Entr'acte*, en forme de thême varié pour orchestre, dédié aux amateurs de Douai par leur compatriote, élève au Conservatoire. — Manuscrit, 1802.

13. *Recueil de six valses* pour piano avec accompagnement de violon, arrangé pour orchestre. — Manuscrit, 1807.

Ces valses exécutées aux bals du jardin de l'Elysée de Douai (près l'Esplanade).

14. *Sauteuses, quadrilles* pour orchestre. — Manuscrit, 1808.

15. *Le Réveil*, entr'acte à orchestre, thème et variations pour tous les concertistes. — Manuscrit, 1816.

Exécuté plusieurs fois aux concerts de la société Philharmonique de Douai.

16. *Entr'acte en ré*, à orchestre. — Manuscrit, 1817. — idem.

17. *Ouverture en ut*, à grand orchestre, pour les concerts de la société Philharmonique. — Manuscrit, 1820.

18. *Thème varié* à orchestre, dédié aux amateurs de Douai. — Manuscrit, 1821.

19. *Entr'actes* composés pour le drame de M. Antony-Thouret, ayant pour titre : *Han d'Islande*, sujet tiré du roman de Victor Hugo, joué sur le théâtre de Douai. — Manuscrit, 1834.

20. *Instrumentation d'orchestre* pour l'ariette des deux Soupirs.

21. — *idem* — ajoutée à l'un des rondos de Mayseder, ainsi qu'à la scène d'Inez de Castro, de Weber.

QUINTETTES — QUATUORS — TRIOS.

22. *Trois trios* pour 2 violons et alto, dédiés à son ami Thomassin, peintre. — Paris, Dubaut, an XII (1803).

En reconnaissance, le peintre Thomassin, de Paris, fit, à cette époque, le portrait d'Ildefonse Luee. Ce charmant pastel est en la possession de son gendre, M. Alfred Paix.

23. *Quintette* pour 2 violons, 2 altos et basse. — Manuscrit.

24. *Douze quatuors*, en quatre recueils, pour 2 violons, alto, basse. — Manuscrit.

25. *Deux trios* pour piano, violon et violoncelle. — Manuscrit.

CONCERTOS, DUOS, AIRS VARIÉS.

26. *Air* de Corelli (folies d'Espagne) donné par Baillot à son élève pour être mis en variations. — 12 variations. — Manuscrit, Paris, 9 brumaire an X (31 octobre 1802).

27. *Concerto* pour violon, clarinette, basse ou cor, avec accompagnement d'orchestre. — Manuscrit, 1806.

Exécuté dans les soirées de la société Philharmonique.

28. *Air varié pour violon-solo*, avec accompagnement de 2 violons et violoncelle, dédié à son ami Duval. — Manuscrit, 1817.

29. *Duo pour piano et harpe*, dédié à Mme Paulée née Vanlenberghe. — Manuscrit, 1819.

30. *Air varié pour violon-solo*, dédié à M. Daix-Deshayes. — Paris, Richault, 1819.

31 *Air varié pour piano ou harpe et violon*. — Manuscrit, 1820.

Exécuté par l'auteur et M[me] la baronne d'Assignies aux concerts de Douai.

MUSIQUE VOCALE.

32. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, improvisation musicale pour la fête de Baillot du 29 juillet 1802. — Manuscrit (l'auteur était alors au Conservatoire).

33. *Trente-six romances*, formant six recueils, avec accompagnement de piano. — Manuscrit.

34. *Chœur et couplets à Sainte-Cécile*, offerts par l'auteur à l'Académie de musique de Douai. — Manuscrit, 1808.

Exécuté dans les concerts des élèves de cet institut.

35. *Scène en l'honneur de Sainte-Cécile*. — Manuscrit, 1809.

36. *Hymne en l'honneur de Sainte-Cécile*. — Manuscrit, 1810.

37. *Chœur en l'honneur de Sainte-Cécile*. — Manuscrit, 1811.

38. *Chœur en l'honneur de Sainte-Cécile*. — Manuscrit, 1812.

Les n[os] 34 à 38 exécutés aux concerts de la société Philharmonique de Douai.

39. *Oratorio de Proserpine*, grande scène avec chœur, paroles de M. Boinvillers, inspecteur de l'Université. — Manuscrit, 1811.

40. *Hymne à Grétry*, avec récit et chœur à orchestre, paroles de M. Boinvillers. — Manuscrit 1813 (année de la mort de Grétry).

Exécuté dans les concerts de la société Philharmonique de Douai.

41. *Le même*, transcrit pour piano.

42. *Scène lyrique* à grand orchestre, avec récit et chœur, paroles de M. le chevalier Girard. — Manuscrit, 1818.

Chantée sur le théâtre de Douai par Mlle Lalande, le 1er mars 1818.

43. *La même*, transcrite pour piano. — Manuscrit, 1818.

44. *Ronde en ré*, accompagnement d'orchestre, pour la pièce du petit Poucet que l'on représentait à Douai. — Manuscrit, 1818.

45. *Hymne avec récit et chœur* à orchestre, paroles de M. Leglay, composé pour la fête de Cambrai. — Gravé dans cette ville, 1820.

46. *Stances avec chœur* à orchestre, pour la naissance du duc de Bordeaux, paroles de Mme Rochelle de Brécy.

La musique est la même que celle du numéro précédent.

47. *Un tendre amant*, romance. — Lithographie, Arsenal de Douai, 1822.

48. *Chant guerrier* en l'honneur des Hellènes (à orchestre), paroles de M. Duthillœul. — Manuscrit, 1825.

Exécuté dans le concert donné par Vogt, 1er hautbois de la chapelle et de l'Académie de Paris (février 1826).

49. *La Parisienne*, récit et chœur pour orchestre, paroles de Casimir Delavigne. — Manuscrit, 1830.

Exécutée au théâtre de Douai (août 1830).

50. *Le musicien bachique*, impromptu pour la fête de Sainte-Cécile, solo de ténor et quatuor de voix, avec orchestre ou piano, paroles de M. Constant Lagarde. — Manuscrit, 1836.

51. *Hymne à l'humanité* avec récits et chœur à grand orchestre, paroles de M. Léon Nutly. — Manuscrit, 1837.

Exécuté le 16 août 1837, au concert donné par la société Philharmonique au profit des salles d'asile, que l'on venait de créer à Douai.

52. *Le même*, transcrit pour piano ou harpe, dédié à Mme Dorus-Gras. — Paris, Henry, 1841.

53. *Recueil de romances, duettino, chansonnettes*, dédiés à différents artistes de Paris où l'auteur se trouvait alors pour les représentations de son opéra l'*Elève de Presbourg*. — Paris, Lemoine, 1841:

Ce recueil comprend : 1° *le songe de Lucy ;* 2° *le Matin ;* 3° *le Pardon ;* 4° *la Nuit ;* 5° *la Savoyarde* avec hautbois ; 6° *l'Heureux époux* (scène comique.)

54. *Le sommeil de Julien*, paroles de Mme Desbordes-Valmore. — Manuscrit, février 1844.

55. *Cantate douaisienne* à orchestre, paroles de M. Léon Nutly. — Manuscrit, 1852.

Ecrite spécialement pour la fête donnée au statuaire Théophile Bra, par la ville de Douai, cette œuvre, la dernière d'Ildefonse Luce, fut exécutée au concert de la société Philharmonique le 9 mars 1852.

Henri BROVELLIO, de Lille.

De 1826 à 1843, professeur de piano à Douai. — Organiste de l'église Notre-Dame. — Professeur des cours de musique du Lycée et de l'école Normale.

1. Traduction pour la scène française des opéras allemands de Sphor : 1° *Zémir et Azor*, représenté sur le théâtre de Lille en 1824 ; 2° *Jessunda ;* 3° *le Duel*. — Manuscrit.

2. Les cinq grandes sonates pour piano de Weber, arrangées en quintettes pour 2 violons, 2 altos, basse. — Manuscrit, 1827.

3. Traduction pour la scène française de l'opéra de Cimarosa, *il Matrimonio secretto*. — Manuscrit, 1834.

Représenté sur le théâtre de Douai—février 1835.

4. *Sémiramis*, grand opéra, 3 actes, de Rossini, partition italienne traduite pour la scène française par Brovellio, en collaboration de M. Léon Nutly. — Manuscrit, 1834.

5. *Le Schelling, ou l'Ecosse en 1688*, paroles de M. Léon Nutly (1), pastiche musical arrangé par Brovellio, musique puisée aux partitions allemandes et italiennes, non représentées en France, de Beethoven, Sphor, Weber, Meyerbeer, Mercadante, Rossini, Pixis. — Manuscrit, 1836-1837.

Représenté diverses fois sur le théâtre de Douai (1837).

6. *Quentin Durward*, 3 actes, paroles de M. Léon Nutly (2), pastiche musical par Brovellio, musique puisée aux œuvres des maîtres indiqués au numéro précédent. — Manuscrit, 1839.

Représenté plusieurs fois avec succès sur le théâtre de Douai (1839), — au théâtre de Valenciennes.

7. *Nouvelle méthode de piano*, sous le titre de : *Leçons pratiques de musique* appliquées à l'enseignement du piano, imitée de la *Méthode anglaise* de Th. Howels, avec l'indication pour se servir du guide-mains. — Paris, S. Richault, œuv. 20.

. . . .
. . . .

(1) Livret imprimé chez Carpentier, Douai, 1837.

(2) Livret imprimé chez V. Adam, Douai, 1839.

Pierre-Louis-Xavier LEFRANC.

Afin de venir en aide aux chroniqueurs qui voudront nous suivre dans la voie ouverte par nous, en vue seule de la gloire musicale de Douai, donnons brièvement ici quelques notes et dates biographiques sur cet artiste, supérieur à plus d'un titre.

M. Lefranc est né à Steene (Belgique). — Il avait trois ans lorsque, le 15 octobre 1806, au lendemain de la bataille d'Iéna, à Naumbourg (Saxe), mourut son père, officier d'infanterie. — Par sa mère, M. Lefranc appartient à l'une des plus honorables familles douaisiennes

Il fit ses études classiques au collège de cette ville et lui consacre presque toute sa carrière d'amateur et d'artiste. A cinq ans, il commence les éléments du solfège avec M. Mouton, l'ancien élève de la maîtrise de Saint-Amé. Le bassoniste Willent, le violoniste Adolphe Hermant et le célèbre harpiste Félix Godefroid eurent le même professeur. Jusqu'en 1817, M. Lefranc apprend le violon sous Jean-Baptiste Heisser, aïeul de M. Charles Heisser (1). A ce premier maître succède, de 1817 à 1820, Jean-Baptiste Bauduin, mort le 6 août 1844, directeur de notre Ecole de musique et successeur de Pierre Lecomte.

De 1821 à 1828, M. Lefranc se produit comme

(1) Voir notre biographie de Jean-Baptiste Heisser dans le *Salon douaisien*, journal de la littérature, des sciences et des arts de la Flandre française, livraison de mai. Imprimerie de D. Ceret-Carpentier, Douai, 1843.

amateur dans nos salons et les concerts de la société Philharmonique. Bientôt il en devient l'un des solistes les plus distingués. Son style correct, facile et plein d'éclat, l'élégante souplesse d'un archet merveilleusement flexible et largement déployé, toutes les qualités techniques qu'il montre, donnent à son exécution le cachet du maître.

En 1829 (26 février), au théâtre de Douai, M. Lefranc fait ses premiers essais comme chef d'orchestre. Il supplée MM. Blin et Dapvril et conduit l'opéra (3 actes), *les Enfants de maître Pierre*, ou *le Seigneur Bucheron*, musique de Kreubé. — Vers la fin de cette même année, il se rend à Paris pour se perfectionner encore; y reçoit les conseils de M. Clavel, professeur au Conservatoire, en même temps étudie l'harmonie sous Jean-Baptiste Tolbecque.

En 1831, il est de retour à Douai. Jusqu'en juillet 1833, il fait de nouveau partie, comme amateur, de la société Philharmonique. Fin octobre de cette année, M. Lefranc se marie : il suit alors la carrière d'artiste.

Durant l'exploitation théâtrale de 1833-1834, direction de Méland, M. Lefranc double, pendant quatre mois, Jules Bovery, chef d'orchestre.

Le 1er mars 1834, il ouvre un cours particulier de violon; et voici comment le docteur Escallier, collaborant alors à la rédaction du *Mémorial de la Scarpe*, apprécie le talent de l'artiste dans le n° 21 de ce journal du 18 février 1834 :

« La réputation de M. Lefranc est depuis long-
» temps établie parmi nous : on sait qu'il passe gé-
» néralement pour un des meilleurs violonistes de

» notre département et de ceux voisins. Presque
» l'émule de de Bériot, dont il rappelle le jeu suave
» et gracieux, il a comme lui suivi tous les progrès
» qu'a faits le violon depuis quelques années. Ces
» avantages assurent à son cours un plein et entier
» succès. »

Mais ce cours n'eut pas longue durée; car, lors de la période théâtrale de 1834-1835, M. Lefranc fut appelé par le directeur du théâtre de Lille pour y remplir les fonctions de second chef d'orchestre. Il conserve cette position jusqu'en 1837. Il revient à Douai occuper l'emploi de premier chef d'orchestre du théâtre et se placer à la tête de la musique de la garde nationale. Sous sa direction, pleine d'habileté, de chaleur communicative, comme sous celle des Lecomte et des Bauduin, les luttes des concours restent favorables à notre musique d'harmonie.

En 1839, M. Lefranc, pour la troisième fois, s'éloigne de Douai. Successivement on le voit chef d'orchestre des théâtres de Montauban, Genève, Besançon, Arras, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai. — M. Lefranc nous revient (1844). Depuis, il n'a plus quitté cette ville. Octobre de la même année, il succède à Bauduin comme professeur du cours supérieur de violon de l'Ecole communale, reprend les fonctions de chef d'orchestre du théâtre et dirige la musique de la garde nationale qui, le 5 juin 1853, sous l'administration de M. Jules Maurice, maire, est reconstituée avec le titre de : *Corps de musique de la ville de Douai.*

Décembre 1859, M. Lefranc est nommé chef d'orchestre de la société Philharmonique, en remplacement de M. Augustin Dislere, démissionnaire, le suc-

cesseur de M. Charles Choulet qui, volontairement aussi, s'était démis de cette fonction.

HARMONIE MILITAIRE.

1. *Le réveil des Grecs*, ouverture, de Brandi, transcrite pour harmonie. — 1832.

2. Ouverture d'*Elisa, ou le Mont Saint-Bernard*, de Cherubini, transcrite idem. — 1832.

3. 1er air varié. — 1832.

4. 2e air varié. — 1835.

5. Ouverture des *Francs-Juges*, de Berlioz, transcrite pour harmonie. — 1837.

6. Ouverture de *Sémiramis*, de Rossini, transcrite idem. — 1838.

7. Ouverture de *Guillaume Tell*, de Rossini, idem. — 1838.

8. Fantaisie sur des motifs de *Lucie*, de Donizetti. — 1844.

9. Grande symphonie, dédiée à la ville de Douai. — 1844.

10. Symphonie. — 1845.

11. Ouverture de *Charles VI*, d'Halévy, transcrite pour harmonie.

12. 4e symphonie (en ré), de Beethoven, transcrite idem. — 1847.

13. Ouverture de *Nabuchodonosor*, de Verdi, idem. — 1847.

14. Grande symphonie et marche triomphale, de Ferdinand Ries, transcrite idem. — 1848.

15. Valse — pas redoublés, *le Retour au pays*, *l'Artilleur*, *l'Infatigable* — sur *Norma*, de Bellini — *Gustave*, d'Auber, etc., etc.

16. Souvenir des guides, *fantaisie*, dédiée à M. Emile Leroy, maire de Douai. — 1851.

17. Ouverture de *Stradella*, de Niédermeyer, transcrite pour harmonie.

18. Fantaisie variée sur les motifs de l'opéra de *Rob-Roy*, de Charles Heisser. — 1852.

19. Symphonie en *la*, de Beethoven, transcrite pour harmonie.

20. Symphonie héroïque, de Beethoven, idem.

21. Fantaisie sur des motifs de M. Jules d'Aoust. — 1855.

22. Allegretto de la symphonie en *la*, de Beethoven, transcrit pour harmonie, et dédié à M. Léon Nutly, vice-président de la musique de la ville. — Mai 1856.

23. Binbin, quadrille pour piano, de Charles Heisser, transcrit pour harmonie. — 1857.

24. Fantaisie mélodique sur *Martha*, de Flotow, dédiée à M. de Maingoval, capitaine, vice-président du Corps de musique de Douai. — 1861.

Exécutée pour la première fois au concert du 2 mars 1861 (1).

VICTOR LEFEBVRE,

Mort à Douai, le 20 mars 1835.

Victor Lefebvre naquit à Lille en 1811. D'une constitution physique délicate, il atteint péniblement à sa dixième année. Alors le génie musical se révèle en lui. Il tente de mettre en musique plusieurs fragments des tragédies de Racine; et, chose

(1) Ce catalogue s'arrête au 30 juin 1862.

digne de remarque, peu de fautes se trouvent dans ces premiers essais.

Dès 1821, élève du Conservatoire de Lille, chaque année les prix des concours lui sont donnés. 1823, il obtient le premier prix de violoncelle.

En 1825, Lefebvre quitte l'école de Lille pour le Conservatoire de Paris. Au concours de 1826, il reçoit le 1er prix de solfège; 1828, le 2e prix de contrepoint et de fugue; 1829, le 1er prix. Telle est alors pour Lefebvre l'estime de Chérubini, que le célèbre directeur du Conservatoire le fait nommer professeur-adjoint à la classe de composition de Reicha.

Il conserve cette position jusqu'à la fin de 1831. — Juin 1832, Victor Lefebvre entre à l'Ecole de musique de Douai comme professeur des cours de vocalisation et de chant, violoncelle et contre-basse; mais il renonce bientôt à l'enseignement académique pour s'occuper exclusivement de composition.

Veut-on savoir ce qu'à son égard pensait un grand maître? Lesueur écrivait à Victor Lefebvre, âgé de vingt et un ans (1832) : « Je suis enchanté que vous » vous plaisiez où vous êtes, et surtout que votre » musique ait eu le succès qu'elle mérite; car, je ne » crains pas de le dire, vous avez tout ce qu'il faut » pour vous distinguer; il ne vous manque que de » savoir bien diriger le feu, l'instruction et l'imagi- » nation que vous possédez..... Si vous avez du cou- » rage, si vous continuez à travailler, à suivre la » bonne route, je vous prédis de beaux succès, » même à Paris, où la fatalité ne planera pas tou- » jours sur vous, soyez-en sûr.... Quand vous vien- » drez nous voir, nous vous recevrons comme l'un » de nos enfants; car j'accepte volontiers le titre de » votre père en musique..... »

L'école allemande était celle pour laquelle Lefebvre se sentait plus de prédilection. — En 1834, il avait pris une collaboration à l'opéra de *Paul 1er*, représenté sur le théâtre de Douai. Sa part dans cette partition comprenait le nº 1, introduction-ouverture, — le nº 3, quatuor, — le nº 7, romance, — le nº 12, duo et final. Ces divers morceaux provoquèrent de bruyants transports, surtout le nº 12 (duo et final) qui détermina le succès de l'ouvrage.

Il achevait en même temps un grand opéra, *Rob-Roy*, dont les deux premiers actes sont écrits avec une connaissance parfaite de la scène, une limpidité de style remarquable, un *brio* de jeunesse, de franches allures, toute la verve enfin qu'il imprimait à ses mélodies comme à son instrumentation.

Depuis longtemps la santé de Lefebvre inspirait à sa famille, à ses amis, de sérieuses inquiétudes; il n'en poursuivait pas moins ses travaux avec une persévérance inaltérable.

Aux premiers jours de mars 1835, Valenciennes annonce un concert. Pendant la veille d'une nuit, Lefebvre compose pour cette soirée une grande scène de piano, avec accompagnement d'orchestre. Deux jours après, elle excitait l'enthousiasme. L'auteur assistait à son dernier triomphe. De retour à Douai, une maladie inflammatoire s'empare de lui. Ses tortures, ses souffrances, il les supporte avec résignation et courage; et l'artiste meurt le 20 mars 1835.

Voici le catalogue des ouvrages qu'il a laissés à vingt-quatre ans. — Lorsque l'on voit une telle fécondité, quand on songe surtout qu'elle n'exclut pas une supériorité qui se décèle dans toutes ses œuvres,

on ne saurait limiter la carrière que Lefebvre avait à parcourir.

1. Cinq symphonies romantiques.

2. Une symphonie héroïque pour musique militaire.

3. Deux ouvertures.

4. Les deux premiers actes de *Rob-Roy*, grand opéra en trois actes.

5. Quatre morceaux de *Paul Ier*, opéra-comique en trois actes.

6. Cinq morceaux de *la Jeune Fille et la Fleur*, opéra-comique en un acte.

7. Une messe solennelle.

8. Douze morceaux détachés de musique sacrée.

9. Quatre chœurs à grand orchestre.

10. Un chœur à quatre voix sans accompagnement.

11. Quatre cantates à grand orchestre.

12. Fragment d'un sextuor pour deux flûtes, clarinette, cor, basson et orchestre.

13. Un grand quintette pour deux flûtes, violon, alto et violoncelle. — Paris, Frey.

14. Quatre quatuors pour deux violons, alto et violoncelle, dont deux avec contre-basse *ad libitum* (le premier de ces quatuors publié par Frey, Paris.)

15. Un quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle.

16. Un trio pour violon et deux violoncelles.

17. Deux trios pour flûte , piano et violoncelle.

18. Un grand duo romantique pour piano et violoncelle.

19. Une fantaisie pour piano et violoncelle.

20. Quatre petits duos sous le titre de: *les Feuilles mortes, élégies*, pour piano et violoncelle.

21. Un air varié pour violoncelle, avec accompagnement d'orchestre.

22. Un air varié pour violoncelle, avec accompagnement de quatuor ou piano.

23. Un concertino pour basson, avec accompagnement d'orchestre.

24. Une grande scène pour piano et grand orchestre.

25. Une fantaisie originale pour piano, deux flûtes, deux hautbois, quatre altos, violoncelle et contre-basse.

26. Vingt-quatre études pour le violoncelle, adoptées pour l'enseignement du Conservatoire. — Paris, Janet et Cotelle.

27. Deux fantaisies à quatre mains pour piano.

28. Trois solos brillants pour piano, sans accompagnement (le premier solo publié par Frey, Paris.)

29. Air italien pour soprano, avec chœur.

30. Méditation de Lamartine mise en musique pour ténor, avec accompagnement de piano à trois mains.

31. Romances et nocturnes.

En voici les titres : l'*Abandon*, paroles de Mme Desbordes-Valmore, Paris, Frey — *Aime-moi, douce jeune fille*, Paris, Frey — *le Souvenir*, paroles de Mme Desbordes-Valmore, Paris... — *Rayon d'amour et de mystère*, pour contralto et basse-taille, Paris... — l'*Ange et le Rameau*, paroles de Mme Desbordes-Valmore, Paris... — *Je meurs, adieu !* Paris, Frey — *le Regret*, Paris, Troupenas ; 2e édition, Paris, Frey — *Tous les chagrins seront pour moi*, paroles de M. Léon Nutly — *Un regard ! un regard !* paroles du même — *J'aime le soir*, paroles du même — *Sans bruit*, nocturne, paroles du même — *Adieux*

d'Isaure à la brigantine — Adieu — la Fille des Montagnes, Paris... — *Marie*, Paris... — *ton Souvenir est toujours là!* Paris... — l'*Orage — Cache-moi ton regard plein d'âme et de tristesse*, paroles de Mme Desbordes-Valmore — *Ah! viens — la bonne Vieille*, paroles de Béranger — *le Soleil de la nuit éclaire la Montagne — ma Richesse*, Paris... etc.

32. Cours complet d'harmonie.

CHARLES-PIERRE-BENJAMIN CHOULET.

Suppléant Ildefonse Luce comme chef d'orchestre de la société Philharmonique. — A la mort de celui-ci, chef en titre.

MUSIQUE INSTRUMENTALE

POUR ORCHESTRE.

1. *Ouverture à grand orchestre*. — Paris, Richault, 1841.

Exécutée à Paris (concerts Vivienne), Douai, Gand, Abbeville, Calais, Lille, etc.

2. *Ouverture de Gonzalve de Cordoue* à grand orchestre. — Paris, Richault, 1849.

Exécutée maintes fois, avec un plein succès, à Douai, Gand, Lille, Valenciennes, Arras, Amiens, Calais, Abbeville, Saint-Omer, etc.

3. *Le Lendemain d'un bal*, fantaisie primitivement écrite pour harmonie militaire (reprise au nº 8). — Manuscrit, 1849.

4. 2me *symphonie-ouverture*, écrite primitivement aussi pour harmonie (voir le nº 11), transcrite pour orchestre. — Manuscrit, 1860.

SEPTUORS ET QUATUORS.

5. *Grand septuor* pour flûte, hautbois, cor, violon, alto, violoncelle et contre-basse. — Paris, Richault, 1842.

Exécuté dans les séances de musique de chambre de M. Tilmant aîné et de M. Gouffé (Paris).

6. 1er *quatuor* pour deux violons, alto, violoncelle. — Paris, Richault, 1847.

Exécuté dans les mêmes réunions de Paris — à Berlin, aux séances de Léon Saint-Lubin.

7. 2me *quatuor* pour deux violons, alto, violoncelle. — Paris, Richault, 1852.

Exécuté dans les mêmes séances de Paris.

POUR HARMONIE MILITAIRE.

8. *Le Lendemain d'un bal*, fantaisie. — Lille, veuve Bohem, 1838.

Lors du concours de Lille (1837) un prix figurait au programme pour la meilleure composition inédite entre les musiques militaires. La musique de la garde nationale douaisienne, exécutant la fantaisie remarquable de M. Charles Choulet, obtint cette distinction. — Plus tard, l'*Association lilloise*, voulant honorer l'auteur, lui remit une médaille personnelle.

9. *Ouverture du Colporteur*, opéra d'Onslow, transcrite pour la musique de la garde nationale de Douai. — Manuscrit, 1838.

Exécutée, à diverses reprises, dans les concerts Musard donnés au jardin du Nord.

10. 1re *symphonie-militaire*. — Lille, veuve Bohem, 1839.

11. 2me *symphonie-ouverture.* — Paris, Richault, 1841.

12. *La Marseillaise des Funérailles*, marche funèbre dédiée à l'armée, aux gardes nationales de France. — Paris, Richault, 1848.

13. *Pas redoublé*, dédié à la musique de la garde nationale de Lille. — Manuscrit, 1850.

14. *Ouverture de Gonzalve de Cordoue*, primitivement écrite pour orchestre (voir le n° 2), arrangée en harmonie militaire et dédiée à la musique municipale de Douai et à son chef, M. Pierre Lefranc. — Manuscrit, 1858.

POUR PIANO, ORGUE OU HARMONIUM.

15. *L'Espérance*, valse. — Paris, Richault, 1838.

16. *Trois valses* à quatre mains. — Paris, Richault, 1839.

17. *Six valses.* — Paris, Richault.

18. *La Famille Gayant*, quadrille sur l'air national de Douai, édition pour moyenne force. — Paris, Richault, 1842.

19. *Idem*, édition sans octaves. — Paris, Richault, 1859.

20. *Idem*, édition à quatre mains. — Paris, Richault, 1862.

21. *Le Lendemain d'un bal*, fantaisie (voir les nos 3 et 8) transcrite pour piano à quatre mains. — Lille, ve Bohem, 1844.

22. *La Rose de mai*, valse, insérée dans le journal *l'Artiste* de Lille. — Juillet 1850.

23. *La Marseillaise des Funérailles* (voir le n° 12), transcrite pour piano. — Paris, Richault, 1852.

24. *Huit valses caractéristiques.* — Paris, Messonnier, 1853.

25. *Le Printemps*, valse; *Souvenirs et Regrets*, redowa; *la Légèreté*, galop-étude. — Paris, Richault, 1853.

26. *La Sympathie*, redowa. — Paris, Richault, 1853.

27. *Fleur d'automne*, valse. — Paris, Richault, 1854.

28. *Intermezzo* pour violon et piano sur le 39me prélude de J.-S. Bach. — Paris, Lévy, 1857.

29. *Intermezzo dramatique* pour violon ou violoncelle et piano sur le 2e prélude de J.-S. Bach. — Paris, Lévy, 1860.

30. *Andante religieux et Prière* pour orgue ou harmonium. — Gand, Gevaert, 1860.

POUR COR ET PISTON.

31. *Fantaisie pour cornet à pistons*, avec accompagnement de quintette d'instruments à cordes. — Paris, Frey, 1836.

Composé pour M. Charles Noury, professeur à l'Académie de Douai.

32. *Concertino pour cor-solo* et orchestre. — Manuscrit.

Composé pour M. Alfred-Maurand Noury, lauréat du Conservatoire de Paris, concours de 1827, mort le 31 janvier 1849, professeur à l'Ecole de musique de Douai.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

33. *Prière aux saints et le chant du Baptême*, chœurs à trois voix d'hommes et orgue, paroles de M. Alexandre Deplanck, de Lille. — Paris, Richault, 1856.

Au concours de Valenciennes — 1849 — un prix était promis à la meilleure composition inédite de chœurs d'ensemble. *La Prière aux saints* reçut cette flatteuse récompense.

34. *Agnus Dei* pour ténor, accompagnement d'orgue. — Paris, Richault, 1852.

35. *O salutaris Hostia!* pour deux soprani, ténor, baryton et basse, accompagnement d'orgue. — Paris, Richault, 1853.

36. *Benedictus* à trois voix d'hommes, accompagnement d'orgue. — Gand, Gevaert, 1853.

37. *Pie Jesu* pour soprani, en chœur, accompagnement d'orgue. — Gand, Gevaert, 1853.

38. *Agnus Dei* à quatre voix d'hommes et quatuor d'instruments à cordes, ou orgue. — Paris, Richault, 1855.

39. *Lacrymosa* pour ténor ou soprano, accompagnement d'orgue. — Paris, Richault, 1856.

40. *Bone Pastor* pour soprani, ténors et basses, accompagnement d'orgue. — Gand, Gevaert, 1856.

41. *Tota pulchra* pour ténor, accompagnement d'orgue. — Gand, Gevaert, 1856.

MUSIQUE DE CHANT.

42. *Grande scène d'Apothéose*, à la mémoire de Victor Lefebvre, soli et chœurs, en collaboration de M. Jules Bovery, paroles de MM. Antony-Thouret et Léon Nutly. —Manuscrit, 1835.

> Exécuté en 1835 sur le théâtre de Douai, M. Jules Bovery chef d'orchestre.

43. *Le chant*, lieder à quatre voix, sans accompagnement, paroles de M. Deplanck. — Manuscrit, 1860.

> Exécuté, pour la première fois, le 15 octobre 1860, dans l'un des concerts de la société de Sainte-Cécile de Douai.

MÉLODIES ET ROMANCES.

44. *Un Jour pour l'aimer et mourir*, paroles de M. Léon Nutly. — Paris, Frey, 1835 — 2e édition, Paris, Richault, 1846.

45. *Ne pleure pas*, paroles de M. Antony-Thouret. — Paris, Frey, 1835.

46. *Vous êtes trop bête*, chansonnette, — Paris, Troupenas.

47. *Je ne suis pas aimé!* — Paris, Troupenas.

48. *Quand vous priez, priez pour moi.* — Paris, Troupenas.

49. *Tout pour elle, rien pour moi*, paroles de M. Léon Nutly. — Paris, Troupenas, 1838.

50. *Repos et pauvreté*, paroles du même. — Paris, Troupenas, 1838.

51. *Le Départ.* — Paris, Troupenas, 1838.

52. *Le Soleil du printemps.* — Paris, Troupenas, 1838.

53. *Quoi! vous pleurez...*, paroles de M. Léon Nutly, romance éditée par les procédés Duverger, insérée au *Journal des jeunes personnes.*

54. *L'Enfant de Dieu*, paroles de M. Antony-Thouret. — Paris, Frey.

55. *Nisida.* — Paris, Troupenas, 1841.

56. *La Prière des jeunes filles.* — Paris, Richault.

57. *La Fiancée*, mélodie, paroles de Mme Adèle Desloge. — Lille, Bohem, 1850.

58. *Sans espoir.* — Lille, Bohem, 1850.

59. *Les brises du soir*, paroles de M. Emile Dupont. — Paris, Richault, 1850.

60. *Les cloches du soir*, paroles de M. Alexandre Deplanck. — Paris, Richault, 1850.

61. *Y sera-t-il?* paroles de Mme Adèle Desloge. — Paris, Richault, 1853.

62. *L'Ange Gardien*, paroles de la même. — Paris, Richault, 1853.

63. *Enfant Jésus*, paroles de la même. — Paris, Richault.

64. *Meunière et Sorcier*, chansonnette, paroles de M. Alexandre Deplanck. — Paris, Richault, 1853.

65. *Chant de mère*, paroles de Mme Adèle Desloge. — Paris, Richault. — Autre édition, Gand, Gevaert, 1856.

66. *Le printemps reviendra*, paroles de M. Alexandre Deplanck. — Paris, Lévy, 1860 (1).

EMILE-AMÉDÉE-THÉOPHILE THOMASSIN, DE DOUAI.

Commissaire de la société Philharmonique et de l'Ecole communale de Douai — membre correspondant (1849) de la société Académique des Enfants d'Apollon, fondée à Paris en 1741.

OPÉRAS.

1. *La Fiancée corse*, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Antony-Thouret. — Manuscrit, Douai 1829-1830, Florence 1835.

Cet opéra n'a point été représenté. L'auteur en a fait entendre plusieurs morceaux aux concerts de la société d'Emulation de Douai.

2. *Scène et air* pour voix de contralto, avec accompagnement d'orchestre, paroles de l'auteur de la musique. — Manuscrit, Rome, 1834.

3. *Scène dramatique* avec accompagnement d'orchestre, paroles de l'auteur de la musique. — Manuscrit, Rome, 1834.

Exécutée aux réunions de la société d'Emulation

(1) Ce catalogue s'arrête au 10 juin 1862.

de Rome, fondée dans cette ville par M. Amédée Thomassin avec le concours de maître Ravalli.

4. *La même*, réduite au piano. — Manuscrit, Rome, 1834.

5. *Scène et air* à orchestre, paroles de M. Léon Nutly. — Manuscrit, Douai, fin 1836.

Exécutée sur le théâtre de Douai, solo chanté par M. Deshayes, baryton.

MUSIQUE INSTRUMENTALE

POUR ORCHESTRE.

6. *Ouverture*. — Manuscrit, 1820.

7. *Ouverture* pour 2 violons, alto, violoncelle, contre-basse, flûte, hautbois, clarinette et cor. — Manuscrit, 1823.

8. *Symphonie-concertante* pour neuf instruments. — Manuscrit, 1826.

Les nos 6, 7 et 8 font partie des premiers essais, encore très informes, de l'auteur. Ils ont été exécutés aux réunions particulières organisées à Douai, rue des Carmes, dans la demeure de M. Thomassin père. — *La symphonie-concertante* fut aussi jouée chez M. Choulet père, alors économe de l'Hôpital-Général de Douai.

9. *Ouverture* à grand orchestre. — Manuscrit, Douai, 1832.

Exécutée à la première réunion publique de la société d'Emulation douaisienne.

10. *Ouverture-symphonie* à grand orchestre. — Manuscrit, Douai, 1833. (C'est la précédente, mais revue et ayant subi de notables changements.)

Exécutée au concert de la même Société, lors de la fête communale de Douai, le mercredi 11 juillet 1833.

Le Courrier du Nord, journal de Valenciennes, dans son numéro du 13 juillet 1833, apprécie l'ouvrage en ces termes :

« Une ouverture à grand orchestre de la compo-
» sition de M. Thomassin a produit le plus grand
» effet. Le style en est large et savant; mais il est
» à regretter que ce jeune compositeur s'attache un
» peu trop exclusivement à l'harmonie et néglige la
» mélodie. Toutefois, la fin de ce morceau, auquel
» nos grands maîtres pourraient attacher leur nom
» sans trop se compromettre, mérite une mention
» toute particulière. »

11. *Entr'actes* composés pour le drame de M. Antony-Thouret, ayant pour titre : *Han d'Islande*, sujet tiré du roman de Victor Hugo, joué sur le théâtre de Douai (1834). — Manuscrit, fin 1833.

12. *Valses et quadrilles* pour orchestre. — Manuscrit, 1833.

Exécutés, à diverses reprises, aux bals publics de Douai.

13. *Symphonie*. — Manuscrit, Rome, 1834.

Exécutée à Rome dans les concerts de la *Società di emulazione*.

14. *Synfonia* pour orchestre. — Manuscrit, Rome, 1835.

Acceptée par Habeneck pour être exécutée aux concerts du Conservatoire de Paris. Par des circonstances particulières, ce projet ne fut pas suivi.

15. *Introduction instrumentale* pour violon, viole, violoncelle et contre-basse. — Manuscrit, 1844. (Ajoutée à la 4e messe solennelle reprise au nº 67.)

Exécutée dans les soirées particulières de M. Thomassin, rue Morel, 37, à Douai, — Ildefonse Luce tenant le 1er violon, — de Lesdain le violoncelle, —

Félicien Petit l'alto, — Charles Heisser la contre-basse.

16. *Symphonie* restée incomplète. — Manuscrit, 1845 (écrite au château de Brebières, qu'habitait alors l'auteur.)

17. *Grande valse brillante* pour deux violons, viole, violoncelle et contre-basse. — Manuscrit, Douai, 1848.

Exécutée aux soirées particulières de M. Thomassin, rue Morel, 37.

18. *Symphonie* en trois parties, à grand orchestre. — Manuscrit, 1856.

NONETTO — SEXTUOR — QUINTETTE — QUATUORS.

19. *Sextuor*, 2 violons, altos, violoncelle, hautbois. — Manuscrit, 1825.

20. *Sextuor* pour 2 violons, altos, violoncelle et contre-basse. — Manuscrit, 1825.

21. *Nonetto* pour flûte, hautbois, clarinette, cor, deux violons, viole, violoncelle et contre-basse. — Manuscrit, 1827.

Les nos 19, 20 et 21 font aussi partie des premiers essais de l'auteur. Ils ont été exécutés dans les réunions particulières organisées par lui rue des Carmes, à Douai.

22. *Le Rêve,* adagio *quintette* pour flûte, 2 violons, viole et violoncelle. — Manuscrit, 1839.

23. *Quatuor* pour piano, violon, alto, violoncelle. — Manuscrit, 1839.

Exécuté chez M. Jannet, rue Morel, à Douai, Mme Sophie Jannet tenant le piano, — Eugène Heisser père le violon, — Moronvalle fils l'alto, — Joseph Bertrand le violoncelle.

24. *Quatuor* pour violon-solo, 1er alto-solo, 2e alto, harmo-

nium ou orgue expressif. — Manuscrit, Douai, 25 novembre 1839.

Exécuté aux réunions de la Société d'harmonie de Douai, Charles Heisser tenant l'orgue expressif, — son père le violon, — Moronvalle le 1[er] alto, — Charles Noury le second.

25. *Quintette* pour flûte, clarinette en *si bémol*, cor en *fa*, basson, contre-basse. — Manuscrit, 1841.

Exécuté chez M. Thomassin, rue Morel. — Flûte, Helbecque — clarinette, Estabel-Luce — cor, Charles Noury — basson, Auguste Delanoy — contre-basse, Charles Heisser.

26. *Mélancolie* (fragment), adagio pour violon, viole, violoncelle et basse. — Manuscrit, Douai, 1844.

27. *1[er] quatuor* pour deux violons, viole et violoncelle. — Manuscrit, 1845.

Exécuté dans les séances de musique de chambre chez M. le docteur Tesse, à Douai, — Adolphe Hermant, à Paris, — de Try, à Cambrai. — Dans cette dernière réunion, Tingry tenant le 1[er] violon, M. de Liénard le second, M. Bréjeault l'alto, de Try le violoncelle.

28. *2[e] quatuor* pour 2 violons, viole et violoncelle. — Manuscrit, juin 1846.

Exécuté dans les mêmes réunions et chez Ferdinand Lavainne, de Lille. (Baumann, basse.)

29. *3[e] quatuor* pour 2 violons, viole et violoncelle, dédié à son ami M. Achille Gouffé, artiste de l'Opéra de Paris, membre de la Société des concerts. — Paris, Simon Richault, 1848.

Exécuté pour la première fois à Paris, aux réunions de mercredi, chez M. Gouffé, par MM. Guer-

reau, 1er violon — Altès, deuxième violon — Casimir Ney, alto — Lebouc, violoncelliste.

On lit dans le Bulletin musical du journal de Douai, *le Libéral du Nord*, du 3 avril 1849 :

« Nous signalons à l'attention des musiciens le
» quatuor pour instruments à cordes que vient de
» publier M. Thomassin. Nous avons entendu cet
» ouvrage ; nous le croyons appelé à un succès réel.
» Il renferme, notamment, un *andante* intitulé : *le*
» *Golfe de Naples*, morceau pittoresque, aussi gra-
» cieux qu'heureusement conçu. Ce quatuor a,
» d'ailleurs, obtenu, dans l'excellente réunion de
» M. Gouffé, à Paris, une sanction autrement im-
» portante et décisive que la nôtre. »

30. *4e quatuor* pour violons, viole et violoncelle. — Manuscrit, 1849.

Exécuté chez M. Gouffé, de Paris, avec un plein succès.

31. *5e quatuor*, non terminé, pour violons, viole et violoncelle. — Manuscrit, 1853.

32. *6e quatuor* pour 2 violons, viole et violoncelle. — Manuscrit, janvier 1860.

Exécuté aux réunions de MM. le docteur Tesse et Constant Lagarde, de Douai. — 1er violon, M. Tesse — 2e id., M. Hurtrez — alto, Félicien Petit — violoncelle, M. François.

Chez l'auteur, Bazzini tenant le 1er violon. — A Cambrai, M. Tingry 1er violon, M. de Try la basse.

POUR HARMONIE.

33. *Barcarolle* pour hautbois, clarinette en *si bémol*, clarinette en *fa*, cor en *fa*, basson. — Manuscrit, 1823.

Ce numéro fait partie des premiers essais de l'auteur. — Exécuté dans ses réunions particulières, rue des Carmes.

34. *Pas redoublés*. — Manuscrit, 1837.

Ecrits pour la musique de la garde nationale de Douai.

35. *Les Echos*, 1re symphonie-militaire. — Manuscrit, 1838.

Exécutés aux concerts-Musard donnés au Jardin du Nord, à Douai, rue de Paris.

36. *2e symphonie-militaire* en *fa*. — Manuscrit, Douai, 1838.

37. *3e symphonie-militaire*. — Manuscrit, Douai, 1839.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

38. *Bénédiction* pour 3 voix, sans accompagnement. — Manuscrit, Douai, 1831.

Exécutée à l'église Saint-Pierre de Douai.

39. *Ave Maris stella*, hymne pour 3 voix, sans accompagnement. — Manuscrit, Douai, 1831.

40. *Kyrie* à trois parties, pour voix d'hommes, avec accompagnement de contre-basse. — Manuscrit, 1832.

Exécuté dans l'église Saint-Pierre de Douai par les élèves de l'Ecole normale, sous la direction de M. Henri Brovellio.

41. *Trois hymnes* pour voix d'hommes, deux ténors et basse, dédiés à son ami J. Mainzer. — Paris, veuve Canaux, 1832.

No 1, *Veni Creator* — no 2, *Ave Maria* — no 3, *Tamtum ergo*.

Les numéros 1 et 3 ont été spécialement écrits pour les élèves de l'Ecole normale de Douai, le cours de musique alors dirigé par M. Henri Brovellio. —

Exécutés maintes fois par eux tant à Saint-Pierre qu'à Notre-Dame de Douai. — Il en est de même du n° 2.

42. *Tantum ergo.* — Manuscrit, Rome, 1834.

Ecrit pour le monastère de Calvi et chanté par ses religieuses.

43. *Messe organique* à quatre parties vocales, soprano, contralto, ténor et basse, soli et chœur. — Manuscrit, Rome, 1834.

Exécutée dans l'église transpontine de Rome, sous la direction du maëstro Pietro Ravalli, par les premiers sujets de la chapelle Sixtine et de Saint-Pierre.

44. *Messe à 4 voix* seules et chœur concertant, avec accompagnement de deux hautbois, deux cors, deux bassons, trombonne, violoncelle et contre-basse. — Manuscrit, Florence, 1835.

45. *Grande messe solennelle* offerte aux gardes nationales de France et à l'armée, dédiée à M. Charles Noury. — Paris, Beaucé-Porro, 1837.

Exécutée pour la première fois, à Saint-Eustache de Paris, le jour de Saint-Etienne 1837. — 150 exécutants choisis parmi l'élite des artistes de la capitale. — Les chœurs, au nombre de 90 voix, étaient formés des meilleurs choristes de l'Opéra et du Conservatoire, auxquels s'étaient adjoints plusieurs bons élèves de l'enseignement polytechnique, alors dirigé par J. Mainzer.

Exécutée ensuite, à diverses reprises, par la compagnie de musique de la garde nationale douaisienne, ainsi que dans d'autres villes.

46. *Hymne à Sainte-Cécile*, à six parties réelles, divisées en deux chœurs pour voix d'hommes (accompagnement de piano ajouté pour faciliter l'exécution), avec une belle gra-

vure en taille-douce, au pointillé, par G. Thévenon, d'après le dessin original composé pour l'ouvrage par Brian aîné. — La gravure représente Sainte-Cécile préludant sur son luth. A ses pieds, on voit la palme et la couronne du martyre, ainsi que des emblèmes de musique. — Paris, veuve Canaux, 1837.

Exécuté à l'église Saint-Pierre de Douai.

47. *Offertoire* pour le jour de Saint-Etienne. — Manuscrit, Paris, 1837.

Cet offertoire, écrit pour ténor seul avec chœur, sans accompagnement, fut exécuté pour la première fois à Saint-Eustache de Paris. — La partie principale était chantée par M. Vermeulin avec les chœurs de l'Académie royale de musique.

48. *Messe solennelle* à 4 voix seules et chœurs en grande partition pour un hautbois, un cornet à pistons, deux cors, un basson, un trombonne, contre-basse et orgue — dédiée à M. Alexis Masson, maître de chapelle de Saint-Roch. — Paris, veuve Canaux, 1838.

Exécutée pour la première fois à Paris, en l'église Saint-Roch, le jour de l'Assomption, 15 août 1838; puis, à Rome et dans un grand nombre de localités, soit en France, soit à l'étranger — à Douai, dans l'église Notre-Dame, le dimanche de la fête communale de 1842.

49. *Trois motets* à la Sainte-Vierge pour trois voix de soprano, solo et chœur. — Paris, veuve Canaux, 1838.

N° 1, *Sancta et Immaculata*, dédié à M. le chevalier Pastou, professeur au Conservatoire de musique de Paris — n° 2, *Ave Maria*, dédié à son ami Luigi Legge, docteur en médecine, à Velletri — n° 3, *Inviolata*, dédié à son ami Pietro Ravalli, maître de chapelle à Rome.

50. *L'Adoration*, trio et chœur pour 2 voix, dessus et contralto, avec accompagnement de 2 violons, viole, violoncelle et contre-basse, paroles de Mme Adèle Desloge. — Manuscrit, 1838.

51. *Le même*, réduit au piano.

52. *Messe solennelle* à trois chœurs et six voix seules, avec accompagnement de grand orchestre et orgue — Manuscrit, 1840.

53. *Kyrie* avec orchestre, à 3 parties, dessus, ténor et basse, voix seules et chœur. — Manuscrit, Douai, 1841.

54. *Stabat* à 4 parties réelles pour voix d'hommes (dans le style de Palestrina), avec accompagnement obligé de contre-basse. — Manuscrit, Douai, 1843.

55. *Offertoire* pour orgue. — Manuscrit, Douai, 1845.

56. *Salve Regina* pour 2 ténors et 2 basses, 1er et 2e violons, 1re et 2e violes, violoncelle, orgue expressif et contre-basse. — Manuscrit, Douai, mars 1846.

Exécuté à l'église Saint-Pierre de Douai.

57. *Morceaux à la Palestrina*. — Manuscrit, Douai, 1846.

Exécutés à l'église Notre-Dame de Douai.

58. *Requiem* à 4 voix, accompagnement d'orgue, à la mémoire d'Auguste Butruille. — Manuscrit, 1846.

Exécuté dans l'église Notre-Dame de Douai (avril 1846), les solos dits par M. Fouacier, professeur à l'Ecole communale, et Mlle Elise Heisser. — Ce *Requiem* fut aussi chanté aux obits de MM. Moity et Théophile Tarlier, anciens membres de la société Philharmonique.

59. *Magnificat* pour 4 voix seules et chœur, 1er et 2e dessus, ténor et basse, avec accompagnement de violon, viole, violoncelle, contre-basse et timballes ; — dédié à M. Dallenes,

chanoine titulaire, grand-chantre de la métropole de Cambrai. — Manuscrit, 1848.

Composé pour la fête du 15 août 1848. — Exécuté plusieurs fois à la métropole de Cambrai.

60 *Collection de motets* pour une ou plusieurs voix égales, avec ou sans accompagnement d'orgue ou de piano. — Paris, veuve Canaux, 1848.

Cette collection comprend : 1° *Ave Regina cœlorum* — 2° *Venite adoremus* — 3° *O Salutaris* — 4° *Regina Cœli.*

On lit dans le journal l'*Indépendant* de Douai, du dimanche 15 octobre 1848 :

« Nous avons été heureux de rendre à M. Amédée » Thomassin toute la justice que mérite son talent » de compositeur lorsque, dans le numéro du 13 » août dernier, nous appréciions sa messe qui vient » de recevoir un si bon accueil à la métropole de » Cambrai, où, deux fois, elle a été exécutée avec » un égal succès.

» Aujourd'hui, M. Amédée Thomassin, qui pour- » suit avec persévérance son idée chérie, vient de » publier une *collection de motets* où nous avons » retrouvé sa manière pleine d'onction, son chant » large et religieux, sa pureté de style..... »

61. *Ave Regina cœlorum* pour 3 voix égales, sans accompagnement, dédié à M. Charles de Liénard. — Paris, veuve Canaux, 1848.

62. *Venite adoremus* pour 3 voix égales, sans accompagnement, dédié à M. Henri Brovellio. — Paris, veuve Canaux, 1848.

63. *O Salutaris* pour voix seule avec accompagnement d'orgue ou de piano, dédié à M. Charles de Try, maître de

chapelle à la métropole de Cambrai. — Paris, veuve Canaux, 1848.

64. *Regina Cœli* pour voix seule, avec accompagnement d'orgue ou de piano. — Paris, veuve Canaux, 1848.

Les nos 61, 62, 63 et 64 font partie de la collection de motets reprise au no 60.

65. *Magnificat,* chœur pour soprano, ténor, baryton et basse, avec accompagnement de contre-basse, le grand orgue répondant à chaque verset par un verset alternatif. — Manuscrit, 1848.

Exécuté à Cambrai.

66. *Ave Maris stella* pour soprano et basse, accompagnement d'orgue. — Manuscrit, Douai, décembre 1848.

67. 4e *Messe solennelle* pour 3 voix seules, dessus, ténor, basse et chœur, avec accompagnement de violon, viole, violoncelle, contre-basse et timballes, dédiée à Monseigneur Giraud, cardinal-archevêque du diocèse de Cambrai. — Manuscrit, 1849 (sauf le *Sanctus* et l'*O Salutaris* publiés chez la veuve Canaux, à Paris, autographiés par Félix Robaut, de Douai.)

Cette messe fut exécutée maintes fois à Cambrai, Douai, Rome, etc.

Voici la lettre que Mgr Giraud fit parvenir à l'auteur :

« Cambrai, le 3 janvier 1849.

» Monsieur,

» Votre quatrième messe est un bel et bon ou-
» vrage qui me paraît digne à tous égards d'être
» recommandé à l'attention et à la bienveillance du
» clergé.

» Si la musique, comme tous les arts en général,
» a eu pour berceau notre sainte Eglise ; s'il est
» vrai qu'elle lui doive sa principale gloire, il faut
» reconnaître aussi qu'elle est l'un des précieux
» ornements de ses pompes. Malheureusement, la
» musique moderne semble oublier souvent sa
» divine origine : ses cris, ses éclats, son agitation
» profane nous arracheraient plutôt à la prière que
» de nous y convier.

» Votre messe, Monsieur, est, au contraire, em-
» preinte d'un sentiment vraiment religieux ; elle
» invite au recueillement, à la piété et à la contem-
» plation, en satisfaisant d'ailleurs aux plus hautes
» conditions de l'art. La profonde sensation qu'elle
» a produite chaque fois qu'elle a été exécutée dans
» la métropole de Cambrai, justifie pleinement le
» succès qu'elle obtient à Rome.

» Puisse ce témoignage que tout le monde se plaît
» à vous rendre, aider à répandre votre excellent
» ouvrage comme il mérite de l'être.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considéra-
» tion distinguée.

» A.-Pierre, cardinal Giraud, archevêque de
» Cambrai. »

68. *Magnificat* pour 1er, 2e, 3e dessus, ténor et basse, chœur et soli, accompagnement et versets alternatifs de grand orgue. — Manuscrit, Douai, 1849.

Exécuté à la métropole de Cambrai.

69. *Miserere* à 6 parties réelles divisées en deux chœurs, avec accompagnement de violon, alto, violoncelle, contre-basse, deux clarinettes, deux trompettes, trois trombonnes, timballes et orgue. — Manuscrit, Douai, 1849.

Exécuté à Cambrai.

70. *A genoux!* cantique à plusieurs voix. — Manuscrit, 1849.

Chanté maintes fois à l'église d'Oisy-le-Verger.

71. *Les Cieux*, cantique pour 1er et 2e dessus, ténor et basse. — Manuscrit, Douai, 1849. — Idem.

72. *Ave Roche*, hymne à quatre parties, 1er dessus, 2e dessus, ténor et basse, sans accompagnement. — Manuscrit, Douai, 1850.

Chanté dans l'église d'Oisy-le-Verger.

73. *Prose en l'honneur de Saint-Roch.* — Manuscrit, Douai, 1850.

Chantée aux processions d'Oisy-le-Verger, lors du choléra de 1850 ; — à celles de Notre-Dame de Douai.

74. *Messe brève* pour 1er et 2e dessus, ténor, basse, accompagnement de grand orgue, violoncelle et contre-basse. — Manuscrit, Douai, 1850.

75. Plain-chant : *Genitori* — *Rorate* — *O Salutaris* — *Attende* — à quatre parties, 1er et 2e dessus, ténor et basse, avec accompagnement d'orgue. — Manuscrit, Douai, 1851.

Exécuté à Oisy-le-Verger ; — à Cambrai.

76. *Cantique à Saint-Roch*, paroles de M. Léon Nutly. — Manuscrit, Douai, 1851.

Chanté à la procession d'Oisy-le-Verger (sous la direction de M. Bresselle) — chœur général de l'assistance à l'unisson et chœur à quatre parties, 1er et 2e dessus, ténor et basse, avec accompagnement de 2 cornets à pistons, 1 néocor, 1 clavicor, 1 trombonne-ténor et ophicléïde.

77. *Priez pour nous*, cantique pour voix seule et chœur, avec accompagnement d'orgue ou piano. — Manuscrit, Douai, 1852.

Exécuté à Oisy-le-Verger.

78. *Que est ista*, motet en plain-chant mesuré, à quatre voix, accompagnement de contre-basse, dédié à son ami Charles de Try, maître de chapelle à Cambrai. — Autographié, 1852.

Exécuté le 15 août 1852 au Jubilé séculaire de Cambrai.

79. *Magnificat* à versets alternatifs avec le grand orgue (style Palestrina), à quatre parties vocales, sans accompagnement, dessus, ténor, baryton et basse. — Autographié, 1852.

Exécuté le 15 août 1852 au Jubilé séculaire de Cambrai.

80. *Pour l'amour de Marie*, cantique pour dessus seul avec chœur à 4 parties, 1er et 2e dessus, ténor et basse, accompagnement d'orgue ou de piano. — Manuscrit, Douai, mai 1852.

Exécuté dans l'église d'Oisy-le-Verger ; — à la métropole de Cambrai.

81. *Cantique à la Vierge*, soprano-solo et chœur, avec accompagnement de piano ou d'orgue. — Manuscrit, Douai, 1853.

Exécuté dans l'église d'Oisy-le-Verger.

82. *Cantique à la Sainte-Vierge* pour ténor seul et chœur, avec accompagnement d'orgue ou piano. — Manuscrit, 1853.

Chanté dans l'église d'Oisy-le-Verger.

83. *Messe organique*, 3 voix seules et chœur, 1er et 2e ténors et basse, composée pour l'inauguration de l'orgue du Lycée de Douai. — Manuscrit, 1853.

Exécutée pour la première fois à la chapelle du Lycée, les solos chantés par M. Bachelet, ténor dis-

tingué, professeur d'histoire ;—à l'église Saint-Pierre de Douai.

84. *Litanies de la Sainte-Vierge* pour dessus, ténor, basse et chœur, avec accompagnement d'orgue. — Manuscrit, Douai, 1853.

Chantées dans l'église d'Oisy-le-Verger.

85. *Adoremus* pour voix seule d'enfant, ou de ténor et chœur, avec accompagnement d'orgue. — Manuscrit, 1854.

Exécuté à Cambrai.

86. *Kyrie* pour *soprano*, *alto*, *tenore e basso*, accompagnement d'orgue ou piano. — Manuscrit, Douai, 1854.

87. *Panis angelicus*, motet pour voix seule d'enfant ou de ténor, avec accompagnement d'orgue. — Manuscrit, 1854.

88. *2e Magnificat* à versets alternatifs avec le grand orgue pour 1er dessus, 2e dessus, ténor et basse, accompagnement de contre-basse. — Manuscrit, Douai, 1854.

89. *O Gloriosa!* motet. — Manuscrit, Douai, 1855.

POUR PIANO.

90. *Valse*. — Manuscrit, Douai, 1831.

91. *Galop* (transcrit aussi pour orchestre). — Manuscrit, Paris, 1833.

Exécuté, par l'orchestre Musard, au grand bal d'artistes chez Alexandre Dumas, en 1833.

92. *Valse*. — Manuscrit, Rome, 1834.

93. *Valses*. — Manuscrit, Douai, 1838.

94. *Grande valse brillante* (reprise au nº 17), réduite au piano. — Manuscrit, 1848.

95. *1re sonatine*. — Manuscrit, Douai, septembre 1853.

Ecrite spécialement pour sa fille, Melle Anna Thomassin.

96. 2e *sonatine.* — Manuscrit, Douai, 1855. —Idem.

POUR CHANT.

SCÈNES — MÉLODIES — ROMANCES.

97. *L'Ange Gardien*, paroles de Béranger. — Manuscrit, Douai, 1825.

98. *Le Prisonnier*, paroles de Béranger. — Manuscrit, Douai, 1826.

99. *L'Orage*, paroles de Béranger. — Manuscrit, Douai, 1826.

100. *Quatuor* sans accompagnement pour soprano, ténor, baryton et basse, sur les paroles latines (*musica me juvat ou delectat*) du rudiment de Lhomond. — Manuscrit, Douai, 1826.

101. *Le chant du Cosaque*, paroles de Béranger. — Manuscrit, Douai, 1827.

102. *Les Oiseaux*, nocturne à quatre voix, sans accompagnement. — Manuscrit, Douai, 1827.

103. *Barcarolle* pour voix seule, avec accompagnement de piano, paroles de M. Charles Robert. — Manuscrit, 1827.

104. *Voyage au pays de Cocagne*, paroles de Béranger. — Manuscrit, Douai, 1828.

105. *Il est nuit*, paroles de M. Léon Nutly, nocturne à 3 voix, sans accompagnement. — Manuscrit, Douai, 1828.

106. *Le Pessimiste*, ô mes amis, les beaux jours sont passés! chansonnette. — Manuscrit, Douai, 1829.

107. *Le Calvaire*, romance, paroles de Mme Desbordes-Valmore. — Manuscrit, Douai, 1831.

108. *Je t'aime, hélas!* morceau de chant avec accompagnement d'orchestre, composé pour les concerts de la Société d'Emulation de Douai. — Manuscrit, 1832.

Chanté par M. Léon Becquet de Mégille à l'une des réunions de cette Société.

109. *La ronde du Sabbat*, composition fantastique, paroles de M. Victor Hugo. — Manuscrit, Paris, 1832.

110. *Le Bandit*, chant pour baryton, paroles de l'auteur de la musique. — Manuscrit, Rome, 1834.

111. *La confession du bandit*, scène vocale, paroles de l'auteur de la musique. — Manuscrit, Rome, 1834.

112. *Chanson et danse du diable*, chœur avec accompagnement de sifflets, d'aboiements, de casseroles, chaudrons et voix dans le fausset. — Manuscrit, Capri, 2 septembre 1834.

113. *L'Artiste à Capri*, strophes, sans accompagnement, écrites sur la plate-forme de l'auberge de M. Pagano, à Capri, le 27 août 1834. — Manuscrit.

114. *Les Prières du soir*, paroles de M. Antony-Thouret, scène, duo et chœur, avec accompagnement d'orchestre. — Manuscrit, 1835.

Cette scène exécutée en 1836 dans un concert de Douai. Parmi les solistes, figurait Mme Lagoanère.

115. *Era felice*, ariette italienne pour voix seule, avec accompagnement de piano. — Manuscrit, Florence, 1836.

116. *Le départ pour le bal*, romance. — Manuscrit, Paris, 1837.

117. *Je vous salue, ô divine Marie!* trio pour 3 voix de femmes. — Manuscrit, Douai, 1837.

Exécuté aux concerts des élèves de l'Académie de musique.

118. *Pense à moi*, romance, paroles de M. Pirault des Chaumes, avocat au barreau de Paris et maire de Nanterre. — Manuscrit, Paris, 1837.

119. *La brise du soir*, nocturne à 2 voix, dessus et basse, paroles de Mme Sophie Vautrin. — Manuscrit, Paris, 1837.

120. *Eveille-toi*, romance, paroles de Mme Sophie Vautrin. — Manuscrit, Douai, 1838.

121. *Mieux vaut mourir*, élégie, paroles de M. Deplanck, dédiée à Mme la baronne de Friedberg. — Paris, veuve Canaux, 1848.

122. *Les Tablettes musicales*, album de 1850. — Paris, Simon Richault.

Ce recueil, fait en collaboration de MM. Charles Choulet, Hippolyte Bohem et Charles Heisser, comprend trois morceaux de M. Thomassin :

1° *Un conte de fée*, paroles de M. Deplanck, dédié à Mlle Sophie Grimm, de l'Opéra-Comique — 2° *La paix du Seigneur*, paroles du même, dédié à M. Jules Barbot, de l'Opéra — 3° *Il est nuit*, sérénade pour deux voix égales, avec accompagnement de piano, paroles de M. Léon Nutly.

123. *Voix d'enfants*, paroles données à l'auteur par Mme Desbordes-Valmore — scène à deux chœurs, le premier pour voix d'enfants à trois parties, le second pour dessus, ténor et basse, et voix seules, avec accompagnement de piano. — Manuscrit, Douai, 1853 (1).

(1) Ce catalogue s'arrête au 10 juin 1862.

Jean-Baptiste-Joseph WILLENT-BORDOGNI,
DE DOUAI,

Bassoniste-virtuose, né le 6 décembre 1809, mort à Paris le 11 mai 1852.

Du 1er janvier 1842 au 1er avril 1848, professeur au Conservatoire de Bruxelles. — Du 1er janvier 1849 jusqu'à sa mort, remplissant les mêmes fonctions au Conservatoire de Paris.

OPÉRAS.

1. *Le Moine*, un acte. — Manuscrit, 1843.

Représenté pour la première fois, sur le Théâtre-Royal de Bruxelles, le 13 avril 1844.

2. *Van-Dyck*, 3 actes. — Manuscrit, 1845.

Représenté sur le même théâtre en 1846, avec un succès non contesté.

3. *Le Tamis*, un acte. — Manuscrit, 1847.

4. *Théodobert, ou le Roi fainéant*, un acte. — Manuscrit, 1847.

Ces deux derniers ouvrages n'ont point été représentés.

HARMONIE MILITAIRE.

5. *Six grandes fantaisies pour harmonie.*

Exécutées à Bruxelles par la Société de la *Grande-Harmonie*.

POUR BASSON.

6. *Fantaisie sur un thème écossais.*

Exécutée pour la première fois, en 1833, dans les concerts que Willent donnait en Amérique.

7. *Duo pour basson et trompette à clefs* sur les principaux motifs de *Mathilde de Schabran*, opéra de Rossini.

Exécuté dans les mêmes concerts avec Gambatti.

8. *Duos* pour clarinette et basson.

9. *Elégies.*

10. *Fantaisies variées* sur les opéras de *Lestocq*, *Lucie*, etc.

11. *Méthode de basson.*

Adoptée pour l'enseignement des Conservatoires.

12. *Scène dramatique* avec solo obligé de basson, dédiée à M. Luce, fondateur et président de la société Philharmonique de Douai. — Manuscrit, 1852.

Cette œuvre, la dernière de Willent, fut exécutée par lui le 9 mars 1852 dans le concert de la fête donnée au statuaire Théophile Bra par la ville de Douai.

MÉLODIES, SCÈNES.

13. *Le chrétien mourant*, avec accompagnement obligé de basson, paroles de Lamartine.

14. *L'Invocation*, paroles du même.

15. *La nuit*, — idem. —

16. *Le désespoir*, — idem. —

Ces mélodies furent chantées par Mme Willent-Bordogni dans divers concerts à Paris, en Amérique, Milan, Naples, Gênes, Messine (Sicile), etc.

. . . .

. . . .

CHARLES HEISSER.

Organiste de l'église Saint-Pierre. Professeur des cours supérieurs de solfège et de piano à l'Académie de Douai — à l'Ecole normale — au collége Saint-Jean.

OPÉRAS.

1. *Kétly*, un acte, sujet tiré du vaudeville, arrangé en opéra-comique par M. Léon Nutly. — Manuscrit, 1837.

Représenté plusieurs fois sur le théâtre de Douai (1838).

2. *Rob-Roy*, grand opéra, 3 actes, paroles de M. Léon Nutly (1). — Manuscrit, 1846-1847.

Egalement représenté sur la même scène (1847).

3. *Arnold de Gouy*, un acte, paroles de M. l'abbé Dehaisnes, — Manuscrit, 1858.

4. *Achille*, scène dramatique, paroles de M. l'abbé Chrétien Dehaisnes (2). — Manuscrit, 1859.

Ces deux derniers ouvrages, écrits et composés spécialement pour le collége Saint-Jean, à Douai, ont été représentés par les élèves, lors de la distribution des prix, le premier en 1858, le second le 10 août 1859.

(1) Livret imprimé chez Ceret-Carpentier, Douai, 1847, aux frais de l'éditeur Adolphe Obez, libraire.

(2) Livret imprimé chez Dechristé. Douai, 1859.

POUR ORCHESTRE.

5. *Deux ouvertures* à grand orchestre.

6. *A la France*, grande scène.

HARMONIE.

7. *Deux Pas redoublés.*

POUR PIANO.

8. *Six valses brillantes.* — Paris, Richault, 1839... Op. : 1.

9. *Première polka.*

10. *Pensées sur un prélude de Bach* pour piano, orgue et violon.

11. *La Prière*, solo pour violon, piano et orgue.

12. *Trio de concerts* pour mêmes instruments.

13. *Binbin*, quadrille pour piano et orchestre. — Paris, Richault, 1855.

14. *Les deux Sœurs*, varsovienne pour piano et orchestre.

15. *Polka-mazurka.*

16. *Polka.*

17. *Schottisch.*

18. *La France et l'Angleterre*, quadrille pour piano.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

19. *Messe Saint-Félix* à 4 voix, accompagnement d'orgue.

20. *Messe Saint-Pierre*, à 4 voix, accompagnement d'orgue.

21. *Messe populaire*, à l'unisson, accompagnement d'orgue ou de musique militaire.

22. *Magnus Dominus*, accompagnement de musique militaire.

23. *Tantum ergo*, à l'unisson, accompagnement de musique militaire.

24. *Tantum ergo*, solo de basse et chœur.

25. *Tantum ergo*, solo de ténor et chœur.

26. *Regina Cœli*, à 3 voix.

27. *Regina Cœli*, à 4 voix.

28. *Ave Maria*, à 3 voix.

29. *Ave Verum*, à 4 voix.

30. *Grandes litanies*, soprani, basses, solo et chœur.

31. *Jesus Salvator*, basse et chœur.

32. *Agnus Dei* pour ténor et chœur.

33. *Grande fantaisie* pour grand orgue.

34. *A Marie Immaculée*, cantique. — Manuscrit, 1855.

35. *La Prière*, mélodie pour violon, piano et harmonium, dédiée à M. le docteur Tesse. — Paris, Simon Richault, 1861. — Op. : 17.

MUSIQUE DE CHANT.

CANTATES ET CHŒURS.

36. *Cantate pour la marche historique* de la Société de bienfaisance de Douai, solo et chœur. — Lithographie, 1839.

37. *Les enfants de la Lyre*, paroles de M. Léon Nutly, chœur pour le char des génies de la fête historique de 1839.

38. *Les avant-postes*, chœur à 2 voix, ténor et basse. — Paris, Ad. Catelin et Ce.

39. *Cantate* pour la représentation théâtrale donnée par la Société de bienfaisance de Douai, au profit des victimes du

tremblement de terre de la Guadeloupe, paroles de M. Léon Nutly. — Manuscrit, 1843.

40. *La Douaisienne,* cantate, paroles de M. Emile Flamant. — Lithographie Robaut, Douai, 1848.

41. *Venezia la bella,* chœur à 2 voix et orchestre.

42. *Yvon*, grand chœur avec solo, accompagnement d'orchestre, paroles de M. l'abbé Dehaisnes.

43. *Sainte-Hélène,* chœur à 6 voix, sans accompagnement.

44. *Le retour des Croisés,* chœur à 4 voix, sans accompagnement.

45. *Christophe Colomb,* grande scène, solo et chœur.

46. *Jeanne d'Arc* — idem. —

47. *La France* — idem. —

48. *Vingt chœurs* pour l'Ecole normale de Douai.

49. *Chœurs* pour le collége Saint-Jean.

50. *Hommage à Jean-sans-Peur,* paroles de M. Théophile Denis. — Douai, lithographie Robaut, 1861.

MÉLODIES — ROMANCES.

51. *L'Absence,* paroles de Mme Desbordes-Valmore. — Lille, veuve Bohem.

52. *Le retour au hameau.* — Paris, Ad. Catelin et Cie.

53. *Prière à la Vierge.* — Paris, Ad. Catelin et Cie.

54. *Prions Dieu,* paroles de M. Léon Nutly. — Paris... 1845.

55. *Sans mère,* paroles de M. Léon Nutly. — Paris, Ad. Catelin et Cie, 1845.

56. *Louise,* paroles du même. — Paris, Richault, 1850.

57. *La bonne petite fille,* paroles du même. — Paris, Richault, 1850.

58. *Olga*, paroles du même. — Paris, Richault, 1850.

59. *La Sœur de charité*, paroles du même. — Paris, Richault, 1853 — 2e édition, Paris, Fleury, 1856.

60. *Pauvre Jeanne*, paroles du même. — Paris, veuve Canaux.

61. *Chapelet et croix d'or*, fabliau, paroles du même. — Paris, Richault.

62. *La nuit des adieux*, paroles de M. Emile Dupont. — Paris, Richault, 1853.

63. *A Marie*, mélodie religieuse à trois voix de femmes avec solo, paroles de M. Alexandre Deplanck. — Paris, Richault, 1853.

64. *Viendra-t-elle ?*

65. *Bonsoir.*

66. *Simple bonheur*, paroles de M. Léon Nutly. — Douai, septembre 1854.

67. *Les petites fleurs douaisiennes, veillées musicales*, recueil de mélodies, chansonnettes, rondes, nocturnes, chœurs, canons, etc., à l'usage des pensionnats; paroles et mélodies de M. Léon Nutly, accompagnement de piano par Charles Heisser. — Douai, imprimerie lithographique de J. Mortreux, 1857.

Ce recueil contient : 1° *Saint-Nicolas* — 2° *Bonnet chinois, Sabre de bois, ou mon oncle Jean* — 3° *C'est le Printemps* — 4° *Gazouillez, fauvettes* — 5° *Le Serin de bonne maman* — 6° *Souvenirs du berceau* — 7° *le Marchand de marrons* — 8° *Que j'aime l'hiver !* — 9° *Gayant*, canon à 4 voix (la musique de ce canon est de M. Heisser.

. . . .
. . . . (1).

(1) Ce catalogue s'arrête au 15 décembre 1861.

PHILIPPE-JOSEPH DEMENY,

De Walhain Saint-Paul (Belgique).

Pianiste-professeur à Douai, depuis 1843. — Ancien élève du Conservatoire de Paris, cours de Zimmermann pour le piano, Reicha pour la composition, Panseron pour l'harmonie.

POUR LE PIANO.

1. *La Solitude*, rêverie. — Paris, Schlesinger, 1845.
2. *La jolie Wallonne*, valse de salon. — Paris, Bernard-Latte, 1845 — 2e édition avec changement, 1851.
3. *Vigueur et légèreté*, 2 études. — Paris, Bernard-Latte, 1846.
4. *Adélia*, fantaisie. — Paris, Chabal, 1846.
5. *Le Tournoi*, fantaisie-étude. — Manuscrit, 1846.
6. *Langage d'amitié*, entretien musical à son ami François Servais. — Manuscrit, 1847.
7. *Marche élégiaque* en *ut* mineur. — Manuscrit, 1847.
8. *Les Vacances*, suite de valses. — Paris, Chabal, 1847.
9. *La Fête nationale*, petit divertissement. — Edmond Mayaud, 1848.
10. *L'Oasis*, fantaisie brillante, à ses amis M. et Mme Sangouard-Vauchelet. — Paris, Brandus et Cie, 1849.
11. *Mes loisirs*, 12 fragments mélodiques ou préludes brillants. — Manuscrit, 1850.
12. *Souvenir de la fête de Gayant*, à 4 mains. — Paris, Ed-

mond Mayaud, 1851. — 2e édition avec divers changements ou augmentations, 1859.

13. *La Vive*, valse à 2 temps, à M. Bender, chef de la musique des guides du roi Léopold de Belgique. — Paris, Edmond Mayaud, 1851.

14. *Les dames de Douai*, quadrille élégant, à 4 mains. — Paris, Edmond Mayaud, 1852.

15. *La Voyageuse*, polka. — Paris, 1852.

16. *Un soir d'automne*, valse expressive. — Paris, au *Ménestrel*, Hengel et Cie, 1853.

17. *Appendice au souvenir de la fête de Gayant* (repris au no 12), à 4 mains, à M. Charles Choulet. — Gravé à Paris, 1856.

MUSIQUE VOCALE.

18. Trois chants nationaux, paroles de M. Louis Delahaye : 1o *la Liberté*, Douai, lithographie de Félix Robaut, 1848. — 2o *la Devise républicaine*, manuscrit, 1848. — 3o *la Fête nationale*, manuscrit, 1848. — Ces chants ont un accompagnement de piano ; de plus, un refrain en chœur.

19. *Le Départ*, romance. — Manuscrit.

20. *Les Moissonneurs wallons*, chœur à 4 voix, avec accompagnement de piano, paroles de M. Louis Delahaye. — Manuscrit, 1861 (1).

(1) Ce catalogue s'arrête au 20 décembre 1861.

Paul GUISELIN, de Douai.

Professeur ; organiste de l'église Notre-Dame de Douai.

MUSIQUE INSTRUMENTALE.

1. *Pas redoublé facile.* — Manuscrit, 1845.
2. *Galop.* — Manuscrit, 1845.
3. *Grand pas redoublé.* — Manuscrit, 1845.
4. *Fantaisie originale.* — Manuscrit, 1846.
5. *Marche.* — Manuscrit, 1847.
6. *Bolero.* — Manuscrit, 1847.
7. *Valse.* — Manuscrit, 1847.
8. *Sérénade sur des motifs de l'opéra de Lucie*, de Donizetti, pour petite clarinette, clarinette en si bémol, 2 cors et ophicléïde. — Manuscrit, 1849.
9. *Fantaisie* pour clarinette, violon, alto, basse et piano. — Manuscrit, 1849.
10. *Grande fantaisie* concertante pour 2 clarinettes, accompagnement de piano, sur des motifs de *la Favorite*, de Donizetti. — Manuscrit, 1849.

POUR PIANO.

11. *Djali*, valse à 4 mains. — Paris, Meissonnier, 1849.
12. *Ida*, polka facile. — Paris, Meissonnier, 1850.
13. *Graziella*, grande valse. — Paris, Meissonnier, 1850.
14. *Beppino*, quadrille facile. — Paris, Meissonnier, 1850.

15. *Blanca*, polka. — Paris, Meissonnier, 1850.

16. *La Pâquerette et le Bluet*, polka et galop faciles. — Paris, 1851.

17. *Cécilia*, schottisch facile pour piano à 4 mains. — Paris, Boisselet, 1851.

18. *Le chevalier de Sthauffen*, quadrille à quatre mains.

19. *La Jacinthe*, mazurka. — Paris, Boisselet, 1858.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

20. *Le patron de la jeunesse*, cantique à deux voix. — 1847.

21. *Ave Verum* pour 2 soprani, ténor et basse, accompagnement d'orgue. — 1847.

22. *O salutaris* pour baryton. — 1848.

23. *O salutaris* pour 2 ténors et basse. — 1851.

24. *Agnus Dei* pour ténor. — 1851.

25. *Agnus Dei* pour 2 soprani, ténor et basse. — 1851.

26. *Offertoire* pour orgue, sur un motif d'Haydn. — 1851.

27. *Deux élévations, quatre communions* et *six versets* pour orgue. — 1851.

28. *Dans Israël* pour 2 ténors et basse, composé spécialement pour messe de mariage, accompagnement d'orgue. — 1851.

29. *Ave Verum* pour soprano, ténor et basse. — 1852.

30. *Hymne à Sainte-Cécile* pour 4 voix d'hommes. — 1852.

31. *Agnus Dei* pour quatre voix d'hommes. — 1852.

32. *Tantum ergo* pour quatre voix d'hommes. — 1852.

33. *Hymne à Saint-Roch* pour soprano, ténor et basse. — 1852.

34. *Tantum ergo* pour soprano, tenor et basse, accompagnement de basse. — 1853.

35. *Litanies* en faux-bourdon pour soprano, ténor et basse, accompagnement d'orgue. — 1853.

36. *Agnus Dei* pour baryton, accompagnement d'orgue. — 1853.

37. *Jubilate Deo omnis terra*, offertoire pour voix seule, accompagnement d'orgue. — 1853.

38. *Agnus Dei* pour baryton et basse, accompagnement d'orgue. — 1856.

39. *O salutaris* pour basse, accompagnement d'orgue. — 1856.

40. *Kyrie et Gloria* pour soprano, ténor et basse, accompagnement d'orgue. — 1859.

MÉLODIES ET ROMANCES.

41. *Plus de mère!* romance pour baryton. — Manuscrit, 1847.

42. *La Fleur du vallon*, mélodie à 2 voix, accompagnement de piano. — Paris, Gauwin, 1853.

43. *La Cloche matinale*, mélodie à 2 voix. — Paris, Gauwin, 1853.

44. *La Prière d'Ahasvérus*, chant pour basse, paroles de M. Albert Dutilleul. — Paris, Gauwin, 1853.

45. *Les Esprits de l'âtre*, chanson originale. — Manuscrit, 1854.

46. *La veuve du Soldat*, romance. — Manuscrit, 1854.

47. *L'Aveugle-né*, mélodie. — Manuscrit, 1854 (1).

(1) Ce catalogue s'arrête au 20 décembre 1861.

JULES-ARTHUR HERMANT, DE DOUAI,

Flûtiste.

Lauréat du Conservatoire de Paris (1848-1849); professeur au Conservatoire de Lille, classe de hautbois et de flûte (1852).

1. *La Reine de la moisson*, fantaisie-caprice pour flûte, accompagnement de piano. — Manuscrit, 1849.

2. *Duo concertant* pour flûte et piano, sur des motifs d'*Attila*, opéra de Verdi, en collaboration d'E. Albert. — Manuscrit, 1849.

3. *Duo concertant* pour violon et flûte, sur les motifs de *Robert-le-Diable*, de Meyerbeer, en collaboration de Léonce Cohen. — Manuscrit, 1850.

4. *Fantaisie* sur des motifs du *Maëstro*, opéra de M. Luce; flûte et piano. — Manuscrit, 1852.

5. *Souvenirs suisses*, air varié pour flûte. — Paris, Benoit, 1852... Op.: 1.

6. *Souvenir de Lucie de Lammermoor*, fantaisie pour flûte et piano, ou orchestre. — Paris, Mayaud, 1853... Op.: 2.

7. *Variations brillantes*, dédiées à son professeur, M. Tulou; flûte et piano. — Paris, Benoit, 1853... Op.: 3.

8. *La Promise*, fantaisie; flûte et piano. — Paris, Benoit, 1854... Op.: 4.

9. *Douze études caractéristiques* pour flûte seule. — Paris, Richault, 1854... Op.: 5.

10. *Carnaval populaire*, variations originales; flûte. — Paris, Benoit, 1855... Op.: 6.

11. *La mélancolie*, élégie ; flûte et piano. — Manuscrit, 1855.

12. *La Tonelli*, tarentulle sur l'opéra d'Ambroise Thomas. — Manuscrit, 1855.

13. *La Pervenche*, romance sans paroles. — Paris, Benoit, 1856... Op.: 7.

14. *L'Aubépine*, pastorale. — Paris, Benoit, 1856... Op.: 8.

15. *Le Myosotis*, air varié pour flûte et piano. — Paris, Benoit, 1856... Op.: 9.

16. *Souvenir de Lucie de Lammermoor*, fantaisie arrangée pour deux flûtes concertantes. — Manuscrit, 1856.

17. *La Promise*, quadrille pour piano. — Manuscrit, 1856.

18. *La Norma*, fantaisie ; flûte et piano, ou orchestre. — Paris, Benoit, 1857... Op.: 10.

19. *Grande fantaisie* sur *O Lombardi*, de Verdi. — Manuscrit, 1857.

20. *La fille du Régiment*, fantaisie; flûte et piano. — Paris, Schonenberger, 1858... Op.: 11.

21. *Fantaisie brillante*, flûte et piano. — Manuscrit, 1858.

22. *Souvenirs d'automne*, quadrille pour piano à quatre mains. — Lille, Bohem, 1858.

23. *Résignation*, rêverie; flûte et piano. — Paris, Richault, 1859... Op.: 12.

24. — *Idem* — transcrite pour le violon. — Paris, Richault, 1859.

25. *Fantaisie de concert* sur les motifs de *la Favorite*, de Donizetti; flûte et piano. — Manuscrit, 1859.

26. *La Somnambule*, fantaisie; flûte et piano, ou orchestre. — Paris, Benoit, 1860... Op.: 13.

27. *Rondoletto brillant*, flûte et piano. — Paris, Richault, 1860... Op.: 14.

28. *Fantaisie brillante*, flûte et piano, sur l'opéra d'Adolphe Adam, *Si j'étais Roi*. — Manuscrit, 1860.

29. *Marlborough*, variations originales ; flûte, accompagnement de piano ou d'orchestre. — Manuscrit, 1860.

30. Air varié et polonaise. — Manuscrit, 1861.

31. Fantaisie sur *le Trouvère*, flûte et piano. — Manuscrit, 1861 (1).

Jules D'AOUST.

Membre de la Société académique des Enfants d'Apollon, fondée à Paris en 1741.

OPÉRAS.

1. *La nièce du Vétéran*, opéra-comique en 2 actes. — Manuscrit, 1840.

   Représenté sur le théâtre particulier du comte de Castellane, Paris, avril 1841.

2. *Stella*, un acte, à trois personnages. — Manuscrit, 1856.

   Exécuté à Paris.

POUR ORCHESTRE ET HARMONIE.

3. *Marche triomphale*. — Manuscrit, 1840.

   Exécutée par la musique du 1er régiment de hussards (Arras).

(1) Ce catalogue s'arrête au 28 avril 1861.

4. *2e marche* du 1er hussards. — Manuscrit, 1843.

5. *Ouverture de concert* (en *la*). — Manuscrit, 1847.

Exécutée en 1848 par la société Philharmonique d'Arras. — En 1849, par l'orchestre d'Aix-la-Chapelle. — A Paris, même année.

6. *Grande marche* du 1er du génie. — Manuscrit, 1850.

Exécutée à Arras.

7. *Introduction solennelle.* — Manuscrit, 1850.

Exécutée en 1850 (Arras).

8. *Fantaisie* (à 3 temps). — Manuscrit, 1851. — Idem.

9. *Fantaisie* sur le duo *la mort du Croisé.* — Manuscrit, 1853.

Exécutée à Paris par la musique du 14e de ligne.

10. *Marche* du 9e dragons. — Manuscrit, 1853.

11. *Marche* du 14e de ligne. — Manuscrit, 1853.

12. *Marche funèbre.* — Manuscrit, 1853.

13. *Marche et introduction* pour orchestre. — Manuscrit, 1854.

14. *Grande ouverture* de concert. — Manuscrit, 1855.

Exécutée par l'orchestre du Cercle musical de Paris.

15. *Souvenir de Spa*, fantaisie. — Manuscrit, 1857.

Exécutée à Spa.

16. *Florence*, ouverture. — Manuscrit, 1857.

Exécutée à Florence, Paris, Douai, etc.

POUR INSTRUMENTS.

17. *Fantaisie* en septuor. — Manuscrit, 1840.

18. *2e fantaisie* idem. — Manuscrit, 1840.

19. *3e fantaisie* idem, sur des motifs de Mayseder. — Manuscrit, 1840.

20. *Mélodie* pour piano à quatre mains. — Manuscrit, 1840.

21. *Mélodie* idem (en *mi*) à quatre mains. — Manuscrit, 1841.

22. *Les Echos* (valse). — Paris, Bernard-Latte, 1841.

23. *Romance sans paroles.* — Manuscrit, 1842.

24. *Une nuit d'été* (valse). — 1850.

Insérée dans le *Musée des Familles*, journal de Paris.

25. *Le Mousquetaire noir*, quadrille. — Manuscrit, 1850.

Exécuté par l'orchestre de la salle Vivienne (Paris, 1850).

26. *Les Camélias*, valse. — Manuscrit, 1850.

27. *Duo pour violon et harmonium.* — Paris, Richault, 1853.

28. *Duo pour harmonium et piano*, sur Sémiramis. — Manuscrit, 1853.

29. *Duo dramatique* pour piano et orgue. — Paris, Richault, 1857.

30. *Duo sur des motifs* de la cantate Stella. — Manuscrit, 1858.

31. *Ouverture* (Florence), réduite pour piano, violon et orgue. — Paris, Richault, 1860.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

32. *Magnificat* à quatre voix. — Manuscrit, 1842.

33. *O salutaris* à quatre voix. — Manuscrit, 1846.

34. *Ecce Panis* à une voix. — Manuscrit, 1846.

35. *Ave Verum*, duo. — Manuscrit, 1846.

36. *Messe de Sainte-Cécile* à grand orchestre. — Manuscrit, 1846.

Exécutée par la société Philharmonique d'Arras.

37. *Ave Verum* à une voix. — Manuscrit, 1847.

MUSIQUE DE CHANT.

38. *Le Rendez-vous*, romance. — Manuscrit, 1835.

39. *L'Angelus*, romance. — Manuscrit, 1835.

40. *Le chant du Corsaire*, ballade. — Manuscrit, 1836.

41. *Le cri de guerre*, ballade. — Manuscrit, 1837.

42. *Le Départ du guerrier arabe*, ballade. — Manuscrit, 1838.

43. *Près de mourir*, mélodie. — 1839.

Publiée dans le journal *le Monde musical*.

44. *Consolation*. — Publiée en 1839.

45. *Le soir à Venise et la valse au bord du lac*, duos. — Paris, Mme Lemoine, 1839.

46. *Le Prisonnier*, romance. — 1840.

47. *L'Ange de la prairie*, romance. — 1840.

48. *L'Appel*, romance. — 1840.

49. *Les Soldats de Cromwel*, duo. — 1840.

50. *Amour et Jeunesse*, duo. — 1840.

51. *La Brise s'endort*, duo. — 1840.

52. *Le Départ du Croisé*, ballade. — 1841.

53. *La Chasse au héron*, duo. — 1841.

Publié par le *Musée des Familles*.

54. *Le Fossoyeur et les deux Passants*, trio. — 1841.

55. *C'est toi que j'aime!* romance. — 1841.

56. *L'Astrologue et le Chevalier*, grand duo. — 1841.

57. *Les Regrets*, romance insérée dans le *Nord musical*. — 1841.

58. *L'on n'ose vous aimer*, chansonnette. — 1841.

59. *Un Pâtre et une Bergère*, chansonnette. — 1841.

60. *Où voulez-vous aller?* chansonnette. — 1841.

61. *Viens avec moi*, chansonnette. — 1842.

62. *Il nome Sull'Albero*, mélodie.

63. *Il solo Amore*, mélodie.

64. *Il Commiato*, duetto. — Paris, Richault, 1842.

65. *El Gitano*, grand duo. — Paris, Richault, 1843.

66. *Le Chasseur à l'ours*, ballade. — 1844.

67. *Le Souvenir*, ballade. — Paris, Bernard-Latte, 1844.

68. *Mezza notte*, sérénade.

69. *L'autumno*, canzone.

70. *Que je l'aime, ma Fiancée!* romance. — Paris, Richault, 1845.

71. *Les derniers Adieux*, grand duo.

72. *Les Oiseaux*, romance. — Paris, Mme Mayens, 1846.

73. *Rome nouvelle*, chant patriotique. — 1848.

Inséré dans le journal *la Semaine*.

74. *Sarah*, romance. — 1849.

75. *Marie Stuart*, grand duo. — 1849.

76. *Le Crépuscule*, trio. — Paris, Richault, 1849.

77. *Air de Frontin*. — 1849.

78. *La mort du Croisé*, duo. — Paris, Mme Mayens, 1850.

79. *Primavera*, duo. — Paris, Mme Mayens, 1850.

80. *Robert et Marie*, duo. — 1850.

81. *Invocation*. — 1851.

82. *Le Ménestrel et la Châtelaine*, duo avec violon concertant. — 1851.

83. *Paquita*, romance.

84. *M'aime-t-elle un peu?* romance. — 1852.

Insérée dans le *Musée des Familles*.

85. *Adieu à la patrie*, romance insérée dans le *Nord musical*. — 1853.

86. *L'Hallali*, romance. — Paris, Richault, 1853.

87. *Il Trovatore bandito*, ballade. — 1853.

88. *Le gué de la Tweed*, duo, inséré dans le *Nord musical*. — 1853.

89. *Une nuit dans les lagunes*, duo. — Paris, Richault, 1855.

90. *Rappelle-toi*, romance. — 1855.

91. *Le retour au Village*, duo. — Paris, Nowinski, 1855.

92. *L'Oubli*, mélodie. — Paris, Richault, 1856.

93. *Attendrai-je toujours?* mélodie. — Paris, Mme Mayens, 1857.

94. *Les Papillons*, mélodie. — 1858.

95. *Les échos de la forêt*, mélodie. — Paris, Schlosser, 1858.

QUARTETTI ET CHŒURS.

96. *La chasse au sanglier*, quartetto. — 1840.

97. *Chœur de buveurs*. — 1842.

98. *L'Hymne des noces*. — 1842.

99. *Mélodie pour chœur d'hommes*. — 1842.

100. *Chœur de brigands*. — 1845.

Exécuté dans les concerts d'Arras.

101. *Chœur de houilleurs*. — 1851.

102. *Il Sultano*, quartetto. — 1851.

103. *Chœur des laboureurs*. — 1852.

104. *Cantate des Amis de l'enfance*. — 1853.

Exécutée au Conservatoire de Paris et dans la salle Herz.

105. *Chœur des Amis de l'enfance*. — 1857.

Exécuté dans la salle Herz (Paris).

. . . .
. . . . (1).

(1) Ce catalogue s'arrête au 6 novembre 1860.

AUGUSTIN THIERRY.

SA VIE — SES ŒUVRES,

PAR M. ABEL DESJARDINS,

Doyen de la Faculté des Lettres de Douai, membre honoraire de droit.

Messieurs,

Châteaubriand venait de publier *les Martyrs;* cet ingénieux essai d'épopée chrétienne, si diversement jugé, était salué, à son apparition en 1810, comme l'événement du monde littéraire. Or, un exemplaire des *Martyrs* s'était glissé en contrebande dans le *quartier des grands* du collége de Blois, et y avait fait sensation. Il devait, en effet, piquer vivement la curiosité des rhétoriciens et des philosophes, auxquels il se présentait avec le double attrait de la nouveauté et du fruit défendu. Tous le voulaient avoir; mais l'exemplaire était unique et de passage dans la classe. Les écoliers tinrent conseil, et, après délibération, ils s'arrêtèrent à ce parti : chacun disposerait

à son tour du précieux livre pendant quelques heures désignées par le sort.

Il y avait alors dans les hautes classes du collége un enfant qui se distinguait, ainsi que son frère, par son goût décidé et par sa rare aptitude pour les études historiques : il s'appelait Augustin Thierry. Plus qu'aucun autre il était impatient de connaître l'œuvre nouvelle; mais le sort semblait lui envier cette joie; son tour de lecture venait précisément le jeudi, pendant les heures de la promenade. Ce fâcheux contretemps ne le déconcerta pas : il feignit un léger mal de pied, se vit privé, selon son attente, de la faveur de se promener ce jour-là; et, pendant que ses camarades prenaient leurs ébats dans la campagne, il put s'enfermer dans le *quartier* désert, en compagnie de son cher auteur. Il dévora les cinq premiers chants; parvenu au sixième, il se mit à le lire plus lentement, avec une émotion recueillie; il y trouvait une description saisissante, et que, par une sorte de pressentiment, il jugeait fidèle, des mœurs sauvages et guerrières des anciens Francs; il éprouvait une joie sérieuse et profonde à la peinture animée des préparatifs du combat que les Romains sont sur le point de livrer aux barbares; son imagination le transportait au milieu des hordes de Mérovée; il assistait à cette scène bruyante et terrible; il entendait résonner à son oreille l'hymne des Druides : alors, ne se possédant plus, il parcourait à grands pas la salle, en répétant à haute voix et l'œil en feu, le refrain du bardit : « Pharamond ! Pharamond ! nous avons com- » battu avec l'épée !... »

« Ce moment d'enthousiasme, écrit-il vingt-cinq ans plus tard, fut peut-être décisif pour ma vocation à venir. »

Quelle obligation n'avons-nous pas à l'auteur des *Martyrs*, si, en effet, nous lui devons Thierry?

Augustin Thierry a fourni avec honneur, avec éclat une double carrière : il a été un grand historien, il a été et il demeure le chef de la nouvelle école historique.

Je tenterai d'abord, Messieurs, d'apprécier avec vous l'écrivain, ensuite je vous ferai connaître le chef d'école, le réformateur.

Il faut placer les débuts de Thierry en 1817. Il commença à cette époque à publier, dans le *Censeur européen,* des articles intéressants et curieux. En 1820, le *Censeur* cessa de paraître.

L'auteur, en 1835, a réuni dans un volume, intitulé : *Dix ans d'études historiques,* les principaux articles qui, de 1817 à 1820, avaient été insérés par lui dans les colonnes du *Censeur.* Remercions-le de l'avoir fait : ce sont les productions encore imparfaites de sa jeunesse, les premiers essais de sa plume ; ils nous permettent de le suivre pas à pas dans sa marche ascendante, de mesurer l'espace qu'il a franchi, constatant les heureux efforts de son intelligence et en appréciant les progrès rapides et persévérants.

En 1820, il devint collaborateur du *Courrier Français.* La direction ne tarda pas à lui adresser un grave reproche : il était trop érudit pour les lecteurs du *Courrier.* Comme, à cet égard, il menaçait d'être incorrigible, il se fit justice lui-même, et cessa, en 1821, de faire partie de la rédaction du journal.

Les articles que le *Courrier* avait jugés et condamnés

pour délit d'érudition, sont les célèbres *Lettres sur l'histoire de France*, tant de fois publiées depuis.

Libre de tout engagement, le jeune historien se livra tout entier à l'exécution d'un grand projet que depuis longtemps il avait conçu : il se proposait de renfermer dans un vaste cadre l'histoire de la *conquête de l'Angleterre par les Normands*.

Il consacra deux années entières (1821 et 1822) à d'immenses lectures préparatoires. Visiteur infatigable de nos plus riches dépôts littéraires, hôte assidu de nos bibliothèques publiques, il poursuivait avec passion et sans se ménager des recherches fécondes qui, pour son esprit ardent et curieux, devenaient la source des plus vives jouissances. Chaque jour il s'apercevait avec une joie secrète que son œuvre prenait des proportions plus imposantes, que l'horizon s'élargissait devant lui, qu'un monde de faits et d'idées lui était révélé. Mais il n'avait personne encore à qui il pût exposer ses plans, confier ses espérances, soumettre ses doutes, communiquer ses découvertes. Il lui fallait un ami assez dévoué pour l'écouter sans se fatiguer jamais, assez bienveillant pour l'encourager, assez généreux pour préparer ses succès et pour être le premier à y applaudir. Ces qualités si nobles et si rares, il les rencontra toutes réunies chez le savant et excellent Fauriel, qui fut le confident judicieux et patient des travaux de Thierry, et devint en quelque sorte le collaborateur discret de son œuvre.

Les matériaux une fois rassemblés, il fallut à l'auteur deux années encore pour la composition et la rédaction de son livre. Enfin, au printemps de 1825, l'ouvrage fut donné au public, qui l'accueillit sans hésitation et l'adopta

sans retour. Jamais succès ne fut plus légitime, plus pur, plus complet. L'érudition du fond, qui se laissait deviner plutôt qu'apercevoir, était dissimulée avec un art infini et rendue aimable et facile par le rare mérite de la forme. Qui pourrait oublier, après les avoir lus, et la description de la bataille d'Hastings, et le tableau du camp du Refuge, et la peinture du naufrage de la Blanche-Nef, et tant d'autres passages écrits, sous l'empire d'une émotion contenue, dans un style à la fois noble et animé, élégant et sobre?

Comme toutes les œuvres humaines, l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre* n'est pas sans doute à l'abri de toute critique. Oserai-je en signaler deux qui me paraissent les plus graves et les mieux fondées?

Thierry ne semble-t-il pas avoir systématiquement pris parti contre les conquérants pour le peuple conquis? Cédant à un mouvement généreux et respectable jusque dans son exagération même, n'a-t-il pas, à son insu peut-être, fait de son œuvre une éloquente protestation contre le *væ victis!* malheur aux vaincus! de l'ancien Brennus gaulois? Ne s'est-il pas montré sévère jusqu'à la rigueur envers les laïques et le clergé normands.

Si, pour encourir son animadversion, il suffit d'être conquérant, ne devait-il pas se rappeler que, quelques siècles auparavant, les Saxons avaient, eux aussi, conquis ce sol sur d'autres nations qu'ils avaient domptées par la violence et dépouillées contre la justice? Le sort qu'ils subissaient à leur tour, ils l'avaient fait subir aux premiers habitants de l'île. Leurs aïeux avaient autrefois donné l'exemple de ces invasions dont ils étaient alors les victimes.

Sans remonter aux crimes des ancêtres, l'auteur ne s'at-

tache qu'au spectacle des misères de leurs arrière-neveux : les Saxons sont incomparablement plus nombreux que leurs vainqueurs, et, après la conquête, ce sont eux qui formeront le peuple; ils sont accablés de mille maux, ils souffrent, ils sont les opprimés. A ces divers titres, ils éveillent l'intérêt et doivent émouvoir la compassion de l'historien. A Dieu ne plaise que je méconnaisse jamais les droits sacrés de l'humanité ! Que l'historien s'afflige au spectacle des douleurs qu'il lui faut décrire; qu'il se montre toujours accessible à la pitié, mais en même temps qu'il s'élève à des considérations d'un autre ordre ; quand il met aux prises deux peuples, deux armées, avant de se prononcer, qu'il se demande, non plus de quel côté est le plus grand nombre et la plus grande somme de maux et de misères, mais de quel côté est la supériorité des mœurs et des lois, de quel côté est le mouvement intellectuel, la vie et le progrès. Thierry eût quitté peut-être le camp d'Harold pour le camp de Guillaume, s'il se fût mieux rappelé que ces Normands, contre lesquels il se déclare, portaient dans leurs mains aux champs d'Hastings les institutions, les arts, la prospérité et la civilisation de l'Angleterre.

Il est une autre vue de l'auteur que je n'adopterai pas sans réserve. Il croit à la persistance, j'ai presque dit à l'antagonisme des races. Cette opinion est juste et vraie, mais elle ne l'est que dans une certaine mesure. Qu'un œil pénétrant et exercé, après des siècles écoulés, distingue, au sein de la nation anglaise, le descendant des Saxons du petit-fils des vainqueurs, à la rigueur, je consens à l'admettre, sans toutefois me piquer de la même finesse. Mais ce que je tiens absolument à constater, c'est que l'effet du temps et l'influence des événements amènent

entre les races diverses des rapprochements inévitables ; c'est que, à l'époque de la grande charte, 150 ans après la conquête, la noblesse et le clergé de race normande, dans leur lutte contre la royauté , ont stipulé , non-seulement pour eux-mêmes , mais en même temps pour le peuple, c'est-à-dire pour la race saxonne, et que dès lors l'unité de la nation a été fondée. Après la bienfaisante action des siècles, je comparerais volontiers les races diverses qui habitent un même pays, sous une même loi, non pas à des couleurs tranchées et opposées, mais aux nuances adoucies et fondues qui, par leur mélange harmonieux, forment la lumière dont nous admirons l'éclat et la blancheur.

Telles seront, Messieurs, mes seules observations ; je vous les soumets avec défiance, et peut-être ne les approuverez-vous pas. Mais si vous ne vous associez pas à mes critiques, vous vous associerez aux vifs et sincères éloges que je donne avec une émotion pieuse au beau livre de Thierry. Vous paierez avec moi à l'historien le tribut d'admiration et de sympathie qu'il mérite, et par son rare talent et par son noble caractère. Ce tribut légitime, dès que son livre a paru, la France entière le lui a payé, et l'Europe savante après la France. C'est de ce jour que date sa glorieuse popularité.

Un succès si brillant et si doux devait être trop chèrement acheté. Comment cela? Thierry lui-même va nous l'apprendre :

« Il y eut à la joie de ce succès une bien triste com-
» pensation ; mes yeux s'étaient usés au travail ; j'avais,
» en partie, perdu la vue ! »

Dans ces cruelles circonstances Fauriel vint à lui. Il partait pour le midi de la France, où il devait recueillir

les éléments de son livre sur la *Gaule méridionale*. Il prit avec lui son ami, veillant sur lui comme sur un frère, ne lui permettant nulle application, nulle fatigue. Malgré la distraction du voyage et le repos le plus absolu, le malade sentait que sa vue allait s'affaiblissant de jour en jour; il ne distinguait presque plus aucun objet. Toutefois, lorsqu'il était en présence de quelque ruine antique, de quelque monument témoin vénérable des anciens âges, ses yeux éteints retrouvaient encore un reste de puissance; il discernait l'ordre et le style d'architecture de ces vieux édifices :

« Telles sont, dit-il, telles sont les dernières notions que » m'ait procurées le sens de la vue. Un an après, cette jouis- » sance si bornée, et pourtant si vive encore pour moi, ne » m'était plus permise; tout reste de vision avait disparu ! »

Frappé par un si grand malheur, Thierry n'en fut pas accablé ; l'amour de la science le sauva du désespoir.

De concert avec M. Mignet, celui de nos historiens qui méritait le mieux de lui être associé, il tenta de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu de publier une *Grande chronique de France*, embrassant treize siècles entiers (du Ve au XVIIIe). Ce dessein gigantesque dut être presque aussitôt abandonné.

Ce fut alors que, pour donner un aliment à l'activité de son esprit, il revit et corrigea ses *Lettres sur l'histoire de France*. Il les renferma en un volume, qu'il publia pour la première fois en 1827.

Je ne m'arrêterai pas à faire devant vous l'analyse de cet ouvrage, que vous savez par cœur, qui jette une si vive lumière sur les origines de notre histoire nationale, et qui renferme les premières pages de l'histoire du Tiers-

Etat. Sans doute, l'auteur peut encourir le reproche d'avoir attribué à l'insurrection populaire une trop grande part dans l'œuvre de l'affranchissement communal; sans doute, les savants travaux de M. Tailliar, dont le nom fait autorité, ont répandu depuis, sur ce sujet si vaste et si complet, de nouvelles lumières. Mais tel qu'il est, le livre de Thierry est un de ces livres privilégiés, que je ne puis comparer qu'aux *Leçons* de M. Guizot sur *la civilisation* en Europe et en France, et que les amis des études historiques doivent incessamment relire et méditer.

Thierry avait à peine terminé son travail de révision, qu'il entamait une autre étude : il se proposait, en 1828, d'écrire l'histoire des *Invasions germaniques*. Un douloureux incident le força d'abandonner ses recherches aussitôt après les avoir entreprises.

« J'étais résigné, dit-il, autant que doit l'être un » homme de cœur; j'avais fait amitié avec les ténèbres! » Mais d'autres épreuves survinrent ; des souffrances » aiguës et le déclin de mes forces annoncèrent une ma- » ladie nerveuse de la nature la plus grave... je fus con- » traint de m'avouer vaincu !... »

Rassurez-vous, Messieurs, et comptez sur l'indomptable énergie, sur l'héroïque dévouement du généreux athlète; ce n'est pas une défaite, c'est tout au plus une trève.

En 1840, Augustin Thierry fait, en effet, paraître deux volumes, qui renferment *les Récits des temps Mérovingiens*, précédés de *considérations sur l'histoire de France*. Cet ouvrage se compose de deux parties distinctes : dans la première, l'auteur examine les divers systèmes historiques qui se sont succédé en France jusqu'à nos jours, appréciant leurs défauts et leurs mérites,

marquant la place qu'a occupée dans la Gaule la société gallo-romaine, éclaircissant, chemin faisant, plus d'un point demeuré obscur.

La seconde partie contient des récits qui se rapportent tous à l'époque des Mérovingiens; ces narrations, que la *Revue des Deux-Mondes* avait successivement publiées, de 1833 à 1837, sont pleines d'intérêt et de mouvement. C'est que Thierry avait fait une découverte; il avait découvert Grégoire de Tours, Grégoire de Tours que tous peuvent consulter, qui est à la portée de tous, et à qui cependant il avait emprunté des récits qui se trouvaient nouveaux pour tout le monde ! Il ne faut pas en être surpris. On lit peu, et surtout on lit mal, même les grands écrivains, même les chefs-d'œuvre. Prenez avec confiance un Hérodote, un Tite-Live, et soyez assurés que vous y ferez de précieuses trouvailles, des découvertes imprévues.

C'est à l'occasion des *Récits des temps Mérovingiens* que l'Académie française décerna à Augustin Thierry le grand prix Gobert, dont elle disposait, et le lui conserva jusqu'à sa mort, comme *un glorieux majorat littéraire.*

Quatre années auparavant, en 1836, M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, l'avait chargé de la publication du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat.* C'était à la fois un hommage et une récompense. Aucun travail n'était plus conforme à ses goûts et à ses aptitudes : pour le mener à bien, il fallait joindre à une érudition immense un sincère amour du peuple. Personne ne remplissait ces deux conditions à un plus haut degré qu'Augustin Thierry; il se mit à l'œuvre avec ardeur et voua à ses chères études toutes les forces de son intelligence et de son cœur.

En 1853, il publiait à part, en un volume, sa magnifique *introduction à l'histoire du Tiers-Etat.* Tel est le titre modeste qu'il donne au dernier ouvrage qu'il nous ait laissé : *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-Etat.* MM. Egger, Laboulaye, Chéruel, dans des revues importantes, ont apprécié mieux que je ne saurais le faire, le mérite et la portée de ce livre, qui me paraît être le plus beau titre d'Augustin Thierry, et le chef-d'œuvre de sa maturité. Donnons-nous ici, Messieurs, le spectacle des dévouements progressifs d'un grand esprit et de ses heureuses transformations. Instruisons-nous en comparant l'ardent rédacteur du *Censeur européen* au sage et profond auteur de l'*Essai sur le Tiers-Etat.* Nous pourrions rapprocher de l'allégorie de Jacques Bonhomme, écrite en 1820, le jugement porté sur la Jacquerie. Il nous suffira de mettre en regard un autre article du *Censeur* et l'un des passages de l'*Essai.* Voyons d'abord comment le jeune journaliste s'exprimait dans un article qui avait pour titre : *De l'antipathie qui divise la nation française.*

« Nous croyons, s'écrie-t-il, emporté par la fougue de » l'âge et les entraînements de la polémique, nous croyons » être une nation, et nous sommes deux nations sur la » même terre ; deux nations ennemies dans leurs souve- » nirs, inconciliables dans leurs projets... Dieu veuille » que l'heure du combat n'ait pas besoin de sonner... »

Écoutons maintenant le langage de l'historien mûri par l'expérience :

« Je n'ignore pas, écrit-il dans l'*Essai,* que la noblesse » eut sa part d'action morale sur la société française. La » chevalerie lui appartient avec tout ce qu'il y a de vertu

» militaire, de gloire et d'honneur autour de ce nom;
» elle savait mourir, elle s'en vantait, et c'était là son or-
» gueil, — elle savait mourir pour la France, pour *sa*
» *douce France*, c'était son expression favorite. »

Je ne pousserai pas plus loin cette comparaison, et si je l'ai faite, ce n'est pas à titre de blâme, c'est à titre d'éloge, c'est à titre d'hommage. Je n'ai pas prétendu mettre Augustin Thierry en contradiction avec lui-même; en vérité, il ne s'est jamais contredit; seulement il n'a cessé de se perfectionner. Pour mériter l'estime, faut-il donc se réduire à l'immobilité ? Mais l'immobilité, c'est la négation de la vie! Doit-on se faire une loi rigoureuse de ne jamais changer? Mais parmi les hommes qui pensent et qui sentent, en est-il un, un seul, qui ne soit sujet à l'erreur? L'erreur une fois reconnue, est-ce en y persistant qu'on s'honore? N'est-ce pas plutôt en la répudiant, après l'avoir confessée? De sa jeunesse à son âge mûr, Thierry marche en s'élevant; s'il se modifie, c'est pour s'améliorer; il ne se dément pas, il se modère; il était dans l'excès, il est dans la mesure; et c'est ainsi qu'à la fin de sa noble carrière il entretient dans son âme, comme dans un sanctuaire, la douce lumière qui éclaire sans éblouir, la flamme bienfaisante qui éehauffe sans incendier.

Désormais impartial pour tous, il conserve de vives sympathies pour le peuple qu'il a toujours aimé.

Il recueille avec empressement ce premier mot, cette première protestation du peuple des campagnes :

« Nos sumes homes cum il sunt,
» Tex membres avum cum il ont,
» Ne nus faut fors cuer salement... »

Il enregistre le premier conseil que le peuple ait donné à la royauté, dans la lutte de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII :

« A vous, très noble prince... Supplie et requiert le » peuple de vostre royaume, pour ce qui l'y appartient, » que ce soit fait que vous gardiez la souveraine fran» chise de vostre royaume, qui est telle, que vous ne re» cognossiez de vostre temporel, souverain en terre, fors » que Dieu. »

Il apprécie, avec une rare sagacité, le caractère et le rôle du prévôt de Paris, Etienne Marcel :

« Ici apparaît un homme dont la figure a, de nos » jours, singulièrement grandi pour l'histoire mieux infor» mée. Marcel vécut et mourut pour une idée : celle de » précipiter, par la force des masses roturières, l'œuvre de » nivellement graduel, commencée par les rois; mais ce » fut son malheur et son crime d'avoir des convictions » impitoyables. A une fougue de tribun qui ne recula » pas devant le meurtre, il joignait l'instinct organi» sateur. »

Après la chute et le châtiment d'Etienne Marcel, Charles V rentre en possession de son royaume.

« Son gouvernement fut arbitraire, mais régulier. » Econome, imbu de l'esprit d'ordre, et surtout de l'es» prit national, il fut le premier de ces rois, venus » comme réparateurs, après une époque de crise, appli» qués aux affaires, mettant la pensée avant l'action, » habiles, persévérants. Princes éminemment politiques, » dont le type reparut plus frappant, sous des aspects di» vers, dans Louis XI et Henry IV. »

Deux mots nous feront apprécier le règne de Charles VII, de ce prince qui s'entoura obstinément de conseillers appartenant à la petite noblesse ou à la haute bourgeoisie :

« Son mérite fut d'accepter l'influence et de suivre la » direction des esprits les mieux inspirés en courage et » en raison. »

Voici le portrait de Louis XI :

« Gardien et fauteur de tout ce que l'aristocratie haïs- » sait, il y appliqua toutes les forces de son être, tout ce » qu'il y avait en lui d'intelligence et de passion, de ver- » tus et de vices. Son règne fut un combat de chaque » jour pour la cause de l'unité de pouvoir et la cause du » nivellement social, combat soutenu par l'astuce et par » la cruauté, sans courtoisie et sans merci. Le despote » Louis XI n'est pas de la race des tyrans égoïstes, mais » de celle des novateurs impitoyables. Avant nos révolu- » tions, il était impossible de le bien comprendre. »

Après quelques pages, consacrées à ce règne important, l'auteur termine par cette réflexion profonde :

« Il y a pour le peuple des souffrances fécondes, il y » en a de stériles ; la distinction des unes et des autres » échappe aux générations qui les subissent ; c'est le se- » cret de la Providence, qui ne se révèle qu'au jour mar- » qué pour l'accomplissement de ses desseins. »

Les Etats-généraux de 1484 se réunissent le lendemain de la mort de Louis XI. Thierry remarque, en passant, la liberté de leur langage ; il relève cette expression d'un de leurs députés :

« La royauté est un office, et non un héritage. »

Louis XI, avant lui, avait dit, écrivant à Dammartin : « Vous êtes un officier de la couronne, comme je suis. »

En abordant le XVIe siècle, dans sa revue rapide, l'auteur rencontre François Ier et il le juge :

« Ses instincts mal gouvernés étaient généreux et ne » manquaient pas de grandeur. Sa volonté arbitraire et » parfois violente fut généralement éclairée, et ses vues » égoïstes furent d'accord avec l'ambition nationale. » Novateur en choses brillantes, il ne ralentit pas le pro- » grès des choses utiles. »

Ici, je signale un nouvel acte de justice de Thierry à l'égard de la noblesse. Les grands seigneurs avaient le goût du beau :

« Ce goût contribua, dit-il, dans une mesure qu'il est » juste de reconnaître, au progrès des lettres. C'est par » ce genre d'influence, plus que de toute autre manière, » que l'ancienne aristocratie a eu, dans les temps mo- » dernes, sa part d'action sur le développement moral et » social de la France. »

En deux lignes, il trace l'image de l'Hôpital et son éloge :

« Il aimait la vieille maxime : Une foi, une loi, un roi. » Mais, selon lui, la foi devait être tolérante, la loi protec- » trice et le roi impartial pour tous. »

Il fait du règne de Henri IV un admirable tableau, qu'il faudrait reproduire sans en rien distraire. Jamais historien n'a rendu à ce prince une plus éclatante justice :

« Qu'est-ce que Henri IV, dit-il en se résumant ? C'est » l'Hôpital armé. » Et il ajoute : « Il fut un de ces grands » réparateurs, venus après les grands désordres, pour re-

» lever les ruines amoncelées, et faire germer les se-
» mences de bien éparses parmi les décombres. »

Quelle idée nette et précise ne nous donne-t-il pas de Louis XIII et de Richelieu !

« Le cardinal de Richelieu fut moins un ministre qu'un
» fondé de pouvoirs universel de la royauté. Louis XIII,
» âme sans ressort, mais non sans intelligence, ne pouvait
» se passer d'un maître. Après en avoir accepté et quitté
» plusieurs, il prit et garda celui qu'il reconnut capable
» de mener la France au but que lui-même entrevoyait,
» et où il aspirait vaguement dans ses rêveries mélanco-
» liques... »

Le cardinal, on le sait, poursuivait trois grands desseins : l'abaissement de la maison d'Autriche, l'affaiblissement de la noblesse, l'extinction du parti protestant :

« C'est à ce triple objet que le ministre-roi employa sa
» puissance d'esprit, son infatigable activité, des passions
» ardentes et une force d'âme héroïque... Son intelligence
» comprenait tout; son génie pratique n'omettait rien...
» Il eut, à un degré unique, l'universalité et la liberté
» d'esprit. »

Quel coup-d'œil pénétrant et sûr jeté sur le règne et sur le gouvernement de Louis XIV :

« Jamais chef de nation n'eut une idée plus haute et
» plus sérieuse de ce que lui-même appelait énergique-
» ment son métier de roi... Avec une rare dignité de ca-
» ractère, il possédait un sens droit, l'instinct du pouvoir
» et de l'ordre, l'esprit des affaires jusque dans le détail,
» une grande faculté d'application, et une remarquable
» puissance de volonté ; mais il lui manquait la haute por-

» tée de vues et la liberté d'intelligence, qui avaient mis » au premier rang des hommes d'Etat Richelieu et Maza- » rin..... Trop souvent il prit la voix de ses passions pour » celle de ses devoirs. »

« Son gouvernement fixa les bases de ce que j'appellerai » la constitution administrative du pouvoir ; il fut, sauf » la liberté politique, l'un des plus grands gouvernements » que la France ait eus jusqu'à nos jours..... Ce règne a » posé les fondements de ce qu'on peut nommer l'unité » morale de la France. »

Enfin, voici un hommage rendu à Colbert :

« S'il y a une science de la gestion des intérêts publics, » Colbert en est chez nous le fondateur... Le roi fut ingrat, » le peuple fut ingrat ; la postérité seule a été juste. »

Je m'arrête, Messieurs, quoiqu'à regret. De pareilles citations dispensent des éloges, et valent mieux. Faire connaître Thierry, c'est le faire admirer. Il est malaisé de choisir dans son livre ; il faut le lire en entier. On n'y trouve pas une phrase qui n'ait un sens profond, une haute portée; la vérité y est pour ainsi dire condensée ; c'est de l'auteur de l'*Essai* qu'on peut dire, en lui appliquant un mot célèbre, « qu'il abrége tout, parce qu'il voit tout. »

On ne saurait posséder à un plus haut degré le talent de l'historien et les qualités du penseur.

Augustin Thierry occupe un rang distingué parmi les grands historiens de tous les temps. Ce n'est pas là son seul mérite ; il est encore le principal auteur d'une importante réforme dans les études historiques :

« Ma vocation, dit-il, était de planter, pour la France » du XIX[e] siècle, le drapeau de la réforme historique :

» réforme dans les études, réforme dans la manière d'é-
» crire l'histoire. Guerre aux écrivains sans érudition,
» qui n'ont pas su voir ! Guerre aux écrivains sans ima-
» gination, qui n'ont pas su peindre ! »

Dès l'année 1823 un souffle de rénovation commença à se faire sentir :

« J'eus alors, écrit-il, le bonheur de voir ce que je dé-
» sirais le plus : les travaux historiques prendre une
» haute place dans la faveur populaire. »

Alors, en effet, se produisaient, comme à l'envi, les œuvres historiques des Guizot, des Sismondi, des Amédée Thierry, des Michelet, des Thiers, des Mignet, des Châteaubriand, des Barante :

« Un tel concours d'efforts et de talents donna lieu à
» cette opinion, que l'histoire serait le cachet du XIXe siècle,
» et qu'elle lui donnerait son nom, comme la philosophie
» a donné le sien au XVIIIe siècle. »

Jusqu'ici tout nous autorise à croire que cette opinion est bien fondée et que l'avenir la confirmera.

Une nouvelle école historique s'est élevée au milieu de nous ; elle a son caractère, sa méthode et son chef.

Elle se distingue par son respect pour la vérité, par son culte pour l'humanité, par son amour pour la patrie. L'impartialité est sa loi ; ses leviers, la patience et le dévouement : tel est son caractère ; c'est à ces signes, Messieurs, que vous la connaîtrez.

Quant à sa méthode, elle consiste à puiser aux sources mêmes, à s'éclairer au foyer de la lumière, dédaignant toute clarté d'emprunt ; l'historien se fait l'hôte de chaque pays, le contemporain de chaque époque ; il étudie, sur

toutes choses, les monuments, les arts, les mœurs et les institutions des peuples.

A ces conditious et par ces procédés, notre école a déjà atteint à des résultats qui sont des titres pour le présent et des gages pour l'avenir. Elle a partagé ses forces, et elle a distribué les rôles.

Les uns — ce sont surtout les disciples — se livrent avec une ardeur passionnée à d'immenses travaux préparatoires; c'est par leurs soins que se fonde, sous les auspices du gouvernement, un monument dont on ne saurait trop apprécier l'importance : je veux parler de la *collection des documents inédits, relatifs à l'histoire de France.* Ouvriers obscurs et dévoués, ces missionnaires de la science interrogent, sans se lasser, les coins oubliés des bibliothèques, la vénérable poussière des archives, parcourant tour à tour nos provinces les plus reculées et les capitales littéraires de l'Europe; fiers d'une moisson qu'ils n'ont pas recueillie pour eux-mêmes, heureux d'avoir tiré de la mine le métal précieux que mettra en œuvre une main plus habile.

Les autres, — ce sont nos maîtres, — composent des livres pleins de faits contrôlés, riches d'idées et d'aperçus, où domine une critique lumineuse et sévère, qui sait analyser avec la finesse des Italiens, approfondir avec le savoir des Allemands, et qui, de plus, conclut et se prononce.

Maîtres et disciples sont unanimes pour proclamer que leur chef est Augustin Thierry.

Et ce n'est pas un vain titre qu'ils lui confèrent; c'est un titre sérieux qui lui appartient, parce qu'il l'a conquis et qu'il a su le conserver.

Le public ne le connaît et ne le juge que d'après ses livres, qui auraient suffi, sans doute, à imprimer un élan décisif au grand mouvement historique de notre siècle; mais les amis de l'histoire attesteront que ce n'est pas là le seul service qu'il ait rendu à la science. Tous, jusqu'au plus humble, savaient le chemin de sa retraite; tous ont frappé à cette porte qui, devant eux, s'est toujours ouverte; tous ont pénétré dans cette demeure hospitalière. Le soir, lorsque sa journée de travail était pleine, l'illustre aveugle accueillait ses jeunes visiteurs avec grâce, avec bonté. Cloué sur son fauteuil par la paralysie — toute la vie en lui était concentrée à la tête et au cœur! — il faisait taire ses maux pour écouter les projets qu'on venait timidement lui soumettre, pour discuter les plans qu'on s'enhardissait à lui proposer. A l'un il indiquait un sujet; à l'autre il traçait le cadre d'un ouvrage; nul ne le quittait sans emporter un encouragement, un conseil, une espérance, un suffrage qui valait un succès!

C'est ainsi que son souffle nous animait, que nous obéissions à sa haute influence, que son grand esprit planait au-dessus de nous.

C'est ainsi qu'il a mérité que nous disions de lui avec le poète :

« *Tu duca, tu signore et tu maestro!* »

« Tu es notre guide, notre seigneur et notre maître. »

Dans sa touchante prévoyance, longtemps avant la dernière séparation, il avait dicté pour les hommes d'études une admirable page, que je reproduis avec un pieux respect, comme si je la détachais de son testament littéraire :

« Si l'intérêt de la science est compté au nombre des

» grands intérêts nationaux, j'ai donné à mon pays tout
» ce que lui donne le soldat mutilé sur le champ de ba-
» taille. Quelle que soit la destinée de mes travaux, cet
» exemple, je l'espère, ne sera pas perdu. Je voudrais
» qu'il servît à combattre l'espèce d'affaissement moral,
» qui est la maladie de la génération nouvelle ; qu'il pût
» ramener dans le droit chemin de la vie quelqu'une de
» ces âmes énervées, qui se plaignent de manquer de
» foi, qui ne savent où se prendre, et vont cherchant par-
» tout, sans le rencontrer nulle part, un objet de culte et de
» dévouement. Pourquoi se dire avec tant d'amertume que,
» dans le monde constitué comme il est, il n'y a pas d'air
» pour toutes les poitrines, pas d'emploi pour toutes les
» intelligences ? L'étude sérieuse et calme n'est-elle pas
» là ? et n'y a-t-il pas en elle un refuge, une espérance,
» une carrière à la portée de chacun de nous ? Avec elle,
» on traverse les mauvais jours, sans en sentir le poids ;
» on se fait à soi-même sa destinée ; on use noblement sa
» vie. Voilà ce que j'ai fait et ce que je ferais encore ; si
» j'avais à recommencer ma route, je prendrais celle qui
» m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant, sans es-
» poir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoi-
» gnage, qui, de ma part, ne sera pas suspect : il y a au
» monde quelque chose qui vaut mieux que les jouis-
» sances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la
» santé elle-même : c'est le dévouement à la science ! »

Désormais l'âme de Thierry habitait des régions se-reines. En s'élevant toujours, elle finit par rencontrer Dieu ! Dieu, vers qui ramènent infailliblement les hautes études, quand elles sont entreprises et poursuivies avec un cœur sincère.

Augustin Thierry touchait à peine aux premières limites

de la vieillesse. Tout à coup le bruit se répand qu'il a cessé de vivre ! Cette nouvelle nous a consternés, comme la nouvelle d'un malheur imprévu. Nous nous étions accoutumés à la pensée que nous le conserverions longtemps encore tel que la souffrance nous l'avait fait. Si quelque chose peut modérer notre affliction et adoucir nos regrets, c'est le spectacle de cette noble vie, consacrée par le travail, purifiée par la douleur, et couronnée par un acte de foi !

Lorsque le premier grenadier de France eut été emporté dans une bataille, ses compagnons d'armes voulurent que, en dépit de la mort, son souvenir ne cessât pas d'être vivant et présent parmi eux. Le nom de la Tour d'Auvergne fut maintenu sur les rôles ; et, chaque fois que, dans un appel, ce nom glorieux était prononcé, une voix triste et mâle s'élevait des rangs silencieux, et répondait : Mort au champ d'honneur !

La phalange des historiens ne se montrera pas moins fidèle à la mémoire de son chef ; et toutes les fois que le nom vénéré d'Augustin Thierry sera évoqué devant nous, chacun de nous pourra se lever et répondre : Mort dans le combat ! Mort dans le travail ! Mort au champ d'honneur !

Un des membres de notre Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, M. Tailliar, a été autrefois en correspondance avec M. Augustin Thierry, au sujet du *Recueil de documents relatifs à l'histoire du Tiers-Etat*. Il en a reçu les trois lettres suivantes, que nous croyons devoir ajouter à cette notice.

LETTRES DE M. AUGUSTIN THIERRY.

I. — 9 Novembre 1836.

« Monsieur,

» Je regrette bien vivement d'avoir manqué l'occasion de faire votre connaissance et de causer avec vous de nos communes études. Le mémoire sur le *Régime municipal des villes du nord de la Gaule*, ne m'a pas paru moins intéressant que les fragments de l'ouvrage plus considérable auquel il doit servir de préambule (1). J'y ai trouvé beaucoup d'aperçus ingénieux, une grande netteté d'exposition, et ce sens des choses passées qui est le propre du véritable antiquaire et du véritable historien. Votre mémoire sur les *Institutions gallo-franques* ne m'a pas été remis, et je l'ai fait demander inutilement au Ministère de l'instruction publique. Seriez-vous assez bon, Monsieur, pour m'en faire parvenir directement un second exemplaire, en attendant l'époque où sera publié l'ouvrage dont j'ai vu le sommaire et que je m'empresserai de lire entièrement. Il y a dans l'histoire des

(1) Ce dernier ouvrage traite de l'*Affranchissement des communes dans le nord de la France*. C'est un mémoire couronné en 1835 par la société d'Emulation de Cambrai et inséré dans le recueil des Mémoires de cette Société, vol. de 1837.

communes un point de vue qui vous appartient en propre ; vous avez le premier signalé l'influence très sensible dans le nord, de ce que vous nommez les *institutions de paix*. Je suis bien impatient de voir, dans votre livre, les développements de cette idée, qui sera pour nous un grand sujet d'entretien quand vous reviendrez à Paris.

» Je vous remercie, Monsieur, du zèle avec lequel vous voulez bien coopérer à la collection des monuments de l'histoire du Tiers-Etat, et je me félicite beaucoup de ce que ce travail me met en relation avec un homme d'un esprit si distingué et si plein d'amour pour la science.

» Je ne puis rien vous indiquer de meilleur que le précis de M. Ragon. Une bonne histoire de France pour les écoles primaires est un ouvrage qui manque et qui est bien désiré. C'est une entreprise difficile; pourquoi, Monsieur, ne la tenteriez-vous pas (1) ?

» Agréez, je vous prie, Monsieur, les sentiments de haute estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

» Votre très humble et dévoué serviteur,

» P. AUGUSTIN THIERRY (2). »

Passage Sainte-Marie, 11, faubourg Saint-Germain.

(1) Chargé d'un cours gratuit d'histoire à l'Ecole normale primaire de Douai, M. Tailliar avait prié M. Augustin Thierry de lui indiquer le meilleur livre élémentaire qu'on pût mettre dans les mains des élèves.

(2) L'illustre auteur était déjà aveugle. Cette lettre paraît avoir été écrite par Mme Augustin Thierry.

II. — 14 Février 1837.

« Monsieur,

» J'ai reçu avec un vif intérêt votre mémoire sur les *Institutions gallo-franques* (1). J'y ai remarqué une connaissance approfondie du droit romain et des législations barbares, et ce qui m'a surtout charmé, c'est la finesse d'intelligence avec laquelle vous avez compris et analysé Grégoire de Tours. Vous avez tiré de son histoire les traits les plus originaux, ce qui marque le mieux les mœurs particulières, et, pour ainsi dire, la vie de cette époque; vos caractères des rois, fils de Chlother Ier, sont vraiment tracés de main de maître. Je crois que nous ferons bien de nous entendre et de nous accorder ensemble pour la rectification des noms propres, car autrement le public, ne sachant qui il doit croire et rebuté par la vue de l'anarchie, retournerait à son grand Clovis et à son vieux Mérovée (2). Le voyage d'exploration que vous allez faire en Belgique est une bonne nouvelle pour moi. Vous savez que la seconde partie du recueil des monuments de l'histoire du Tiers-Etat doit se composer d'une collection d'actes, statuts et réglements relatifs aux corporations d'arts et métiers. Je commence à en recueillir ce qui me tombe sous la main, et vos travaux à cet égard seront pour moi une source de lumière.

» Le ministre m'a fait demander si je trouvais quelque inconvénient à laisser publier par anticipation le manuscrit d'Etienne

(1) Ce travail est inséré dans les mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, vol. de 1833-1834. Il en a été tiré à part 60 exemplaires.

(2) L'usage, sorte d'autorité souveraine contre laquelle viennent échouer les tentatives même les plus raisonnables d'innovation ou de réforme, a maintenu les anciennes dénominations. N'est-il pas téméraire de vouloir résister à sa puissance? (V. M. De Peyronnet, préface de l'*Histoire des Francs*, p. XIII — M. Le Glay, Notes sur la traduction de Balderic, p. 445.)

Boileau. J'ai répondu que je n'en voyais aucun. Plusieurs personnes demandent à être chargées de cette publication. Je crois que le choix du ministre tombera sur M. Depping (1). Je ne manquerai pas de recommander à la bienveillance de M. Guizot, l'édition du recueil de Roisin (2); mais depuis bien des jours je n'ose lui adresser aucune lettre. Son fils, âgé de 22 ans, est mourant des suites d'une fluxion de poitrine qui a dégénéré en phtysie. Voilà de tristes compensations à l'éclat des succès politiques et aux jouissances que donne le pouvoir. Persévérez, Monsieur, dans votre zèle pour la science; je crois que c'est le meilleur refuge contre les chagrins de cette vie (3). Je serai bien heureux de pouvoir quelque jour causer avec vous d'histoire et d'archéologie.

» Agréez, en attendant, l'expression aussi vive que sincère de ma haute estime et mon entier dévouement.

» P. Augustin THIERRY. »

P. S. — Les 25 chartes que vous m'annoncez sont parvenues dans les bureaux du ministère et m'ont été transmises. Elles sont dans le meilleur ordre; la copie en est parfaite, les notes sont très intéressantes. Je vous remercie, et je compte sur vos conseils quand viendra le temps de la mise en œuvre de la collection. Je me suis décidé à commencer par les provinces de Flandre et d'Artois.

(1) *Le livre des métiers d'Etienne Boileau* a été effectivement publié en 1837 par M. Depping et fait partie de la collection in-4° des *Documents inedits sur l'histoire de France.*

(2) Le recueil de Roisin, intitulé : *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, a été publié en 1842 par M. Brun-Lavainne (à Lille, chez Vanackère, in-4°).

(3) En terminant la préface de ses *Dix ans d'études historiques*, l'illustre écrivain exprimait la même pensée : « Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science. »

III. — Octobre 1837.

« Monsieur,

» J'attendais depuis longtemps votre mémoire sur l'*Affranchissement des communes*, et je vous remercie bien vivement du plaisir que sa lecture m'a procuré. Ce mémoire est digne de l'Institut, et en le couronnant, la Société d'Emulation de Cambrai vous a enlevé la médaille d'or de l'Académie des Inscriptions. Vous avez eu des idées nouvelles, et en histoire surtout n'a pas des idées qui veut. Le point de vue de l'application des établissements de paix au régime municipal vous appartient en propre, et vous l'avez parfaitement exposé. Seulement, je crois que les institutions de paix sont une des formes, et non un des principes du régime communal, et que ces principes se réduisent à trois : la tradition romaine, l'insurrection et l'octroi libre. Un autre point de vue très juste, auquel je suis arrivé de mon côté cette année, et qui, à mon avis, mériterait de recevoir de grands développements, est celui de la commune considérée comme une institution de garantie mutuelle, antérieure à l'application qui en a été faite aux libertés municipales et indépendante de cette application.

» Pour tout vous dire, Monsieur, je pense que vous auriez pu suivre, dans la rédaction de votre excellent mémoire, la méthode de simple exposition, et je regrette que vous ayez cédé au désir de faire, d'après un homme, dont comme vous j'admire le génie, un peu de polémique contre des historiens comtemporains. La polémique est peut-être un moyen d'animer le sujet, mais elle conduit très aisément à exagérer l'erreur de ceux qu'on a pour adversaires. En parlant des écrits où le point de vue de l'insurrection communale a été mis en évidence d'une manière exclusive, vous ne suivez pas l'ordre chronologique de la publication. La formule absolue de M. Guizot, dans son concours de 1828, n'est pas antérieure, mais postérieure d'un an à mes lettres sur l'histoire de France. Si vous avez raison, quant à l'abus que cette

formule, échappée à l'enseignement oral, fait des mots institutions de paix, je crois que vous vous trompez, en voyant partout où ces mots se présentent, une application locale de la *paix* et de la *trève de Dieu*. A Laon, par exemple, comme à Cambrai, il me semble que le nom de paix fut adopté tout simplement parce que celui de commune qui l'avait précédé réveillait des souvenirs de guerre civile. La chronique de Cambrai, celle de Baudri, si je ne me trompe, le dit expressément (1).

» Pardonnez-moi, Monsieur, ces observations qui ne touchent point au fond de votre ouvrage et n'ôtent rien de son mérite. J'aurais bien désiré que les vacances de cette année vous eussent conduit à Paris; je me serais fait un grand plaisir de causer longuement avec vous de l'histoire des communes et des résultats de votre voyage dans le nord. Vous allez jeter de nouvelles lumières sur la question des institutions plébéïennes du moyen-âge. Je vous demande, pour la collection que je dirige, quelques parcelles de ce travail, toutes les notes qui n'entreront pas dans le mémoire que vous préparez et l'inventaire de toutes les pièces qui vous tomberont sous la main (2).

» Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements bien sincères, l'expression de ma haute estime et de mon entier dévouement.

» P. Augustin THIERRY. »

(1) M. Tailliar a répondu à ces observations dans son *Essai sur l'histoire du régime municipal romain*, p. 269. Il n'est point entré dans sa pensée de donner aux institutions de paix une étendue et une portée qu'elles ne doivent pas avoir; il n'a parlé que de leur combinaison et de leur alliance avec les lois communales du nord de la France. Mais, contrairement au système de M. Augustin Thierry, il a persisté à partager l'avis de Châteaubriant : « Le mouvement insurrectionnel général des communes dans le onzième » siècle, qu'a remarqué l'école moderne, ne doit être admis qu'avec restric- » tion : cette école s'est laissé entraîner par l'esprit de système. » (V. *Préface des études historiques*.)

(2) Une partie de ces pièces a été insérée dans le *Recueil d'actes en langue romane wallonne* publié en 1849 (Douai, imprimerie d'Adam d'Aubers, in-8° de 528 et CCCXXVIII pages.)

NOTICE

SUR

L'ORIGINE ET LA FORMATION DES VILLAGES

DU NORD DE LA FRANCE

PAR M. TAILLIAR,

Membre honoraire.



PROLÉGOMÈNES.

I. Place importante que les villages occupent en France.
II. Leur origine et leur formation successive par des races diverses.

I. A toutes les époques de notre histoire, les villages tiennent en France une place considérable et alimentent la partie la plus nombreuse et la plus vitale de la population.

Aucun Etat de l'Europe n'est aussi riche en villages que la France, et des diverses provinces de l'empire français, il n'en est pas qui en possède de mieux peuplés et de plus florissants que nos contrées du Nord.

Les villages sont aussi pour la nation de fécondes pépinières où croissent les sujets les plus vigoureux. L'armée y trouve ses plus solides recrues, ses plus robustes soldats. C'est là que sont les sources les plus précieuses de la richesse sociale, que l'agriculture multiplie ses produits et les prépare pour l'industrie et le commerce (1).

Au point de vue moral, ce sont les villages qui conservent avec moins d'altération les anciennes mœurs et la foi primitive. C'est là que se maintiennent avec le plus de pureté les principes tutélaires de la religion et de la morale, que l'impiété et la débauche ont le moins d'accès. La conduite de chacun, mise au grand jour, y est connue et appréciée de tous. La censure publique y est pour les écarts un frein non moins puissant que la loi.

Enfin, sous l'empire de nos institutions actuelles, par l'action du suffrage universel, ce sont les campagnes qui exercent la plus grande influence dans la composition du Corps législatif et des conseils généraux.

Sous tous les rapports, les villages méritent donc de fixer l'attention, et leur histoire, sans être aussi émouvante que celle de nos vieilles cités, n'est pas dénuée d'intérêt.

II. L'heureuse uniformité que nous voyons régner sur le vaste territoire de la France, cette précieuse unité, qui

(1) En général, « c'est la campagne qui fait le pays, dit J.-J. Rousseau, et c'est le peuple de la campagne qui fait la nation. » (*Emile*, t. IV, p. 277.) — Voltaire dit, de son côté :

« Qui pourrait oublier que le cultivateur
» Des ressorts d'un Etat est le premier moteur,
» Et qu'on ne doit pas moins pour le soutien du trône
» A la faux de Cérès qu'au glaive de Bellonne. »

donne à l'empire français tant de poids dans la balance des destinées de l'Europe, n'a pas toujours existé. Avant que cette fusion si utile se fût accomplie, des races différentes ont occupé le vieux sol gaulois.

Des peuplades venues de divers points du globe, des populations distinctes d'origine, de mœurs, de culte, de langage se sont installées dans nos régions.

C'est dans un horizon lointain et chargé de brouillards que l'histoire s'efforce de découvrir nos premiers villages. Créés ou propagés dans le cours des siècles, il est curieux de rechercher à quelles époques, dans quelles circonstances et par qui ils ont été fondés.

De même que la géologie, science nouvelle d'un si haut intérêt, permet d'étudier les substances dont le sol est formé, de le décomposer en quelque sorte par la pensée, de distinguer les couches successives de terrain, de dire quels sont leurs éléments et dans quel ordre ceux-ci ont pris place, de même l'investigation historique, s'éclairant du flambeau d'une intelligente analyse, recherche quelles sont les populations qui ont tour à tour occupé un pays et y ont déposé autant de sédiments successifs. L'histoire, scrutant les origines, les institutions, les idiomes, signale les classes d'habitants dans l'ordre où celles-ci se sont produites.

Ainsi, en s'appliquant à découvrir quelles sont les familles humaines qui, tour à tour, se sont fixées dans nos contrées du nord de la Gaule, on distingue : des Galls primitifs, de race celtique, des Kimris-Belges, aussi de race celtique, mais d'une autre souche, des Ménapiens, des Nerviens de sang tudesque, des Romains amenés par la conquête ou venus en divers temps de l'Italie, des Létes

ou races d'outre-Rhin transplantées sous les empereurs, des Saxons, envahisseurs du littoral au IVe siècle, des Allemands ou Germains de toute espèce lors de la grande irruption de 407, des Flamands ou Saxons émigrés, des Francs Saliens, compagnons de Childéric et de Clovis, des Francs d'Austrasie sous les ordres des chefs carolingiens, des Saxons transférés du temps de Charlemagne, et, enfin, au milieu du désordre social du IXe siècle, des migrations de tous genres s'agitant en sens divers jusqu'à ce que la féodalité les attache définitivement au sol (1).

SECTION I.

VILLAGES CELTIQUES.

I. Premiers habitants du nord de la Gaule, les Galls primitifs.

II. Les Cimbres ou Kimris.

III. Les Kimris-Belges.—Villages dont ils sont les fondateurs.— Aspect que présentent ceux-ci — leur premier noyau.

IV. Diverses espèces de villages. — Principes ou causes dont ils procèdent.

V. Lieux où sont érigés les villages celto-belges — leur assiette près des eaux ou sur le littoral.

VI. Villages près des bois.

VII. Villages bâtis sur des lieux élevés, dans les bas-fonds, ou dans la campagne.

VIII. Manoirs ou domaines détachés. — Exploitations rurales. — lieux annexés.

I. Après les Ibères issus de la race basanée de Sem, à la taille moyenne, aux yeux noirs, à la chevelure noire,

(1) Voilà donc dix couches successives de population qui se sont toutes produites sur notre sol.

Mais ces éléments si nombreux peuvent se réduire à trois principaux qui sont : l'élément celtique, l'élément romain et l'élément germanique.

Ce dernier comprend les Ménapiens et les Nerviens, les Lètes, du moins en

tribus populeuses qui envahissent successivement une partie de l'Espagne, de l'Italie et de la Gaule, apparaissent les Celtes de race blanche, à la taille élevée, aux yeux bleus, à la blonde chevelure, dont les peuplades nombreuses et serrées composent la seconde masse de la population européenne. Les plus anciennes généalogies des peuples les signalent comme sortis de la grande famille de Gomer, dont la lignée remonte à Japhet lui-même.

L'immense race des Celtes se divise en deux souches, les Galls ou Galates,—les Cimmériens, Cimbres ou Kimris.

Les Galls, les premiers, marchant sans cesse dans les espaces vides qui s'ouvrent devant eux, s'avancent vers l'Occident, franchissent le Rhin, refoulent les Ibères vers le Midi, se cantonnent au centre et dans le nord de la Gaule. On fait remonter jusqu'au XVIe siècle avant Jésus-Christ la date de ce premier établissement.

C'est avec les traits de la barbarie la plus intense que ces vieux Galls se montrent primitivement dans l'histoire. A peine couverts de peaux d'animaux ou de grossiers tissus, ils n'ont pour demeures que des huttes arrondies qu'ils dressent de préférence sur des lieux élevés ou dans les sites les plus favorables. En cas de guerre, des retranchements formés de palissades et adossés aux montagnes ou aux rivières, les mettent à l'abri des agressions.

Dans ces premières ébauches de nos plus vieilles bourgades, vivent de sauvages habitants dont la barbarie se révèle au triple point de vue *matériel, moral* et *intellectuel*. Sous le rapport *matériel*, c'est partout la même gros-

partie, les Saxons, les Allemands et autres barbares germains, les Francs Saliens, les Francs d'Austrasie et les Flamings ou Flamands.

sièreté, dans l'alimentation, dans les vêtements, dans les habitations. Au point de vue *moral*, leurs coutumes, leurs manières d'être sont pleines de rudesse et d'âpreté. Défectueuse comme leurs mœurs, leur religion n'est qu'une grossière idolâtrie. Les autels, les signes extérieurs sont dignes de leurs solennités barbares ; des pierres brutes et presque informes leur tiennent lieu de monuments. Au point de vue *intellectuel*, leur ignorance est des plus épaisses. Excepté les Druides, qu'on signale comme possédant quelques connaissances, le surplus du peuple est dépourvu de toute instruction.

II. Dans la grande race celtique, les Cimmériens, Cimbres ou Kimris, composent une seconde et populeuse lignée.

Comme les anciens Galls, ils sont nomades avant d'être sédentaires; ils parcourent l'espace, traînant avec eux leurs familles nombreuses et leurs immenses troupeaux, cette première richesse des hommes.

Ils apparaissent sur la scène du monde à une époque moins reculée que les Galls. Toutefois, il semble avéré que, dès le XIe siècle avant Jésus-Christ, ils habitaient déjà l'Europe.

De ces Cimmériens primitifs, antiques aïeux des Bretons et des Belges, les uns en sont encore à l'état pastoral des premiers hommes. Etrangers à l'agriculture, ils vivent de la chasse et de la pêche, du lait et de la chair de leurs troupeaux. Tous les lieux féconds en herbages leurs servent tour à tour de résidence.

D'autres, pillards et ravageurs de profession, toujours affamés de butin, se livrent à de continuelles incursions,

fondent sur les bourgades les plus florissantes et s'enrichissent de leurs dépouilles.

D'autres, enfin, plus laborieux, passent leur vie, comme l'ont fait depuis tant de leurs successeurs, à fouiller les entrailles du sol et à en extraire des minéraux. Transmis de générations en générations à travers les siècles, leurs exemples de patience et de labeur se sont perpétués jusqu'à nos mineurs d'aujourd'hui.

III. La grande famille cimmérienne, de laquelle sont issus les Cimmériens du pont Euxin, les Cimbres ou Kimris du Danube et les Kimris-Armoricains, produit une quatrième branche qui n'est pas moins féconde : c'est celle des Kimris-Belges. Depuis longtemps, suivant l'usage de leurs aïeux et de leurs frères, ils erraient à l'aventure avec leurs familles et leurs troupeaux. Poussée par d'autres races, une nation de Kimris-Belges, après avoir franchi le Rhin, s'étend dans le nord de la Gaule depuis la Seine et la Marne jusqu'aux bords de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut.

Parmi les puissantes tribus qui composent cette nation, une des plus importantes est celle des Bellovaques, qui, du temps de César, pouvait mettre sur pied cent mille guerriers. Il est probable que de son sein se détachent les *Silvanectes*, les *Ambiani* et les *Pontivenses*, dont le nom topographique semble postérieur à l'établissement des Bellovaques dans la Gaule. Autour de ceux-ci, et pour ainsi dire dans leur orbite, prennent place les Atrébates (dont une partie se sépare sous le nom de Morins), les Véromanduens, les Suessions, les Rémois, les Catalauniens.

En possession du nord de la Gaule, les Kimris-Belges s'y organisent par degrés. Chaque peuplade possède son

territoire distinct, dont la circonscription, comprenant l'ensemble des habitants, forme ce que l'on nomme une cité. Le territoire des cités se subdivise en cantons ou *pagi* (1).

Dans ces cantons apparaissent progressivement des villages plus ou moins nombreux.

Les habitations qui les composent, construites en torchis, ou en parois mélangées de bois et de terre, présentent l'aspect le plus agreste. Ce sont pour la plupart des espèces de cabanes arrondies, dans une forme qui ressemble à celle de nos meules de grains. Une ouverture pratiquée à la pointe de la toiture laisse échapper la fumée du foyer placé au centre, et autour duquel se rangent les rustiques habitants de la maison.

Quelques demeures appartenant aux chefs se présentent sous une forme un peu moins grossière. Construites en bois dans de plus grandes proportions, elles sont recouvertes de planchettes ou de bardeaux, au lieu de roseaux ou de chaume.

Ce qui, dès la plus haute antiquité, distingue les villages, c'est l'absence d'enceinte circulaire, de clôture com-

(1) Ainsi, pour ne rappeler qu'un seul exemple, le territoire des Atrébates comprend quatre cantons principaux ; ce sont : l'*Adharc* ou l'Artois, l'*Arrouaise*, la *Gohelle* et le *Scirbiu* ou Escrebieux. L'Artois ou l'*Adharc*, situé à l'extrémité de la domination Kimri-Belge, est ainsi nommé d'un mot celtique qui signifie corne ou pointe. L'*Arrouaise (Arida-Gamantia*, courbure ou zône aride), offre l'apparence d'une bande demi-circulaire, longtemps couverte de bois et de broussailles. Le nom donné à la Gohelle *(Goaria)*, ou pays boisé (du celtique *gau* qui signifie bois), est aussi en complet accord avec l'aspect et les produits du sol, en grande partie couvert de bois. Le *Scirbiu* ou Escrebieux, pays de joncs, porte un nom qui, de même, correspond exactement à ses productions et à sa nature.

mune, composée de remparts ou de fortifications; c'est aussi le défaut de régularité dans la distribution. Les bourgades gauloises sont loin de ressembler à nos villages d'aujourd'hui avec leurs maisons contiguës et souvent alignées sur la longueur d'une même rue. Des habitations capricieusement placées, entourées de terrains plus ou moins spacieux, sont disséminées sur divers points (1).

A mesure que la population augmente, les villages se multiplient. Les Belges, qui aiment mieux vivre à l'aise dans la campagne que d'être tenus resserrés dans les villes, s'éparpillent à leur fantaisie dans les lieux les plus agréables ou les plus commodes soit par leur site, soit par les avantages qu'ils offrent.

La plupart des villages commencent par des domaines, autour desquels se groupent progressivement des habitations de colons ou de serfs.

Suivant un usage répandu chez beaucoup de peuples barbares, chaque domaine entouré de haies ou de fossés forme une enceinte à part. De là le nom de clos qui lui est donné. Le mot clos exprimé en latin par *clausum* ou *septum* se rend dans notre idiome celto-belge par le radical *cim* ou *cin*, qui a absolument la même signification et répond au mot latin *cinctum*; on le prononce kin ou chin (2).

(1) Sous ce rapport, la ressemblance entre les Celtes et les Germains est frappante. (V. ci-après, section III, n° 5, et section VI, n° 1).

(2) Le mot *cin* ou *chin* qui, dans son sens le plus exact, veut dire clos, entre dans la composition de beaucoup de noms de lieux, où il est complété par une épithète qui sert à qualifier ou à caractériser le domaine d'après l'endroit où il est placé. Ainsi, selon sa situation, tel fonds ou tel héritage s'appelle le clos des eaux *Anchin*, — le clos du rocher *Felchin* ou *Féchain*, — le clos humide *Fléchin*, — le clos du marais *Morchain*, — le haut enclos *Sercin*, — le clos inférieur *Wavrechin*. Ou encore, selon sa configuration ou son étendue,

Mais tous les lieux que les Celto-Belges approprient à leur demeure ne forment point ainsi des clos ou des enceintes séparées. Beaucoup de leurs domaines, convertis plus tard en villages, expriment simplement dans leur dénomination l'idée d'un gîte, d'un corps-de-logis, idée plus spécialement précisée par une adjonction destinée à faire reconnaître l'habitation.

Or, dans notre ancien idiome, le mot gîte, ou demeure, se traduit par le monosyllabe *cy* ou *gy*, auquel est ajoutée une préfixe qui vient qualifier ce radical (1).

il est nommé le clos en pointe *Spilcinium* ou Espléchain, le clos arrondi *Rumcinium* ou Ronchin, le grand enclos *Vercinium* ou Verchin, — le petit enclos *Muscinium* ou Mouchin.

Dans les anciennes chartes des rois et des papes en faveur des églises et des abbayes jusqu'au XII[e] siècle, il est facile de reconnaître ces villages celtiques, avec leur désinence en *cin* ou en *cim* et de les distinguer des villages tudesques, dont le nom se termine en *gahem* ou en *ghem*. (V. ci-après, section IV.)

(1) Ainsi, telle ou telle demeure se nomme la fangeuse habitation *(Brouchy)*, — l'habitation du coin ou en forme de coin *(Cuinchy)*, — l'obtuse ou courbe habitation *(Curchy* ou *Curgies)*, — l'agréable ou plaisante demeure *(Duilecy* ou *Douchy)*, — la maison du rocher *(Felcy* ou *Feuchi)*, — l'anguleuse habitation *(Ginchy)*, — la demeure du marais *(Morchy)*, — l'habitation complète ou abondante *(Lanchy)*, — la montueuse demeure *(Monchy)*, — l'habitation du sommet *(Penchy* ou *Peuchy)*, — la haute demeure *(Sancy)*.

Il est à peine nécessaire d'avertir que nous ne garantissons pas la complète exactitude de toutes les étymologies que nous indiquons. Ce que nous voulons surtout constater, c'est qu'elles appartiennent à la langue celtique et que les fondateurs de nos anciens villages étaient de race celto-belge, ce que prouvent au surplus leurs vieux monuments druidiques, leurs institutions et leurs mœurs. Dans ces recherches étymologiques notre méthode a été des plus simples. Nous avons laborieusement recherché les radicaux primitifs des noms de lieux, et nous avons tâché d'expliquer les préfixes ou les suffixes qui servent à les caractériser. Sans système préconçu, nous n'avons eu d'autre but que la manifestation de la vérité; pour essayer de l'atteindre, nous avons con-

IV. A mesure que la population augmente, que l'état social se développe, que les ordres ou classes qui les composent prennent plus de consistance, les situations plus nombreuses qui en résultent font éclore de nouveaux villages.

Le groupe de population le plus ancien et le plus naturel, c'est le village formé par la famille, à la tête duquel prend place le père ou l'aïeul commun, investi d'une autorité en quelque sorte originelle sur ses enfants et ses descendants. On peut dire que c'est là le village patriarcal.

Quand des races conquérantes s'emparent d'un pays, les bandes qui prennent possession du sol se distribuent le territoire dont les portions sont assignées aux chefs des guerriers. C'est ainsi qu'en agissent les Kimris-Belges, au moment où ils viennent occuper les contrées du nord de la Gaule. De là l'origine du village aristocratique ou manoir seigneurial placé sous le pouvoir d'un chef.

A son tour prend naissance la bourgade religieuse. On sait que les druides ou prêtres occupent le premier rang dans la nation. Les monuments de pierres qui s'élèvent sous leur direction consistent en *dolmen* ou tables de pierre, en *menhirs* ou pierres levées, en *cromlechs* ou cercles de pierre. Dans le voisinage des principaux monuments druidiques sont formés des sanctuaires, des enceintes sacrées, des établissements religieux. Aux habitations des prêtres se joignent celles de leurs familles, de

sulté les meilleurs ouvrages publiés dans ces derniers temps sur la langue celtique. (V. dans les Mém. de la Soc. d'agric., sciences et arts de Douai, vol. de 1849-1851, t. 1er de la 2e série, notre Essai sur l'hist. des institutions. — Ere celtique).

leurs subordonnés et de leurs serviteurs (1). Chez toutes les nations de l'antiquité, des domaines plus ou moins considérables sont attribués à la caste sacerdotale pour subvenir aux besoins du culte et à l'entretien des prêtres. Sur ces domaines dévolus aux Druides surgissent naturellement des exploitations rurales pourvues de colons sous les ordres d'un préposé.

Lorsque des guerres ou des invasions sont menaçantes, des enceintes fermées ou fortifiées viennent prendre place entre les bourgades ouvertes primitives. Ces sortes de forteresses *(oppida)*, qui servent à la fois de refuges et de dépôts d'approvisionnements, sont construites dans les endroits les plus favorables par leur situation. Tantôt la forteresse est entourée de fossés ou de douves plus ou moins profondes ; tantôt elle est garnie de palissades aiguës qui, unies entre elles par des barres transversales, opposent une solide résistance ; tantôt elle est munie de branches d'arbres encore vertes qui, fichées en terre, produisent de nouveaux jets qu'on entrelace et dont on forme une sorte de haie compacte et impénétrable.

De vastes domaines, et, par suite, des villages entiers sont souvent la propriété d'un seul maître ou d'une seule famille. Dans la transmission successorale de ces domaines convertis en villages, les uns forment la part d'un seul héritier ; d'autres, quand la masse de biens est considérable, composent des portions distinctes, et chaque lot d'attribution est assigné à l'un des co-partageants. D'autres vil-

(1) Le pays des Atrébates paraît avoir été, dans le nord, le séjour de prédilection de l'ordre sacerdotal. Du moins, on ne trouve nulle part des monuments druidiques aussi nombreux. (V. le chap. III de l'Essai déjà indiqué.)

lages, au lieu d'être dévolus séparément, restent indivis entre les enfants ou les co-héritiers.

Il arrive encore que des domaines sont acquis ou possédés en commun, et, par suite, que des villages créés dans l'intérêt commun de plusieurs propriétaires leur appartiennent collectivement.

D'autres espèces de villages sont fondées par des bandes ou des associations qui exploitent des marais, des lisières de forêts ou des terrains incultes.

Outre ces sortes de villages principaux, qui se produisent selon les circonstances, il en est d'autres d'une nature secondaire ; tels sont ceux que font éclore :

Les exploitations subalternes appartenant au même propriétaire, mais dont la direction est confiée à un régisseur ou préposé qui cultive pour le compte du maître et lui en rapporte les produits ;

Les colonats ou fermes dont la propriété reste au même maître, mais dont la jouissance est attribuée à un colon qui les exploite à ses risques et périls et sous sa propre direction, moyennant une part de produits en nature ou une somme d'argent qu'il paie chaque année au propriétaire.

Ce qui caractérise toutes ces localités, c'est leur physionomie rustique et leur destination agricole. Là, se trouvent des habitations champêtres plus ou moins importantes, les unes toutes simples, les autres composées de logements, d'écuries, d'étables et de bergeries. Des métairies plus ou moins vastes sont dirigées ou surveillées soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par leurs préposés.

Au premier rang prend place le village seigneurial.

Quand le maître en personne y réside toute l'année et fait de son habitation rurale son principal établissement, celle-ci prend des proportions étendues. Parfois même autour du chef se groupent des clients qui vivent sous son patronage, des solduriens ou hommes d'armes attachés à sa suite, des espèces de vassaux qui, grevés de dettes ou pressés par le besoin, se sont vendus ou engagés.

Dans ces sortes de villages, l'aristocratie gauloise toute puissante passe sa vie soit dans la surveillance des travaux des champs, soit dans des exercices de guerre. Un de ses principaux plaisirs consiste dans ses grandes parties de chasse rendues faciles par le voisinage de vastes forêts, où des troupes de chasseurs réunis vont, avec des meutes, poursuivre les animaux féroces et les bêtes fauves.

V. Quant à l'assiette des villages, les Celto-Belges, suivant leur convenance, leur goût ou leur caprice, les construisent près d'un cours d'eau ou d'une fontaine, au milieu des marais, au bord de la mer, près d'un bois, au sein d'une forêt, sur une hauteur, sur le penchant d'une colline, dans une vallée ou un bas-fond, dans une plaine ou une prairie.

Les villages se présentent donc aux regards dans les sites les plus variés.

La prédilection que nos aïeux ont pour les eaux, les porte à placer leurs demeures à proximité de celles-ci.

Aussi les voit-on se fixer :

Près d'une eau jaillissante ou courante, près d'un ruisseau, d'un flux d'eau, d'une rivière ou d'une *becque* (canal de décharge), à l'angle d'un confluent, près d'une

fontaine, ou encore dans un frais vallon, dans une plaine marécageuse ou près d'un étang, enfin près de la mer.

Ces diverses natures d'eau ont leur nom dans le riche idiome de nos pères. *Agnio, aa, an*, signifie eau vive, — *dour*, eau courante, — *onn*, ruisseau, — *re, ru*, flux, écoulement, — *beke*, ouverture, débouché, décharge, — *ath*, gué, — *condate*, confluent, — *bronn*, fontaine, — *nant*, vallon humide, ruisseau, — *noa*, débordement, lieu inondé, — *bray*, fange, endroit bourbeux, — *marisc*, marais, — *gueun*, lieu aquatique, plaine d'eau, — *fles* ou *fliche*, lieu plein de flaques, — *mor*, mer, lagune ou marécage.

Les mots *agnio, aa, an* se révèlent dans les dénominations d'Agnez, Agnières, Agny, Anchin, Anzin.

Du radical *dour* sont dérivés Dourges, Dourier, Dourlers.

Le mot *on* ou *onn*, ruisseau, entre dans la composition des noms d'Abscon, de Marcoing, de Vicogne.

L'idée de ruisseau ou de cours d'eau se rattache plus évidemment encore aux mots *re, riu, rieu*, qui expriment un flux ou un écoulement rapide.

Dans un sens rapproché de ruisseau se présente le mot *beke*, qui signifie embouchure, fossé ou canal de décharge : de là les noms de Busbeke ou Bousbeke, de Crombecque.

Nos Celto-Belges ne se plaisent pas moins près des fontaines, auxquelles ils vouent une sorte de culte. Or, dans notre vieil idiome, le mot fontaine se rend par *brone*. De là les noms de *Cambrone*, fontaine sinueuse, *Acquembrone*, fontaine limpide, *Berebrone*, belle fontaine, *Bolembrone*,

ronde fontaine, *Coubrone*, creuse fontaine, *Curtebrone*, courte fontaine, *Helich-Bruna*, fontaine du saule, *Lodebrone*, fontaine boueuse, *Lozenbrune*, fontaine oblique ou en losange.

Le mot *nant*, ruisseau, lieu aquatique, se retrouve dans les noms de Nampont, Namps, Nanteuil.

Du radical *noa*, partie noyée ou inondée, sont provenus les noms de Noue, Noyelle, Noulette, Nivelle et Nielle.

Le mot *bray*, marais, a fourni les dénominations de Bray-en-Laonnois, de Bray-en-Thiérache, de Bray-sur-Somme, et de beaucoup d'autres villages du même nom.

Le radical *gueun* a amené les noms de Guines, Gogny, Gosnay, Guigny.

Les mots *mor*, *mar*, *marisc*, pris dans le sens de marais, ont fait éclore les noms de Morchies, Mareuil, Maroilles, Maresquel, Maresches et Marais.

VI. Si les eaux ont tant de charmes pour les Celto-Belges, les bois et les forêts ne leur plaisent pas moins. Aussi une foule de localités, sises près de bois, de produits ligneux ou de plantations, empruntent-elles au règne végétal le nom qu'elles portent.

Du mot *gau* ou *bucq* se sont produits les noms de Gouy, de Gaverelle, de Trescault, de Bosquel, de Bucquière, de Bucquoy.

Du radical *sin* ou *sains*, qui veut dire bois, on a formé les noms des villages de Sin, Sains, Fressin, Tressin.

La désignation de *brulle*, qui veut dire bois clos, se reconnaît dans les villages de Bruel, Bruille, Brulle.

Bile ou *bill* est un terme celtique qui signifie arbre ou arbrisseau. De là les noms de Billy, de Billon.

Le mot *quesn*, qui signifie chêne, se reconnaît dans les noms de Quesnel, Quesnoy, Beauquesne.

Le radical *vern*, aulne, se rencontre dans Verneuil, Vernon.

Enfin le mot *pern*, *spinetum*, épine, se retrouve dans Perne, nom que portent plusieurs communes.

VII. Une portion notable de nos populations primitives s'était fixée sur des hauteurs; deux motifs avaient pu déterminer cette préférence : le désir de se préserver des inondations, la crainte des attaques extérieures. De là le grand nombre de villages construits sur des élévations et des rochers.

De *al*, qui signifie hauteur, sont venus les noms d'Auchy et d'Auxi ; — de *ail*, roc, rocher, Ailly, Alloy ; — de *carn*, tertre ou colline, Carnières, Carnin, Carnois, Carnoy ; — de *craig*, pierre, Crecques, Créquy ; — de *gor*, éminence, élévation, Gorre, Gorenflos.

Du mot *mal*, qui veut dire pierre ou roc, sont dérivés les noms de Maillé, Mailly, Maillebois ; — du mot *rock*, qui signifie roche, les noms de Rocq, de Rocquignies, de Laroche.

Le radical *san*, élévation, a fourni les noms de Sancy, de Santes, de Santin et de Santerre.

Quoique les régions du nord de la Gaule présentent une surface généralement unie, il s'y rencontre néanmoins par intervalles des inégalités de terrain assez prononcées. Pour caractériser ces espèces de sites, la langue celtique

présente des radicaux, tels que : *bonn*, fond, vallée ; — *comb*, vallon ; — *don*, profond ; — *is, isc*, bas ; — *wa*, vallée ; — *waered*, inférieur ; — *arg*, creux, lieu couvert.

De ces différents termes sont provenus les noms de maintes communes, telles que Bonneuil, Boningue, Alembon, — Combe, — Dons, — Argoules, Arguelles.

Le pays plat et découvert a vu aussi naturellement surgir plus d'un village. Or, en celtique, le champ cultivé, la plaine productive, la prairie s'appellent *achad* ou *meath*. De là les noms d'Acheux, d'Achiet, — de Méhaulte, de Maulde.

VIII. Indépendamment des villages qui comprennent une population agglomérée, les cantons ou *pagi* présentent beaucoup de manoirs disséminés sur divers points, de domaines à l'écart ou d'exploitations isolées.

Ces manoirs détachés, situés au milieu des champs et habités par des familles libres, ces exploitations secondaires, gérées pour le compte du maître, ont, en celtique, une appellation qui leur est propre. Le manoir se nomme *aite* ou *aitich*, la ferme ou métairie *bur* ou *buri*, et l'exploitation rurale *plouë*. De là, comme dérivés d'*aite*, les noms d'Athies, d'Attiches, d'Attin ; comme formés de *bur*, les noms de Boiron, de Boiry, de Buire, de Buiron, de Bury, de Bourlon *(Buricellum)* ; comme dérivés de *plouë*, les noms de Plouich, Plouick, Plouy.

Quelquefois aussi ces annexes portaient le nom de *lu* ou *lieu*. Ce monosyllabe *lu* a engendré les dénominations des villages de Barlu, Curlu, Hallu, Nurlu (c'est-à-dire *summus locus, curvus locus, collis locus, stagni locus*).

Telles sont les localités plus ou moins considérables qui surgissent dans nos cantons celto-belges. Les unes sont possédées par les Druides, d'autres par les chevaliers ou nobles; d'autres, en plus petit nombre, sont habitées par des hommes libres.

SECTION II.

BOURGS ET VILLAGES ROMAINS.

I. Origine des bourgs ouverts — leurs caractères et leur aspect.

II. Leurs développements.

III. Villages romains — leurs commencements — concessions du prince ou du fisc.

IV. Domaines aristocratiques.

V. Villages d'origine religieuse ou groupés auprès des temples.

VI. Villages nés de l'élément militaire, autour des camps ou dans les *villæ tributariæ*.

VII. Localités de création industrielle ou marchande.

VIII. Bourgades assises sur le littoral.

IX. Villages dus à l'agriculture, situés dans les champs ou les prairies.

X. Villages dans les cantons boisés.

XI. Villages qui tirent leur nom des plantations ou des végétaux.

XII. Villages dans les marais.

XIII. Villages dont le nom est emprunté au règne animal.

XIV. Noms dérivés de la topographie et de la situation des lieux.

XV. Etablissements agricoles, métairies et manoirs.

I. Indépendamment des villes principales ou cités, des grands municipes, des forteresses, les Romains, lorsqu'ils ont conquis le nord de la Gaule, ne tardent pas à y créer soit pour les besoins de l'agriculture, soit comme lieux de station, soit pour d'autres usages, des localités ouvertes,

sises au milieu des campagnes ou sur les routes nouvellement percées ; ce sont les bourgs et les villages.

Le bourg (en latin *vicus*, formé du grec-éolien Fοἶκος, lieu habité), a une physionomie qui le distingue. Trois principaux traits le caractérisent : c'est l'agglomération de ses maisons contiguës ou rapprochées constituant une communauté d'habitants d'un rang subalterne ; c'est l'absence d'enceinte fortifiée ou de clôture de défense ; c'est la dépendance d'une autre cité où siégent des magistrats supérieurs.

Dépourvu de régularité dans sa distribution, le bourg en général présente un aspect plébéien et presque toujours rustique. On y aperçoit quelques maisons de maîtres, de grandes exploitations, des métairies, des demeures champêtres.

Parfois aussi quelques hameaux qui en dépendent sont disséminés dans le rayon d'alentour.

II. Quand le bourg est situé sur une grande chaussée ou près d'un pont, il acquiert bientôt de plus amples développements. On y voit s'étendre et se multiplier des bâtiments, des corps-de-logis de divers genres, des lieux de stationnement pour les troupes, des hôtelleries qui se remplissent de voyageurs, des tavernes, des maisons de marchands, des magasins, des étalages couverts.

Il s'y tient aussi des marchés à jour fixe *(emporia)*, ou des foires à des époques déterminées *(fora)*.

Ainsi progressivement accru, le bourg devient un centre civil et religieux ayant sa communauté d'habitants léga-

lement organisée, son magistrat, son temple et plus tard son église (1).

III. A un rang plus modeste que le bourg ouvert se montre le village *(villa)*.

Sous la domination romaine, de nombreux villages, nouvellement créés, doivent leur existence à différentes causes. Les uns prennent diversement naissance sur de vastes terrains concédés par le fisc ou par le prince, ou encore au sein de grands domaines aristocratiques; les autres s'élèvent sous le patronage d'un temple ou sous l'égide d'un établissement militaire. Ceux-ci ont une origine industrielle ou marchande, ou se produisent sur une plage maritime; ceux-là surgissent dans les champs ou dans les prairies, au milieu des bois, des plantations et même des marais. L'agriculture, comme une nourrice inépuisable, leur vient en aide à tous (2).

Des divers principes d'où procèdent les villages, les concessions du fisc ou du prince se montrent les premières après la conquête. Possesseur d'une immense quantité de terres prises ou confisquées sur les vaincus,

(1) Ces caractères qui distinguent le bourg sont ainsi précisés par le grammairien Festus: « On donne, dit-il, le nom de *vici* à des localités dont les habitants n'ont pas de domaines, mais forment au sein même de ces bourgs une sorte de communauté *(rempublicam)* où se rend aussi la justice; parfois encore ils n'ont rien de ces droits, et pourtant il s'y tient des marchés pour y traiter d'affaires. Des maîtres du bourg ou des maîtres du canton y sont nommés tous les ans. »

(2) Beaucoup de villages, enfants d'une *villa*, ont leur nom terminé en ville; tels sont: Acheville, Beaurainville, Berneville, Blainville, Bournonville, Grandville, Conteville, Dainville, Merville *(minor villa)*, Moyenneville, Neuville, Orville, Pronville, Ronville, Vendeville.

ou tombées en son pouvoir parce qu'elles sont vacantes, le gouvernement impérial en dispose ou les aliène à divers titres. Les unes sont obtenues par les obsessions de personnages influents, ou politiquement accordées à des essaims de colons sortis de la mère-patrie; d'autres sont vendues dans l'intérêt du fisc et acquises par des Romains ou des Gaulois; d'autres, mises en réserve, sont plus tard adjugées à titre d'emphytéose ou de bail à long terme; d'autres, enfin, attribuées aux cités, sont louées ou cultivées à leur profit. (V. code Théodosien, liv. X, tit. 3; cod. Justinien, liv. X, tit. 34.)

La plupart de ces terres voient successivement éclore des *villæ*.

Les concessionnaires, les acquéreurs y créent des cultures et des sièges d'exploitation. Selon la nature du sol et du climat, les lieux qui leur sont échus (terrains labourables, prairies, cantons boisés) sont garnis de colons ou de serfs, d'attelages de bœufs, de troupeaux de brebis ou de grands bestiaux. Autour des principaux corps-de-logis se casent des individus, puis des familles. De là des localités plus ou moins considérables.

IV. La patricienne et aristocratique *villa* fait de son côté éclore une bourgade, lorsqu'un grand propriétaire, à qui est échu un vaste domaine comprenant parfois un canton presqu'entier, se transporte sur les lieux avec sa famille et y amène des colons et des esclaves.

Il commence par s'établir au point central dont il veut faire en quelque sorte le chef-lieu de ses possessions. Là est construite une maison de plaisance aux larges proportions, et quelquefois une spacieuse et magnifique *villa*

aux toitures élevées et terminées en pointe (1). Sous l'œil du maître et par ses ordres, les terres contigues sont mises en rapport et rendues productives. Des espèces de sous-directeurs, chargés chacun d'un service spécial, y veillent à tous les soins de la culture.—Quant aux parties du domaine trop éloignées pour être l'objet d'une surveillance immédiate, elles forment des exploitations secondaires, et ont pour chef un *villicus* qui remplit tous les devoirs d'un gérant.— Parfois aussi, à des distances plus ou moins reculées, de petites métairies éparses sont occupées par des colons qui en recueillent les produits moyennant une redevance annuelle en argent ou en nature. — C'est ainsi qu'un grand domaine peut comprendre trois sortes d'établissements agricoles. Au centre, la villa principale avec une importante culture sous l'autorité même du maître ; aux alentours, des exploitations subalternes ayant chacune à leur tête un *villicus* ; plus loin, dans des manoirs séparés, des colons travaillant pour leur compte à la charge de prestations annuelles.

Jusque-là néanmoins le domaine rural n'a encore qu'un caractère privé, où tout obéit au pouvoir en quelque sorte souverain du propriétaire. Mais il arrive que celui-ci, pour seconder les efforts de ses métayers ou de ses colons, leur concède en propre des parcelles de terrain, leur attribue des parts invariables de jouissance, ou des quotités de récoltes, leur assigne pour leurs besoins des usages ou des prises de bois dans les

(1) Cette pointe, appelée en latin *acum*, sert au moyen d'une désignation complémentaire, à former le nom du domaine ou de la localité, comme dans *Albiniacum* Aubigny, *Attiniacum* Attigny, *Blandiacum* Blangy, *Dulciacum* Douchy, *Flaviniacum* Flavigny.

forêts, des paturages indivis. La propriété devient alors collective, et la communauté prend naissance.

V. De l'élément religieux naissent d'autres villages. Sur un lieu élevé, au détour d'un bois mystérieux, près d'une fontaine salutaire, au point central de plusieurs routes, en d'autres endroits encore auxquels la croyance publique attribue un caractère sacré, un temple ou un autel est dédié à une divinité. La pieuse libéralité des fidèles ne tarde pas à l'enrichir de ses offrandes, parfois même de lui conférer des domaines plus ou moins productifs, exploités au profit de l'établissement. Aux alentours de l'édifice affecté au culte viennent se grouper des habitations, dont l'ensemble prenant de l'extension compose plus tard un village. Dans nos provinces on voit éclore de la sorte *Jovis Mons* Jeumont, *Hœsi-Mons* Oisemont, *Fanum Martis* Famars, *Templum Martis* Templemars, *Altaria* les Auteux ou Zoteux. Quand le christianisme s'organise, la tradition toujours vivante des vertus d'un saint ou d'un martyr, le souvenir d'une apparition miraculeuse ou d'un événement remarquable font ériger des églises ou des chapelles que dote la ferveur religieuse et auprès desquelles s'agglomérent des habitations, qui avec le temps forment de même une bourgade.

VI. Des établissements militaires de divers genres donnent de leur côté naissance à des villages. Ici ce sont des espèces de colonies peuplées par des vétérans. Ailleurs, sur les points menacés par les barbares, sont établis à demeure des camps fortifiés ou des retranchements occupés par des troupes. A une époque où la profession des armes est héréditaire, les soldats s'installent et se fixent avec leurs

femmes et leurs enfants dans les lieux qui leur sont assignés. Aux cases, aux huttes primitives succèdent des manses ou manoirs. A partir d'Alexandre Sévère (de 222 à 535), des domaines sont même légalement concédés à des militaires dans les zones limitrophes de l'empire, afin qu'ils défendent celles-ci avec plus d'ardeur et de courage. Pour la culture des terres, ils reçoivent du gouvernement des esclaves et des animaux, et ne paient en retour qu'un léger tribut. De là l'érection et le développement des *villæ tributariæ*. Des hordes barbares, admises dans la suite au service de l'empire, les Francs, les Suèves, les Saxons obtiennent des concessions analogues. Les localités qui procèdent de l'élément militaire portent les noms de Castre, Cassel, Catteau, Châtel, Château, Castelet, Châtelet, Castillon, Ferté *(Firmitas)*, Beaufort.

VII. D'autres villages sont de création industrielle. Ils s'élèvent progressivement soit dans le voisinage des vastes carrières où de nombreux ouvriers tirent des entrailles du sol la pierre et le marbre, soit près des riches dépôts de minérai où des forges toujours en travail fondent ou façonnent le fer, soit enfin autour des grandes fabriques de tuiles ou de poteries. Là s'établissent des ferrières, de hauts-fourneaux, des ateliers permanents, des maisons pour les chefs ou les directeurs, des logements pour les ouvriers, des magasins pour les objets élaborés ou fabriqués. Par suite, les habitations et les constructions se multiplient.

A d'autres bourgades, c'est le trafic, c'est l'esprit de commerce qui donne la vie. Près d'une étape où s'arrêtent les troupes et les convois militaires, à un lieu de repos où les

voyageurs fatigués suspendent leur marche, au confluent de deux rivières, à l'embranchement de plusieurs routes, au point extrême d'un territoire, se réunissent, se concentrent des demeures, des hôtelleries, des tavernes. De là de nombreuses bourgades, telles que La Chaussée, la Cauchie *(Calceia)*, Estrées *(Strata)*, Estréelles *(Stratella)*, Divion *(Duæ Viæ)*, Condé *(Condate)*, Fins, Fismes *(Fines)*, Estaples *(Stapulæ)*.

Dès les premiers temps, les Romains se distinguent par la sollicitude et l'habileté avec lesquelles ils érigent des ponts, sorte de construction sacrée, placée comme les fleuves sous l'empire du droit religieux et dont la garde est confiée à Rome à un collége de prêtres (*Pontifices*). Dans les Gaules, de nombreuses localités rappellent par leur nom des ponts bâtis sous la domination romaine; telles sont Ponches (*Pontes*), Pont-à-Colline, Pont-Arcis, Pont-Caillou près Chaours, Pont-d'Ancy, Escaupont, Pont-sur-Sambre. Près de ces ponts où s'acquittent des péages, commencent et s'accroissent progressivement des bourgades.

VIII. Pendant que de paisibles populations se développent tranquillement à l'intérieur, d'autres plus aventurières et plus intrépides s'adonnent sur le littoral à un autre genre d'industrie. D'audacieux pêcheurs, cantonnés sur la plage, affrontent sans pâlir le redoutable élément; ils vont même au loin capturer le gros poisson, faire la guerre aux monstres marins, et reviennent partager leur proie avec leurs femmes et leurs enfants. Au milieu des dunes qui les préservent des rafales, au bord des petites baies protégées contre les vents, ils dressent, à l'abri des

tempêtes, des huttes ou des cabanes qui deviennent le noyau d'un village.

IX. Outre les grands domaines aristocratiques dont il a été question plus haut, il en est d'autres qui, partagés entre des possesseurs d'un rang moins élevé, se composent d'exploitations et de métairies distinctes. A chacune de celles-ci est annexée une assez grande quantité de terrain pour constituer un corps de ferme, pour alimenter des chevaux, des bestiaux et des troupeaux.

En d'autres circonstances, la villa, d'un aspect plus sauvage, se présente avec une plus rude physionomie. Reléguée au milieu de vastes pacages, elle comprend les chaumières ou les baraques des bergers ou des pâtres qui soignent des haras, gardent de grands troupeaux de bœufs, de moutons ou de porcs à demi sauvages.

Les perfectionnements apportés de l'Italie à l'agriculture de nos contrées ne font qu'ajouter à ses progrès. Beaucoup de villages gallo-romains empruntent même leur dénomination à ce meilleur état de culture; tels sont : Avesnes (*Avena*), Camps (*Campus*), Cercamps (*Cervi campus*), Quercamps, Campagne, Campagnette, Campeau, Campigneulles, Coutiches (*Cultitiæ*), Couture (*Cultura*), Couturelle.

Les prairies si utiles pour l'alimentation des innombrables bestiaux qu'elles engraissent, procurent des noms à quelques villages. Parmi ceux-ci figurent en effet : Le Pré, les Prés, Beaupré, Longpré, Vertpré, Pradelles, Presles contraction de *Pratellis*, Pelves, Pévèle formé de *Pabula*.

X. L'élément boiseux et forestier engendre à son tour

de nombreux villages; il est si fécond en ressources pour les besoins et les usages de la vie, qu'on ne doit pas s'étonner de voir les hommes se hâter d'en tirer parti. Les Romains, qui en apprécient tous les avantages, ne négligent pas d'en faire leur profit. Par eux les bois et les forêts sont percés à jour, exploités, mis en coupe. Les familles de bûcherons et de braconniers ne sont plus les seules qui y trouvent des moyens d'existence; les grands propriétaires eux-mêmes s'estiment heureux d'en recueillir directement les produits. Sur leur lisière, ou dans leurs éclaircies, s'élèvent par degrés des habitations de tout genre qui avec le temps constituent des bourgades. La présence ou le voisinage des bois, leur coupe, leur abatis donnent naissance à une foule de noms de communes. En premier ordre se présentent Bucquoi, la Bucquière, Forest, le Forest, l'Arbret, Selvesse, Selvigny, Servins, Billy (1). — A la coupe des arbres se réfèrent Ligny (*Lignum*), Raismes (*Racemi*), le Tronquoy (*Truncus*), Choques; — à leur défrichement se rapportent les noms de Sars, des Essarts, de Gransart, de Rainsart.

XI. D'autres localités empruntent leur désignation à différentes essences d'arbres; ainsi :

Le chêne, roi des végétaux, et quelques-unes de ses espèces produisent des noms bien connus, Le Quesnoi, la Chesnaye, Beauquesne, Tortequenne. De *roboretum* dérivent Le Rouvre, Roure, Rouvroy; d'*æsculus*, autre variété de chêne, Ecueil, Ecuelin.

(1) Ce dernier mot est dérivé du celtique bill, en basse latinité *billia*, terme indiquant les rejets plus ou moins forts qui repoussent du tronc ou des racines d'anciens arbres. (V. ci-dessus, section 1, n° VI.)

L'orme (*ulmus*), à la cîme élevée, amène les noms de Lolme, Lomme, Lomelet, l'Ormerie.

Le hêtre (*fagus*), dont le bois se prête si docilement à tous les travaux, compose des forêts entières. Ses branches, ses débris noircis au feu se convertissent en charbon de faux, sorte de préparation opérée surtout dans la vaste forêt charbonnière (*Carbonaria Silva*), sise entre l'Escaut et la Sambre. Dans plusieurs autres de nos cantons croissent des plantations de hêtre. De là les noms de Fayt, Clerfays, Ferfays, Rougefays, de Faux, de Faumont, de Leucofao (*Lucus fagi*, aujourd'hui Laffaux).— La faine, fruit de cet arbre, a produit le nom d'un canton voisin de la forêt charbonnière, la Fagne (*Fania*), et celui du village de Feignies.

Le fresne, l'aulne, le saule ont leurs terrains de prédilection. Du fresne sont dérivés les noms de Frasnois, Fresnes, Fresnoy, la Fresnaye ;—de l'aulne, ceux d'Alnes, Anneux, Annay, Aunoy, Lannoi ; — du saule, les noms de Sailly, Saussaye, Saussoye, Saulzoir, Pont-à-Saulx.

D'autres localités tirent leurs noms des plantations ou des végétaux qui, bordant les domaines ou y croissant en abondance, servent à les indiquer.

Le buis (*buxus*) a fourni les dénominations de Boussoit, de Bussière, de la Bussière; —le tilleul, celles de Tilloy et de la Thieuloie ; — le tremble (*tremuletum*), les noms de Tremblay et de Transloy;—le noisetier (*avellana*), le coudrier (*coryletum*), ceux d'Avelin et de Cauroir;—le sureau (*sabucetum*) a fait éclore le nom de Souchez.

Enfin, à un degré inférieur du régime végétal, le lierre (*hedera*), la bruyère (*erice*), et l'épine suggèrent les déno-

minations des villages d'Erre, de Lieres, d'Hersins, d'Espinoi et de Lépine.

Dans les vergers ou près des haies, les arbres fruitiers se parent de leurs savoureuses productions. De là les noms de Verger (*Viridarium*), de Pommiers ou de Pomereau (*Pomarium*).

XII. Outre les plaines fertiles, divers lieux fécondés par l'humide élément sont habités à leur tour. Dans des régions aquatiques, au sein des herbages marécageux, sur le pourtour des étangs, des familles de pâtres élèvent et entretiennent des bestiaux. Le poisson dont ils s'emparent, les oiseaux de marais qu'ils saisissent, complètent leur subsistance. Multipliées et réunies, leurs chaumières couvertes de joncs ou de mousse verdâtre composent des villages parmi lesquels on peut citer Maretz, Maresche, Mareul, Maroilles (*Maricola*), Clairmarais, Palluel (*Palus*).

XIII. Les animaux eux-mêmes apportent leur contingent à cette foule d'indications de localités rurales. On distingue sous ce rapport : Armentières (*Armentaria*), ainsi appelé des grands troupeaux (*armentis*) qui y sont nourris; — Brebières (*Berbicariæ*); — Beuvry, Bouvines, noms produits par la race bovine; — Loison, Plumoison, Oye. Dès le second siècle, le nord de la Gaule était renommé par les volatiles de ce nom qu'il expédiait à l'Italie.

Il n'est pas jusqu'aux animaux féroces dont le nom ne se produise parmi les désignations des villages. Tel est le loup si redouté des bergeries. De son nom ont été appelés dans nos régions Louverval, Louvet, Louvil, Louvroil, Canteleu.

XIV. Comme à l'époque celtique, beaucoup de villages gallo-romains tirent leur nom soit de leur situation ou de la topographie, soit du voisinage des eaux.

Pour quelques-uns, c'est le mot lieu *(locus)* qui sert à les désigner; tels sont : Bas-lieu, Haut-lieu, Beaulieu, Gonnelieu.—Quant à d'autres, érigés sur une proéminence, c'est à leur assiette qu'ils doivent leur nom; il suffit de citer comme exemples: Mons, Beaumont, Brunémont, Caumont, Cormont, Fermont, Faumont, Flaumont, Hautmont, Limont, Monchy-Preux (*Mons Petrosus*), Montigny, Monchaux.—D'autres bourgades, humblement assises dans une vallée, tirent leur nom de cette position modeste qui les met du moins à l'abri des tempêtes, comme Belval, Blangerval, Boyaval, Dréval, Orsinval.

Les eaux, les fontaines, les rivières, les cours d'eau tiennent primitivement dans nos contrées une trop large place pour ne pas aussi coopérer largement à la dénomination des villages. Ici encore les exemples abondent: Aix, Fontaine, Fontes, Cerfontaine, Englefontaine, Limonfontaine, Tortefontaine; — Puiseux (de *Puteus*), ra, rieu (*rivus*), Ruisseauville, Escaudin, Escaudeuvre.

XV. L'établissement rural ou la *villa*, au lieu de former d'abord un village entier, se réduit parfois à des proportions plus restreintes. Tel est le *villaris* ou *villare*, sorte de hameau composé ordinairement de dix ou douze maisons. On compte encore aujourd'hui parmi nos villages : Villers, Biefvillers, Bienvillers, Ervillers, Grevillers, Hautvillers.

La *villula* ou petite *villa* n'est qu'une modeste habitation de colons ou une simple métairie. Dans notre pays d'Artois, les noms de Vieuvireul (*Vetus Villula*) et de

Neuvireul (*Nova Villula*) retracent le souvenir de ces exploitations secondaires.

Sous les Romains, le nom de *Mansus* ou *Mansio* indique également un groupe ou une réunion d'habitations sises dans les champs. De là dans nos pays le nom de Metz contracté de *Mansus*, comme par exemple Metz en Couture (*Mansus in culturâ*), Beaumetz (*Bellus Mansus*), Jolimetz.

Le *Mansionile* est un diminutif qui exprime une réunion encore moins nombreuse de colons. De là les noms de Maisnil, Mesnil (contracté de *Mansionile*), Caumesnil (*Calidum Mansionile*), Haut-Mesnil (*Altum Mansionile*).

Ces simples indications peuvent donner une idée du large et vivace développement que reçut dans nos contrées l'élément romain, non pas seulement dans les villes, mais même dans les campagnes. S'il y fleurit avec moins d'éclat que dans les provinces méridionales, si son expansion y fut moins complète et moins brillante, on ne peut méconnaître qu'il n'y ait poussé de fermes et profondes racines. Les découvertes d'antiquités romaines qui se font encore si fréquemment, même de nos jours, en sont la preuve irrécusable.

SECTION III.

ANCIENS VILLAGES GERMANIQUES.

I. Population tudesque du nord de la Gaule.

II. Les Nerviens.—Leur origine et leur arrivée dans la Gaule-Belgique.

III. Les Ménapiens.

IV. La cité et le canton germanique (*Stadt und Gau*).—Leurs institutions.

V. La commune (*Gemeinde*).

I. Deux siècles environ avant l'ère chrétienne, les Celtes ou Kimris-Belges du nord de la Gaule, entamés par des races germaniques, avaient dû leur céder une partie des régions qu'ils avaient jusque-là occupées. Vers ce temps en effet, des peuples tudesques qui erraient sur les bords du Rhin avaient franchi ce fleuve et opéré un premier mouvement sur la Meuse et sur l'Escaut. Progressivement leurs bandes deviennent plus nombreuses et plus compactes, et à côté des Kimris-Belges de race celtique, on distingue des populations d'une origine toute différente, parlant une autre langue, adorant d'autres divinités, ayant d'autres coutumes et d'autres mœurs : ce sont des enfants de la Germanie, de farouches adorateurs d'Odin, qui viennent disputer aux fils d'Hésus leurs anciennes demeures.

Parmi ces peuples intrépides et aventureux figurent les Nerviens et les Ménapiens.

II. Les premiers qu'on voit paraître sont les redoutables Nerviens qui s'énorgueillisent outre mesure de leur origine germanique (1). Après avoir traversé le Rhin, ils se

(1) Nervii circa affectationem germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt. (Tacite, *de moribus Germanorum*),

cantonnent d'abord sur les rives de la Meuse. Mais poussés plus tard par d'autres peuples germains, ils s'avancent vers le nord de la Gaule. C'est entre la Sambre et l'Escaut, c'est sur les bords de la Dyle et de la Hayne qu'ils arrêtent leurs courses errantes. Se fixant dans ces lieux après de si longues marches, ils se bâtissent des demeures, soit sur les hauteurs qui dominent le pays d'alentour, soit dans les plaines fertiles arrosées par des cours d'eau, soit dans les éclaircies de l'immense forêt Charbonnière, sur le contour de laquelle ils trouvent du hêtre pour s'abriter et se chauffer, des herbages pour les bestiaux, des animaux sauvages et du gros gibier pour la chasse. Ce sont donc l'ancien Brabant avec la région où fut plus tard Louvain, la forêt Charbonnière, le pays de Fagne, le Haynoo et les bords du Rhyen qui deviennent leurs séjours. Plusieurs petites peuplades kimris-belges, qu'ils trouvent dans ces parages, et avec lesquelles ils se fondent plus tard, sont contraintes à subir leur domination.

III. Les sauvages Ménapiens à leur tour, se pressant à la suite des Nerviens, poussent ce peuple devant eux. Lorsqu'ils ont passé le Rhin, ils viennent de même s'installer dans les régions du nord de la Gaule. Formant une sorte d'hémicycle à l'extrémité de celles-ci, ils s'étendent depuis Kessel, entre les bouches de la Meuse et de l'Escaut, et s'échelonnent le long de l'Escaut et de la Lys jusqu'aux rivages de la mer en face de Cassel (*Castellum Menapiorum*).

Le territoire spacieux sur lequel ils s'éparpillent, au milieu des landes, des lagunes et des marais, embrasse

les pays qui composent la cité gallo-romaine des Ménapiens, plus tard le diocèse de Tournai.

Dans ces vastes espaces, trois grandes circonscriptions sont principalement occupées par les Ménapiens.

C'est en premier lieu l'immense pays où ils s'établissent d'abord et qui reçoit le nom de *Menapiscus;* il englobe les cantons qui dans la suite ont formé le Tournaisis, le Courtraisis et le *Menapiscus* proprement dit ; — ce sont d'autre part les plages maritimes qui s'étendent vers l'Océan sur une partie de la Flandre Occidentale; — c'est en troisième lieu entre la Lys, l'Escaut et la Scarpe, une large étendue de marais, de bois et de paturages à laquelle on donne le nom de *Pabula* ou *Pévèle.*

IV. Chez les Nerviens et les Ménapiens, les uns et les autres de race germanique , les institutions sont à peu près les mêmes. Outre la cité qui embrasse l'ensemble du territoire et de la nation, on y distingue le *Gau* ou canton et la commune (*Gemeinde*).

Le gouvernement peu compliqué est confié à un chef de guerre entouré d'un sénat qu'il consulte. Le chef est élu probablement entre les plus braves et les plus distingués. Son pouvoir est contre-balancé par le sénat et par l'assemblée générale. Le sénat, de concert avec le chef, statue sur les affaires d'un moindre intérêt. La décision des plus importantes est réservée à l'assemblée générale composée de tous les hommes libres (*Frilingen*). Les chefs des familles nobles (*Adelingen*) sont en même temps sénateurs. César fait connaître qu'il eut à combattre six cents sénateurs nerviens (V. *de Bello-Gallico*, liv. II, p. 28).

Le canton est une division de la cité. Les Germains

lui donnent le nom de *Gau* (1). Chez les Nerviens, le Bracbant ou Brabant, le pays de Fagne, la Forêt Charbonnière, le Haynoo ou Haynegau, le pays de Rhyen, forment autant de cantons distincts. Quant aux Ménapiens, nous avons indiqué plus haut leurs principales subdivisions territoriales. Chaque canton ou gau est administré par des notables que président quelques vieillards respectables, guerriers ou prêtres. Plus tard la dénomination de ce vieillard aux cheveux gris (*grau*) devient une dignité, et le *grau* se convertit en *grav* ou *graf*, chef de canton dont le titre correspond à celui de *comes* ou *comte*.

V. La commune (*Gemeinde*) forme la dernière subdivision de la cité germanique. Elle comprend un ensemble d'habitants réunis au même endroit. Quand les Nerviens, et ensuite les Ménapiens, ont occupé des parties jusque là inhabitées du nord de la Gaule, ils se distribuent entre eux le territoire qu'ils ont envahi. Prenant possession des lieux les plus favorables à la construction des villages, ils répartissent le terrain entre les chefs de bande et les pères de familles. De temporaire et de collective qu'elle était, la propriété devient alors permanente et individuelle. Dans son développement progressif la bourgade se compose de manoirs ou de domaines distincts, séparés par des haies vives ou des fossés (2). Les maisons n'y sont

(1) De là les noms d'un certain nombre de circonscriptions, telles que le Rhingau, le Brisgau, le Sundgau, le Westgau, le Nordgau, le Thurgau, le Speiergau.

(2) Pour se garantir contre les incursions des bandes à cheval et contre les dépradateurs circonvoisins, les Nerviens, dit César, ont l'habitude de tailler et de courber de jeunes arbres dont les longues branches entrelacées

pas contiguës et pressées comme dans beaucoup de nos localités actuelles. Des demeures plus ou moins spacieuses sont érigées sur divers points au milieu de cultures, de plantations ou d'enclos. Quelques exploitations appartiennent à de riches propriétaires et renferment de vastes dépendances, des écuries, des étables, des bergeries. Des colons et des serfs, dont les habitations se groupent ou s'échelonnent à peu de distance, sont attachés au principal manoir, ou répartis dans des annexes secondaires.

Chaque commune a donc sa circonscription à part. Quelquefois cependant plusieurs communes se réunissent ou confondent leur territoire pour des usages de bois indivis ou des pacages de marais limitrophes. C'est ce qu'on nomme des associations de limites (Markgenossenschaften).

VI. Après cet aperçu général de l'établissement et des institutions, tant des Nerviens que des Ménapiens, essayons de rechercher et de constater en quels lieux ils se fixent plus spécialement, et quelles sont dans leurs subdivisions territoriales les bourgades fondées ou occupées par eux.

On a vu que les Nerviens étaient arrivés les premiers. Encore barbares, mais redoutables par leur force et leur ardeur guerrière, ils ne sont arrêtés par aucun obstacle. Ils se cantonnent successivement sur les bords de la Meuse, de la Sambre, de l'Escaut et de la Dyle. Les plus hardis pénètrent même jusqu'aux confins des Atrebates et des Veromanduens. D'anciennes populations

de ronces et d'épines forment une espèce de mur impénétrable à l'œil même. « Teneris arboribus atque inflexis crebrisque in latitudinem ramis enatis » et rubis sentibusque interjectis »... (liv. 11, chap. 17.)

Celto-Belges, les Centrons, les Leuvaciens, les Gorduniens, les Grudiens, les Pleumosiens sont subjugués par eux et contraints à devenir leurs tributaires (1).

Lorsque les Romains, guidés par Jules-César, viennent attaquer la Gaule-Belgique, les Nerviens se distinguent parmi les peuples coalisés contre eux. Dans la sanglante bataille de la Sambre (livrée près de Haumont), ils balancent la fortune du conquérant et ne sont vaincus qu'après des prodiges de valeur. A la suite de cette bataille, où la race et le nom des Nerviens furent presqu'anéantis, les vieillards, réfugiés dans les marais avec les femmes et les enfants, ne voyant plus d'obstacle pour le vainqueur ni de sûreté pour les vaincus, envoyèrent vers César et se soumirent. En retraçant l'infortune de leur nation, ils dirent que de six cents sénateurs il n'en restait que trois, que de soixante mille guerriers cinq cents à peine survivaient. César, pour paraître user de clémence envers des malheureux et des suppliants, s'empressa de pourvoir à leur conservation; il ordonna qu'on

(1) De longues controverses se sont élevées sur les deux questions de savoir ce qu'étaient ces cinq peuples désignés par Jules-César (*de Bello-Gall.*, V. 39), et quels étaient les lieux occupés par eux.

Sur la première question on peut croire que ces peuples étaient de race celto-belge et de la grande famille des Kimris-Belges. Outre que leurs noms paraissent être plutôt celtiques que germains, il est probable qu'à l'époque de l'invasion des Nerviens ils ont mieux aimé accepter le joug de ceux-ci que de quitter leurs foyers ou de s'exposer à être exterminés.

Sur la question de savoir où habitaient ces cinq peuplades, on peut conjecturer qu'elles étaient placées soit à l'extrémité orientale du territoire des Nerviens, tel qu'il a été circonscrit par les Romains, c'est-à-dire vers la naissance de l'Escaut, dans la partie où ont été plus tard les cantons de Cambrai et de Valenciennes, soit sur les confins de ces cantons vers la Sensée, le confluent de la Scarpe avec l'Escaut, ou encore vers la Marque et la Deûle.

leur rendît leur territoire et leurs places fortes et défendit à leurs voisins de leur faire aucun mal (1).

Malgré les pertes énormes qu'ils avaient éprouvées, les Nerviens ne tardent pas à se remettre de ce désastre. Leur cité est réorganisée par les Romains, avec Bavai (*Bagacum*) pour chef-lieu. Leur territoire est limité d'un côté par l'Escaut, de l'autre par la mer et vers l'est par les Deux-Helpes.

Renommés par leur force et leur bravoure, les Nerviens deviennent d'utiles auxiliaires pour l'armée romaine. A la grande journée de Pharsale, ils combattent vaillamment pour Jules-César, qui naguères les avait vaincus. Sous les empereurs, un corps de Nerviens sert avec honneur parmi les troupes. Au IV[e] siècle, on voit figurer des sagitaires nerviens dans les gardes du palais (*auxilia palatina*). Une cohorte de Lètes-Nerviens est cantonnée à Famars, tandis que sous les ordres d'un préfet militaire une flottille est chargée à Quartes de défendre les abords de la Sambre. Une circonscription territoriale porte le nom de *Tractus Nervicanus* (V. *Notitia imperii occident.*, p. 34, 139 et 140).

Sous la domination romaine, les Nerviens (de race tudesque, comme on l'a vu) tendent de plus en plus à se séparer en deux corps de populations. D'un côté, sur les bords de la Dyle, des Deux-Nèthes et du Rhyen se concentrent les vieux Nerviens encore attachés tout entiers à leurs anciennes coutumes, à leur culte, à leur idiome, à

(1) Quos Cæsar ut in miseros supplices usus misericordià videretur, diligentissimè conservavit, suisque finibus atque oppidis uti jussit, finitimis imperavit ut ab injurià et malo se suosque prohiberent (*De Bello-Gall.*, *II*, *28*).

leur nationalité germanique; de l'autre, sur les rives de la Sambre, de la Hayne, d'autres Nerviens mélangés empruntent par degrés les mœurs, les croyances, la langue des Romains. De là, en réalité, des Germano-Nerviens et des Gallo-Nerviens.

VII. C'est ainsi que les Nerviens, qui ne formaient primitivement qu'un seul corps de nation, se divisent par la suite en deux groupes et composent deux familles. Les Germano-Nerviens, refoulés du côté du nord et de l'Océan, conservent leurs mœurs natives et leur rudesse originelle. Ils vivent retirés au milieu de leurs bois, de leurs marécages, de leurs plaines humides, et longtemps leurs habitations présentent le même aspect rustique et la même grossièreté; ce n'est qu'avec lenteur que quelques éléments de civilisation pénètrent parmi eux. S'habituant pourtant à façonner le bois et le fer, ils érigent successivement leurs premiers villages. Aux produits que leur donne la culture, ils joignent par degrés les avantages que leur offrent les confins des forêts et le voisinage de la mer. Aux premiers efforts de l'industrie s'ajoutent, parmi eux, les essais d'un commerce naissant. Ils changent les grains qu'ils récoltent, le poisson qu'ils pêchent, les fourrures des animaux dont ils s'emparent. C'est sur les bords de la Dyle et de la Senna, de la Dendre, des Deux-Nèthes et du Rhyen que s'élèvent leurs plus anciennes bourgades. Ce sont les cantons où ont été fondées plus tard les villes de Bruxelles, d'Alost, de Paemele, de Malines et d'Anvers, de Grammont et de Halle, qui deviennent leurs principaux siéges (1).

(1) Un Pouillé du XIVe siècle, publié par le savant docteur Le Glay à la suite de son excellent *Cameracum christianum*, offre de précieux renseigne-

VIII. Tandis que ces farouches habitants des forêts ou du littoral gardent leur vieil esprit germanique et persévèrent dans leurs anciennes coutumes, d'autres Nerviens échelonnés sur les bords de la Sambre, de la Hayne, ou de leurs affluents, se dépouillent peu à peu de leur rude écorce et de leur âpre physionomie. Dans le Cambrésis et le Hainaut, où ils s'installent, ils se rapprochent de plus en plus des Gallo-Romains, dont ils empruntent les usages, la religion et la langue. Leur fusion progressive avec les Centrons, les Gorduniens et les autres peuplades celto-belges subjuguées par eux, leur contact avec les troupes romaines dans les garnisons et les guerres, l'expansion de l'élément romain à Bavai, à Famars et à Quartes, tout concourt à accélérer cette transformation.

L'établissement de la colonie de Bavai, les développements de cette cité chef-lieu, son érection en ville municipale, la création de municipes secondaires amènent surtout de merveilleux changements. De toutes parts

ments sur l'ancien territoire des Nerviens. Le diocèse de Cambrai qui y correspond, comprend à cette époque les cinq archidiaconés de Cambrai, de Valenciennes, de Hainaut, de Brabant et de Bruxelles. L'archidiaconé de Bruxelles, dont celui d'Anvers a été démembré plus tard, se compose des quatre décanats de Bruxelles, d'Alost, de Paemele et d'Anvers. L'archidiaconé de Brabant, partagé entre les Germano-Nerviens et les Gallo-Nerviens, embrasse le Brabant germanique et le Brabant wallon. Au premier appartiennent les décanats de Grammont et de Halle, au second les décanats de Chièvres et de St.-Brice. C'est dans les six décanats de Bruxelles, d'Alost, de Paemele, d'Anvers, de Grammont et de Hall que se trouvent les anciennes demeures des Germano-Nerviens. C'est là que se montrent tous ces vieux villages, dont le nom révèle, à n'en pas douter, une origine tudesque. C'est là que se sont abrités et que sont restés purs de tout alliage romain les descendants des fiers combattants de la Sambre, renforcés par intervalles d'autres bandes germaniques.

rayonne la civilisation romaine, et la barbarie des Paleo-Nerviens s'efface ou recule devant elle. Dans les cantons qui composèrent plus tard les archidiaconés de Cambrai, de Haynaut et de Valenciennes, les Neo-Nerviens sont en très grande majorité. Le Brabant lui-même se partage en deux fractions, dont l'une forme le Brabant gallo-romain ou wallon (1).

IX. Le second peuple germanique, qui dans l'ordre des temps vient envahir le nord de la Gaule, est celui des Ménapiens. Cette nation de sang tudesque paraît avoir appartenu aux races qui occupaient la haute Germanie, à la différence des Saxons, cantonnés sur les plages maritimes, et dont quelques bandes viennent dans la suite peupler la Flandre (2).

Difficilement vaincus par Jules-César, les Ménapiens ne sont subjugués que sous Auguste; et encore, au milieu

(1) D'après le Pouillé dont il vient d'être question, des cinq archidiaconés que renferme l'ancien diocèse de Cambrai, trois, ceux de Cambrai, de Haynaut et de Valenciennes contenant ensemble dix décanats, et de plus deux décanats de l'archidiaconé de Brabant, appartiennent presque tout entiers à l'élément gallo-romain, de sorte que celui-ci possède douze décanats sur dix-huit; savoir : dans l'archidiaconé de Cambrai, les décanats de Cambrai, du Cateau et de Beaumetz; dans l'archidiaconé de Haynaut, les décanats de Bavai et de Maubeuge, de Binch et de Mons; dans l'archidiaconé de Valenciennes, les décanats de Valenciennes, d'Haspres et d'Avesnes; dans l'archidiaconé de Brabant, les décanats wallons de Chièvres et de St-Brice; de sorte qu'il ne reste à l'élément germanique que les six décanats indiqués plus haut, de Bruxelles, d'Alost, de Paemele, d'Anvers, de Grammont et de Halle.

(2) De là une différence sensible entre l'idiome des Ménapiens flamands de Gand, et celui des Saxons flamands de Bruges. De là aussi l'antagonisme qui s'est révélé maintes fois entre les villes de Gand et de Bruges.

de leurs bois et de leurs marais, échappent-ils souvent à l'action de la puissance romaine. (V. CÆSAR, *Comm.*, III, 28.)

De même que le gouvernement impérial avait créé une cité ou circonscription nervienne dont le chef-lieu était Bavai, il organise une cité ménapienne qui a pour centre la ville de Tournai. Mais si, dans le rayon d'alentour, l'élément germanique se retire devant la prédominance romaine, il est loin d'être anéanti.

Vers la fin du IIIe siècle de J.-C., les Ménapiens font encore parler d'eux. Un militaire de la Ménapie, s'élevant de degrés en degrés jusqu'aux postes les plus éminents, Carausius, va même jusqu'à se revêtir de la pourpre (1).

Au IVe siècle, les Ménapiens continuent de figurer avec honneur parmi les troupes de l'Empire, où ils composent plusieurs corps, notamment une des trente-deux légions sous le nom de *Menapii seniores* (V. *Notitia imperii occident.*).

(1) L'empereur Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, pour repousser les invasions maritimes des Saxons et des Francs, avait fait équiper une flotte à *Gessoriacum* ou Boulogne. « Il en confia, dit Gibbon, le commandement à Carausius, ménapien de la plus basse origine, qui avait longtemps signalé son habileté comme pilote et son courage comme soldat. L'intégrité du nouvel amiral ne répondit pas à ses talents. Lorsque les pirates de Germanie sortaient de leurs ports, il favorisait leur passage; mais il avait soin d'intercepter leur retour, dans la vue de s'approprier une partie considérable des dépouilles qu'ils avaient enlevées. Déjà Maximien avait ordonné la mort de ce traître, lorsque celui-ci, après s'être assuré des barbares, se rendit de Boulogne en Bretagne, gagna les troupes romaines qui s'y trouvaient et prit audacieusement le titre d'Auguste. Il acquit une telle puissance que les deux empereurs durent traiter avec lui et le reconnaître comme souverain de la Grande-Bretagne. Pendant sept ans il conserva son pouvoir et périt assassiné par Allectus, un de ses officiers. (V. GIBBON, t. II, p. 317, trad. de M. Guizot; TILLEMONT, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 6.

Vers la même époque, alors que la puissance romaine est si violemment attaquée par les barbares, le territoire des Ménapiens comme celui des Nerviens se garnit sans doute de forteresses et de moyens de défense. La ville centrale de Tournai, les deux municipes de Wervick et de Courtrai sont entourés de murailles et de fortifications. Du même temps aussi date le château de Cassel, *Castellum Menapiorum*, occupé par une population ménapienne, quoique situé sur le territoire des Morins.

Dans la hiérarchie administrative, sous le ressort de Tournai, se rangent deux cantons et deux municipes habités par des Ménapiens. Ce sont le *Menpiscus pagus*, entre l'Yser et la Lys, chef-lieu *Viroviàcum*, Wervick; — le Courtraisis, *Cortoriacensis pagus*, entre la Lys et l'Escaut, chef-lieu Courtrai. — Un nouveau municipe, Gand avec son château-fort, s'élève ensuite au confluent de la Lys et de l'Escaut (1).

Au moyen-âge, le diocèse de Tournai continue jusqu'au XVI[e] siècle de correspondre à l'ancienne cité des Ménapiens. Ce diocèse comprend les trois archidiaconés de Tournai, de Gand et de Bruges. L'archidiaconé de Tournai em-

(1) Dans la vie de St.-Eloi, évêque de Noyon et de Tournai, écrite au VII[e] siècle par St.-Ouen, évêque de Rouen, Gand est rangé parmi les municipes avec St.-Quentin, Tournai, Noyon et Courtrai. Quelques auteurs font même remonter jusqu'à Jules-César la fondation de Gand. Mais si cette tradition, incertaine du reste, a quelque fondement, ce n'est point à Jules-César qu'elle doit être appliquée, mais au César Julien qui fut gouverneur des Gaules de 355 à 361, sous l'empereur Constance. Dans les traditions historiques, la confusion perpétuelle de Jules-César avec le César Julien répand, surtout en ce qui concerne les camps romains, une regrettable obscurité. Quoi qu'il en soit, un assez grand nombre d'antiquités romaines découvertes soit à Gand, soit dans les environs, permet de croire que les Romains avaient créé dans ces contrées des établissements considérables.

brasse les quatre décanats de Tournai, de Seclin, d'Helchin et de Courtrai. Dans les deux premiers de ces décanats, l'élément gallo-romain se développe et se perpétue avec plus de vitalité. Là aussi sont restées d'anciennes familles celto-belges, et plus d'une localité révèle encore par son nom leur idiome et leur nationalité. Le décanat d'Helchin se compose de deux parties, l'une celtique, l'autre tudesque, et en se démembrant, produit le doyenné d'Helchin-wallon et le doyenné d'Helchin-flamand. Le décanat de Courtrai s'empreint de bonne heure d'un autre type germanique; nous verrons des Suèves s'y établir au Ve siècle.

Le second archidiaconé, celui de Gand, qui se compose des quatre décanats de Gand, d'Audenarde, de Roulers et Waes, est presqu'entièrement ménapien. Quoique la civilisation romaine y ait laissé des traces, c'est là qu'est la vraie patrie, l'antique foyer de la nation ménapienne.

L'archidiaconé de Bruges, formé des trois décanats de Bruges, d'Ardenbourg et d'Oudenbourg, se peuple à diverses époques d'une multitude disparate de bandes ou de tribus venues d'outre-Rhin. On y voit apparaître successivement des Saxons envahisseurs du temps de Carausius, des Suèves et d'autres Germains, à la suite de la grande invasion de 407, des Flamings ou Saxons réfugiés au VIe siècle, d'autres saxons transplantés par l'ordre de Charlemagne. Ainsi des douze décanats que renferme le diocèse de Tournai, il n'en reste guères que quatre à l'élément ménapien ou tudesque : ce sont ceux de Gand, d'Audenarde, de Roulers et de Waes.

X. Des bourgades ménapiennes, dont l'ancienne origine germanique paraît le mieux avérée et qu'on peut croire

avoir existé du temps des Romains, se rencontrent aux environs de Gand et d'Audenarde.

Dans le rayon de Gand, on peut citer:

A trois quarts de lieue de cette ville, vers l'ouest, sur la Lys, Tronchienne, en latin *Truncina*, en flamand Dronghene. Un paysan découvrit en 1789, dans une prairie d'alentour, plus de 200 médailles de cuivre revêtues d'une feuille d'étain (ce que les numismates nomment des médailles *saucées*), frappées sous le règne de l'empereur Posthume, de 258 à 267. D'autres médailles y furent trouvées en 1804.

Destelberghe (*villa Thasla* ou *Thesla*), sur l'Escaut, à une lieue de Gand. On y a trouvé, en 1789, à un endroit nommé Berken-Zand, des traces d'habitations qui auraient été incendiées, et en outre deux trésors numismatiques assez considérables, l'un de 75, l'autre de 62 médailles.

Wetteren, aussi sur l'Escaut, à deux lieues et demie de Gand. En 1787, des cultivateurs y déterrèrent à quatre pieds de profondeur trente urnes sépulcrales d'argile cuite; elles étaient remplies de cendre et d'ossements.

Meerlebeke, autre village arrosé par l'Escaut, à une lieue de Gand. On y a découvert à diverses époques un grand nombre de médailles et des urnes cinéraires.

Westren-St-Denis, sur la Lys, à une lieue de Gand. Une magnifique trouvaille de vingt médailles d'or y a été recueillie en 1787 (1).

(1) De Bast, *Recueil d'antiquités rom. et gaul.*, t. 1, p. 70-114. Le même auteur signale encore comme ayant recélé des curiosités romaines les villages ménapiens de Merendré, Sleydinghe, Everghem, Wondelghem, Heusden, Melle, Zwynaerde et Gothem.

Dans le décanat d'Audenarde, on peut indiquer comme très anciennes localités ménapiennes :

Audenarde même, la vieille terre des Ménapiens (*Alden-Aerde*). C'est un des endroits de ce pays où l'on a découvert le plus fréquemment des médailles contemporaines de l'empire romain ; et de plus, des médailles, soit des Gaulois, soit des premiers rois franks.

Peteghem ou Pettinghem, près d'Audenarde. Suivant quelques auteurs, cette localité aurait servi aux Romains de forteresse contre les irruptions des barbares. Ce qui est certain, c'est qu'on y a trouvé de temps à autre des médailles romaines.

Huysse, à une lieue et demie d'Audenarde. D'après une ancienne chronique flamande, on y a découvert à un endroit nommé Méfro, des fondations, des débris de marbre et des médailles du temps de Trajan.

Velsicque (*Velsica* ou *Veltica*), à deux lieues et demie d'Audenarde, est renommée par les antiquités romaines qu'on y a mises à jour. Des ruines assez considérables, des restes de bâtiments, des puits, des œuvres d'art y ont été signalés. On y a trouvé aussi des vases de terre cuite, des urnes, des lampes sépulcrales et des médailles en très grand nombre (1).

Les deux autres décanats, ceux de Roulers et de Waes, appartenant de même aux Ménapiens, ont dû de leur côté posséder de très anciennes localités.

A Roulers même, et dans quelques lieux d'alentour, on

(1) De Bast, recueil déjà cité, p. 114-164. Il mentionne en outre Auweghem, Wanneghem et Wazeghem.

a maintes fois trouvé soit des médailles, soit d'autres antiquités romaines (1).

Dans le quartier de Waes on fait remonter à une époque très reculée des établissements fondés à Waesmunster et St.-Nicolas, à Lokeren, Belcele, Beveren, Temsche, Bornhem et Hingene (2).

Quant à l'archidiaconé de Bruges, qui comprenait les trois décanats de Bruges, d'Ardenbourg et d'Oudenbourg, il y existe, sans aucun doute, des bourgades d'origine ménapienne. Bruges, Slype, Thourout, Oudenbourg sont peut-être de ce nombre; maintes fois on y a rencontré des traces qui rappellent la domination romaine. Mais cette partie du diocèse de Tournai a été le théâtre de tant d'invasions, de migrations et de mutations diverses, qu'il est impossible de préciser aujourd'hui quels sont les villages dont les Ménapiens ont été réellement les fondateurs (3).

XI. Des villages composés de Lètes ou de populations transplantées d'outre-Rhin, viennent à leur tour prendre place sur notre territoire. On sait que sous plusieurs empereurs des tribus ou des bandes germaniques, forcées de se rendre à merci, sont transférées sur divers points de la Gaule-Belgique, où le gouvernement leur assigne soit des terres incultes, soit d'anciennes cultures restées en friche. Ces populations, fixées en différents endroits, s'y enracinent peu à peu. Les baraques, les cabanes qu'elles

(1) V. De Bast, *ibid.*, p. 319, 317 et 321.

(2) *Ibid.*, p. 362-404.

(3) *Ibid.*, p. 322-551.

doivent se construire, forment bientôt de véritables bourgades. Parmi ces Lètes, qui fournissent à l'armée romaine d'utiles auxiliaires, la notice de l'empire d'Occident nomme les Lètes-Astores, les Lètes Nerviens, les Lètes Bataves et les Lètes Gentils. Ces étrangers, à qui il est interdit de contracter des mariages avec des Gallo-Romains, conservent longtemps leur idiome, leurs coutumes et leur religion native. Toutefois, grâce au christianisme, la fusion finit par s'opérer.

XII. A partir de la seconde moitié du IIIe siècle, notamment sous le règne de Dioclétien et de Maximilien, des bandes de pirates saxons, pour qui c'est un jeu de fendre les vagues sur de frêles esquifs garnis de peaux, ne cessent d'infester le littoral du nord-ouest de la Gaule. Ainsi qu'on l'a vu plus haut (V. nº 9, n. 2.), c'est pour réprimer leurs brigandages que, du temps de ces princes, le ménapien Carausius, investi d'un commandement supérieur, est envoyé à Boulogne (1). Mais malgré tous les efforts du gouvernement impérial, les intrépides Saxons continuent long-temps leurs incursions et leurs pillages (2).

(1) V. Eutrope, liv. IX « Cum apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accessisset quod Franci et Saxones infestabant. »

(2) Au livre VIII de ses Epitres (lettre 6e.), Sidoine Apollinaire signale les Saxons comme le plus féroce ennemi des Romains : « Il attaque à l'improviste, il échappe quand on croit le surprendre, il méprise ceux qui l'attendent, il se jette sur ceux qui ne l'attendent pas; s'il poursuit, il vous atteint; s'il fuit, il se dérobe à vos coups. Les naufrages exercent ces barbares et ne les effraient pas. Habitués aux périls de la mer, ils sont pour ainsi dire familiarisés avec eux. Quand la tempête elle-même semble rassurer les plages qu'il doivent envahir et empêcher de voir les agresseurs, ceux-ci, joyeux au sein des flots et des écueils, affrontent le danger sans pâlir, dans l'espoir du butin qu'ils vont amasser. Avant de quitter le rivage et de mettre à la voile, ils

Enhardis par l'impunité, ils ne se bornent plus à ces incursions, et dans leur audace s'établissent même sur plusieurs points du Ponthieu et de l'Armorique. Dès la fin du IVe siècle, on les voit en possession d'une partie du littoral qui porte leur nom (*Littus Saxonicum*). Un assez grand nombre de bourgades y sont successivement créées par eux. La dénomination de ces villages trahit encore aujourd'hui l'origine théotisque de leur fondateur (1).

XIII. D'autres villages doivent leur naissance aux barbares après la grande invasion de 407. On sait comment à cette époque d'affliction et de deuil, d'innombrables essaims de toutes les nations franchissent le Rhin, se débordent sur la Gaule, et y portent sur leurs traces la dévastation, l'incendie et la mort. La plupart de ces bandes ne font que traverser nos provinces comme un torrent destructeur. Quelques-unes cependant s'y arrêtent et s'y fixent. Dans leur nombre figurent les Suèves, dont plusieurs localités rappellent le nom. Dans la Flandre occidentale, à trois lieues et demie de Bruges, un grand village s'appelle Swevezeelle. Dans l'ancien décanat de Courtrai, un autre se nomme Sweveghem. Dans la vie de

désignent par le sort et font périr dans de cruels supplices la dixième partie des captifs, sacrifice d'autant plus affreux que la superstition en est le mobile. » (V. aussi la 9e lettre du même livre et le panégyrique d'Avitus, Carmen VIII).

(1) Au radical saxon *Thun* est ajoutée une préfixe qui indique le plus souvent le nom du propriétaire : Alinga-Thun, Audinga-Thun, Baginga-Thun, Floringa-Thun, demeures ou manoirs d'Alin, d'Audin, de Bazin, de Florin, d'où sont dérivés les noms actuels d'Alincthun, Audincthun, Baincthun, Florincthun, etc.

St.-Eloi, son biographe, St.-Ouen, indique les Suèves à la suite des Flamands, des Anversois et des Frisons (*Flandrenses*, *Andoverpenses*, *Frisiones et Suevi*). Parmi les auxiliaires que s'associe St.-Eloi pour convertir ces barbares, figure un Suève nommé Tituenus, qui périt courageusement dans cette œuvre de dévouement et d'abnégation.

En 880, les Normands, après avoir dévasté la ville de Tournai et tous les monastères voisins de l'Escaut, se bâtissent à Courtrai une forteresse pour y passer l'hiver. De là ils attaquent ensuite et détruisent jusqu'à l'extermination les Ménapiens et les Suèves. (De Bast, *Rec. d'antiq. rom. et gaul.*, t. I, p. 169.)

Parmi les autres Germains qui demeurent dans cette partie de la Gaule-Belgique, on cite encore des Cattes et des Lombards.

On attribue aux Cattes quelques établissements fondés aux environs de Cassel. Une éminence d'alentour aurait de leur nom reçu celui de Catsberg, par corruption appelé le mont des Chats.

Quant aux Lombards, on leur devrait la création de Lombarzide, village de la Flandre occidentale, situé près de Nieuport.

Telles seraient les anciennes bourgades germaniques antérieures aux Francs.

SECTION IV.

VILLAGES MÉROVINGIENS.

1. **Premier établissement des Francs-Saliens dans le nord de la Gaule.— Leur centre à Tournai.**

I. La confédération des Francs, formée elle-même de diverses peuplades, comprend au Ve siècle deux principales nations, les Saliens et les Ripuaires.

Les Saliens tirent leur nom, soit de la *Sala* ou Yssel, rivière de Batavie, sur les bords de laquelle ils avaient précédemment résidé, soit du manoir (en tudesque *Sala*) qu'occupait chaque principal chef de famille. Les Ripuaires sont ainsi appelés, parce qu'ils sont cantonnés sur les rives du Rhin et de la Meuse. Après avoir quitté la terre des Bataves, les Francs-Saliens s'avancent progressivement vers la partie du nord de la Gaule, envahie autrefois par d'anciens compatriotes ; issus comme eux de la race germanique.

Sous Clodion ou après sa mort, les Francs-Saliens se divisent en trois bandes. La première et la plus considérable s'empare de Tournai, cité gallo-romaine de ces Ménapiens dont les aïeux, ainsi qu'on l'a vu, étaient de

sang tudesque ; la seconde bande s'installe à Cambrai, pays possédé jadis par les Nerviens venus également d'outre-Rhin; la troisième se loge à Thérouenne, cité des Morins, où les Saxons et les Ménapiens avaient déjà pris pied. C'est en occupant à demeure ces trois points du territoire que les Francs-Saliens prennent possession du sol gaulois.

Dans les régions dont chacune de ces trois bandes se rend maîtresse, un grand nombre de villages rappellent encore aujourd'hui les noms ou l'idiome des Francs qui les ont fondés (1).

II. C'est à Tournai, ville des Ménapiens, devenue gallo-romaine, ou dans les contrées d'alentour, c'est dans les décanats de Seclin et de Courtrai que les Francs-Saliens viennent placer le premier siége de leur domination. Là est le centre primitif de leur puissance et le berceau

(1) Les villages créés ou augmentés par les Francs-Saliens ont pour la plupart leur nom terminé en *hem*. En langue tudesque, *hem* signifie habitation, maison des champs, et quelquefois château-fort. « Heim, dit Wachter, duo imprimis significat *Tectum* et *communem habitandi locum*.... utrumque Anglo-Saxonibus *Ham*, Francis *Heim*. » — Plus loin le même auteur ajoute : « *Heim* villa, vicus, prædium, græcè Κώμη. . et quoquè civitas, arx, Castellum.... Undè porrò ut quod apud Germanos et Anglos tot villæ et urbes (quas vicos antè fuisse vero simile est), nomina sua in heim et ham exeuntia passim habeant (V. *Dictionarium Germanicum*, col. 689-691. — V. aussi ADELUNG, *Worterbuch der hochdeutschen Mundart*, v° Heim, t. II. col. 1075). Dans nos contrées, parmi les villages qui sont d'origine franque, on peut citer : Bainghem, Balinghem, Bayenghem, Bazinghem, Corbehem, Echinghen, Frelinghien, Gonnehem, Hem, Linghem, Radinghem, Sainghin, Verlinghem. Dans les cantons gallo-romains ou wallons, notamment en Haynaut, la désinence en *hem* prend la forme romane et se change en *ignies* : Baudignies, Bellignies, Bettignies, Bousignies, Busignies, Ghissignies, Gommegnies, Gussignies, Mecquignies, Merignies, Recquignies, Tourmignies, Wignehies, Wargnies.

d'une monarchie qui doit être un jour si glorieuse. Là les princes Mérovingiens échangent réellement leur qualité de chef de bande (*Heerzog*), contre une dignité de roi (*Kœnig*). Ils sont désormais investis de l'autorité politique et se trouvent à la tête d'une nation.

C'est aussi à Tournai, et dans le rayon d'alentour, que les Francs-Saliens conservent au V[e] et au VI[e] siècle leurs groupes les plus importants, leur élément le plus vital, le dépôt le plus considérable de leurs forces sédentaires.

Bien que Clovis, en effet, après sa victoire sur Siagrius en 486, s'éloigne des bords de l'Escaut avec l'élite de ses guerriers, pour aller successivement régner à Soissons et à Paris, les vieux Saliens qui, sous Clodion, Mérovée ou Childéric, s'étaient fixés aux environs de Tournai, n'en restent pas moins dans les lieux qu'ils s'étaient appropriés depuis un demi siècle. Là sont situés ces manses considérables auxquels sont annexés douze bonniers de terre (environ dix-sept hectares), ces vastes domaines ruraux, avec de grandes fermes, des bergeries, des haras qu'ils font valoir à leur profit. Gagnant de proche en proche, ils accroissent leurs possessions et les étendent par degrés, le long des marais ou des cours d'eau, dans les frais herbages ou sur la lisière des grands bois (1).

(1) Aux environs de Lille, le Carembaut *(Quadrum bannum)* est un de ces anciens quartiers dont le nom remonte évidemment à l'époque Mérovingienne. Parmi les villages ou grands domaines, jadis alleux ou bénéfices, qu'on peut supposer avoir jadis appartenu aux Francs-Saliens, on peut indiquer Annapes, Anstaing, Ascq, Bourghelles, Camphin, Carvin, Emmerin, Erquinghem, Faches, Fives, Frelinghem, Hallesmes, Hallain, Hellesmes, Hem, Illies, Lambersart, Marquillies, Radinghem, Sainghem, Wahagnies, Wambrechies, Wannehain.

III. Une autre bande de Francs-Saliens, qui probablement s'était détachée de la précédente sous Clodion ou après sa mort, a pour principal siége la ville même de Cambrai, ou pour mieux dire, le château de Selles, construit par les Romains.

A droite et à gauche de l'Escaut, à des distances plus ou moins éloignées, sont disséminés des établissements formés par les Francs.

Du temps de Clovis, les Francs de Cambrai ont un chef nommé Ragnachaire, flétri dans l'histoire par son immoralité. Ce roi, dit Grégoire de Tours, était si effréné dans ses débauches qu'à peine épargnait-il ses proches parents eux-mêmes. Il avait un conseiller nommé Faron, qui se souillait de semblables déréglements. On dit que quand on apportait au roi quelque mets ou quelque don, ou un objet quelconque, il répétait que c'était pour son Faron, ce qui excitait chez les Francs une extrême indignation. (*Hist. des Francs,* liv. II, ch. 42.) On sait comment Clovis séduisit par ses présents les leudes de Ragnachaire, en leur offrant des bracelets et des baudriers de faux or; comment celui-ci, après la mort ou la défection de ses guerriers, fut pris, avec son frère Sicher, et amené devant Clovis qui les frappa tous deux de sa hache et s'empara de leurs possessions.

IV. C'était principalement du côté de la rive droite de l'Escaut, entre l'Escaut, la Sambre et le Hon, que s'étaient installés les compagnons de Ragnachaire, soit aux environs du Quesnoi et de Bavai, soit sur les lisières ou dans les éclaircies de la forêt de Mormal (partie de la vaste forêt Charbonnière).

On peut remarquer, en effet, comme révélant par leur dénomination une origine franque :

Aux environs du Quesnoi, les villages de Louvignies, Ghissignies, Baudignies;

Non loin de Bavai, Mecquignies, Audignies;

Sur le Hon, Hon-Hergnies, Bellignies, Cartignies;

Du côté du sud-est, sur les bords de la Sambre, ou dans le rayon d'alentour, Landrecies, Obrechies, Ostergnies, Recquignies.

La partie gauche de l'Escaut est celle où les Francs de Cambrai paraissent avoir possédé de moins nombreux domaines. On peut croire que leurs établissements ne se sont guère étendus au-delà de la rive gauche de la Sensée. Dans ce périmètre restreint, les villages de Bantigny et de Hem-Lenglet sont les seuls dont les noms se réfèrent à l'idiome des Francs.

V. Aux confins de la Morinie et du détroit britannique, dans les espaces contigus au *Littus Saxonicum*, sur les bords de la Lys et de l'Aa, prend place une troisième bande de Francs qui a gardé le plus longtemps la langue, les mœurs et les coutumes de cette nation: c'est la bande des Francs de Thérouenne, contemporaine de Cararic.

La fin tragique de ce prince est racontée par Grégoire de Tours. Dans la bataille de Soissons, livrée à Siagrius en 486, Cararic, se tenant à l'écart avec sa troupe, était resté neutre pour se joindre ensuite au vainqueur. Indigné de cette conduite, Clovis marcha contre lui, le fit prisonnier avec son fils, les fit tondre tous deux, et enjoignit que Cararic fût ordonné prêtre et son fils diacre.

Mais sur quelques paroles indiscrètes qui leur échappèrent, ils les fit décapiter. Puis il s'empara de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets. (*Hist. des Francs,* liv. II, ch. 41.)

La principauté de Cararic doit être considérée moins comme un royaume proprement dit que comme une sorte de colonie militaire, qui rayonne à quelque distance dans les cantons d'alentour. Elle embrasse principalement les circonscriptions qui ont formé plus tard la régale de Thérouenne, la châtellenie de St-Omer, le comté de Boulogne, le comté de Guines, la vicomté de Merch, la terre de Ruminghem (1).

Dans ces diverses parties du territoire des Morins, occupées par les Francs, se trouvent d'immenses plaines, des bois, des parties incultes, des marais qui n'attendent que la culture, le défrichement et le dessèchement.

Aussi, indépendamment des localités déjà existantes dont les Francs de Thérouenne se mettent en possession, de nombreux villages sont-ils créés par eux.

VI. On sait quelle est la prédilection des anciens Ger-

(1) On peut croire que la domination de Cararic s'étendait plus particulièrement dans les cantons actuels de Fruges, d'Hucqueliers, de Desvres, de Marquise, de Guînes, de Licques, d'Ardres et d'Audruicq, jusqu'à l'Aa. On trouve en effet dans ce rayon un assez grand nombre de localités, dont le le nom terminé en *hem* indique une origine gallo-franque. Tels sont les villages de Matringhem, Radinghem (canton de Fruges); — Wicquinhem, Bazinghem (canton de Hucqueliers);—Lottinghem, Nabringhem (canton de Desvres); — Maninghem, Leulinghem, Audinghem, Tardinghem (canton de Marquise);—Hardinghem, Hermelinghem, Herbinghem, Sainghem, près de Licques;—Balinghem, Bainghem, Tournehem (canton d'Ardres); — Ruminghem, canton d'Audruicq.

mains pour le séjour des campagnes. Les Francs partagent le même goût. Cette préférence pour la vie champêtre a nécessairement pour résultat de contribuer à l'accroissement et au développement des villages.

Dans les spacieux domaines qui leur sont échus ou qu'ils s'approprient sur les bords de l'Escaut, de la Sambre ou de la Lys, les Francs de Tournai, de Cambrai et de Thérouenne ont toute facilité pour s'adonner aux occupations qui leur offrent le plus d'attrait.

Suivant leur fantaisie ou selon l'avantage qu'ils trouvent, ils peuvent mettre des champs en labourage et créer des exploitations rurales, entretenir des troupeaux de porcs sur la lisière des forêts, élever des bestiaux au milieu des gras paturages, disposer des haras, établir des bergeries dans les prairies entrecoupées de cours d'eau (1); ou bien encore ils peuvent tailler dans les bois, les répartir par coupes réglées, défricher les lieux incultes, pratiquer dans les plaines mouillées des *becques* ou fossés d'écoulement, rendre productifs de fangeux marécages.

Les vastes forêts d'alentour renferment du gibier en abondance et permettent d'y satisfaire la passion la plus prononcée pour la chasse.

Cette inclination des Francs pour la vie des campagnes, la diversité des occupations que celle-ci leur présente, sont attestées par la loi Salique qui les régit. Il est à remarquer, en effet, que ce sont les délits ruraux et les

(1) Dans les actes du XIe et du XIIe siècle, il est encore fréquemment question de ces bergeries, surtout en Flandre. (V. *Mém. du Congrès archéol.* de Dunkerque, 1860, p. 245.)

dommages causés aux champs qui y tiennent la plus large place (1).

VII. Etabli dans le domaine dont il est devenu possesseur, le grand propriétaire franc, pour l'érection de la *villa* qu'il veut créer, a presque sous les yeux pour modèles les maisons des champs des riches Gallo-Romains d'alentour. Ça et là, en effet, s'offrent à ses regards ces belles habitations construites selon les conseils des économistes ruraux, et appropriées au genre de culture qui doit y dominer. Des deux côtés d'un corps-de-logis plus ou moins considérable, s'étendent des écuries, des étables, des bergeries disposées dans la forme d'un carré au milieu duquel est laissée une vaste cour. Sur d'autres points s'élèvent des granges, des hangards, des ateliers de sellerie ou de charronnage, et d'autres dépendances. Les bâtiments qui sont construits, au lieu de chaume pour toiture, se couvrent de la tuile rouge, de la panne vernissée, ou même de la bleuâtre ardoise. Les instruments

(1) Après quelques dispositions sur l'ajournement en justice *(de mannire)*, la loi Salique, dans son titre II, réprime les vols de porcs, et consacre à cette matière 20 articles. Le titre III, *de furtis animalium*, contient 13 articles, qui punissent le vol des animaux de la race bovine. Le titre IV a pour objet le vol des brebis, le titre V le vol des chèvres, le titre VI le vol des chiens de chasse, des chiens de bergers et des chiens de garde, le titre VII la soustraction des oiseaux instruits à la chasse, et des oiseaux domestiques ou sauvages. Le tit. VIII concerne les vols d'arbres, le tit. IX les vols d'abeilles. Le titre X a pour objet le dommage causé dans un champ de blé ou dans un enclos quelconque. D'autres dispositions châtient celui qui a incendié une grange, une meule de grains, uue étable, une écurie, un grenier à foin, une haie sèche ou une clôture (V. tit. XVIII des incendies). Dans un autre titre, des peines sont prononcées contre diverses sortes de délits ou de vols commis dans des propriétés rurales.

aratoires, les harnais, les attelages, tout s'y présente sous une forme perfectionnée.

Parfois, la *villa*, au lieu de constituer une propriété purement individuelle, se produit sous un caractère collectif et compose un village proprement dit, partagé entre divers maîtres. C'est ce que semble supposer le titre XLVII de la loi Salique, intitulé : *De eo qui villam alienam occupaverit, vel si duodecim mensibus eam tenuerit.* Aux termes de l'article 1er de ce titre, si quelqu'un veut venir résider dans un domaine ou village (*in villam*), et si quelques-uns de ceux qui y demeurent refusent de le recevoir, le nouvel arrivant n'a pas la permission de s'y établir. On a pensé que le mot *villa* dont se sert ici la loi ne désigne pas seulement une propriété particulière, mais un domaine collectif ou un village (1).

VIII. Les grands, les princes de la famille royale, les monarques eux-mêmes partagent le goût de la nation pour l'air libre de la campagne, pour la vie agricole, pour les plaisirs de la chasse; parmi les vastes domaines qui leur sont échus, les rois Mérovingiens possèdent sur divers points de leurs États, notamment dans le nord de la France, de ces grandes *villas* de plaisance où ils aiment à résider par intervalles (2).

(1) L'acception du mot *villa* est double dans la loi Salique, dit M. Pardessus. Souvent il désigne une propriété particulière composée de bâtiments et de biens ruraux; c'est ce qu'il signifie dans le titre XVI et dans la bonne latinité. Mais un grand nombre de documents cités par Ducange, voc. *villa*, atteste que ce mot signifiait aussi un certain arrondissement de territoire, tel que sont aujourd'hui les communes et les hameaux (V. loi Salique, p. 389, note 527).

(2) V. Mabillon, *de re Diplomaticâ*, liv. IV;—Adr. de Valois, *Notitia Galliarum;* Ducange, Glossaire aux mots *Palatium* et *Foresta*.

Presque toutes ces maisons royales sont aujourd'hui détruites. Mais, quoique passagère, leur existence n'a point été stérile. La plupart ont produit des bourgades ou des centres de population plus ou moins considérables.

On ne doit pas s'étonner de voir ces grandes habitations des rois devenir le noyau d'un village ou d'une localité. Plusieurs causes concourent à ce résultat :

Destinées à recevoir le monarque, à être honorées dés visites de la Cour, elles sont plus étendues, plus importantes, mieux tenues, mieux cultivées.—Elles sont pourvues d'un personnel plus nombreux, comptent plus de colons et de serfs, plus d'artisans, de travailleurs, d'auxiliaires attachés à l'exploitation.—Les avantages qu'elles présentent donnent plus de prix aux propriétés privées, et amènent des possesseurs.—Les routes qui y abordent sont en meilleur état; elles se distinguent par leur largeur et leur belle plantation.

Quand le roi y vient, il est d'ordinaire escorté d'une grande suite, qu'il faut loger au palais même ou dans les alentours. Il y est parfois accompagné de gardes, de hauts dignitaires, de leudes ou d'antrustions, et même d'officiers de justice.—On y tient aussi dans quelques circonstances des assemblées politiques, des conciles, des sessions judiciaires ; on y reçoit des ambassadeurs, des envoyés, des évêques et d'autres membres du haut clergé.

Tout ce train royal, toutes les dépenses que font les hôtes de ces grandes maisons, attirent des marchands, des fournisseurs, des aubergistes, des taverniers, et temporairement des solliciteurs, des délégués, des visiteurs,

et même des curieux. De là, une population de plus en plus croissante et de nouvelles sources de prospérité.

Sans parler de Compiègne, de Fontainebleau, de Saint-Cloud, de Saint-Germain, on peut citer comme anciennes résidences royales: Athies-en-Vermandois (*Atheiæ*), Attigny (*Attiniacum*), Braine-sur-Vesle (*Branna, Brennacum*), Chelles (*Cala*), Corbeny, Crécy, Crespy, Crouy près de Soissons, Donchery, Douzy, Fère-en-Tardenois, Hesdin, Juvigny, Lagny, Lens-en-Artois, Lestines, Maumaques, Orville, Pont-Ste.-Maxence, Quantovicus près d'Etaples, Roucy, Samoussy, Servais, Trouci, Verberie.

IX. Dans les derniers temps de l'empire, les Romains avaient garni les régions limitrophes et les passages des rivières d'une multitude de forteresses destinées à arrêter les incursions des barbares. Après eux, les Francs-Saliens, pour assurer leur conquête ou se garantir eux-mêmes des agressions, s'emparent des lieux fortifiés qui leur conviennent le mieux, ou en créent de nouveaux. Parmi ces châteaux-forts qu'ils occupent ou qu'ils construisent, nous nous bornons à rappeler ceux de Péronne, de Nobiliacus près d'Arras, de Vitry, de Douai.

Péronne (*Petrona*), forteresse entourée de *pierres*, existait du temps de Clovis I[er]. Ste.-Radegonde, épouse de Clotaire I[er], s'y trouvant un jour, racheta généreusement la liberté de plusieurs détenus dont les plaintes avaient frappé ses oreilles (V. Fortunat, *in vitâ S.-Radegund.*). Sous Dagobert et Clovis II, le château de Péronne était possédé par Erchinoald ou Archambaud, qui fut maire du palais et avait pour frère le duc Adalbald, de Douai (1).

(1) Le roi Dagobert assigna, dit-on, pour dot la ville de Péronne, ainsi

Nobiliacus ou *Nobiliacum* était un château-fort contigu à la cité d'Arras, et où fut fondée, en 673, sous Théodoric III, la célèbre abbaye de St.-Vaast (1).

Victoriacum, Vitry-en-Artois, situé sur la Scarpe (à 7 kilomètres de Douai), est célèbre par l'assassinat de Sigebert Ier, en 575. Ce prince, dans la vue de détrôner son frère Chilpéric, contre lequel il était en guerre, avait mis en mouvement toutes ses forces. Tandis que Chilpéric était réfugié dans Tournai avec sa femme Frédegonde et ses enfants, Sigebert, pour se faire proclamer roi par les Francs de Neustrie, avait fixé à Vitry le lieu de la réunion générale où il devait être élevé sur le pavois. C'est avec intelligence que cet endroit avait été choisi. Là, en effet, pouvaient arriver par les grandes voies romaines les Francs de Cambrai et de Thérouenne. De là aussi, afin d'aller attaquer Tournai, on pouvait diriger sur cette cité les forces assaillantes, d'un côté par la voie d'Hénin-Liétard et d'Evin, de l'autre par la route plus abrégée qui côtoyait Douai et Orchies, tandis que le cours de la Scarpe permettait d'envoyer par bateaux des provisions et des instruments de siége. On sait quel fut le dénouement tragique de ce grand drame, et comment Sigebert, après avoir été solennellement déclaré roi, à Vitry, périt, le jour même de la cérémonie, sous les coups des émissaires de Frédegonde (2).

que d'autres localités, à sa fille Rothilde, morte peu après sans enfants. Revenue au fisc, Clovis II la donna à son parent Erchinoald, que les habitants de Péronne considérent comme leur premier châtelain (V. M. DECAGNY, *l'Arrondissement de Péronne*, p. 89).

(1) V. nos *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de St.-Vaast.*

(2) V. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. ecclésiast. des Francs*, liv. IV, ch. 46.— BALDERIC, liv. II, ch. 16.

Douai (*Duacum*) était une ancienne forteresse qui, sous Dagobert, échut aux deux jeunes princes Erchinoald et Adalbald, et dont le château fut restauré par eux (1).

X. Héritiers de l'autorité des empereurs, les rois gallo-francs ont, comme eux, un fisc et un domaine national dont font partie toutes les terres qui viennent à leur échoir, soit par le résultat de la conquête, soit par l'effet de condamnations judiciaires, de spoliations violentes, de déshérences, ou à tout autre titre (2).

Parmi les propriétés de ce genre, il en est de très considérables qui ont pour siége ou pour annexe une grande exploitation. A celle-ci sont attachés des colons et des serfs, désignés dans les anciens actes sous les noms de *fiscalini*, de *servi fiscales*, d'*homines regii*. Leurs habitations, groupées ou disséminées autour du principal manoir, donnent facilement naissance à un village.

Il serait trop long d'énumérer tous les domaines du fisc situés dans nos contrées du nord. Nous nous bornerons à citer :

Lambres (*Lambrœ*), fisc royal, où fut apporté et enseveli, en 575, le corps du roi Sigebert, lorsque ce prince eût été assassiné par deux émissaires de Frédegonde. L'ancien manoir de Lambres, côtoyé d'un côté par le principal lit de la Scarpe, de l'autre par des dérivations de cette rivière et par un bras de la Sensée, est admira-

(1) V. Jacq. de Guyse, *Annales de Haynaut*, t. VI, p. 483.

(2) De là le nom de *fiscus regius*, de *fiscalis terra* ou *villa*, de *fiscus dominicus* donné à ces sortes de propriétés; de là aussi la locution *fisco sociare* ou *addicere*, pour exprimer leur confiscation, trop souvent arbitraire ou suggérée par de mauvaises passions.

blement situé comme siége d'un grand domaine. Des habitations érigées aux alentours ont progressivement composé un village dont il est maintefois question soit dans les chroniques, soit dans les anciens actes (1).

Elnone, vaste terrain entre la Scarpe et le ruisseau d'Elnone, conféré vers 638 par le roi Dagobert à Saint-Amand, pour l'érection d'un monastère qui a donné naissance à l'abbaye et à la ville de St-Amand (V. AUBERT LE MIRE, *Opera diplom.*, t. I, p. 128).

Onnaing et Quaroube, dans le comté de Valenciennes, terres du fisc octroyées à la même époque, par le roi Dagobert, au chapitre de N.-D. de Cambrai. (AUBERT LE MIRE, *ibid.*, t. III, p. 7).

Corbie (dans l'Amiénois), grand domaine fiscal concédé en 664, par le roi Clotaire III, à la reine Bathilde, pour l'établissement d'une abbaye. (AUB. LE MIRE, *ibid.*, t. I, p. 639 et 338.)

Solesmes, fisc important donné le 12 mars 705, par le roi Childebert III, à l'abbaye de St.-Denys, en France. (V. JACQ. DE GUYSE, *Ann. de Hainaut*, t. VIII, p. 157-161.)

Cysoing, domaine constitué en dot par Louis-le-Débonnaire à sa fille Gisla, épouse d'Evrard, duc de Frioul, mort en 837. (V. AUB. LE MIRE, t. I, p. 19.)

XI. Tous les domaines du fisc ne sont pas assez importants pour être gérés directement par les agents royaux. Il en est de secondaires, désignés sous les noms de *vil-*

(1) V. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. eccl. des Francs*, liv. IV, ch. 46; BALDERIC, liv. II, ch. 16.

lula, de *mansionile*, d'*ædificium*, de *grangia* ou de *casa dominica*.

Ces établissements sont dirigés par un préposé subalterne, qui les fait valoir pour le compte du fisc, ou affermés à un cultivateur qui les exploite à forfait, moyennant une redevance annuelle, payable en nature ou en argent.

Grâce à des circonstances favorables, ces petites colonies agricoles prennent parfois assez d'extension pour constituer une bourgade.

Souvent aussi, des parcelles de terrain sont assignées divisément à des individus et à leur famille, à la condition d'y ériger un manoir.

L'habitation que chacun d'eux fait construire, et le terrain qui en dépend, se nomme *manse* ou *mansus*.

L'agrégation, la réunion de manses concentrés sur un point du territoire compose bientôt une communauté d'habitants, et ensuite un village.

XII. Ce ne sont pas seulement les rois francs qui affectionnent ces grandes maisons de plaisance dont nous avons parlé plus haut (nº VIII). La haute aristocratie n'a pas moins de sympathie pour la vie champêtre, moins de goût pour ses travaux.

Beaucoup de riches et nobles familles, habitant la campagne, aiment à diriger ou à surveiller elles-mêmes l'exploitation de leurs vastes propriétés. Les vies des Saints, du Ve au VIIIe siècle, nous offrent à cet égard de curieux renseignements.

Au diocèse de Noyon, tout auprès de cette ville, les

parents de St.-Médard, Nectard et Protagie, l'un et l'autre d'une race illustre, se sont fixés dans leur beau domaine de Salency, et le font valoir eux-mêmes. Ils élèvent et entretiennent de grands troupeaux de bœufs qui paissent dans les gras paturages arrosés par les eaux de l'Oise. Un haras, peuplé de chevaux et de poulains, fait aussi partie de leur propriété. Suivant les mœurs naïves du temps, le jeune Médard (qui devint évêque de Noyon, en 530), prend part à la garde des troupeaux de son père et abreuve les poulains. (V. au 8 juin la vie de St.-Médard; Bolland, t. II de juin, p. 82; Ghesquière, *Acta Sanctor. Belgii*, t. II, p. 98.)

Au même diocèse, dans le Vermandois, à Maisière-sur-Oise, nommé en latin *Maceries* à cause des clôtures qui entourent les vignobles, résident dans leur domaine les parents de St.-Humbert, Evrard et Popita, tous deux issus d'une noble famille franque. Ils font sous leurs yeux cultiver leurs clos garnis de vignes et les terres de leur patrimoine, qui comprenait aussi des paturages fertiles où des troupeaux de bœufs tondaient de délicieux herbages *(ubi pratis vernantibus armenta pascua grata carpebant)*. C'est là que s'écoule, près d'eux, la première enfance du jeune Humbert, plus tard l'une des colonnes de l'ordre monastique, et fondateur de la puissante abbaye de Maroilles, en Haynaut. (V. au 25 mars la vie de St.-Humbert; Bolland, t. III de mars, p. 559, et Jacques de Guyse, *Ann. de Haynaut*, t. VII, p. 300.)

Au diocèse d'Amiens, dans une *villa* voisine de Centule (St.-Riquier-en-Ponthieu), le noble duc St.-Adalbald, de Douai, et sa sainte épouse Rictrude, séjournent une partie de l'année. C'est là que voit le jour St.-Maurant, leur

premier-né (plus tard patron de la ville de Douai) ; c'est là qu'il reçoit sa première éducation, sous l'œil de ses parents, et que St.-Riquier l'entoure de sa sollicitude et de ses bénédictions, le façonne à la vie chrétienne par ses instructions et ses conseils. (V. au 5 mai la vie de St.-Maurant; GHESQUIÈRE, *Acta Sanct. Belgii,* t. V. p. 738; MARTIN LHERMITE, *Hist. sacrée des saints ducs et duchesses...*) (1)

A Marconne, au territoire des Morins, dans le voisinage des forêts qui entourent Hesdin, vivent les parents de Ste.-Austreberthe, Batefride et Framehilde. C'est pendant qu'ils s'adonnent aux paisibles occupations de la vie champêtre, que leur jeune fille, dans le recueillement et la prière, s'inspire de ces hautes pensées chrétiennes qui doivent la guider jusqu'au tombeau. (V. au 10 févr. la vie de Ste-Austreberthe, BOLLAND, t. II de févr., p. 419.)

A peu de distance de là, dans le beau domaine de Blangy, dont les riants côteaux dominent les bords de la Ternoise, Rigobert et Ursane, parents de Ste.-Berthe, créent un nouveau sol par les travaux de défrichement et de culture qui s'opèrent sous leur direction. En 661, la jeune Berthe épouse le comte Sigefroi, *ber* ou baron d'Auxi, dont les vastes domaines se déroulaient le long

(1) Les hagiographes signalent un trait de l'enfance de St.-Maurant : Un jour St-Riquier, déjà monté à cheval, allait quitter le manoir habité par Ste.-Rictrude, lorsque celle-ci le pria de bénir le petit Maurant. Tout à coup, au moment où le Saint prenait le jeune enfant dans ses bras, son cheval, comme s'il était vivement piqué, se cabre et s'emporte. Saisie d'inquiétude, Rictrude et ses suivantes redoutent de voir le saint renversé et l'enfant écrasé. Mais alors que le coursier semblait le plus fougueux, le saint homme adresse à Dieu sa fervente prière et laisse doucement glisser l'enfant sur le sol auprès de l'animal, qui redevient tranquille.

de l'Authie. Outre le château de Blangy, elle lui apporte en dot Blingel, Fontaine-les-Hermans, Incourt, Runcq, Helvin et Quiéry-la-Motte, en Artois. (V. au 4 juillet la vie de Ste.-Berthe, Bolland, t. II de juillet, p. 49; Malbrancq, *de Morinis*, t. 1; M. Harbaville, *Mémor. historiq. du Pas-de-Calais*, t. II, p. 334.)

En s'avançant vers le littoral du détroit britannique, sur une plage jusque-là presque déserte, s'élève et se développe le grand manoir d'Airon-N.-D., que possède un noble comte, et que sa pieuse fille donne en 673 aux religieux de St.-Josse. (M. Harbaville, *ibid.*, p. 149.)

Sur la même ligne du littoral, vers le nord, on arrive au grand bois de Samer (*Sylviacum*). Là, au sein d'une immense forêt dont quelques pans ont été abattus, Wulbert et Duda, parents de St.-Wulmer, s'appliquent à faire essarter et à rendre productifs les terrains d'alentour. (V. au 20 juillet la vie de St.-Wulmer; Bolland, t. V de juillet, p. 84.)

En se rapprochant de Thérouenne, non loin du monastère de Sithiu, fondé par St.-Bertin et St.-Omer, apparaît sur les bords de l'Aa une riche et plantureuse *villa*, celle d'Arques, possédée à titre héréditaire par le comte Walbert, dont les parents étaient de la première distinction à la Cour de Théodoric, roi de Bourgogne. Le noble comte, après avoir renoncé aux vaines grandeurs du siècle, donne aux religieux de St.-Bertin cette terre opulente qui forme *un des principaux membres* de leur patrimoine, et sur laquelle s'élève bientôt une bourgade (V. *Cartularium Sithiense*, publ. par Guérard, p. 27, 146, 150, etc.; au 5 septembre la vie de St.-Bertin, Bolland, t. II de sept., p. 573.)

Près d'Aire, sur la Lys, au cœur du pays des Morins, le domaine de Querne est habité par les parents de Ste.-Angadrème (*Angadrisma*), encore une de ces nobles jeunes filles qui préfèrent aux jouissances passagères d'un monde périssable, l'espérance de la béatitude éternelle au sein de Dieu. La terre de Querne, comme celles qui précèdent, devient ensuite le noyau d'un village.

Au territoire des Atrebates, dans le canton d'Arrouaise, la terre de Vaulx (*Valles*), en Artois, appartient aux père et mère de St.-Landelin, qui, après une jeunesse orageuse et les plus déplorables écarts, rachète par la pénitence ses désordres passés et fonde sur la Sambre le monastère de Lobbes. (V. au 15 juin la vie de St.-Landelin, Bolland, t. II de juin, p. 1064, et Jacques de Guyse, t. VII, p. 14, 19, 378.)

Dans un autre canton annexé à la cité des Atrebates, et qui, sous le nom d'*Austrebannum* ou Ostrevent, forme l'archidiaconé oriental du diocèse d'Arras, figure le riche domaine d'Hasnon, situé aux abords de la Scarpe, possédé par un seigneur nommé Jean et par sa sœur Eulalie. Fils de parents illustres, Autbald et Grimoara, Jean eut pour frères Aldon, Autgang, Aldoald et Adalard; ses sœurs étaient Eulalie, Bertrude et Adalunare. Jean et Eulalie, héritiers de la terre d'Hasnon, y érigent, pour les deux sexes, un monastère double, qui, pendant un siècle, est gouverné par des abbés ou des abbesses de la famille des fondateurs. Accru progressivement sous la tutelle de l'abbaye, le village d'Hasnon a aujourd'hui plus de 2,600 habitants. (V. Jacq. de Guyse, t. XI, p. 34 et suiv.; et ci-après section VII, n° 9.)

Au territoire des Nerviens, au décanat de Maubeuge,

vivent dans leur opulent château de Coursolre, le puissant comte Walbert et sa noble épouse Berthilia, issue du sang des rois. « Chacun, dit Jacques de Guyse, a oui parler de leurs domaines et des édifices qui y sont construits. » (1) — Lorsqu'il est question de marier sa plus jeune fille Aldegonde, Berthilie lui rappelle le nombre de leurs serviteurs, la quantité infinie de leurs domaines, leurs fonds de terre abondamment pourvus, leurs trésors si largement remplis (2). — Mais Aldegonde résiste à ses prières. Au lieu d'un simple mortel sujet aux passions et aux misères du monde, elle veut un glorieux époux dont les domaines embrassent le ciel, la terre et la mer, dont les biens aient une éternelle durée, dont les richesses croissent toujours sans s'épuiser jamais (3).

L'époux de Ste.-Waldetrude ou Waudru (sœur aînée d'Aldegonde), Madelgaire, plus tard St.-Vincent, possède également une immense fortune territoriale. A l'aide de ses seuls biens, il fonde et dote successivement les grands monastères de Hautmont et de Soignies, auprès desquels surgissent bientôt des bourgades (4).

XIII. La plupart de ces vastes fonds de terre, dont les familles des Francs sont ainsi nanties, leur proviennent

(1) Prædia prædiorumque suorum ædificia cunctis nota sunt (t. VII, p. 48-50).

(2) Familiæ numerositatem, prædiorum infinitam copiam, fundos repletos, gazasque refertas *(ibid.*, p. 156).

(3) Hujus modi sponsum concupisco, cujus prædia sunt cœlum, terra et mare, cujus fundi in æternum non deficient, cujus quotidiè divitiæ crescunt et numquàm minuuntur *(ibid)*.

(4) JACQ. DE GUYSE, *ibid.*, t. VII, p. 48, 80 et suiv.

d'alleux qui leur sont échus. En se fixant dans les cantons du nord de la Gaule, les Mérovingiens entrent en possession d'une prodigieuse quantité de terres. Des régions tout entières vacantes et incultes, des forêts séculaires, des pacages à perte de vue n'attendent que des maîtres et des populations. Les confiscations, les déshérences, les révolutions de tout genre ajoutent encore à cette masse de biens, de telle sorte que les Francs n'ont pas, comme les Burgondes, à déposséder violemment les habitants du pays ni à s'emparer d'une quote-part de leur patrimoine.

Avant qu'ils se fussent établis à demeure sur le sol gaulois, les objets mobiliers, les effets précieux, les bestiaux, les chevaux faisaient leur principal butin. Ils en composaient des portions qu'ils tiraient au sort.

Après la conquête, la terre à son tour devient le prix de leur vaillance. Ils en font des lots, en tudesque *Loten*, mot qui correspond au latin *sortes*.

La portion qui est assignée par la voie du sort à chaque individu lui appartient exclusivement, de telle manière qu'il la possède en toute propriété *(in toto dominio)*, et peut désormais la transmettre ou en disposer à sa volonté. En tudesque *all* signifie tout, *od* veut dire propriété. De là le mot alleu, *All-od* pour indiquer la terre échue ou acquise en toute propriété.

Les parties de terrain dévolues aux chefs et aux grands sont d'une vaste étendue.

Pour les rendre productives et les exploiter, les nouveaux propriétaires y amènent ou y font conduire des colons et des serfs chargés de les mettre en culture.

C'est ainsi que les grandes terres allodiales enfantent des villages.

Outre les riches domaines que nous avons indiqués plus haut, on peut indiquer encore :

L'Alleu de St.-Vaast, comprenant les paroisses de Laventie, Fleurbaix, Sailly-la-Bourse et une partie de La Gorgue (1) ; — Alleux ou Arleux-en-Gohelle, village du diocèse d'Arras, dont une partie, le mont d'Arleux, dépendait de l'évêque d'Arras, et l'autre partie (le bas Arleux), de la collégiale de St.-Pierre, de Lille ;—Arleux-en-Ostrevent (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Douai), l'Alleu de Vesignon, noyau du village de Lewarde, près Douai ; l'Alleu de Pont-à-Marcq-en-Pévèle (arrondiss. de Lille), les Alleux de Hollain et de Leuse (Belgique) (2).

Outre les alleux dévolus de la sorte en pleine propriété, les rois francs, de la première race, accordent à ceux qu'ils veulent récompenser ou se concilier, des terres *bénéficiaires* plus ou moins considérables. On sait qu'on donne le nom de *bénéfices* à ces concessions émanées de la libéralité des princes. Mais comme elles sont d'abord temporaires, et même révocables, peu de groupes de populations se forment sur les domaines qu'elles comprennent. C'est surtout sous la seconde race que les bénéfices de ce genre prennent plus de fixité et acquièrent plus de développements : nous en parlerons ci-après, section V, n° 10.

(1) V. nos *Recherches pour l'hist. de St.-Vaast.*

(2) On peut encore citer : les Alleux d'Adèle de Selnesse (V. *Chron. de Lambert d'Ardres*, chap. 98),—de Braine, en Haynaut,—de Boignères (V. *Cartul. de Namur*, p. 125),—de Cormont (V. *le Cart.de Sithiu)*,—de Dourges et de Noyelles, de Faverils et d'Islets (V. *l'Histoire de l'abb. de St.-Eloi*, p. 186, 187),— de Poulainville et de Picquigny tenus de l'évêque d'Amiens ; — de Roxelaere, appartenant à l'abbaye de St.-Amand ; — les alleux donnés par l'évêque Gerard, en 1030, à l'église de Cambrai.

XIV. Outre les villages, plus ou moins considérables, progressivement formés dans tous ces grands domaines dont il vient d'être question, nous connaissons encore dans nos contrées beaucoup de petits groupes d'habitations à l'écart d'une localité plus importante, dont néanmoins ils dépendent, et qui portent un nom essentiellement germanique: ce sont les hameaux dont l'existence date de l'établissement des Francs.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, nº 1, le mot *Hem* (en saxon *Ham*), désigne dans son acception primitive un manoir ou une habitation. Mais, par extension, il s'applique à une réunion d'habitants annexée à une autre paroisse.

Sortes de témoignages toujours subsistants de la prédilection qu'avaient les Germains pour la vie libre des champs, et de cet esprit d'indépendance qui portait chacun à se procurer une maison à part, les hameaux tiennent dans nos localités rurales une assez grande place. Il a dû en exister un très grand nombre, il en existe encore beaucoup.

La population de certaines paroisses se compose en partie de hameaux qui dépendent de la même église.

Comme les villages, les hameaux procèdent d'éléments variés et ont eu des destinées diverses. Souvent d'anciens hameaux sont devenus des bourgades, dont quelques-unes sont assez peuplées; d'autres ont disparu au milieu des guerres qui ont si fréquemment affligé nos provinces.

Déjà restreint par lui-même, le hameau germanique a pourtant aussi ses diminutifs, et produit de moindres localités, désignées dans la basse latinité sous les noms

d'*Hamellus,* d'*Hamagium*, d'*Hameletum*, en français Hamel, Hamage, Hamelet.

SECTION V.

VILLAGES AUSTRASIENS ET CAROLINGIENS.

I. Scission entre les Francs de Neustrie et les Francs d'Austrasie.

II. Batailles de Testri, en 687, et de Vinchi, en 717.

III. Terres dont Pépin-d'Héristal et Charles-Martel se mettent en possession après leur victoire.—Distribution qui en est faite.

IV. Vaste rayon (depuis l'Escaut jusqu'à l'Oise), dans lequel sont répartis les domaines concédés aux guerriers austrasiens.

V. Ces domaines prennent, pour la plupart, le nom du propriétaire, avec la désinence en *court*.

VI. Presque tous sont de fondation austrasienne ou carolingienne.

VII. Elément tudesque qui y prédomine d'abord.

VIII. Lois qui les régissent.

IX. De ces domaines il en est qui sont réservés au roi ou au fisc.

X. D'autres sont attribués au maire du palais.

XI. D'autres sont concédés à titre de bénéfices.

XII. Presque tous deviennent des seigneuries.

I. Ainsi que nous l'avons vu plus haut (section IV, nº 1), les Francs se divisaient primitivement en deux principales tribus: les Saliens et les Ripuaires.

Ces deux tribus, momentanément réunies sous le grand Clovis, n'en conservent pas moins leur organisation distincte, leurs coutumes, leur physionomie à part. Elles continuent d'être régies par deux lois différentes, la loi Salique et la loi Ripuaire.

Les Saliens, disséminés dans les provinces du nord de

la Gaule, se mêlent aux populations indigènes. Ils prennent des habitudes sédentaires, perdent par degrés leurs mœurs farouches et leur belliqueuse ardeur.

Les Ripuaires, cantonnés sur la Meuse et le Rhin, en contact habituel avec les barbares de la Germanie, gardent leur rudesse, leur âpreté et leur valeur indomptable.

Cette différence de mœurs et d'esprit produit entre les races une scission profonde.

Clotaire Ier, il est vrai, seul roi des Francs de 558 à 561, réunit un instant sous son sceptre les deux races rivales. Mais bientôt, du temps de Frédégonde et de Brunehaut (de 575 à 597), l'antipathie entre l'Austrasie et la Neustrie se manifeste par des hostilités sanglantes.

En 613, après la fin tragique de Brunehaut, Clotaire II, dernier survivant de tant de rois, possède seul encore, pendant quelques années, tout l'empire des Francs. En 622 cependant, en associant à sa puissance son fils Dagobert, il l'établit roi des Austrasiens. Toutefois, il retient pour lui les pays situés en-deçà des Ardennes et des Vosges. Il conserve donc les diocèses de Châlons-sur-Marne, de Reims, de Laon, de Noyon et de Cambrai.

Trois ans plus tard, en 625, une sérieuse querelle s'élève entre le roi Clotaire II et son fils Dagobert, au sujet de l'étendue et des limites de leurs Etats respectifs. Dagobert réclamait tout ce qui jadis avait appartenu à l'Austrasie jusqu'à l'Escaut. Clotaire refusait avec force de le céder. Les deux rois choisissent pour juges douze seigneurs francs (évêques ou laïques). Ceux-ci finissent par mettre d'accord le père et le fils. Dagobert abandonne

ce qui dépendait autrefois de l'Austrasie, et par conséquent tout ce qui vient d'être indiqué (1).

La même délimitation du royaume austrasien jusqu'à l'Escaut subsiste sous les fils de Dagobert (Sigebert II et Clovis II). On la retrouve sous Childéric II, qui fut roi d'Austrasie, de 660 à 673. Il paraît que ce dernier prince possédait le Laonnais, le Cambrésis et le Haynaut (2).

Mais de nouveaux conflits opiniâtres et meurtriers n'allaient pas tarder à surgir.

II. Vers 675, le roi de Neustrie, Théodoric III, à l'instigation du fameux Ebroïn, son maire du palais, entreprend d'envahir le Cambrésis et le Haynaut. Sous prétexte que les rois francs en étaient maîtres du temps de Dagobert, il s'empare de Cambrai, de Solesmes, de Famars et de Valenciennes. Dépouillés de leurs domaines, les seigneurs francs de ces contrées se réfugient auprès de Pépin-d'Héristal, qui dominait en Austrasie, sous des fantôme de rois. En vain, après la mort d'Ebroïn, en 681, du temps de son successeur Waraton, les seigneurs francs exilés font solliciter le roi Théodoric III, pour qu'il leur permette de rentrer dans leurs familles et dans leurs biens. Cette démarche n'a aucun succès (3).

(1) FRÉDEGAIRE, *chron.*, ch. 47 et 58; *Vie de Dagobert*, ch. 12, 13 et 32.

(2) Les chartes en fournissent plusieurs preuves. Ainsi, en 662, Childéric II, roi d'Austrasie, donne aux religieux de St.-Amand Barisi-en-Laonnois (V. AUBERT LE MIRE, *Opera diplom.*, t. I, p. 125); ainsi encore, sous le même prince, intervient, en 672, un acte de donation au profit de l'abbaye de Maroilles, en Haynaut (V. BALDERIC, *Chron. de Cambrai*, liv. I, ch. 27).

(3) V. ANDRÉ DE MARCHIENNES publié par Raph. de Beauchamps, *Synopsis Franco-Meroving.*, p. 637; JACQUES DE GUYSE, *Annales de Haynaut*, t. VIII, p. 146.

En 686, après la mort de Waraton, Berthaire devient maire du palais de Neustrie. C'était un personnage de médiocre intelligence, colère et léger. Les Austrasiens des bords de l'Escaut essaient encore une fois de fléchir Théodoric III. Mais ce prince, à la suggestion de Berthaire, repousse les députés, leur annonce la guerre et les menace de venir bientôt avec une armée ressaisir les transfuges. A la nouvelle de cette réponse, Pépin, dans une assemblée solennelle, fait décider qu'on soutiendra la cause des réfugiés et qu'on défendra les anciennes limites. De part et d'autre on se dispose avec ardeur aux combats. Les seigneurs émigrés se rangent sous l'étendard de Pépin et se montrent les plus animés, tandis que leurs parents, restés du côté de Théodoric, se cachent et refusent de marcher contre eux. Après quelques hostilités meurtrières et sans résultat décisif, on en vient à une grande bataille, livrée près de Testri, en Vermandois. Pépin, à la tête de ses bandes formidables, y remporte sur le roi et sur ses troupes une victoire célèbre qui anéantit la puissance mérovingienne (1). Les Neustriens, abattus par leur défaite, sont forcés d'abandonner les places fortes d'outre-Escaut dont ils s'étaient emparés. Le maire du palais, triomphant, s'empresse de faire acte d'autorité dans les villes et les cantons nouvellement repris (2). Maître absolu sous des princes qui ne sont

(1) V. *Chronic. Fredegarii*, cap. 100, p. 154.

(2) Ainsi, il fortifie la ville et le château de Valenciennes (V. DOUTREMAN, *Hist. de Valenc.*, p. 34); — il achève l'église de St.-Jean commencée par Théodoric III (JACQUES DE GUYSE, t. VIII, p. 342; DOUTREMAN, *ibid.*, 34 et 402; LEBOUCQ, *Hist. ecclés. de Valenc.*, p. 38); — il termine, hors des murs du château, une église dédiée à St.-Géry, et à laquelle est jointe un prieuré (DE GUYSE, t. VIII, p. 150); — il fonde un monastère à Haspres; — il fait

rois que de nom, Pépin-d'Héristal est le seul souverain de fait jusqu'à sa mort, en 714.

Un digne fils de Pépin, Charles-Martel, ainsi nommé parce qu'il écrase l'ennemi comme le marteau écrase le fer sur l'enclume, hérite de l'autorité de son père. Inutilement un roi Mérovingien, plus courageux que ses devanciers, tente de recouvrer le pouvoir avec l'aide de Rainfroi, son maire du palais. Le 21 mars 717, deux grandes armées s'entrechoquent près de Vinci, en Cambrésis. Charles, soutenu de ses intrépides Austrasiens, finit, après d'héroïques efforts, par culbuter ses ennemis, plus nombreux, mais mal dirigés. Chilpéric et Rainfroi sont mis en fuite. Dès ce moment la Neustrie, complètement abaissée, est réduite à subir le joug des Francs orientaux (1).

III. Après les grandes victoires de Testri et de Vinci, de violentes réactions viennent peser sur les Neustriens.

Non-seulement les Austrasiens, qui avaient eu à se plaindre de Théodoric III et de Chilpéric II, obtiennent des réparations éclatantes et de magnifiques concessions territoriales; mais les bandes victorieuses se répandent en si grand nombre, et avec si peu de retenue, dans les régions orientales de la Neustrie jusqu'à la Seine, que ce débordement de la race germanique est considéré

construire ou restaurer le château de Solesme; on y retrouva, en 1829, les débris d'une tour bâtie en pierres de taille et garnie de meurtrières; enfin, on attribue à Pépin-d'Héristal l'érection de la forteresse de Bouchain.

(1) V. *Gesta Francorum epitomata*, cap. 53.

par quelques historiens comme une seconde invasion de la Gaule par les Francs.

Non contents d'avoir recueilli un riche butin, de s'être approprié des sommes d'argent, de précieux objets mobiliers, les vainqueurs font leur proie du sol lui-même. Des cantons tout entiers tombent en leur pouvoir, d'immenses quantités de terre sont envahies et partagées entre eux.

Plus tard, sous Charles-Martel, les biens du clergé, dont s'empare le vainqueur des Sarrazins, viennent accroître l'importance de ces dépouilles.

Sur les vastes domaines qui leur sont dévolus, les seigneurs austrasiens s'installent avec leur famille, leurs colons ou leurs serfs. Ils y créent ou y organisent de grandes exploitations rurales. Le nom de celles-ci se termine en général par la désinence *cort, curt* ou *court*, qui signifie clos ou domaine palissadé (1).

Chez les Romains, le mot *chors* ou *choors* ne désignait primitivement qu'une basse-cour close ou entourée d'écuries, d'étables ou de dépendances affectées à l'agriculture. Mais au moyen-âge, sous la domination austrasienne ou carolingienne, la *cors* ou *cortis* désigne un grand domaine qui comprend des terres, des édifices, des colons ou des serfs, et qui, de même que la villa romaine, forme progressivement un village (2).

(1) V. Lindebrog, *Codex legum antiquar.*, Gloss., V°. *curtis*.

(2) *Chors* vel *cortis* sæpè pro villâ cujus membrum erat, ac deindè etiàm pro toto vico qui villæ alicui magnificè accesserat accreveratque, à scriptoribus nostris accipitur; sicut indicant plurima apud nos vicorum nomina qualia sunt præ cæteris Bettonis cortis non unà *Betancourt*, Honulfi cortis

IV. Les *curtes* ou *cortes* austrasiennes occupent dans le nord de la Gaule une place considérable. Le vaste rayon qu'elles embrassent s'étend depuis l'Escaut jusqu'à la Marne et la Seine.

Le Vermandois et le Cambrésis en comptent déjà un certain nombre.

Mais ce sont les territoires des Atrebates, des Morins et des Ambiens, formant les anciens diocèses d'Arras, de Thérouenne et d'Amiens, qui en renferment le plus.

Dans le diocèse d'Arras, les pays d'Ostrevent, d'Artois et d'Arrouaise en présentent sur tous les points.

De l'Artois, les *curtes* s'étendent dans le diocèse des Morins, sur les rives de la Lys et de la Ternoise.

Dans le diocèse d'Amiens, le Santerre et l'Amiénois en possèdent une grande quantité (1).

On en distingue aussi dans les diocèses de Noyon et de Beauvais et dans les autres territoires d'alentour.

V. Ces villages si nombreux, dont le nom se termine en *court*, tirent leur dénomination, soit de la topographie, soit de leur situation ou de leur destination; mais le plus généralement du nom de leur propriétaire.

Honnecourt, Allamannorum curtis *Aumencourt*, Harecortis *Harcourt*, Sathulcurtis *Saucourt*, Dodonis curtis *Doncourt*. (VALOIS, *Notitia Galliarum*, préf., p. XIX-XX.)—De même que la *villa* romaine, la curtis du moyen-âge comprend des terres, des maisons, des édifices, des serfs, des forêts, des prés, des pacages, des cours d'eau (cum terris, domibus, edificiis, mancipiis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus (V. MARCULFE, liv. II, ch. 19 et 23).

(1) Dans les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, il existe environ 130 de ces villages dont le nom finit en *court*.

La topographie fournit les noms de Monchecourt *(Moncelli curtis)*, de Vaucourt ou Valincourt *(Valli curtis)*.

De la situation dérive le nom d'Ostricourt, domaine de l'est.

De la destination se produisent les noms de Peskencurt ou Pecquencourt *(Piscationum curtis)*, de Blécourt *(Bladi curtis)*, de Monstrécourt *(Monasterii curtis)*, de *Nova-Curtis* la Cour-Neuve.

Mais la plupart des villages de ce genre rappellent les noms de leurs propriétaires primitifs. A cet égard on peut citer ;

Dans le Cambrésis :

Abancourt, Audencourt ;
Béthencourt ;
Elincourt ;
Hainecourt, Haucourt, Honnecourt ;
Malincourt ;
Paillencourt ;
Relincourt, Robercourt.
Sancourt.
Walincourt.

En Artois et en Ostrevent :

Achicourt ;
Bancourt, Beaulincourt, Bertincourt, Bihucourt, Bretencourt, Bullecourt ;
Cagnicourt, Caucourt ;
Drocourt ;
Emerchicourt ;
Fresmicourt, Fresnicourt ;
Gomiecourt, Gommecourt, Graincourt ;
Haillicourt, Hamelincourt, Haplincourt, Haucourt, Havrincourt, Hondecourt ;
Lagnicourt ;
Méricourt, Montenescourt ;
Ranchicourt, Recourt, Roclincourt, Roucourt, Rumaulcourt, Ruyaucourt ;
Sauchicourt, Semencourt ;
Vaudricourt, Vraucourt ;
Walincourt, Wancourt, Warlincourt ;

Dans la Morinie :

Ambricourt, Azincourt;
Baudricourt, Bavincourt, Béalcourt, Bécourt, Bermicourt, Blavincourt, Boncourt;
Ecquemicourt;
Framecourt;
Guinecourt;
Héricourt, Herlincourt, Hernicourt;
Incourt;
Liencourt;
Magnicourt, Mondicourt, Moriaucourt;
Ramecourt, Riencourt, Roellecourt, Rollencourt;
Sericourt, Siracourt;
Tramecourt;
Wandelincourt, Wambercourt, Willencourt (1).

VI. De quelle époque date la fondation de tous ces villages dont le nom se termine en *court?* Il est difficile

(1) Dans la Picardie, les villages dont le nom se termine en court ne sont pas moins nombreux. L'arrondissement de Péronne-en-Santerre, contrée la plus voisine de Testri et de Vinchi, comprend :

Ablincourt, Aizecourt, Applaincourt;
Bacquancourt, Bazincourt, Beaucourt, Bécourt, Becquincourt, Bersaucourt, Béthencourt, Bouvincourt, Bouzincourt;
Cizancourt;
Deniecourt, Dernancourt, Dreslincourt, Driancourt;
Enguillaucourt, Epenancourt, Equancourt, Etricourt;
Faucourt, Flamicourt, Foucaucourt, Fregicourt, Fricourt;
Gomiecourt, Goussancourt, Grandcourt, Grecourt, Gueudecourt, Guisancourt, Guyencourt;
Hamecourt, Haudecourt, Herbecourt, Hesbecourt, Hendicourt, Huyencourt;
Licourt;
Manancourt, Mazicourt, Mazancourt, Méharicourt, Miraucourt, Méricourt, Millancourt, Montecourt, Morcourt, Morlancourt, Moyencourt;
Omiécourt;
Rainecourt, Rancourt;
Sancourt, Saulcourt, Soyecourt;
Tincourt, Torsincourt;
Willecourt.

de le dire avec certitude. Toutefois, on peut croire qu'ils sont pour la plupart de création austrasienne ou carolingienne. Plusieurs raisons peuvent porter à le penser ainsi :

En latin, le mot *cors* n'est autre chose qu'une basse-cour *(atrium rusticum)*, entourée d'écuries, d'étables ou d'autres constructions; qu'une sorte d'annexe close de murailles ou de bâtiments, et réservée à certains travaux qui concernent l'agriculture.

Parmi les actes mérovingiens *reconnus authentiques*, on n'en trouve qu'un très petit nombre dans lesquels le mot *curtis* soit employé avec le sens de grande exploitation rurale ou de village (1).

Les plus anciennes formules, notamment celles d'Angers, qui datent de 691, se servent encore du mot *cortis* dans l'acception romaine de basse-cour, d'annexe ou de dépendance d'une villa (2).

La loi Salique, au tit. 36 *(de sepibus)*, art. 4, semble aussi l'entendre dans le même sens (3).

(1) Tel est, par exemple, un acte de 677 (ou 685), par lequel un personnage nommé Amalfrid confère aux religieux de St.-Bertin, à St.-Omer, un monastère qu'il avait fait construire dans sa propriété d'Honnecourt (in proprietate suâ, nomine *Hunulfi curtis*), V. AUBERT LE MIRE, t. II, p. 927, et le *Cartulaire de Sithiu*, publié par Guérard, p. 28.

(2) On y lit, en effet, au nº 1, § 3, INCIPIT CESSIO : « Cedo tibi de re proprietatis meæ, tam pro sponsalitiâ quam pro largitate tuâ, hoc est casam cum *curte* circumcinctâ; » et au nº. 53, INCIPIT CESSIO : « Transcribo (ad sponsam meam) per hanc epistolam atque cessionem, casam cum *curte* vel omni circumcincto suo. »

(3) Si quis per malum ingenium, in *curtem* alterius vel in casam, miserit aliquid furatum... etc. Il est à remarquer aussi que dans le titre 6 de la même loi *(de furtis canum)*, l'art. 3, qui punit le vol d'un chien de garde

Ce sont généralement des actes émanés des princes austrasiens ou carolingiens, qui désignent par le mot *curtis* un grand domaine ou un village. Ainsi, par son testament de 837, le comte Everard, gendre de Louis-le-Débonnaire et fondateur de l'abbaye de Cysoin (arrond. de Lille), donne à son second fils Berenger son domaine d'Anappès, près de Lille, avec ce qui en dépend, et son domaine d'Hilden, en Hasbaie, avec ses aboutissants. Il assigne à son troisième fils Adalard, le domaine de Cysoin et celui de Canfin (1).

VII. Dans tous ces grands domaines, dans ces villages naissants peuplés de guerriers d'outre-Rhin, fils de la Germanie, c'est l'élément tudesque qui doit d'abord prévaloir. Quand le chef de l'établissement est lui-même un germain, il est naturel que ses collaborateurs et ses auxiliaires soient de préférence tirés de sa nation; que, par conséquent, ce soient les mœurs, les institutions, la langue tudesque qui prédominent dans la nouvelle colonie agricole.

Toutefois, le principe gallo-romain ou wallon ne doit pas tarder à s'introduire et même à l'emporter. Beaucoup de ces étrangers se marient à des femmes du pays, et leurs enfants parlent l'idiome de leur mère. Parmi les colons

d'une maison ou d'une *curtis*, ne se trouve pas dans les textes primitifs et n'a été ajouté que du temps de Charlemagne, dans la *lex emendata*.

(1) Secundus quoque (filius) Berengarius, volumus ut habeat *cortem* in Anaspis cum his omnibus quæ ibi pertinere videntur... et *cortem* nostram Hildinam cum omnibus quæ adjacent; et tertius Adalardus volumus ut habeat *cortem* nostram in Cisonio et Canfinium. (V. AUBERT LE MIRE, *opera diplom.*, tom. 1, p. 19.)

qu'ils admettent et les serviteurs qu'ils emploient, doivent aussi se trouver des indigènes. Les populations neustriennes issues des vieux Gaulois et des anciens Francs, éparses dans les cantons, sont depuis longtemps devenues gallo-romaines. Dans la plupart de nos villages du nord, jusqu'à la Lys, c'est la langue romane, ce sont les coutumes wallonnes qui règnent. Leur contact produit son effet; par suite, la nationalité germanique s'efface par degrés. Seulement certains patois conservent une teinte de germanisme, et quelques usages importés de l'autre côté du Rhin se maintiennent également.

VIII. Des diverses lois barbares, reçues après la conquête dans nos contrées du nord, c'est la loi Salique qui obtient et garde le plus longtemps la prééminence. C'est elle aussi qui prévaut dans nos campagnes. Sous le système des lois personnelles où il est libre à chacun de déclarer par quelle loi il entend être régi, c'est la loi Salique qui est adoptée ou réservée de préférence. Elle l'emporte sur le droit romain, à cause des avantages attribués aux Francs dans le tarif des compositions pour les délits, et de l'injurieuse différence établie sous ce rapport entre eux et les Romains. Elle l'emporte sur la loi des Ripuaires, bien que celle-ci semble être plutôt la loi originelle des Austrasiens. Quoique les vainqueurs de Testri et de Vinci, venus des bords de la Meuse et du Rhin, paraissent en effet sortis de la nation des Ripuaires, toutefois comme c'est la tribu des Saliens qui depuis longtemps prédomine et forme en quelque sorte la race conquérante, comme c'est elle qui est réputée la première et la plus noble, c'est à elle qu'on est fier d'appartenir, c'est par la loi Salique qu'on entend être gouverné. Aussi nos

anciennes chartes et nos vieilles formules ne font-elles aucune mention de la loi des Ripuaires, tandis que la loi Salique y reçoit maintes fois son application (V. BALDERIC, *Chron. de Cambrai*, lib. I, cap. 25; AUB. LE MIRE, t. IV, p. 1; — les *Formulæ veteres*, dans les Capit. de Baluze; HARIULF, *Chron. de Centule*, dans le Spicilèg. de d'Achery).

IX. L'autorité royale, la mairie du palais, l'aristocratie gallo-franque, le haut clergé séculier et régulier exercent tour à tour, sur la formation et les destinées des villages, une influence qui varie selon les temps et les conjonctures.

A la suite de l'établissement des Francs dans les Gaules, la royauté ne tarde pas à devenir maîtresse d'une quantité considérable de terre. Même sans procéder par voie de spoliation générale et systématique à l'égard des vaincus, et sans leur ôter une quotité de leurs biens, l'Etat entre en possession d'une multitude de grandes propriétés. Les mains mises sur la fortune territoriale de ceux qui sont morts dans les combats ou qui ont fui à l'étranger, les peines infligées aux contumaces, les exécutions violentes, les confiscations arbitraires, les déshérences ou attributions de successions vacantes sont pour le monarque, ou pour le fisc, autant de branches productives de dévolutions immobilières (1).

Il est d'un haut intérêt pour le roi d'avoir à sa discrétion tous ces grands domaines qui viennent à lui échoir. Tantôt il les conserve et en touche les revenus,

(1) V. la loi Salique, tit. 59, 63, 65; — la loi Ripuaire, tit. 57, 61, 65, 69.

tantôt il en dispose soit pour la dotation des princes de sa famille, soit pour récompenser des exploits militaires ou des services rendus, soit pour donner au clergé de splendides témoignages de bienveillance et de générosité (1).

On trouve dans les capitulaires des rois et des empereurs de nombreux articles qui concernent les domaines ruraux de la commune ou du fisc.

Un célèbre capitulaire de Charlemagne, de l'an 800, a pour objet leur administration et leur entretien. Il est intitulé: *Capitulare de villis et curtis Imperatoris* (2).

X. La mairie du palais, devenue prédominante sous des princes incapables ou indolents, s'attribue à son tour une énorme quantité de biens. Sous les derniers Mérovingiens, quoique des fantômes de rois soient encore revêtus d'une dignité d'apparat, les maires du palais sont, de fait, les véritables souverains. A côté d'une royauté purement nominale, surgit cette puissance exorbitante qui, en s'arrogeant tous les droits, a ses vues à elle, ses tendances à part et ses intérêts distincts. A l'appui de sa grandeur et de sa force, il est un moyen qu'elle ne doit pas négliger, c'est d'avoir dans ses mains de vastes possessions territoriales qu'elle puisse employer à son gré pour soudoyer ou stimuler des sympathies qui lui soient personnelles et se procurer des partisans, dans le but de

(1) L'édit de Pistes, par Charles-le-Chauve, art. 5. (BALUZE, Capit., t. II, col. 176, et le *Recueil général de formules*, de M. de Rozière, t. I, p. 176 et suiv.)

(2) V. notamment l'article 41 : « Ut ædificia intrà *curtes nostras* vel sepes in circuitu benè sint custodita. »

substituer des liens individuels de dévouement au lien politique qui unit les sujets au monarque. C'est là un ressort qu'Ebroïn, Pépin-d'Héristal et Charles-Martel ne manquent pas de faire jouer. Ce dernier, après ses victoires sur les Sarrazins, va même jusqu'à s'emparer d'une partie des biens du clergé pour rémunérer ses guerriers et s'assurer de leur fidélité. Dans nos contrées du nord, parmi les églises dépouillées de leurs domaines, on peut citer la puissante métropole de Reims et la riche abbaye de St.-Vaast, d'Arras. (V. FLODOARD, *Hist. remens. eccles.*, liv. II, chap. 12, et nos *Recherch. pour l'hist. de l'abbaye de St.-Vaast*, chap. VII, p. 48.)

Dans les premiers temps de la monarchie, c'était une prérogative du souverain d'avoir sous sa foi *(in truste)*, des leudes ou des antrustions (V. MARCULFE, liv. I, ch. 18). Plus tard la mairie du palais, et dans la suite les grands feudataires ont de même leurs fidèles qui tiennent d'eux des domaines plus ou moins étendus.

XI. Les innombrables concessions territoriales émanées de la puissance suprême, de la munificence royale ou impériale, prennent pour la plupart le nom de bénéfices ou de terres bénéficiaires *(beneficia, terræ beneficiales)*. Elles sont ainsi nommées, parce qu'elles sont l'œuvre de la volonté bienfaisante du donateur.

Souvent ces bénéfices se composent de terres immenses. Ils comprennent parfois non-seulement des fonds de terre, ou propriétés immobilières *(prædia)*, mais de vastes exploitations agricoles *(villæ* ou *curtes)*, dont dépendent des bois, des pacages, des cours d'eau, et auxquels sont attachés des colons, des serfs, des bestiaux, des troupeaux.

De ces concessions, les unes sont octroyées à des laïques, les autres à des églises ou à des monastères.

Parmi les bénéfices accordés aux laïques, il en est qui emportent l'obligation d'un service de guerre, et qui pour ce motif portent le nom de *bénéfices militaires*. Les charges ordinaires d'un possesseur de ce genre sont celles d'un usufruitier. D'abord temporaires et révocables, les bénéfices sont ensuites conférés à vie, puis deviennent héréditaires. Leurs développements, leurs transformations en villages deviennent alors plus faciles et plus rapides. (V. Ducange, Gloss., au mot *beneficium*, t. I., p. 650.)

Une prodigieuse multitude de bénéfices arrive au clergé. Les libéralités des rois et des princes au profit des églises et des abbayes, abondent de toutes parts et remplissent les cartulaires. Des formules spéciales, d'un usage quotidien, sont rédigées pour ces actes de dotation auxquels sont souvent attachées des immunités ou des exemptions de toute charge publique, de toute immixtion de l'autorité temporelle. En voici un exemple que fournit une charte émanée de Louis-le-Germanique, vers 850...... « Donnant à votre demande raisonnable l'assentiment de notre munificence, nous accordons à telle église épiscopale un domaine ou une terre fiscale *(curtem seu fiscum)*, de notre droit royal, dans tel ou tel lieu, avec une telle autorité conférée par notre puissance. Nous voulons que ces mêmes possessions, qui jusqu'ici ne dépendaient que de nous et de nos officiers, appartiennent désormais à l'évêque de tel endroit, ou à ceux qu'il aura commis, et qu'aucun duc ou comte, ni aucun juge d'un degré supérieur ou inférieur, ni aucun délégué (*missus*), soit dans ce lieu, soit dans les dépendances, n'aient la téméraire audace d'établir des logements ou de s'en ap-

proprier, de prendre de la nourriture pour leurs animaux ou pour ceux de leurs hommes, d'exiger des relais ou des courriers, ou de tenir des réunions ou de rien revendiquer à titre de droit dans lesdits lieux, sans le consentement de l'évêque alors en fonctions... »

XII. Successivement tous ces bénéfices, dont la création était déjà ancienne, mais qui n'étaient jusque-là que des dépendances du domaine public à la disposition de la couronne, se convertissent en seigneuries irrévocables. Sous les ineptes descendants de Charlemagne, cette transformation a pour principales causes soit la faiblesse et les prodigalités irréfléchies des rois, soit au milieu des guerres civiles la nécessité pour eux de se créer des adhérents, en leur distribuant des bénéfices ou en confirmant les concessions déjà faites.

La multiplicité de ces actes imprudents date surtout du règne de Louis-le-Débonnaire. « Louis, dit Thegan, était d'une générosité dont on n'avait jamais ouï parler dans les livres anciens ni dans les temps modernes, tellement qu'il donnait à ses fidèles serviteurs, et à titre de possession perpétuelle, les domaines royaux qu'il tenait de son aïeul et de son bisaïeul. Il fit dresser pour ces donations des décrets qu'il confirma en y apposant son sceau et en les signant de sa propre main. Il fit cela pendant longtemps. » (*Collect.* de M. Guizot, t. III, page 87.)

A la mort de ce prince, son fils aîné Lothaire, à peine informé de cette nouvelle, « envoie aussitôt des messagers par tout le pays des Francs, pour annoncer qu'il allait venir prendre possession de l'empire, promettant qu'il conserverait à chacun les honneurs et bénéfices

qu'avait accordés son père, et qu'il voulait même les augmenter. » (NITHARD, liv. II; *Ibid.*, *Collect.* de M. Guizot, t. III, p. 448.)

En 877, Charles-le-Chauve rend héréditaires les honneurs et les dignités, et par suite les possessions qui y sont attachées. La seule prérogative de pure forme que conserve la royauté est de conférer l'investiture.

Au décès de ce monarque, en la même année 877, « son fils Louis-le-Bègue, en ayant reçu la nouvelle, se concilie tous ceux qu'il peut, en leur donnant des abbayes, des comtés et des manoirs, selon ce que demandait chacun. » (*Annales de St.-Bertin, 877, ibid.*, t. IV, p. 291.)

SECTION VI.

VILLAGES FLAMANDS.

I. Elément germanique dans le nord de la Gaule avant le V[e] siècle.

II. Migrations saxonnes.—Les Flamands et la Flandre.

III. Etat religieux et civil de la Flandre aux VII[e] et VIII[e] siècles.

IV. Transplantations de Saxons sous le règne de Charlemagne.

V. La Flandre au IX[e] siècle.—Progrès de l'élément saxon proprement dit.

VI. Création du comté de Flandre.

VII. Premiers comtes de Flandre.

VIII. Lutte entre l'élément wallon et l'élément tudesque, en 1076. — Triomphe de l'élément tudesque, prédominance du flamand.

IX. Villages flamands.—Grands domaines qui en forment le noyau.

X. Lieux où se constituent des villages.—Leur établissement sur le littoral ou près des eaux.

XI. Villages près des bois ou des plantations.

XII. Villages sur des lieux élevés, dans des vallées ou dans la campagne.

XIII. Villages dans les parties incultes.

XIV. Villages dont le nom est tiré soit de leur destination, soit du règne animal.

I. Déjà l'élément germanique, vers les derniers temps de l'empire d'Occident, tenait une assez large place dans le nord de la Gaule. (Voyez ci-dessus, section III.)

Les Germano-Nerviens et les Ménapiens y occupaient de vastes cantons, et les populations conservaient presque sans altération l'idiome, le culte et les mœurs de leurs devanciers. C'est sur les bords de la Dyle, de la Senne, de la Dendre, des Deux-Nèthes et du Rhyen que les Germano-Nerviens avaient leur siége et leurs plus anciennes demeures. Les Ménapiens, de leur côté, occupaient les rives de l'Escaut et de la Lys.

Des Lètes transplantés par les empereurs, des Saxons disséminés sur les côtes du Boulonnais étaient venus s'ajouter à l'élément germanique.

Après la grande invasion de 407, d'autres populations barbares, des Suèves, des Cattes, des Lombards avaient pris place sur quelques points du territoire jusque-là inculte.

II. Parmi les peuples qui s'étaient disputé les lambeaux de l'empire d'Occident, les plus terribles peut-être étaient les Saxons, ainsi nommés à cause des longs couteaux (*sachsen*) dont ils étaient armés. D'une intrépidité et d'une férocité sans égales, ils bravaient les éléments et affrontaient la mort sans pâlir. Sur de légères barques d'osier recouvertes de cuir, ils parcouraient les mers et se riaient des tempêtes. Attaquant à l'improviste les can-

tons gallo-romains, ils étaient l'effroi des populations par leur cruauté, leurs dévastations et leurs brigandages.

On sait comment la Grande-Bretagne fut successivement conquise par des bandes de Saxons et comment furent fondés les royaumes qui composèrent l'Heptarchie (1).

Pendant que ces nouveaux royaumes anglo-saxons s'élèvent sur le sol de la Grande-Bretagne, d'autres bandes de Saxons, émigrés de leur pays natal, viennent chercher un refuge sur la côte gauloise du *Littus Saxonicum* dans les cantons qui forment ensuite la Flandre Occidentale.

Bientôt ces émigrés, désignés sous les noms de *Flamingen* ou de *Fliandén,* arrivant avec leurs familles en troupes plus nombreuses, se fixent définitivement dans ces régions. Ils s'approprient les terres incultes, se répartissent par groupes de population, et créent des bourgades. Cette terre des réfugiés saxons, *Fliander-Land* (*Flandrensis terra*), se nomme *Flandria* dans le latin moderne.

Les limites de la Flandre proprement dite sont d'abord assez restreintes. Elles n'embrassent guère que

(1) Ainsi, à la suite des invasions désastreuses d'Hengist et de Horsa, vers 455, le royaume de Kent s'organise le premier. Puis furent créés tour à tour le royaume de Sussex, en 477, par Ella; de Westsex, en 519, par Cerdic; d'Essex, en 530, par Erkinwin; d'Estanglie, en 571, par Uffa. Les royaumes de Bernicie et de Déïre, établis, le premier en 547, par Idda, le second en 560, par Scomil, se réunirent sous le nom de Northumberland. Enfin, le dernier royaume saxon, celui de Mercie, fut fondé en 584, par Cridda.

les quartiers de Bruges, de Lécluse, de Damme, d'Ardembourg, de Midelbourg et d'Isendyck (1).

La Flandre paraît avoir eu dès lors Bruges pour chef-lieu. L'endroit que St.-Ouen, dans la vie de St.-Eloi, nomme *municipium Flandrense* est appelé *municipium Brugense* dans un abrégé de cette biographie (2).

La Flandre, ainsi primitivement bornée à quelques cantons, reçoit par la suite une beaucoup plus large extension. Indépendamment de la Flandre Wallonne, la Flandre Flamingante embrasse les trois parties désignées sous les noms de Flandre Maritime, de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale.

III. C'est de la sorte qu'un nouveau peuple, celui des Flamands, se développant par degrés, vient se juxtaposer auprès de l'ancienne race germanique formée des divers éléments dont nous avons parlé plus haut.

Absorbant successivement les autres populations germaines, les Flamands, les Ménapiens, constituent en quelque sorte deux nations qui restent longtemps en présence.

Les Flamands proprement dits, grandissant de plus en plus, occupent dans le diocèse de Tournai l'archidiaconé de Bruges, comprenant les trois décanats de Bruges, d'Ardembourg (autrefois Rodembourg) et d'Au-

(1) V. DOM BOUQUET, *Rec. des histor. de France*, t. III, p. 557; GHESQUIÈRE, *Acta sanctorum Belgii*, t. I, p. 465; DE BAST, *Rec. d'Antiq. rom. et gaul.*, t. I, p. 328.

(2) Sur les origines et la formation de Bruges, V. GRAMAYE, *Antiquit. Flandriæ*, p. 87;—WARNKŒNIG, *Hist. de la Flandre*, t. IV, p. 22 de la trad.

denbourg; — dans le diocèse de Thérouenne, tout l'archidiaconé d'Ypres embrassant les décanats d'Ypres, de Cassel, Bailleul, Poperinghe, Bergues, Bourbourg et une partie du Franconat, c'est-à-dire de la châtellenie de Bruges. A ces territoires se joint plus tard le décanat de Courtrai.

Les Ménapiens, de leur côté, possèdent, dans le diocèse de Tournai, tout l'archidiaconé de Gand avec ses quatre décanats de Gand, d'Audenarde, de Roulers et de Waes.

Les efforts des premiers évêques de Tournai et de Thérouenne, pour amener à la foi chrétienne ces farouches populations, avaient été infructueux. La plupart de ces barbares étaient restés idolâtres. St.-Eloi, évêque de Noyon et de Tournai, reprit glorieusement l'œuvre de leur conversion.

« Le saint prélat, dit son respectable biographe, parcourait avec une sollicitude pastorale les villes et les municipes confiés de toutes parts à sa vigilance. Cependant, les Flamands et les Anversois, les Frisons, les Suèves et les autres barbares du littoral, qui, sur ces plages reculées, n'avaient point encore été entamés par le soc de la prédication, l'accueillirent d'abord avec des dispositions hostiles et un vif esprit d'opposition. Mais bientôt, lorsque avec la grâce du Christ il eut commencé à leur insinuer peu à peu la parole du Seigneur, la plus grande partie de ce peuple farouche et grossier abandonna ses idoles, se convertit au vrai Dieu et se soumit au Christ. Enfin, il arriva qu'une sorte de lumière céleste, en se manifestant, ou qu'un rayon de soleil, se faisant jour, vint éclairer toute la barbarie qui couvrait ces régions; car ceux qui, dès le principe, comme des animaux

féroces, voulaient le mettre en pièces, plus tard, appréciant sa bonté et sa mansuétude, désiraient devenir ses imitateurs. »

Pendant 19 ans d'apostolat, de 640 à 659, St.-Eloi ne cesse de travailler avec un zèle infatigable à la conversion des barbares.

A l'épiscopat de St.-Eloi se rattache la fondation de diverses églises. Ainsi:

Suivant une antique tradition, ce prélat aurait, par ordre du roi Dagobert, fait construire et décoré l'église de St.-Sauveur, à Bruges.

C'est de même à St.-Eloi qu'on rapporte les commencements de la ville de Dunkerque, où cet évêque aurait fait ériger une petite église destinée aux pêcheurs d'alentour.

L'église de Furnes date de la même époque. Lorsque St.-Eloi eût prêché le christianisme, l'église y fut construite en 649.

De leur côté, les Ménapiens des bords de l'Escaut ont pour premier pasteur St.-Amand. Encore livrés aux plus grossières superstitions, ils adoraient des arbres, des pierres ou d'autres idoles. L'intrépide missionnaire; dans l'espoir de les tirer de cette barbarie, n'hésite pas à se transporter parmi eux. Il leur distribue, même au péril de ses jours, les salutaires enseignements de la foi chrétienne et jette les fondements de l'illustre abbaye de St.-Pierre, de Gand, plus tard St.-Bavon.

Dans la Morinie, St.-Momelin, St.-Omer, St.-Bertin et leurs coopérateurs répandent à leur tour, avec succès, les semences de la parole divine.

En 654, un chef saxon nommé Adroald, établi à Sithiu (St.-Omer), concède un terrain pour la fondation de la célèbre abbaye de St.-Bertin.

St.-Vinnoc et ses compagnons viennent à leur tour éclairer de leurs prédications la Flandre Maritime. Vers 690, y est fondée une première abbaye; placée d'abord à Wormhout, elle est ensuite transférée à Bergues, sur la Colme.

St.-Ursmar, le digne continuateur de St.-Amand, paraît être venu en Flandre. Les habitants d'Aldenbourg le considèrent comme le fondateur de leur église (1).

Tandis que la Flandre est régie dans l'ordre ecclésiastique par des prélats de plusieurs diocèses, elle a, dans l'ordre civil, un gouverneur-général. Comprise sous les rois Mérovingiens dans la Noster-Rike, ou Neustrie, elle a à sa tête un haut fonctionnaire désigné sous le nom de forestier.

Bien que l'imagination des romanciers du moyen-âge ait défiguré par des fictions créées à plaisir l'histoire des forestiers de Flandre, l'existence de ceux-ci n'en est pas moins avérée (2).

(1) On lit en effet, dans une ancienne chronique de cette ville, qu'en l'an 714 (et non 614), avec la permission du roi Dagobert II, l'église de St.-Pierre, d'Aldenbourg, fut consacrée et livrée au culte. Cette église, qui subsista longtemps, fut reconstruite en 1056, du temps de l'évêque Radbod. V. GRAMAYE, *Antiquit. Flandriæ*, p. 89.

(2) Les recherches auxquelles nous nous sommes spécialement livré à ce sujet, nous ont conduit à pouvoir considérer comme certaines les trois propositions suivantes:

1° Sous les rois francs, on appelait *forêt (forestum* ou *forestis)*, non pas seulement un bois, ou lieu planté d'arbres, mais aussi un endroit couvert

IV. A l'ancien élément saxon qui s'élargissait de plus en plus, et dans lequel se confondait par degrés une partie de l'élément ménapien, Charlemagne vient ajouter de nouvelles populations germaniques.

On sait quelle lutte sanglante il eut à soutenir pendant plusieurs années de son règne contre les Saxons indomptés, et avec quelle rigueur il les châtia par le fer et par le feu.

Des bandes entières de Saxons furent, par les ordres de l'empereur, arrachées à leurs foyers et transférées sur le sol de la Flandre. Là, dans les cantons qui leur furent assignés, les farouches adorateurs d'Herminsul durent se plier à la vie civile et se façonner aux mœurs chrétiennes. Toutefois, ce ne fut qu'avec le temps qu'ils se courbèrent sous le double joug d'une domination et d'une foi nouvelles. A plusieurs reprises, on les vit résister par des complots à l'autorité des souverains gallo-francs et raviver leurs superstitions payennes (1).

V. On a vu que la France obéissait d'ancienne date à un grand forestier. En 792, un de ces hauts fonctionnaires, nommé Lidéric d'Harlebeck, obtient de Char-

d'eau, une pêcherie, un pacage et même un domaine ou une portion de territoire comprenant des terres labourables et des lieux habités.

2° Jusqu'au VIII° siècle, le nom de *forêt*, pris dans cette acception, s'appliquait exactement à la Flandre, alors couverte de bois, de marais et de lagunes.

3° Comme l'officier d'une *forêt*, telle que nous venons de la définir, portait le titre de forestier, le gouverneur de la Flandre dût être aussi et fut en effet qualifié de forestier.

(1) V. BALUZE, *Capitul.*, t. I, col. 775.

lemagne la permission de défricher ou d'exploiter les parties encore incultes et couvertes de bois de la Flandre.

A Lidéric d'Harlebeek succède en la même qualité de forestier son fils Ingerlam. Il propage parmi les Flamands les usages commerciaux, c'est-à-dire les achats, les estimations et les ventes. Sur les bords des rivières et des torrents, il fait construire des villages, des forteresses, des villes, et les libère de tous tributs (1).

Ingelram a pour héritier Audoacre, son fils, qui gouverne pacifiquement la Flandre.

Déjà de son temps, l'élément saxon ou flamand s'est considérablement développé. Il domine non-seulement dans le *pagus flandrensis* dont Bruges était le centre, mais il se déploie encore d'une part sur l'ancien canton de l'Isère, *Isereticus pagus*, faisant partie du diocèse des Morins, et d'autre part sur le *Menpiscus pagus*, précédemment occupé par les Ménapiens. Les principales localités, signalées comme existant alors, sont celles de Bruges, d'Ardenbourg, de St.-Omer, d'Aire, de Cassel, de Gand, d'Audenarde et de Courtrai (2).

Les grands forestiers auxquels la Flandre est soumise sont en même temps seigneurs d'Harlebeek, où ils ont des possessions considérables. Harlebeek est, comme l'on sait, un bourg de la châtellenie de Courtrai. Cette circons-

(1) Optimè Flandrenses in mercantias id est emptiones, appretiationes et venditiones promovendo, fecit (Ingelramnus) construi super ripas et torrentes rura, oppida, villas et liberavit eas (V. *Corpus chronicorum Flandriæ*, p. 34).

(2) V. *ibid. Chronic. Flandr.*, p. 34.

tance accroît l'influence et l'autorité des forestiers, dont la puissance s'exerce tant sur la châtellenie que sur la ville même de Courtrai.

De leur seigneurie d'Harlebeek, les forestiers tiennent ainsi en respect les Saxons proprement dits, leurs vieux compatriotes, et les anciens Ménapiens d'Audenarde et de Gand, sur lesquels s'étend leur pouvoir.

L'élément germanique, subordonné au grand forestier, comprend donc de la sorte en même temps les anciennes populations tudesques, établies dans ces contrées antérieurement à la chute de l'empire d'Occident, et les habitants de race saxonne, qui depuis avaient peuplé une partie du littoral.

Le forestier Audoacre s'applique, par une habile administration, à rendre la Flandre florissante. Il y reçoit un grand nombre d'étrangers qui cultivent le sol, et qui, des anciennes terres couvertes de bois et de marais, font pour ainsi dire un nouveau pays fertile et prospère (1).

VI. La seconde moitié du IXe siècle voit s'accomplir pour l'avenir de la Flandre des événements de la plus haute importance; ce sont les invasions des Normands et la création du comté de Flandre.

Dès 838, les pirates du nord avaient fait irruption dans les contrées de la Gaule où ils pénétraient par l'embouchure des fleuves et des rivières. Ils avaient été re-

(1) Iste suo tempore plures advenas fecit incolas, qui de nemoribus et palustribus terris fecerunt terram cultam et fructiferam (*Chronic. Flandr. ibid.*, p. 85).

poussés avec courage, mais leurs incursions s'étaient fréquemment renouvelées.

En 850, Thérouenne et les pays maritimes circonvoisins sont en proie à leurs ravages. A plusieurs reprises, la Gaule septentrionale est de nouveau le théâtre de leurs dévastations. En 881 notamment, le Haynaut, le Cambrésis, la Flandre, le Boulonnais, l'Artois ont à subir les plus affreuses calamités. Une grande bataille, livrée par les Normands, en 881, est surtout meurtrière pour les Ménapiens et les Suèves, qui y périssent en grand nombre.

Dans le cours de ces irruptions, une circonstance accidentelle amène l'érection du comté de Flandre. On sait comment le forestier Bauduin, après avoir enlevé Judith, veuve d'un roi d'Angleterre et fille du roi Charles-le-Chauve, obtient son pardon de ce monarque, qui consent à l'union de sa fille et constitue en 804 en faveur de son gendre le comté de Flandre.

Cette principauté, qui aurait pu former un royaume, était d'une étendue immense. Elle embrassait tout le littoral, depuis le Ponthieu jusqu'aux bouches de l'Escaut. Cette nouvelle et puissante seigneurie a pour capitale l'antique cité d'Arras.

Le comte Bauduin, surnommé Bras-de-Fer, à cause de sa valeur, résiste avec bravoure aux agressions des Normands. Il fait fortifier plusieurs villes, notamment celle de Bruges, où il séjourne souvent. Il entoure le bourg d'une muraille de pierres et construit l'ancienne maison des échevins.

VII. Bauduin Ier, Bras-de-Fer, mort en 878, a pour successeur son fils Bauduin II (le Chauve), qui règne jus-

qu'en 918. Celui-ci laisse pour héritier Arnould le Grand ou l'Ancien (de 918 à 961). Sous ces princes, l'élément saxon-flamand continue d'attirer à lui et d'absorber de plus en plus ce qui restait d'ancienne race germanique. A la suite de la sanglante bataille de Courtrai de 881, le vieil élément ménapien se concentre dans les villes de Gand et d'Audenarde. Là il demeure encore vivace pendant de longues années. Entre Gand et Bruges, un ferment d'antagonisme, résultant de la différence d'origine de leurs habitants, se perpétue à travers les âges.

En 958, Arnould se démet du pouvoir en faveur de son fils Bauduin III (le Jeune). Celui-ci applique sa sollicitude à toutes les parties du comté de Flandre. Il construit de nouveaux bourgs et pourvoit au gouvernement des villages. Il régle aussi les marchés et les échanges, de telle sorte que ceux de ses sujets qui n'avaient point de numéraire peuvent échanger des objets en nature: un coq pour deux poules, une brebis pour deux agneaux, une vache pour deux veaux, un veau pour deux brebis. (*Chronic. Flandr.*, p. 41.)

Arnould, qui avait abdiqué en faveur de son fils, a la douleur de le voir mourir au bout de trois ans. Malgré sa vieillesse, il reprend la gestion des affaires et trépasse en 964, laissant le comté à son jeune petit-fils Arnould II, qui règne de 964 à 988.

Bauduin IV, dit Belle-Barbe, successeur d'Arnould II, se distingue à son tour dans l'organisation du régime politique de la Flandre. Il régularise les fiefs et distribue, aux seigneurs et aux nobles, des villages et des villes (1).

(1) Primitùs militias et nobiles ordinavit in Flandriâ et distribuit eis villas et oppida (*Chronic. Flandr.*, p. 44).

Le long règne de Bauduin V, dit le Pieux ou le Débonnaire (de 1036 à 1067), ouvre, pour les riches campagnes de la Flandre, une ère de progrès et de prospérité. Après une guerre peu sérieuse avec le Haynaut, ce prince marie son fils Bauduin à Richilde, fille unique et héritière de Renier IV, comte de Haynaut.

Dès son avènement, en 1067, Bauduin VI (de Mons), par l'ordre qu'il fait régner partout, assure à ses sujets les bienfaits de la paix intérieure et d'une complète sécurité. On le voit tranquillement circuler à cheval, un faucon sur le poing. Il enjoint à ses baillis de porter, dans leurs fonctions, une longue verge blanche en signe de justice et de clémence. Il gouverne la Flandre et le Haynaut si pacifiquement, que personne désormais n'a besoin de porter les armes, ni pendant la nuit de se renfermer contre les voleurs, ni même de retirer les coutres des charrues (1).

VIII. Par son mariage avec Richilde, fille et héritière du comte de Haynaut, Bauduin VI réunit sur sa tête les deux couronnes de Flandre et de Haynaut. Depuis la création du comté de Flandre, aucune principauté du nord de la France n'avait été aussi puissante.

Mais suivant un préjugé, qui, au moyen-âge, portait à considérer les états d'un prince comme un patrimoine, Bauduin VI eut la malencontreuse idée de partager ses provinces entre ses enfants. Atteint d'une maladie mortelle, il attribua le comté de Flandre à son jeune fils Arnould,

(1) Ità pacificè gubernavit ut nemo auderet vel dignaretur arma portare, nec ostium noctu propter latrones claudere, nec vomeres nec ligones ab aratris ablatet domum portare (*Chronic. Flandr.*, p. 53-54).

et le comté de Haynaut à son second fils Bauduin, encore en bas-âge.

Malheureusement encore, bien que l'unité semblât régner dans cette vaste domination, deux races complétement différentes d'origine, de nationalité, de mœurs et de langage, y étaient toujours en présence. C'était d'une part les Flamands de race tudesque, occupant tout le littoral depuis l'Aa jusqu'à l'Escaut, et de l'autre les Wallons, gallo-romains de nation, qui habitaient la Flandre-Wallonne et le Haynaut.

L'antipathie entre ces deux races éclate avec violence en 1070, après la mort du comte Bauduin VI. Ce prince ne laissait que deux jeunes enfants sous la tutelle de la comtesse Richilde, leur mère. Mais un frère de Bauduin VI, Robert, surnommé le Frison parce qu'il était marié à la veuve d'un comte de Frise, vient réclamer la régence qu'il prétend lui appartenir comme plus proche agnat. Un grand nombre de Flamands, nobles et roturiers, qui ne voulaient point obéir à la comtesse Richilde, appuient cette prétention.

De là une lutte acharnée et sanglante entre les partisans de Robert-le-Frison et ceux de la comtesse Richilde, soutenue par le roi de France, Philippe Ier.

De là, par suite, un antagonisme violent entre l'élément tudesque et l'élément wallon. Germains d'origine et de nation, les habitants de Bruges, d'Audenbourg, de Rodenbourg, de Tourhoult, de Roulers, de Furnes, d'Ypres, de Bergues, de Bourbourg, de Cassel, d'Harlebeek et de Courtrai se prononcent pour Robert; il en est de même de ceux de Gand et d'Audenarde. Les villes wallonnes d'Arras, de Douai, de Tournai, de St.-Omer, d'Aire, de

Béthune, de St.-Pol, de Boulogne se rangent du côté de Richilde et de ses enfants, auxquels se joint le roi de France. Une terrible bataille où le sang coule à grands flots est livrée près de Cassel. Le jeune comte Arnould y est tué, et le comte Robert-le-Frison remporte une victoire mémorable.

Vaincus une seconde fois près de Mons, en Haynaut, Richilde et son fils Bauduin sont désormais hors d'état de rien entreprendre, et Robert-le-Frison règne sans obstacle sur la Flandre.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, jusqu'à l'an 1070, la prépondérance progressive qu'obtiennent les Flamands a pour principales causes:

Le développement que prennent les populations flamandes dans les villes et les campagnes;

L'adjonction à plusieurs reprises de nouvelles bandes venues de la Saxe et de la Scandinavie;

. L'affaiblissement de l'élément ménapien, absorbé ou détruit en partie lors des invasions des Normands;

La puissance de la maison saxonne des châtelains d'Harlebeck, qui, de forestiers, étaient devenus comtes de Flandre.

IX. En même temps que le règne de Robert-le-Frison consolide la domination flamande, les populations rurales de cette principauté achèvent de se constituer.

Nous arrivons maintenant ici à nous occuper plus spécialement des villages.

Tacite nous a laissé sur les habitations des Germains le curieux passage que voici:

« On sait, dit-il, que les peuples germains n'habitent point de villes, qu'ils ne tolèrent même pas que leurs demeures soient contiguës. Chacun a son séjour séparé près de la fontaine, du champ ou du bosquet qui lui a plu. Dans leurs bourgs les maisons ne sont point adhérentes. Chacune d'elles est séparée par un espace vide, soit par précaution contre les accidents du feu, soit par ignorance de l'art de bâtir. »

Ces indications s'appliquent de tous points aux villages des Ménapiens et des Saxons, confondus plus tard sous le nom de Flamands.

Dans sa dénomination, le domaine du possesseur flamand se présente sous l'image ou avec l'idée d'une *habitation*, d'un *manoir*, d'un *enclos*, d'une *exploitation* rurale.

Le mot *habitation* est rendu en flamand par le terme générique *heim*, qui forme le point de départ d'une multitude de désignations.

Le nom du possesseur, ou quelqu'autre indication, se joint à ce radical primitif et sert à désigner plus spécialement un grand nombre de localités.

Autour du principal corps-de-logis se groupent d'autres demeures qui donnent naissance à beaucoup de villages. De là les noms de Berthem, Blaringhem, Boeseghem, Dringhem, Eringhem, Hondeghem, Killem (ou Killehem), Merkeghem, Meterem, Millam (ou Milleham), Pitgham, Terdeghem, Teteghem, Uxem, Warhem (1).

(1) Omnia penè vicorum nomina in *heim* quæ domum sonat, desinentia additum nobilis possessoris sui nomen circumferre, nec enim Peteghem, Avelghem, Huyssem, etc., aliud significant quam Peti, Avelini, Hunni, etc., domus. (Gramaye, *Antiquit. Flandriæ*, p. 48.)

L'idée de *manoir*, ou de grande maison, se retrouve dans le mot *sele* ou *zele* qui revient à celui de *sala*. De-là les noms de Bissezeelle, Bollezeelle, Broxeelle, Herscelle, Lederzeelle, Octezeelle, Oudezeelle, Strazeelle, Winnezeelle, Zermezeelle.

L'*enclos* se nomme en flamand *schoot* ou *kote*. De là sont dérivés les noms de Hondeschoot, de Zuytkote.

L'*exploitation* rurale est indiquée par le mot *hof* ou *hove*. C'est en général une métairie importante à laquelle sont annexés des colons ou des serfs. Plusieurs villages de la Flandre n'ont pas d'autre origine: tels sont ceux de Bavinkhove, de Polinkhove, de Volkerinkhove.

X. Comme chez les Celtes, les villages flamands prennent naissance sur divers points, dans les endroits les plus favorables à leur érection. Ils ont leur assiette, les uns près des eaux, ou sur le littoral, d'autres près des bois; d'autres sont bâtis soit sur des lieux élevés, soit dans des bas-fonds, soit dans la campagne.

Près de la mer ou des cours d'eau, on trouve des localités situées à l'entrée même ou au point de jonction d'une rivière. Cette embouchure se nomme en flamand *mud* ou *mund*. De là sont venus les noms de Dixmude, de Deulemont, de Rupelmonde, de Ruremonde.

Des habitations se placent encore près de la mer, soit sur les dunes elles-mêmes, comme à Dunkerque, soit sur une digne, comme à Mardick et Ysendick, soit sur une levée de terre, comme au port de Dam.

En flamand, le mot *mor* ou *moere* veut dire mer ou lagune. De là les noms de Morbecque et des Moëres.

D'autres habitations prennent place soit près d'une source, en flamand *borre* qui signifie fontaine, d'où le nom du village de Borre; soit sur la rive d'une *becque,* conduit d'eau, canal de décharge, d'où résultent les noms de Bambecque, d'Esquelbecque, de Steenbecque.

Au mot *brouck,* qui veut dire marais ou marécage, se réfèrent les noms d'Hazebrouck (marais du lièvre), de Brouckbourg (Bourbourg), de Brouckerque.

Le mot *poel* ou *pold,* signifie étang ou plaine d'eau, d'où le nom de Rexpoède.

Tel autre village, Pitgam, est ainsi nommé parce qu'il est situé près d'un puits (*pit*).

XI. Les villages situés près des bois ou des plantations, dont les noms sont empruntés à l'élément forestier, ne sont pas moins nombreux. Le mot bois se rend en flamand par *holt* ou *bosch.* De *holt* viennent les noms : de Thorholt ou Thourout, bois de la tour; de Wormhout, bois aux reptiles ou aux vers; de Houtkerque, église du bois. Du mot *bosch* dérive le nom de Boeschep. De Wild, lieu boisé, est venu le nom de Wylder.

Des villages s'établissent dans des endroits plantés de chênes, d'ormeaux, de tilleuls. Le chêne, le premier des végétaux, en flamand *eke,* donne son nom aux villages d'Arneke, de Eecke.

D'*ypre,* ormeau, de *lynde,* tilleul, se sont formés les noms des villages de Quaedypre et de Lynde.

Rod, lieu défriché, en latin *sartum*, est un radical qui concourt de son côté à composer diverses dénominations, telles que Rodembourg, Rodt, Roedt.

Hall est encore une expression tudesque empruntée au langage forestier. Au milieu des halliers, entamés par la pioche et la hache, se sont élevées des habitations, et par suite des localités.

XII. La topographie a aussi une influence notable sur les noms de lieu. Des bourgades sont bâties sur des lieux élevés, dans des bas-fonds ou dans la campagne.

Sur les lieux élevés apparaissent des villages dont les noms se terminent en loo ou en berg: tels que Loo, Eeckloo ; ou encore Berg-St.-Vinnoc , précédemment nommé Groenenberg, verte montagne.

Aux montagnes correspondent les vallées. *Thal* ou *dal,* en flamand, veut dire vallée. De ce radical sont provenus les noms de Rosendal, vallée aux roses ; Norden-Thal , vallée du nord.

D'autres bourgades surgissent au milieu des champs. De *Velde* ou *Felde*, qui veut dire champ , on a créé les noms de Ghyvelde, champ de Guy, et d'Helichveld (ou Helfaut), champ sacré.

XIII. D'autres villages, dont le sol est moins privilégié, doivent leur naissance aux efforts des hommes laborieux qui les construisent au milieu des lieux incultes, des pâtis ou des landes.

De *laer*, lieu inculte, pâtis, on a tiré les noms d'Oxlaere, pâtis aux bœufs, de St.-Martin-au-Laert, de Laert, de Polaere.

Le mot *Watten* a une signification analogue à celle de lieu inculte ou stérile. On trouve en Flandre les noms de Watten, de Wœstine, en Brabant celui de Wastinne.

XIV. D'autres dénominations sont tirées de la destination des bourgades.

Les unes ont une origine militaire et tirent leur nom d'un camp, d'un château-fort, d'un lieu entouré ou garni de pierres *(steen)*. De là les dénominations de Caestre, en latin *Castrum*, de Steenhuyse, de Steenkerque, de Steenvorde, de Steenwerck.

D'autres villages se caractérisent par leur aspect ou leur destination agricole. Ainsi on trouve Spycker, *Spicarium*, magasin ou dépôt de blé ; Scheure, grange ; Buisscheure, grange aux bois ; Ruischeure, grange du sart ou bois défriché.

Le mot *holk*, en latin *olca*, signifie terre cultivée, de là les noms de Houk ou Holke, de Leffrinkhouke.

Enfin, il n'est pas jusqu'à des noms d'animaux qui ne viennent concourir à spécifier les villages. Nous avons déjà mentionné Oxelaere, pâtis des bœufs. On connaît encore Hondeghem et Hondeschoote, hameau ou enclos des chiens ; Haverskerque, église ou paroisse des éperviers ou des vautours ; Craiwick, bourg des corbeaux ; Ravensberghe, montagne des corneilles ; Wuldenferdigue, terrain des loups (1).

SECTION VII.

VILLAGES DU CLERGÉ.

I. Autres points de vue sous lesquels sont ici considérés les villages.

II. Fortune territoriale du clergé au moyen-âge. — Grands domaines et villages qu'il possède.

(1) V. au surplus sur toutes ces localités M. DE BAECKER, *les Flamands de France*, p. 28-54, et les notices publ. dans l'*Annuaire statistiq. du dép. du Nord*, 1830 et années suiv.

III. Domaines du CLERGÉ SÉCULIER.—Villages appartenant aux évêchés.
IV. Villages des chapitres des cathédrales.
V. Villages des collégiales.
VI. Autres villages du clergé séculier.—Chapitres de chanoinesses.
VII. Villes et villages du CLERGÉ RÉGULIER.
VIII. Villes produites par les monastères.
IX. Autres localités qui s'élèvent au siége même des abbayes.
X. Villages formés par des prieurés et des prévotés.
XI. Villages produits par des exploitations agricoles.
XII. Ordres monastiques qui font éclore des villages et dans quelles proportions.—Ordre de St.-Benoît.
XIII. Ordre de Cîteaux.
XIV. Ordres de St.-Augustin, des Prémontrés, des Chartreux.
XV. Villages dus à des abbayes de femmes.
XVI. Influence des abbayes sur la prospérité des villages.

I. Nous avons jusqu'ici considéré les villages sous le point de vue de la nationalité de leurs fondateurs. Nous avons recherché quelles étaient les bourgades qui, primitivement, pouvaient appartenir soit à l'élément celtique, soit à l'élément romain, soit à l'élément germanique. Nous entrons maintenant dans une autre série de faits et d'idées; nous avons à examiner quelles sont les origines des villages, sous le rapport de leur formation, par des ordres de l'Etat ou par des classes de personnes.

Au premier rang, parmi les ordres de l'Etat, figure le clergé.

Nous avons donc à voir quels sont les villages qui lui doivent leur création ou leur accroissement.

II. Au moyen-âge, le clergé, doté d'une grande fortune

territoriale, possède de vastes domaines qui lui proviennent de différentes sources.

Au nombre de ces origines il semble qu'on devrait indiquer en première ligne la dépouille des anciens temple païens, démolis ou supprimés en vertu d'édits impériaux (V. Code Théodosien, liv. XVI, tit. 10). Cependant on ne voit nulle part que les anciennes propriétés dont jouissaient les temples gallo-romains de la province de Reims, aient été affectées au nouveau culte, ni que les églises aient hérité des domaines qui auraient précédemment appartenu à des établissements religieux du paganisme.

L'élément principal de la richesse du clergé consiste dans des donations entre-vifs ou testamentaires.

Parmi les libéralités entre-vifs figurent des concessions de terrain d'une étendue immense. Ainsi, suivant une ancienne tradition, Clovis aurait donné à St.-Remy tout l'espace que ce dernier aurait pu parcourir en faisant sa méridienne. On voit plus tard un descendant de Clovis, Théodoric III, donner à l'abbaye de St.-Vaast quatorze cents arpents, sur lesquels est construite en partie la ville moderne d'Arras. Les princes, les grands à leur tour, ne se montrent pas moins généreux. Les vastes domaines dont ils investissent l'Eglise deviennent naturellement le siége d'exploitations, qui, à l'aide des colons et des serfs dont elles sont pourvues, constituent des bourgades. Quelquefois aussi les donations faites à l'Eglise comprennent des villages déjà existants.

Toutefois, la source la plus abondante des richesses immobilières du clergé resulte des legs ou des disposi-

tions testamentaires qui émanent, soit des prélats eux-mêmes, soit d'autres personnes bienfaisantes.

Parmi les prélats qui occupent les siéges épiscopaux, il en est qui ont personnellement des biens considérables ou qui appartiennent aux plus opulentes familles du pays. Suivant un usage assez répandu au moyen-âge, l'évêque qui a ainsi une grande fortune en dispose au profit de son église et la fait son héritière. C'est ainsi qu'on voit St.-Remy léguer à l'église de Reims, soit des villages entiers, tels que Cernay, La Fère, Dousy, soit des domaines fort étendus. Plusieurs de ses successeurs, notamment les évêques Romulfe, Landon, St.-Nivard imitent son exemple. (V. FRODOARD, *Hist. de l'église de Reims*, liv. I, ch. 18; liv. II, chap. 4 et suiv.)

Néanmoins, quelque précieuses que soient les libéralités dues aux prélats, celles qui sont l'œuvre des laïques sont bien autrement nombreuses et d'une tout autre importance. Une foule d'actes émanés des princes, des grands, des riches particuliers contiennent des legs de domaines en faveur des lieux saints. Ces donations ont pour causes soit l'espérance de la félicité éternelle par l'intercession des prières de l'Eglise, soit l'expiation de méfaits ou la réparation d'injustices commises, soit, et c'est le cas le plus ordinaire, l'idée toute chrétienne qui inspire le testateur d'obtenir par une pieuse fondation la rémission de ses péchés, la guérison de son âme et de celle de ses devanciers.

Aux dévolutions à titre gratuit, se joignent les acquisitions à titre onéreux. Pleins de sollicitude pour accroître le patrimoine de leur église, des prélats font des achats de biens ou des échanges plus ou moins considérables.

Ainsi, quelques évêques métropolitains de Reims se procurent, par l'une ou l'autre de ces voies, de riches domaines qu'ils ajoutent au temporel de leur évêché.

Les domaines et les villages, laissés aux églises ou acquis par elles, sont en général situés dans le pays même où à de faibles distances. Toutefois, elles en ont aussi dans des régions lointaines, et même dans des Etats étrangers. On voit, par exemple, l'église de Reims posséder des domaines ou des propriétés au-delà de la Meuse, dans les Vosges, et même sur les bords du Rhin ou dans l'Aquitaine.

Les possessions que l'Eglise obtient de la générosité des donateurs se composent en général de domaines entiers.

Cependant elle acquiert aussi parfois des parts indivises, comme la moitié, le tiers ou le quart, qu'elle détient conjointement soit avec d'autres établissements religieux, soit avec des propriétaires laïques.

III. Dans cette masse de biens qui forment le temporel de l'Eglise, il en est qui appartiennent au clergé séculier, et d'autres qui sont dévolus au clergé régulier.

Dans les biens du clergé séculier on distingue les propriétés qui forment la dotation de l'évêque lui-même, et celles qui sont affectées soit au chapitre de la cathédrale composant un corps distinct, soit aux chapitres des collégiales établies dans des églises autres que celle où siége l'évêque.

Les domaines qui constituent le temporel du siége épiscopal deviennent, sous le régime féodal, des seigneuries dont le prélat est personnellement investi, ou qu'il constitue en fief à des vassaux. On trouve de ces villages et

de ces domaines dans la plupart des diocèses. Ainsi, non-seulement dans le diocèse de Reims, mais dans ceux d'Amiens, d'Arras, de Cambrai, les polyptiques ou dénombrements renseignent des villages qui sont spécialement attribués à l'évêque; tels sont Picquigny, appartenant à l'évêque d'Amiens; Vitry, à l'évêque d'Arras; Thun-Lévêque et Montrécourt, à l'évêque de Cambrai.

IV. Les chapitres institués près des cathédrales ne sont primitivement que des réunions d'ecclésiastiques coopérateurs de l'évêque et placés sous son autorité.

Progressivement, toutefois, le chapitre forme un corps distinct, investi de prérogatives qui le rendent indépendant. Il a son patrimoine à part et possède même des villages qui lui sont propres.

Parmi les chapitres des églises épiscopales de nos contrées, celui de Cambrai se distingue par l'importance de sa dotation territoriale. Dès le XIIe siècle, ce chapitre possède deux domaines considérables, ceux d'Onnaing et de Quaroube, transformés plus tard en villages du premier ordre (1).

C'est au roi Dagobert que le chapitre de Notre-Dame de Cambrai doit, en 640, la concession de ces deux riches propriétés, qu'il a conservées jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. En 1247, une charte, remarquable à tous les points de vue, est octroyée par les chanoines aux habitants des deux villages. Composée de soixante-huit

(1) Onnaing et Quaroube sont aujourd'hui des communes rurales de l'arrondissement de Valenciennes: la première d'environ trois mille habitants, et la seconde de deux mille.

articles, elle détermine les rapports seigneuriaux du chapitre avec les sujets soumis à son autorité. La plupart des dispositions de cette charte se rapportent au droit pénal et à la procédure criminelle (1).

Au chapitre de Notre-Dame de Cambrai appartiennent encore:

Le village de Boiry-Notre-Dame, arrond. d'Arras, canton de Vitry.—625 habitants;

Les deux villages d'Ogy et d'Isières, situés en Belgique, dans la province de Haynaut, l'un au canton de Lessines, l'autre au canton d'Ath. Une loi de commune, octroyée à ces deux villages par le chapitre de Cambrai, porte la date du mois d'avril 1234.

V. Outre les chapitres de chanoines que possèdent les siéges épiscopaux, il existe, dans d'autres églises importantes, des colléges de chanoines constitués à l'imitation du chapitre de l'évêché.

Ainsi l'on distingue dans le diocèse d'Arras les collégiales de Béthune, de Lens, de St.-Amé de Douai, et de St.-Pierre de Douai.

Parmi ces collégiales, celle de St.-Amé, de Douai, tient le premier rang. Sa fondation, solennellement approuvée, en 874, dans une assemblée tenue à Douai, sous la présidence du roi Charles-le-Chauve, est de nouveau sanctionnée en 1076, par un diplôme du comte Robert-le-Frison, qui confirme les biens et les possessions de cet établissement. Progressivement le patrimoine de St.-Amé s'accroît par

(1) V. nos *Lois des bourgs et villages du nord de la France;* Caen, 1859, in-8°.

des acquisitions nouvelles, de telle sorte qu'en résultat l'opulente collégiale a presque entièrement sous son autorité les villages d'Ecourt-St-Quentin et de Saudemont (en Artois), de Flers, de Roost-Warendin, d'Equerchin et de Cuincy (1).

Dans la partie de l'ancien diocèse de Tournai que comprend aujourd'hui le département du Nord, apparaissent au moyen-âge trois collégiales: celles de Seelin, de St.-Pierre de Lille, et de Comines.

De ces trois églises, celle de St.-Pierre, de Lille, est la plus renommée. C'est en 1066 que son chapitre est institué par le comte de Flandre Bauduin V, qui peut être aussi considéré comme le fondateur de la ville de Lille. Le nouveau chapitre, après avoir reçu du prince une riche dotation, ne tarde pas à acquérir d'autres domaines. En 1096, Robert-le-Frison, comte de Flandre, lui donne la terre de Lesquin, aujourd'hui village de plus de 1,100 habitants, faisant partie de l'arrondissement de Lille. Au XIIe siècle, on trouve encore parmi les possessions de la collégiale le village d'Arleux-en-Gohelle, dont elle partage la propriété avec l'évêque d'Arras, et en outre la plus grande partie du village de Monchaux (2).

Au diocèse de Cambrai, outre le chapitre de l'église cathédrale, il existe à Cambrai même deux autres collégiales, celles de St.-Géry et de Ste.-Croix.

(1) V. Aubert le Mire, *Opera diplomat.*, t. II, p. 1360 et suiv.; — M. Bouthors, *Cout. locales du bailliage d'Amiens*, t. II, p. 518; notre *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, introd., p. XXIV; et notre *Notice historiq. sur la ville de Douai.*

(2) V. dans le *Bulletin de la Commission historiq. du dép. du Nord*, t. III, p. 264, notre *Notice sur l'anc. collégiale de St.-Pierre, de Lille.*

St.-Géry, d'abord abbaye de chanoines réguliers, est plus tard transformé en une collégiale de quarante chanoines séculiers. Les lieux où ce riche établissement possède des domaines et où s'exerce sa juridiction, sont Avesnes-lez-Gobert, Beaurevoir, Becquegnies, Briastre, Bezain, Busigny, Bevillers, Cattenières, Cagnoncles, Fressies, Haucourt, Hem-Lenglet, Lesdain, Mœuvres, Morenchies, Ramillies, Rocquier, Servin, Thun-Levesque, Thun-St.-Martin, Wambaix.

Parmi ces localités, la plus importante est celle de Busigny (arrond. de Cambrai), qui compte aujourd'hui 2,300 habitants. Une charte de transaction, de 1201, entre le chapitre de St.-Géry et Gille de Busigny, son avoué, constitue pour ce village une loi de commune. Elle se compose de vingt-un articles (1).

La collégiale de Ste.-Croix, fondée à Cambrai en 1071, par un riche seigneur de cette époque, comprend douze chanoines. Elle possède à l'extérieur des cures, des dîmes ainsi que des domaines féodaux, et même des villages dont elle nomme les échevins (2).

VI. C'est encore au clergé séculier que sont réputés appartenir les chapitres de chanoinesses, bien que ces maisons, avant d'être sécularisées, aient fait d'abord partie du clergé régulier comme abbayes de Bénédictines. C'est vers le Xe siècle que les chanoinesses se sont détachées de l'ordre monastique. Depuis lors, quoique placées sous l'autorité d'une abbesse, elles ne s'engagent

(1) V. nos *Lois des bourgs et villages.*

(2) V. notre *Recueil*, déjà cité, *d'actes en langue romane-wallonne.*

plus par une profession religieuse; elles ne sont pas liées par des vœux, ne sont point astreintes à une règle obligatoire et peuvent quitter l'établissement pour se marier.

Dans nos contrées, le chapitre de chanoinesses le plus célèbre est celui de Maubeuge, qui a donné naissance à la ville de ce nom, comprenant aujourd'hui plus de 6,000 habitants. Sa fondation remonte au VIIe siècle. De l'union du puissant comte Walbert et de sa noble épouse Berthilie, étaient nées deux filles, Waltrude (ou Wautru) et Aldegonde, toutes deux honorées aujourd'hui comme des saintes.

Elevée dès son jeune âge dans les principes de la foi la plus pure, la jeune Aldegonde, arrivée à l'adolescence, manifeste ouvertement son goût pour la retraite, se refuse à toute relation mondaine et ne veut avoir d'autre époux que le Christ. Informée que ses parents veulent la marier à un noble seigneur, elle se réfugie toute saisie d'effroi dans un lieu désert du nom de Maubeuge, que sa mère avait, peu de temps auparavant, recueilli de Sainte-Gertrude, sa parente. Cet endroit solitaire, ombragé d'une vaste forêt, baigné d'un ruisseau qui se perd dans la Sambre, se présentait en quelque sorte de lui-même à l'établissement d'une maison religieuse. Aldegonde va se jeter aux pieds de St.-Amand et de St.-Aubert, alors en visite à l'abbaye d'Hautmont; elle en obtient le voile sacré et prononce des vœux solennels. Puis, retournant dans la solitude de Maubeuge, elle y fait construire un monastère qu'elle soumet à la règle de St.-Benoît (1). Plus tard, au milieu des irruptions des Normands et de l'anarchie féodale, la sévère discipline de cette maison se relâche

(1) V. ci-dessus, section IV, n° 12.

par degrés, et les mœurs des religieuses subissent de profondes altérations. L'archevêque de Cologne, Brunon, frère de l'empereur Othon, chargé par lui d'y apporter la réforme, vient en Haynaut, en 963. Mais au lieu de rétablir à Maubeuge la règle de St.-Benoît, il convertit cette maison en un chapitre de chanoinesses séculières, qui est désormais réservé aux jeunes filles nées de familles nobles, appauvries par la guerre ou par le désordre des temps. Le nombre des prébendes est par lui fixé à quarante.—C'est sous le patronage bienfaisant de ce chapitre noble que la ville de Maubeuge se développe progressivement. L'abbesse toute puissante en possède la riche seigneurie, à laquelle ressortissent les villages de la prévôté, ainsi que d'autres fiefs (1).

(1) Parmi les domaines du chapitre de Maubeuge qui sont devenus des villages, on peut citer:

Cousolre, département du Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Solre-le-Château. . . . . 1220 habitans.
Colleret, même arrondissement, canton de Maubeuge. . . 1014
Solre-St.-Géry, Belgique, province de Haynaut, arrondissement de Charleroi, canton de Beaumont. 965
Grandrieux, même canton. . . . , ... , 928
Sivry, même canton. 3256
Froidchapelle, même canton. 1965
Virelles, même arrondissement de Charleroi, canton de Chimay. 638
Malzy, Aisne, arrondissement de Vervins, canton de Guise. 611
Vaucelles, Aisne, arrondissement de Laon, canton d'Anizy-le-Château. . . . . 204.
Villenoy, Seine-et-Marne, arrondissement et canton de Meaux. 376
Hallut, Somme, arrondissement de Montdidier, canton de Rosières.. 248
Erchin, Nord, arrondissement de Douai, canton d'Arleux. . 469
Guesnain, même arrondissement, canton sud de Douai.. . 495

Un autre chapitre qui a aussi son importance, est celui de Denain, sous l'égide duquel a grandi la ville de Denain, qui possède aujourd'hui près de dix mille habitants. Sous le règne de Pépin-le-Bref, deux époux d'une haute naissance, le comte Aldebert et la comtesse Régina, sa femme, avaient vu naître dix filles de leur union. Celles-ci, imbues dès leur jeunesse de la parole du Seigneur, prennent toutes la résolution immuable de vivre dans la chasteté et de garder le célibat. Leurs parents, entraînés par de pressantes instances, se décident à leur construire une retraite où elles puissent vivre en paix, loin des agitations du siècle. C'est aux bords de l'Escaut, au milieu des riantes prairies et des plaines fertiles de Denain, que s'élève le saint asile. Les historiens sacrés fixent à 764 la fondation de cet établissement, près duquel ne tarde pas à s'élever une bourgade florissante. Dans le cours des siècles, l'ordre auquel était soumise cette pieuse maison perd sa puissance; la règle de St.-Benoît, qui devait y être strictement observée, est méconnue, et les religieuses, parmi lesquelles on comptait les filles des premiers seigneurs, y mènent une vie plus libre et presque dissipée.

Baudignies, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton est du Quesnoy..	921
Houdain, même arrondissement, canton de Bavai. . . .	893
Vendegies-au-Bois, même arrondissement, canton est du Quesnoi.	1179
Harmignies, Belgique, Haynaut, arrondissement de Mons.	666
Mignault, même arrondissement, canton du Rœulx.. . .	4009
Feluez, arrondissement de Charleroi, canton de Senef . .	1400
Anderlues, même arrondissement, canton de Binche. . .	3360
Total.	21706

V. au surplus M. Z. Pierart, *Recherch. historiq. sur Maubeuge et son canton*, p. 261, 54 et 135.

En vain, à deux reprises différentes, l'évêque Gérard, vers 1029, et le pape Eugène III, en 1151, s'efforcent de les ramener à l'austérité primitive. Elles secouent par degrés le joug de la règle et deviennent au XIIIe siècle des chanoinesses séculières. Elles sont au nombre de dix-huit, l'abbesse est la seule qui soit astreinte à des vœux. Les mœurs toutes mondaines qui règnent dans le chapitre appellent l'attention de Charles-Quint; un arrêt du conseil, du 12 mai 1546, contient de nouveaux réglements dont l'observation est bientôt enfreinte. (V. JACQ. DE GUYSE, *Ann. de Haynaut*; AUBERT LE MIRE, etc.)

VII. On a pu voir, par ce qui précède, que l'action du clergé séculier sur le développement des villages a été loin d'être inefficace, et que sous son patronage se sont élevées de nombreuses et importantes bourgades. — Mais à cet égard, l'influence du clergé régulier est bien autrement féconde. Ici ce n'est plus seulement sous la protection des moines que surgissent de nouvelles localités, c'est par leurs travaux personnels, c'est par leur collaboration directe ou sous leur impulsion immédiate.

Les monastères du moyen-âge, outre qu'ils méritent de fixer l'attention comme établissements religieux, sont encore remarquables au point de vue de l'économie publique et du progrès social par leur haute influence sur la richesse du pays. S'installant dans des lieux jusque-là incultes, sur la lisière des bois, au milieu des broussailles, sur des landes stériles, au sein des marais ou des plaines humides, les moines approprient à la culture ces immenses terrains jusque-là improductifs. Ils défrichent les parties boisées, ils dessèchent les marais, et par

l'effort d'un labeur persévérant, les transforment en campagnes fertiles. Travaillant de leurs propres mains, ils conduisent la charrue dans ces plaines conquises sur une nature rebelle ou qu'ils ont soustraites à l'empire des eaux. Pour ainsi dire par l'œuvre d'une seconde création, de vastes cantons sont gagnés à l'agriculture.

Dans ces grandes compagnies religieuses, les moines, par une complète abnégation de leur personne, appartiennent tout entiers à l'association. Chaque individu n'est plus en quelque sorte qu'un instrument adapté à l'entreprise commune. Bien des théories qu'on croit nouvelles sur la combinaison des forces individuelles, sur l'efficacité de leur mise en commun, trouvent leur application dans les grandes abbayes du moyen-âge.

VIII. Un grand nombre de localités, tirées du néant par l'action productive d'un travail persévérant, doivent la naissance aux efforts du clergé régulier.

De ces localités, les unes se produisent au siége même du monastère, en quelque sorte sous son aile. Suivant une ancienne locution populaire, l'ombre d'une abbaye est féconde.

Les agglomérations d'habitants qui se forment autour de quelques monastères, prennent même parfois une si grande extension qu'elles finissent par constituer une ville.

Un des phénomènes historiques les plus curieux à cet égard est celui que présente l'abbaye de St.-Vaast d'Arras. Sur les bords de la Scarpe, encore innavigable, prés d'un faible cours d'eau qu'on nomme le Crinchon, St.-Vaast, évêque d'Arras, s'était construit un petit oratoire où il aimait à se reposer des agitations de la vie

épiscopale. Plus tard, à cette humble retraite est substituée une église en l'honneur de St.-Vaast. Auprès de cette église surgit une maison religieuse, que le roi Théodoric III enrichit, en 673, de ses libéralités, et qui bientôt, acquérant la plus large consistance, devient une opulente abbaye. Les quatorze cents arpents qui composent, à Arras même, le domaine du monastère, se couvrent par degrés de maisons, de rues et de quartiers. Ainsi, sous l'œil et sous l'autorité des religieux, se forme et grandit une ville nouvelle dont ils sont les seigneurs fonciers et dont l'emplacement leur appartient. Hors de la ville, à des distances plus ou moins éloignées, de riches possessions sur lesquelles doivent à leur tour s'élever des villages, complètent la dotation du monastère. (V. nos *Recherches pour l'hist. de l'abb. de St.-Vaast*, et ci-après, nº XI.)

Parmi ces grandes maisons que la Providence appelle à de si hautes destinées, figure en seconde ligne celle de St.-Bertin, à Saint-Omer. Sur une éminence à laquelle les Celto-Belges avaient donné le nom de Sithiu, et qui s'élevait au milieu d'une plaine entourée de marécages, près de la rivière d'Aa, un saxon, Adroalde, avait bâti une demeure inaccessible. Courbant sa tête devant l'éclatante lumière des vérités célestes, Adroalde, néophyte généreux, abandonne à St.-Bertin le domaine de Sithiu, dont les dépendances s'étendent jusqu'à la rivière. Bientôt, dans la partie inférieure baignée par l'Aa, s'élève une église entourée de bâtiments pour les moines; c'est le *monasterium vetus*. Plus tard une seconde église et un nouveau cloître sont érigés sur la colline escarpée. Les espaces qui séparaient l'ancien monastère et la nouvelle église se remplissent peu à peu d'habitations, et l'on voit éclore

la ville de St.-Omer. (V. le *Cartulaire de l'abbaye de St.-Bertin*, *Chartularium Sithiense*, publié par Guérard, et la vie de St.-Bertin au 5 septembre.)

Sur un autre point de nos contrées surgit le monastère de SAINT-AMAND. Entre la Scarpe et le ruisseau d'Elnone, un vaste terrain inculte est donné par le roi Dagobert à St.-Amand, évêque de Maëstrich. Là, l'illustre prélat vient en quelque sorte se reposer de ses travaux apostoliques par des rigueurs nouvelles. Il amène avec lui des moines dévoués, résolus à rompre avec le monde et à se consacrer à la vie la plus austère. Au centre de ce domaine, qu'ils cultivent de leurs mains, s'élève une maison religieuse, dont l'église est dédiée au prince des apôtres. Autour du monastère se réunissent des habitations, et la ville de St.-Amand prend naissance. (V. AUB. LE MIRE, *Opera diplom.*)

A quelque distance de là, sur les confins de l'Ostrevent, à la partie extrême qui, de sa situation près de la *Marche* ou frontière, reçut le nom de Marchiennes, Ste.-Rictrude, veuve inconsolée d'Adalbalde, duc des Francs, vient ériger une retraite au sein des bois et des marais. Délaissant son noble château de Douai et renonçant aux splendeurs du siècle, elle abandonne toute relation avec les princes ses parents pour s'enfermer à MARCHIENNES. Ce saint asile, de même que le monastère de St.-Amand, a les plus humbles commencements. Une simple chapelle, quelques bâtiments grossiers, voilà les débuts de cette puissante abbaye, qui, comme sa voisine, doit par la suite enfanter une ville. (AUB. LE MIRE, *ibid.*)

Ces trois grands monastères de St-Bertin, de St.-Amand

et de Marchiennes sont successivemént dotés de vastes domaines, qui doivent plus tard produire des villages. (V. nº XI).

IX. Les autres abbayes qui sont successivement créées dans nos provinces n'arrivent pas sans doute à ce haut degré d'opulence et de prospérité. — Mais toutes ont leur importance et leur degré d'utilité.

Chaque monastère, d'abord pieux séjour de quelques religieux retirés du monde, voit à ses portes mêmes s'élever une exploitation. Celle-ci nourrit et entretient des travailleurs plus ou moins nombreux. Erigée sur le modèle de l'ancienne villa romaine ou du grand domaine gallo-franc, on y aperçoit des écuries, des étables, des bergeries, une boulangerie, une brasserie, des ateliers de charronnage, une sellerie. Progressivement des habitations surgissent et se concentrent autour d'elle. De là se forme une bourgade, qui grandit à son tour et s'accroît par des adjonctions nouvelles.

Dans l'ordre des temps, une des plus anciennes abbayes de nos contrées est celle d'Hautmont, en Haynaut. En l'an 648, un noble chef des Francs, le puissant Maldegaire ou Mauger, après avoir rempli au service du roi d'éminentes fonctions, est tout à coup saisi d'un profond dégoût du siècle. Sans hésiter, il prend la résolution de quitter son épouse Waltrude et de passer dans la retraite le reste de ses jours. D'après une inspiration céleste qui lui est suggérée par un songe, il se rend à Hautmont, près la Sambre, et là, sur la colline de Mont-Aigu, il bâtit une chapelle à laquelle il annexe un monastère, où il veut désormais vivre en reclus. Des religieux accourent en foule à cette sainte maison ; Maldegaire les y admet et

les forme, sur la règle de St.-Benoît, à la discipline des cénobites. Possédant une immense fortune, il dote l'abbaye d'un patrimoine assez riche pour que les frères n'aient point à craindre le dénuement; puis il revêt lui-même l'habit monastique. Après lui, St.-Landry, son fils, gouverne la maison avec la même régularité, et ses successeurs imitent son exemple. Mais les guerres, les révolutions, les irruptions des Normands en appauvrissent le temporel et y amènent le relâchement. Une première réforme introduite, en 953, par St.-Gérard de Brogne, demeure sans résultat. Mais en 1016, l'abbaye est restaurée par Gérard, évêque de Cambrai, de concert avec le comte Godefroy. Sous leur impulsion, de nouveaux abbés y rétablissent l'ordre et la rendent florissante. (V. JACQ. DE GUYSE, *Ann. de Haynaut*, t. VIII.)

L'abbaye d'Hautmont est devenue le centre d'un village qui fait partie de l'arrondissement d'Avesnes et du canton de Maubeuge. Il compte aujourd'hui 777 habitants.

Dans le même comté de Haynaut, apparaît encore au VII[e] siècle l'abbaye de MAROILLES. On voit St.-Humbert, élevé sous la pieuse direction de ses nobles parents (Everard et Popita), puis instruit à l'école ecclésiastique de Laon, renoncer sans retour aux vanités du siècle.

Il fait d'abord un premier pèlerinage à Rome avec St.-Amand et son pieux compagnon Nicaise. Il retourne plus tard dans la capitale de la chrétienté et reçoit du souverain pontife des reliques qu'il rapporte à Maroilles. Là, dans un premier endroit qu'il choisit, il bâtit une église avec un monastère, où des religieux viennent se fixer près de lui. Mais rebuté par les obstacles qu'il rencontre, il abandonne ce premier séjour et construit à

quelque distance, en 667, un autre monastère qui est devenu la riche abbaye de Maroilles.

Après la mort de St.-Humbert, cette maison est quelque temps gouvernée par plusieurs de ses parents; puis, durant de longues années, elle reste sans pasteur. Enfin, sous le règne de Charlemagne, et avec l'assentiment de ce prince, un saint homme nommé Rodinus en est élu abbé et la rend à son ancienne splendeur. A diverses époques, des événements désastreux viennent encore affliger cette église. Les chanoines ou clercs séculiers chargés de la desservir, se montrent négligents et dissipés. En 1020, Gérard Ier, évêque de Cambrai, les remplace par des Bénédictins. (JACQ. DE GUYSE, *ibid.*)

Dès le XIIIe siècle, le village de Maroilles était régi par des institutions qui attestent son importance.

Il forme aujourd'hui une commune rurale de l'arrondissement d'Avesnes et compte 2,219 habitants.

Le VIIe siècle se distingue par le grand nombre d'établissements religieux qu'il voit éclore. En 670, un noble personnage nommé Jean et sa sœur Eulalie fondent à Hasnon, en Ostrevent, un monastère double, à la fois consacré aux deux sexes. St.-Vindicien, évêque de Cambrai, le dédie à St.-Pierre. Doté de riches possessions par plusieurs souverains, notamment par Charles-le-Chauve, en 877, et par sa fille Ermentrude, le monastère d'HASNON devient une abbaye royale très florissante. Mais les invasions des Normands et les troubles politiques y introduisent le désordre et le réduisent presque au dénuement. C'est à peine si ses ressources affaiblies lui permettaient d'entretenir quelques clercs, lorsqu'en 1065, Bauduin de Mons, depuis comte de Flandre, le prenant

sous sa protection, s'attache à recouvrer les biens de cette maison et y place des Bénédictins. A diverses époques, de puissants personnages honorent l'abbaye de leur bienveillance et l'enrichissent de leurs libéralités, notamment le roi Philippe Ier, en 1065, Gérard II, évêque de Cambrai, en 1086, et Jean, comte de Haynaut, en 1293. (V. AUBERT LE MIRE, tome I, p. 32, 268, 514, 516; t. III, p. 305, 426.)

La commune d'Hasnon est peuplée aujourd'hui de 2,685 habitants et fait partie de l'arrondissement de Valenciennes.

Peu de temps après la fondation d'Hasnon, l'abbaye d'HONNECOURT, en Cambrésis, est créée, en 682, par un seigneur nommé Amalfride, et par Childebertine, sa femme. Attribuée d'abord à des religieuses bénédictines, avec l'autorisation de St.-Vindicien, évêque de Cambrai, cette maison a pour première abbesse Ste.-Austreberthe, issue de la noble famille des comtes de Ponthieu. A Ste-Austreberthe, devenue abbesse de Pavilly, près Rouen, succède à Honnecourt, Auriane, fille d'Amalfride, fondateur de l'établissement. Dans le cours des siècles, cette abbaye passe par bien des vicissitudes, qui plusieurs fois mettent en péril son existence même. En vain, pour la relever, l'abbé de St.-Bertin, qui l'avait sous sa garde, substitue aux religieuses des moines de son ordre; elle ne tarde pas à déchoir de nouveau. Presque complètement ruinée au Xe siècle, elle est rétablie en 911 par Odon, châtelain de Cambrai. Plus tard elle est assaillie par de nouveaux désastres dont elle est longtemps à se remettre. (V. BALDERIC, *Chron.*, liv. I, ch. 26; liv. II, ch. 10).

Le village d'Honnecourt, auquel cette abbaye a donné

naissance, fait partie de l'arrondissement de Cambrai. Il compte 417 habitants.

Vers la fin du VII[e] siècle, une abbaye qui doit produire plus tard une bourgade importante, prend son origine à Wormhout, sur le littoral de la Flandre. En 685, un jeune religieux nommé Winoc, issu de la noble race des rois d'Armorique, était venu avec trois compagnons, Quadonoc, Ingenoc et Madoc, comme lui d'une naissance distinguée, vivre dans une retraite austère à l'abbaye de Sithiu, où ils édifiaient les moines par leur sainteté. A la même époque existait dans la Flandre maritime un illustre personnage *(vir illuster)* du nom d'Heremar. Ce seigneur, nouvellement converti, voulant donner à l'abbaye de Sithiu un témoignage d'affection, lui concède un vaste terrain sur la lisière du bois de Wormhout. St.-Bertin, alors chef de cette abbaye, afin de multiplier les habitations des serviteurs de Dieu, envoie dans ce domaine Winoc et ses compagnons pour y construire et administrer une maison destinée au logement des pauvres, des étrangers et des pèlerins. Plus âgés que Winoc, ses trois compagnons finissent leurs jours dans cette maison. Après leur mort, Winoc en devient le directeur et garde ces fonctions, qu'il exerce à la grande édification de tous, jusqu'à sa mort en 717. Dans leur funeste invasion de 881, les Normands détruisent ce pieux asile et la communauté qui s'y était formée.

Le comte de Flandre, Bauduin-le-Chauve, transfère plus tard cette fondation à deux lieues de là, sur le Groeneberg (aujourd'hui Bergues), où il fait porter, en 912, les reliques de St.-Winoc. Quoique privé de son ancienne maison religieuse, le village de Wormhout se développe pro-

gressivement et finit par constituer une bourgade considérable, qui comprend aujourd'hui plus de 4,000 habitants et forme un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dunkerque. (V. le *Cartul. de St.-Bertin* déjà cité.)

Le VIIIe siècle, quoique moins fécond en établissements religieux, en voit néanmoins se produire quelques-uns. Tel est celui de Liessies, en Haynaut. Parmi les grands de la cour du roi Pépin-le-Bref, figure un comte poitevin nommé Wibert, marié à la noble Adda, issue d'une des premières familles des Francs. Ce comte, qui a à redouter de puissants ennemis, vient trouver le roi et le supplie de lui accorder une retraite où il puisse vivre en paix à l'abri des inimitiés. Le monarque, plein de bonté, lui fait don d'un vaste domaine situé entre la Thiérache et le Haynaut, sur la rivière d'Helpre, contrée fertile en fruits, riche en troupeaux, couverte d'épaisses forêts. Un jour que Wibert poursuivait à la chasse un sanglier, il s'égare de sa route et arrive, suivi des chasseurs, aux bords de l'Helpre, au lieu où est aujourd'hui Liessies. A la clarté des torches qu'avaient allumées les gens de sa suite, il est frappé des avantages de ce beau site, et comme par une révélation du ciel, conçoit le projet d'y construire une église avec des bâtiments pour les religieux. Sa pieuse épouse Adda le seconde dans ce dessein, et tous deux se mettent à l'œuvre. Sur les rives verdoyantes de l'Helpre, s'élèvent une église et un cloître avec toutes les dépendances nécessaires, avec un moulin, une boulangerie et des ateliers pour les divers métiers pratiqués alors dans les abbayes. Pour consacrer l'église, les généreux fondateurs sollicitent de plusieurs prélats quelques reliques de saints. L'évêque de Tongres leur en donne qui provenaient de St.-Lambert, sous l'invocation duquel est placé le nou-

veau sanctuaire. (V. JACQ. DE GUYSE, *Ann. de Haynaut*, tome VIII.)

L'abbaye de Liessies, grâce aux libéralités qui l'enrichissent progressivement, devient l'une des plus considérables de ces contrées. Le bourg de Liessies, qui grandit autour d'elle, compte aujourd'hui plus de mille habitants. Il fait partie de l'arrondissement d'Avesnes et du canton de Solre-le-Château.

Ce n'est point toujours dans de si riantes contrées que se produisent les saintes maisons. Les landes sablonneuses, les plages arides en voient s'élever plus d'une. De ce nombre est l'abbaye de ST.-JOSSE-SUR-MER, en Ponthieu.— Vers le milieu du VIIe siècle, un frère puîné du pieux Judicael, roi d'Armorique, le prince Jodocius, au lieu de se complaire aux grandeurs du siècle et de vivre à la cour de son frère, se retire d'abord au monastère de St.-Malemon, où il avait passé une partie de sa jeunesse. Il part ensuite pour des contrées lointaines, vient en 637 dans le Ponthieu, où il est gracieusement reçu par le comte Haymon. Successivement il fonde des chapelles à Labroye, à Dom-Martin, à Dourier et à Raye (1); puis cherchant d'autres solitudes, il arrive à *Rumacum*, aujourd'hui village de St-Josse. Là, il crée un ermitage au milieu des landes que lui a données le comte de Ponthieu, et jusqu'à sa mort, en 654, s'applique à les mettre en culture avec l'aide de plusieurs religieux qui s'étaient joints à lui. Pendant longtemps, la maison de St.-Josse ne fut guère qu'un pieux asile où étaient reçus les pèlerins qui venaient prier au tombeau du Saint. Mais en 830, sous le

(1) Autrefois Brahic, au sud-ouest de la ville d'Hesdin (Pas-de-Calais).

26

règne de Louis-le-Débonnaire, un véritable monastère y est constitué sous la direction de Warembald, religieux de Ferrière, qui en devient le premier abbé. (V. MALBRANCQ, *de Morinis.*)

La commune rurale de St.-Josse-sur-Mer compte aujourd'hui 606 habitants.

Au IXe siècle encore, du temps de Louis-le-Débonnaire, la terre de CYSOIN, dans la Flandre-Wallonne, était un fisc royal. En mariant sa fille Ghisla au comte Everard, le monarque lui donne en dot ce domaine. Personnage plein de piété, le comte ne tarde pas à y fonder un chapitre de chanoines séculiers qu'il enrichit de ses libéralités. Par son testament, en date de 837, il charge son troisième fils Adalbert, à qui il attribue le domaine de Cysoin, de conserver cette église avec les biens qu'il lui a donnés. Celle-ci a plus tard pour prévôt le quatrième fils d'Everard, nommé Raoul ou Rodolphe. Jusqu'au XIIe siècle, l'église de Cysoin, successivement dotée par plusieurs personnages, était desservie par des chanoines séculiers. Mais en 1129, avec l'assentiment de l'archevêque de Reims, Reinald, ils sont remplacés par des chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin, sous l'autorité d'un abbé nommé Anselme. Parmi les avoués ou défenseurs laïques de cette abbaye, figurent plusieurs seigneurs de la maison de Landas.

Cysoin est aujourd'hui un bourg de l'arrondissement de Lille, peuplé de 2,465 habitants. (V. AUB. LE MIRE, *Opera diplom.*)

Dans le voisinage de Cysoin, s'élève au XIIe siècle, à Phalempin, une autre abbaye de chanoines réguliers de St.-Augustin. Les châtelains de Lille possédaient en cet

endroit leur principal fief. L'un d'eux, Saswalon, y fonde en 1039 une maison de chanoines qui est soumise à la règle de St.-Augustin. Dans la même année, cette fondation est sanctionnée par Hugues, évêque de Tournai. En 1090, Robert, comte de Flandre, lui confirme ses possessions. Au XIIe siècle, un autre évêque de Tournai, Balderic, approuve la restauration de cette abbaye due à Roger, châtelain de Lille, et à sa noble épouse Emma. En 1110, le pape Pascal II lui accorde une bulle de confirmation. (V. AUBERT LE MIRE, tome I, p. 53 et 362; tome III, p. 316.)

Le village de Phalempin, arrondissement de Lille, compte maintenant 1,311 habitants.

Pendant que ces deux communautés de chanoines réguliers s'organisent et prospèrent ainsi dans la Flandre Wallonne, l'Artois en voit fleurir quelques autres. De ce nombre est l'abbaye d'HÉNIN-LIÉTARD. En 1040, Robert II, seigneur de Béthune, avait institué dans cette ville une église collégiale de douze chanoines. Après le rétablissement de l'évêché d'Arras, en 1092, ces chanoines, par le conseil du nouvel évêque d'Arras, Lambert, s'étaient soumis à la vie claustrale. Vers le même temps, une congrégation fondée à Arrouaise, sur les confins de l'Artois, par un austère religieux nommé Heldemar, reprenait dans toute sa rigueur la règle de St.-Augustin. En 1123, l'église d'Hénin-Liétard, affranchie par le comte de Flandre, Charles-le-Bon, du patronage des seigneurs laïques, embrasse la réforme et se soumet à la discipline pratiquée à Arrouaise. L'ancien bourg d'Hénin-Liétard, doté de cet établissement religieux, acquiert plus d'importance et s'élève progressivement au rang d'une ville de loi, pourvue au XIIIe siècle d'institutions municipales.

Malheureusement cette ville est presqu'entièrement détruite au commencement du XIV[e] siècle, dans la guerre acharnée qui s'engage entre Philippe-le-Bel et la Flandre. En 1302 elle a été incendiée et saccagée par les Flamands. C'est aujourd'hui une commune de 3,000 âmes, du canton de Carvin (arrondissement de Béthune, Pas-de-Calais). (V. M. DANCOISNE, *Recherch. historiq sur Hénin-Liétard.*)

X. Outre leur principale maison qui forme presque toujours un vaste établissement, les abbayes les plus considérables possèdent des institutions secondaires qui forment elles-mêmes de plus petites communautés. On donne le nom de prieuré, de prévôté, de celle ou d'obédience *(prioratus, præpositatus, cella, obedientia)*, à ces annexes ou colonies religieuses. Situées à une distance plus ou moins grande, elles vivent sous l'autorité de la maison-mère, qui en change à son gré le directeur et le personnel. Ces fondations accessoires, dont quelques-unes sont très riches, ont diverses origines : les unes sont créées ou acquises par l'abbaye pour faciliter l'exploitation de quelques grands domaines ou pour stimuler le zèle religieux dans les campagnes ; d'autres sont fondées par des prélats, des princes ou de riches seigneurs, soit en vue d'accroître l'abbaye, soit dans un but de dévotion. La plupart de nos grandes abbayes du Nord ont de ces fondations accessoires, dont quelques-unes ne manquent pas d'importance.

Parmi les prieurés et prévôtés de l'abbaye de St.-Vaast, il en est trois qu'on peut plus spécialement citer : ce sont Billy-Berclau, Haspres et La Beuvrière.

En 1024, Billy-Berclau a pour fondateur l'abbé de St.-Vaast, Leduin : « Parmi les domaines de St.-Vaast, dit

Balderic, il en est un, nommé Berclau, convenable aux troupeaux par ses paturages et propre à satisfaire tous les loisirs monastiques. L'abbé de St.-Vaast, Leduin, appréciant les avantages de ce lieu, résolut d'y fonder un monastère, si l'autorité épiscopale y donnait son agrément. Dans sa prévision, cet établissement devait avoir pour double utilité de recevoir une partie des moines, trop nombreux à l'abbaye, et de rendre plus sûre la possession des biens de l'église situés aux environs. » Quand ce monastère fut achevé, l'évêque de Cambrai, Gérard Ier, qui en avait autorisé l'érection, vint lui-même le consacrer (1).

Quant à la prévôté d'Haspres, elle avait été fondée jadis par Pépin-d'Héristal, après sa victoire de Testri, en 687, et attribuée à l'abbaye de Jumièges, au diocèse de Rouen. Mais l'éloignement de celle-ci rendait presque nulle toute surveillance de la part de l'abbé de Jumièges, et laissait à eux-mêmes les religieux d'Haspres. De là chez ces derniers des désordres et des écarts déplorables. Pour y mettre un terme, intervient, en 1044, un arrangement par lequel Leduin, abbé de St.-Vaast, concède au monastère normand le domaine d'Angilcourt, situé dans le diocèse de Beauvais, et reçoit en échange la prévôté d'Haspres. Sous le patronage de St.-Vaast, autour de cet établissement régénéré se forme bientôt une bourgade assez considérable, à laquelle le comte de Haynaut, Bauduin V, accorde, en 1176, une charte de privilèges en vertu de son droit d'avouerie et de suzeraineté (2).

(1) Billy-Berclau, village de l'arrondissement de Béthune, canton de Cambrin, compte aujourd'hui 1435 habitants.

(2) La commune d'Haspres (arrond. de Valenciennes, canton de Bouchain) est maintenant peuplée de 2726 habitants.

Le prieuré de Ste.-Christine, de La Beuvrière, a pour fondateur, en 1100, Robert de Jérusalem, comte de Flandre, qui le concède à l'abbaye de Charroux, en Poitou. Ce prieuré, enrichi des libéralités de plusieurs seigneurs du pays, passe plus tard aux religieux de St.-Vaast (1).

Parmi les autres prieurés les plus importants qui donnent naissance à des villages, on peut citer encore:

Beaurainville, Dompierre, Fives, Herly, Houdain, Maintenay, Œufs, Pars, Rumilly, Saint-Saulve et Watten.

Beaurainville.—Village de l'arrondissement de Montreuil, canton de Campagne,—1663 habitants.—En 723, Erkenbode, à la fois évêque de Thérouenne et abbé de St.-Bertin, acquiert pour ce monastère, d'un personnage nommé Rigobert, plusieurs villages et domaines, parmi lesquels celui de Beaurain, sur la rivière de Canche (V. *Chartularium sithiense*, p. 49.) Ruiné, puis reconstitué à diverses époques, le prieuré de Beaurainville continue, jusque dans les temps modernes, d'appartenir aux moines de St.-Bertin. Le village, progressivement augmenté, et devenu le siége d'une seigneurie importante, se divise en deux parties dont l'une se nomme Beaurain-Château.

Dompierre.—Village de l'arrondissement et du canton nord d'Avesnes: 1020 habitants.—Près de Dompierre, avait existé à Fussiaux un ancien monastère fondé par St.-Etton, qui y était mort en 654. Cette maison, pillée par les

(1) Beuvrière (La) (arrondissement et canton de Béthune) a 760 habitants.

V. sur ces trois prieurés nos *Recherches pour l'histoire de l'abbaye de St.-Vaast*, p. 119.

Normands et appauvrie, existait encore au XIe siècle. En 1162, Guillaume de Dompierre donne à l'abbaye de Liessies, pour tenir lieu de prieuré, sa terre de Dompierre avec l'ancien monastère de Fussiaux dont il était possesseur. Dans l'église de Fussiaux étaient jadis déposées les reliques de St.-Etton. Elles ont été plus tard transférées à Dompierre, où chaque année, le jour de l'Ascension, de nombreux campagnards, une baguette de coudrier à la main, viennent prier en l'honneur du Saint et l'invoquer pour les bestiaux.

FIVES. — Village de l'arrondissement et du canton de Lille : 1520 habitants. — En 1104, le chanoine Herman, de la collégiale de St.-Pierre de Lille, du consentement de l'évêque de Tournai, Balderic, fonde à Fives un prieuré qui est attribué aux religieux bénédictins de St.-Nicaise, de Reims. En 1135, Thierry d'Alsace, comte de Flandre, confirme à cette maison tous les biens qu'elle possède déjà et ceux qu'elle pourra ultérieurement acquérir. En 1161, l'auteur de l'*Histoire de Reims,* Guillaume Marlot, grand prieur de St.-Nicaise, était administrateur du prieuré de Fives. (V. MARLOT, *Hist. de Reims* (en français), tome III, p. 374. — AUBERT LE MIRE, tome III, p. 329.)

HERLY. — Arrondissement de Montreuil, canton de Hucqueliers : 803 habitants. — En 670, le puissant seigneur d'Arques, le comte Walbert, donne à l'abbaye de Luxeuil, en Bourgogne, la terre d'Herly pour y ériger un prieuré. En 1166, à la prière de Milon, évêque de Thérouenne, les religieux de Luxeuil concèdent ce prieuré au monastère de St.-Augustin, de Thérouenne. (V. M. HARBAVILLE, *Mémor. historiq. du Pas-de-Calais,* t. II, p. 142.)

HOUDAIN.—Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béthune: 930 habitants. — En 1132, Alvise, évêque d'Arras, et Thierry, comte de Flandre, fondent et dotent le prieuré d'Houdain en faveur des religieux de St.-Remy, de Reims. Le pieux prélat d'Arras, voyant que les autels d'Houdain, de Beugin et de Monchy-Cayeux, étaient occupés par un laïque, au déshonneur de l'ordre clérical, se met en devoir de les retirer pour les unir au monastère de St.-Remy. Il est convenu que les chanoines d'Houdain, qui existaient encore, seraient à leur mort remplacés par des moines de St.-Remy.

Au prieuré d'Houdain était annexé:

Le village de Beugin, arrondissement de Béthune, canton d'Houdain, 175 habitants (1).

MAINTENAY.—Arrondissement de Montreuil, canton de Campagne: 837 habitants. — « Son prieuré, dit M. Harbaville, date du XI[e] siècle. Par une charte de 1143, Robert, prévôt de Maintenay, donne des terres à l'abbaye

(1) Dans sa chronique d'Arras et de Cambrai (liv. II, ch. 17), Balderic, qui mourut vers 1097, fait mention d'une église de chanoines de St.-Remy, de Reims, qui aurait existé dans un bourg de l'Artois, que les habitants nomment *Belgicus*, où s'opéraient, dit-on, de fréquents miracles. Il est à remarquer, ajoute Balderic, que ce lieu avait jadis une telle prééminence, que toute notre Belgique en aurait jusqu'aujourd'hui conservé son nom.

Les savants éditeurs de Balderic, Colvener et M. Le Glay, d'autres érudits encore se sont ingéniés à rechercher quel pouvait être ce *Belgicus vicus*. On a proposé tour à tour le hameau de Belgeville ou Belleville, près d'Aubrometz, arrondissement de St.-Pol, le hameau de Belge en Ternois, Blangy, Beauvais en Artois, Berles et Houdain. — Cet endroit, si curieusement recherché, n'est sans doute autre que le village de Beugin, en Artois, annexé au prieuré d'Houdain et qui appartenait autrefois à l'abbaye de St.-Remy, de Reims.

de Valoires, moyennant un cens que les moines s'obligent de lui conduire *par eau* jusqu'à la porte de Maintenay. »

En 1236, Marie, comtesse de Ponthieu, et son époux Simon de Dammartin, donnent à ce prieuré les vicomtés de Fresnes et de Villers-sur-Authie. (V. *Mémorial hist. du Pas-de-Calais*, tome II, p. 94.)

ŒUFS.—Village de l'arrondissement et du canton de St.-Pol: 512 habitants. — En 1104, Jean de Brimeu, seigneur de Grigny, y institue un prieuré qui est annexé à l'abbaye de Marmoutier-lès-Saverne, en Alsace.

Cette maison se maintient jusqu'au XVIIIe siècle. François de Montmorency, seigneur de Wastines et de Bersée, comte d'Histère et d'Averskerke, puis par le décès de son oncle, comte de Morbecque et vicomte d'Aire, successivement prévôt de la collégiale de Cassel et archidiacre de Liége, renonce, en 1612, à toutes ces dignités séculières et ecclésiastiques, entre au collége des Jésuites, de Douai, et lui concède son prieuré d'Œufs en Ternois. (V. TURPIN, *Comitum Tervanensium annales*, p. 35, 36.)

PAS.—Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras: 888 habitants.—Au temps où Balderic (mort vers 1097) écrivait sa chronique d'Arras et de Cambrai, il avait jadis existé à Pas une église de chanoines, qui, livrée ensuite en bénéfice à un chef de guerre *(militari viro)*, était tombée dans le dénuement. (V. liv. II, ch. 15.)

En 1138, grâce aux libéralités d'Ancelot, seigneur de Pas, l'évêque d'Arras, Alvise, retire cette église des mains laïques, et du consentement des chanoines qui s'y trouvaient encore, y constitue un prieuré qu'il soumet à l'abbaye de St.-Martin-des-Champs, de Paris.

Rumilly.—Arrondissement de Montreuil, canton d'Hucqueliers: 616 habitants. — En 704, Rigobert, abbé de St.-Bertin, acquiert ce domaine pour son monastère, d'un personnage nommé Eodbert (V. *Carthular. sithiense*, p. 38). Au XIIe siècle, le comte de Boulogne, Eustache III, y crée un établissement religieux où bientôt il vient lui-même vivre en reclus. Plus tard ce village se divise en deux parties, Rumilly-le-Comte, où se trouve l'enclos du prieuré, et Rumilly-Beausart, ainsi nommé à cause du hameau de Beausart.

St.-Saulve. — Arrondissement et canton de Valenciennes.—Ce lieu, jadis nommé Brenna, voit en 798 s'accomplir le martyre de l'évêque-missionnaire St.-Saulve, qui est tué dans un guet à-pens par le fils du châtelain de Condé, tenté par son calice d'or et avide de s'enrichir de ses dépouilles. En expiation de ce sacrilège, une église est érigée dans cet endroit, qui prend plus tard le nom de St.-Saulve.

En 1103, Bauduin, comte de Haynaut, et sa mère Ida, y fondent une maison religieuse affectée à l'ordre de Cluny et dirigée par un prieur. En 1120, Burchard, évêque de Cambrai, termine des difficultés élevées entre les moines de St.-Saulve et un seigneur du lieu nommé Walter. (Aubert le Mire, tome II, p. 815.) En 1169, en 1185, en 1196, les comtes de Haynaut augmentent ou confirment sa dotation. (V. *ibid.*, p. 829, 834, 836 et 837.) Le village, qui s'élève sous le patronage du Saint, se développe progressivement, grâce à l'influence et aux travaux des religieux.

Watten.—Arrondissement de Dunkerque, canton de Bourbourg: 1106 habitants.—Une modeste retraite bâtie

sur le mont de Watten, est d'abord habitée par quelques anachorètes. Par lettre du 8 juin 1072, Robert-le-Frison, comte de Flandre, y érige une prévôté de chanoines réguliers. En 1093, son fils Robert de Jérusalem la prend sous sa protection et la dote plus amplement. (V. AUBERT LE MIRE, t. II, p. 1311 et 1141). En 1560, elle est annexée à l'évêché nouvellement créé de St.-Omer, à la charge d'entretenir les religieux qui s'y trouvaient encore. *(Ibid.*, t. II., p. 1298). En 1607, le pape Paul V détermine l'évêque de St.-Omer à céder cette prévôté aux Jésuites anglais, qui la reconstruisent et en font leur maison de noviciat. En 1762, par suite de l'expulsion des Jésuites, cet établissement est fermé, et l'autorité civile se met en possession de ses biens.

Tels sont les principaux prieurés sous l'influence desquels se forment ou grandissent des villages. D'autres établissements du même genre contribuent au développement de diverses localités. Parmi ceux-ci on peut citer Bailleulet, près de Bailleul-aux-Cornailles, arrondissement de St.-Pol ; Beaurepaire, dépendance de l'abbaye de Cysoin, arrondissement de Lille ; Framecourt, village du canton de St.-Pol ; Fouquières-lez-Béthune, avec son prieuré de St.-Prix ; Houpline, arrondissement de Lille, canton d'Armentières ; Rebreuve-lez-Houdain, Rebreuve-sur-Canche, St.-André-lez-Aire, St.-Antoine-lez-Bailleul, St.-Georges-lez-Hesdin ; Sars-le-Bois, canton d'Avesnes-le-Comte ; Sarton, canton de Pas, arrondissement d'Arras ; Val-Restaut-lez-Thienbrone et Wirquin-lez-Ouve (1).

XI. Lorsqu'un grand domaine est dévolu à une abbaye,

(1) Sur tous ces prieurés, voir les hagiographes et recueils déjà cités.

il est de l'intérêt de celle-ci d'en retirer immédiatement tous les produits dont il est susceptible. Le meilleur moyen d'obtenir ce résultat est de créer snr le lieu même une exploitation qui procure toutes facilités pour mettre en culture les terres adjacentes. Afin d'atteindre son but, une entreprise de ce genre doit être largement pourvue d'agriculteurs et de gens de travail qui soient installés sur le lieu même. Par suite, autour de la principale métairie, doivent prendre place les chaumières des paysans attachés à l'établissement. De là, un groupe d'habitations plus ou moins nombreuses.

Pour diriger les travaux, l'abbaye nomme dans chaque domaine un gérant désigné sous les noms de *villicus* ou mayeur, de *prœpositus* ou prévôt.

Plus tard, lorsque l'exploitation agricole voit progressivement s'accroître sa population, l'intendant de l'abbaye, sortant de son caractère purement privé, exerce une sorte de fonction publique qui lui est conférée par le chef du monastère et qu'il garde habituellement toute sa vie.

Vers le Xe siècle, à l'époque où la féodalité envahit la société entière, et où tout devient fief, on voit ces directeurs d'exploitation, ces chefs de villages, rendre leur office héréditaire, malgré les efforts employés pour résister à cet abus.

Ainsi, dans une charte de 1145, par laquelle l'empereur Conrad confirme les priviléges et possessions de l'abbaye de St.-Guislain, en Haynaut, on lit une disposition portant qu'à l'avenir nul n'ait à retenir ou à revendiquer la charge de mayeur à titre héréditaire, mais que l'abbé alors en fonctions ait le droit de nommer, parmi

les gens du monastère, un mayeur capable et fidèle, avec faculté de le révoquer (1).

C'est ainsi que sous l'autorité des grands monastères, les exploitations agricoles enfantent de nombreux villages qui s'organisent et se constituent.

Dans le nord de la France, il ne manque pas de riches abbayes qui produisent de la sorte des villages éclos d'exploitations agricoles.

Telles sont les grandes abbayes indiquées plus haut, de St.-Vaast, de St.-Bertin, de St.-Amand et de Marchiennes, toutes quatre de l'ordre de St.-Benoit.

L'abbaye de St.-Vaast est signalée en première ligne par l'immensité de son patrimoine. Son opulence est pour ainsi dire proverbiale (2).

Les villages ou les hameaux qui ont appartenu à ce puissant monastère, sont notamment :

Anneulin, Athies, Bailleul-Sire-Berthoul, Bauvain, Berneville, Biache, Bihucourt, Billy-Berclau, Boileux-au-Mont, Dainville, Demencourt, Feuchy, Ficheu, Fresnes-lez-Montauban, Gaverelle, Hamblain, Izel-lez-Equerchin, Mœurchin, Mons-en-Pevèle, Moyenneville, Neuville-St.-Vaast, Pelves, Richebourg-St.-Vaast, St.-Laurent, Ser-

(1) Adjicimus quoque ut, sicut ex sententiâ principum coràm nobis judicatum est, nullus villicationem in possessionibus ad eumdem locum pertinentibus hereditario jure teneat vel repetat; sed abbas qui pro tempore fuerit idoneum et fidelem villicum de familiâ monasterii constituat et deponat. (AUBERT LE MIRE, t. I, p. 531).

(2) Ainsi on dit par exagération d'un homme dont la fortune est considérable : « Il est riche comme l'abbaye de St.-Vaast ; » et lorsqu'on parle d'un dissipateur effréné, on dit qu'il serait « capable de dévorer l'abbaye de St.-Vaast. »

vain, Thélu et Vis-en-Artois, toutes localités dont l'abbaye nomme les mayeurs ou prévôts.

Outre ces villages ou hameaux, l'abbaye possède des revenus ou recueille des produits dans beaucoup d'autres endroits.

Dans la Morinie, la puissante abbaye de St.-Bertin, de St.-Omer, si renommée au moyen-âge, compte également de nombreux villages ou domaines; ce sont :

Arques, Attin, Beuvrequin, Boisdinghem, Camiers, Campagne-lez-Boulonais, Carly, Cléty, Cormont, Coyecque, Escales, Esquerdes, Francq, Haut-Loquin, Heuchin, Heuringhem, Houlle, Landrethun-lez-Ardres, Longuenesse, Marles, Mercq, Moringhem, Ostrezeele, Poperingue, Quelmes, Quesques, Quiestède, Roquetoire, Rechinghem, Seninghem, Serques, Sempy, Tardinghem, Tilques, Tubersent.

L'abbaye de St.-Amand, plus célèbre par la sainteté de son fondateur que par le nombre et l'étendue de ses possessions, compte néanmoins parmi ses villages :

Aynes, Barisi en Laonnais, Basserode, Bouvines, Brillon, Escaudain, Espière, Hertaing, Haussi, Monchaux, Mouchin, Neuville, Rume, Sirault, Warny.

Quant à l'abbaye de Marchiennes, après la mort (en 680) de Ste.-Rictrude, sa vertueuse fondatrice, le sexe débile et l'incurie féminine des abbesses qui la gouvernent les rendent impuissantes à protéger les biens de l'église. Ses possessions, consistant en villages, en revenus, en domaines innombrables, sont tellement négligées ou dissipées, qu'il reste à peine aux religieuses de quoi soutenir leur misérable existence. Pendant plus de trois

siècles, l'abbaye éprouve une perte considérable de ses biens, tant par suite de la faiblesse des femmes et par les invasions des barbares que par l'avidité des tyrans qui s'emparent violemment des propriétés de l'église. Quelques princes, il est vrai, Charles-le-Chauve et le roi Lothaire, lui accordent des privilèges ou des témoignages de leur munificence. Mais au commencement du XIe siècle, cette maison, par suite de la corruption et de l'incapacité de ses abbesses, était de nouveau tombée dans le dénuement. En 1024, le comte de Flandre, Bauduin Belle-Barbe, affligé de ces désordres, expulse les femmes dont il n'espérait plus rien de bon, et livre tout le monastère à des moines de l'ordre de St.-Benoît, à la tête desquels est placé Leduin, religieux austère de l'abbaye de St.-Vaast (V. BUZELIN, *Gallo-Flandria*, liv. II, p. 339). L'abbaye de Marchiennes ne tarde pas à refleurir, et au commencement du XIIe siècle elle compte parmi ses villages:

Abscon, Alnes, Beaumetz-les-Loges, Beuvri, Boiry-Ste.-Rictrude, Bouvignies, Erre, Haisnes, Gouy-sous-Bellonne, Lorgies, Mazingarbe, Ronchin, Sailly-en-Ostrevent, Tilloy, Wesignon-Lewarde, Wandignies et Hamages. (V. bulle du pape Calixte II, du 1er novembre 1123.) (1)

XII. Les grandes abbayes dont nous venons de parler sont toutes de l'ordre de St.-Benoît. Beaucoup d'autres communautés lui appartiennent également.

(1) Ces exemples suffisent pour faire voir combien de localités se sont élevées ou développées sous l'impulsion des moines. L'ensemble de leurs populations forme une masse considérable. Plusieurs autres abbayes de nos contrées ont également possédé des villages qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Sous l'empire de la règle que dicte ce grand législateur des moines de l'Occident, le principal élément de force qu'il met en œuvre, c'est l'unité dans l'association, c'est l'abnégation des individus. Le corps seul est puissant, les hommes ne sont que des instruments. Le but essentiel auquel tendent surtout les statuts qui régissent l'ordre, c'est de détruire ce qui à toutes les époques a été la plaie des sociétés : l'individualisme. Le renoncement à lui-même fait pour ainsi dire tout le fond d'un religieux. A cette complète abnégation qu'on joigne la rigoureuse observation de la discipline et une patience à toute épreuve, et l'on aura une idée des merveilleux effets que devaient produire les communautés de ce genre. Ce qui est surtout fécond en résultats, c'est l'ensemble qui règne dans les travaux, c'est la direction intelligente qui y préside, c'est l'entente continuelle et incessante de tous les mouvements et de tous les actes.

Quand les ordres religieux s'organisent dans nos régions du Nord, deux systèmes sont en présence : d'un côté, le système *cellulaire*, suivi par les premiers anachorètes, d'après lequel les moines vivent séparément dans leur petite chambre et ne se rassemblent que pour les offices ; — de l'autre, le système *cénobitique* ou de la vie commune, sous lequel les religieux vivent ensemble, prient et travaillent en commun, ont des dortoirs et des réfectoires communs.

De ces deux régimes, le premier, pratiqué par St.-Columban, semble plus efficace pour détacher l'homme de toutes les passions terrestres, pour le façonner en quelque sorte au spiritualisme tant par un isolement sévère qui lui fait éviter jusqu'à l'occasion du péché, que par une vie

contemplative non interrompue qui le met pour ainsi dire en contact perpétuel avec Dieu.

Toutefois l'autre régime, celui que prescrit St.-Benoît, obtient la préférence et prévaut généralement. Il est plus conforme au caractère éminemment sociable de l'homme, et à l'esprit de l'Evangile, qui recommande aux fidèles d'agir en tout dans une pensée commune. Il est surtout plus utile à la société en rendant les travaux plus féconds par une application raisonnée des forces et des aptitudes. Au point de vue de la richesse sociale, les services que rendent les religieux bénédictins sont immenses. Par leurs labeurs entrepris et réalisés en commun, ils fertilisent le sol, défrichent les landes et les buissons, taillent dans les bois, dessèchent les marais, et, comme on l'a vu plus haut, font éclore une multitude de villages.

Aux nombreuses localités qui s'élèvent au siège même de leurs abbayes, et dont nous avons indiqué les principales, nous pouvons encore ici en ajouter quelques-unes : telles sont Andres, Auchy-les-Moines , Crespin, Ham et Samer.

Andres.—C'est aujourd'hui une commune du canton de Guînes, arrondissement de Boulogne, comprenant 875 habitants.—Suivant une ancienne tradition fort douteuse, un père gardien *(œdituus)*, anglais de nation, voulant un jour emporter furtivement dans son pays le corps de Ste.-Rictrude, patronne de cette abbaye, s'empare de ce précieux dépôt et se dirige vers Guînes. Arrivé là, une maladie subite l'empêche d'aller plus loin. Il meurt après avoir caché en terre le corps de la Sainte, qui reste longtemps perdu de vue. Mais en 1043, ce corps est trouvé intact dans une peau de cerf où il était cousu. De là, sur

le lieu même, l'érection d'une maison religieuse, et ensuite d'un monastère. — Suivant une autre tradition qui n'est pas plus certaine, Rotrude, fille de Charlemagne, qu'il ne faut pas confondre avec Ste.-Rictrude, aurait été fiancée au césar Constantin vers l'an 790. Ne l'ayant point épousé, elle se serait retirée dans la Morinie, où elle aurait fondé près de Landrethun une communauté avec une chapelle dédiée à St.-Médard; elle y serait morte en 810 (1).

Ce qui paraît certain, c'est qu'en 1084, grâce aux dons généreux du pieux comte de Guînes, Bauduin I, un monastère est établi à Andres, avec l'autorisation de Gérard, évêque de Thérouenne. En 1107, Warin, seigneur de Fiennes, annexe à cette communauté un hospice pour les pauvres et les pèlerins; lui-même y prend l'habit monastique.

Auchy-les-Moines. — Arrondissement de St.-Pol, du canton Le Parc, 1234 habitants. — Vers l'an 680, un monastère est établi à Auchy, près d'Hesdin, sur les bords de la Ternoise, par les libéralités d'Adalscar et de sa femme Anéglia, père et mère de la pieuse vierge Siccedie. Pendant toute leur vie, ils entourent de leur sollicitude ce monastère créé par eux et y sont inhumés à leur mort. Cette maison est encore illustrée par le séjour de l'évêque de Toulouse, St.-Silvin, qui y donne l'exemple édifiant de

(1) La première tradition, bien que recueillie par un moine de Marchiennes, auteur d'une chronique qu'a publiée Raphaël de Beauchamp dans sa *Synopsis Franco-merovingica*, était déjà au XIII[e] siècle considérée comme apocryphe. Lambert d'Ardres, qui écrivait sa chronique en 1203, la signalait comme une fable dépourvue de toute créance. (V. *Chroniq. de Guînes et d'Ardres*, p. 75 et suiv.)

toutes les vertus, et qui y meurt en 716, après quarante ans d'apostolat. Détruite par les Normands en 882, cette abbaye est rétablie en 1072 par Ingelram, comte d'Hesdin, et par Mathilde, son épouse. Elle est placée sous le puissant patronage du monastère de St.-Bertin et autorisée en 1079 par l'évêque de Thérouenne, Hubert.

Crespin.—Arrondissement de Valenciennes, canton de Condé: 1419 habitants. — Vers l'an 660, St.-Landelin, après avoir fondé la grande abbaye de Lobbes et le monastère d'Alnes, vient avec ses deux disciples Adelin et Domitien s'établir sur les bords de l'Oniau, aux confins de la forêt d'Amblise. Là, dans les horreurs du désert, en face de la profondeur des bois, ils érigent une modeste habitation. Maltraités d'abord comme des envahisseurs par le seigneur du lieu, ils sont ensuite autorisés par lui à y construire une maison de retraite, qui, successivement accrue, finit par constituer le monastère, puis le village de Crespin.

Ham.—Arrondissement de Béthune, canton de Norrent-Fontes: 746 habitants. — Un lamentable accident est la cause primitive de la fondation de ce monastère. Ingelram, châtelain de Lillers, revenait d'une lointaine expédition. A son retour, son jeune fils unique court au-devant de lui avec impétuosité. Le cheval d'Ingelram, effrayé de ce mouvement, se cabre, et le jeune homme reçoit un coup qui le fait tomber mort. Pour chercher dans la religion un remède à sa douleur, ce père infortuné se rend avec Bauduin, comte de Guînes, en pèlerinage à St.-Jacques-de-Compostelle. Tous deux, en repassant par Poitiers, reçoivent l'hospitalité dans le monastère de Charroux. Touché du mérite et de l'austérité des religieux,

ils ramènent avec eux plusieurs de ceux-ci. Sous leur direction, Bauduin fonde l'abbaye d'Andres, et Ingelram celle de Ham. (MALBRANCQ, *de Morinis*, t. II, p. 844 et s.) Cette maison, brûlée par accident en 1135, est rétablie ensuite et redevient florissante.

SAMER.—Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Boulogne : 189 habitants. — St.-Wulmer *(Wlmarus)*, fils de Wilbert, comte de Boulogne, à la veille de se marier, en 642, et désolé de la rupture de cette union, se retire à l'abbaye d'Hautmont, en Haynaut. Là, avec une édifiante humilité, le fils du riche seigneur boulonnais accepte la charge de soigner les bœufs du monastère, et de porter aux frères le bois dont ils ont besoin pour leurs travaux. Les vertus dont il donne l'exemple, attirent sur lui l'attention et les égards. Pour se soustraire à cette considération qui blesse sa modestie, il se réfugie d'abord à Eecke, non loin de Cassel, et s'y construit un ermitage; puis, afin de se dérober de nouveau aux obsessions des fidèles qu'attire le bruit de sa sainteté, il se rend dans la vaste forêt de Desvres avec l'espoir d'y vivre ignoré de tous. Mais il est bientôt reconnu par sa famille, dont les pressantes instances ne peuvent le déterminer à quitter sa retraite. C'est alors qu'il bâtit en cet endroit un monastère attribué plus tard aux Bénédictins. Cette pieuse maison a vu progressivement se former autour d'elle le village de Samer.

C'est ainsi que, grâce aux laborieux efforts et aux travaux intelligents des courageux disciples de Saint-Benoît, s'élèvent sur tous les points de nombreux villages au sein desquels l'agriculture, aiguillonnée par la nécessité d'exploiter une immense quantité de terres, se signale par des développements considérables.

XIII. A côté de ces grands établissements monastiques de l'ordre de St.-Benoît, viennent se placer ceux de l'ordre de Citeaux. Cette dernière congrégation, fondée par St.-Bernard, n'est qu'un démembrement de la précédente. Ses institutions participent en conséquence du caractère de celles des Bénédictins. Les statuts qui les régissent sont les mêmes en ce qui concerne l'obligation du travail manuel et la nécessité de cultiver le sol. Comme leurs frères, les moines de Citeaux défrichent des terrains jusque-là incultes, ou exploitent, soit de leurs propres mains, soit à leurs frais, les campagnes qui leur appartiennent. Celles-ci sont en général dispensées des dîmes que voudraient revendiquer soit des clercs, soit des laïques (1).

Cependant les monastères de l'ordre de Citeaux, institués sous l'impulsion de St.-Bernard, sont en général moins riches en possessions territoriales que leurs devanciers de l'ordre de St.-Benoît.

Cette différence peut être attribuée à plusieurs causes :

L'illustre fondateur de ces maisons tient plus à y voir régner la sainteté qui épure les âmes que l'abondance qui les corrompt;

Déjà aussi les rois et les princes ont à leur disposition beaucoup moins de ces vastes domaines, de ces terrains immenses dont ils aimaient à doter les établissements religieux ;

(1) A solutione decimarum tàm de terris illis quas deduxerunt vel deducunt ad cultum, quàm de terris etiàm cultis quas propriis manibus vel sumptibus excolunt, liberi sint penitùs et immunes (V. bulle du pape Innocent III, de 1211, en faveur des religieux de l'abbaye de Loos.—(AUBERT LE MIRE, tome II, p. 842.)

Puis encore les grandes fortunes aristocratiques sont déjà amoindries ou obérées, surtout par l'effet des croisades.

Parmi les abbayes les plus importantes de l'ordre de Cîteaux, on peut, dans nos contrées du Nord, citer celles de Clairmarais, de Cercamps et de Loos.

L'abbaye de CLAIRMARAIS, fondée en 1136 par le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, s'élève au milieu des marais et des tourbières, de telle sorte que les religieux ont à conquérir sur les eaux une partie du sol qui entoure leur propre maison. Les autres domaines que leur concèdent peu de temps après, Etienne, roi d'Angleterre, et son épouse Mathilde, par six diplômes successifs, paraissent également situés, soit dans les bois, soit au sein des marécages, et ici encore les travaux personnels des moines deviennent indispensables pour donner à leurs possessions la fertilité et la richesse qu'elles peuvent acquérir. (V. AUBERT LE MIRE, t. III, p. 333). Clairmarais est aujourd'hui une commune rurale de l'arrondissement et du canton de St.-Omer. Elle ne compte que 250 habitants.

Le monastère de CERCAMPS est fondé en 1137 par Hugues de Campdaveine, en expiation d'homicides et d'attentats sacrilèges par lui commis. Des ennemis, qu'il poursuivait avec acharnement, s'étaient réfugiés dans l'église de l'abbaye de St.-Riquier. Dans l'emportement de sa colère, le comte, sans respect pour cet asile sacré, avait envahi violemment et incendié le monastère. Un religieux, qui célébrait la messe contre le grand autel, avait même péri au milieu des flammes, et plus de deux mille sept cents personnes étaient mortes, tant dans la ville que

dans l'abbaye. C'est pour réparation de ce crime affreux que l'abbaye de Cercamps est instituée. Bientôt la dotation de ce nouvel établissement ne compte pas moins de douze mille arpents de terre labourable et de deux mille arpents de pâturages. Elle comprend en outre de vastes étangs et des viviers. Nul doute que les nombreux moines qui y sont reçus n'apportent leurs soins personnels à la culture et à l'exploitation du sol. (V. TURPIN, *Comitum Tervanensium annales*, p. 60 et suiv.) Cercamps-sur-Canche est actuellement un hameau de 80 habitants, dépendant de la commune de Frévent, arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais).

L'abbaye de Loos a pour origine l'acquisition faite par les religieux de Clairvaux, d'une terre de Bernard d'Annequin, sise à Loos, à l'effet d'y construire un monastère. En 1147, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, approuve cette fondation, et en 1152 lui confère plusieurs avantages. En 1204, le pape Innocent III confirme ses biens et ses privilèges. Outre l'emplacement du monastère, les domaines attribués à l'abbaye comprennent huit granges ou exploitations rurales avec leurs dépendances. (V. AUBERT LE MIRE, t. II, p. 840.) Loos, qui fait partie de l'arrondissement de Lille, est maintenant une grande commune rurale de plus de 1,500 habitants.

XIV. Au point de vue de la formation et du développement des villages, les autres agrégations religieuses, notamment celles de St.-Augustin, des Prémontrés et des Chartreux, exercent une influence moins grande que l'ordre de St.-Benoît. Dans le principe sans doute, les ermites de St.-Augustin, les disciples de St.-Norbert et de

St.-Bruno, établis comme la plupart des premiers moines, dans les lieux stériles ou incultes, travaillent le sol de leurs mains et le fécondent à la sueur de leur front. Ils abattent des broussailles, essartent des portions de bois et cultivent les parcelles de terre qui doivent les nourrir. Leurs humbles retraites recouvertes de chaume, de bruyères ou de ramée, présentent l'aspect le plus rustique. Tout est donc champêtre dans leurs travaux comme dans leurs habitations, et, sous ce rapport, ils ne sont point étrangers à la fondation des villages. Mais on ne voit pas qu'ils aient, comme les Bénédictins, entrepris ni dirigé de grandes cultures. S'attachant plus spécialement aux fonctions ecclésiastiques, les chanoines de St.-Augustin, de même que ceux des Prémontrés, se renferment plus généralement dans leur église, et employent leur vie soit à la célébration des offices, soit à l'étude des lettres sacrées et profanes. Les réformes apportées à diverses époques à la règle et au gouvernement de ces maisons ne changent rien à ce caractère.

Quant aux maisons de l'ordre de St.-Augustin, nous avons déjà signalé plus haut les abbayes de Cysoing, d'Hénin-Liétard et de Phalempin.

Au nombre des établissements du même ordre, on peut citer encore les abbayes d'Arrouaise et d'Eaucourt-lez-Warlencourt, de Marœuil et de St.-Eloy, toutes quatre en Artois; de Ruisseauville, dans le comté de St.-Pol; et de Doudeauville, en Boulonnais.

C'est en 1090 qu'est fondée l'abbaye d'Arrouaise, sur la limite de la forêt de ce nom, près d'une sorte de carrefour redouté des voyageurs à cause des brigands qui avaient leur repaire dans un lieu nommé le Tronc-Beren-

ger. Trois ermites, Heldemar, originaire de Tournai, Conon, allemand de nation, et Roger, natif du village voisin de Transloy, commencent par y bâtir une humble retraite qu'ils affectent au service de Dieu. En 1097, leur établissement est confirmé par Lambert de Guînes, évêque d'Arras. (MALBRANCQ, t. II, p. 877.) Cette maison, dont l'importance s'accroît progressivement, devient le chef-d'ordre de vingt-huit autres abbayes de chanoines réguliers.—Le Transloy, qui s'est développé sous l'influence de la communauté d'Arrouaise, sise sur son territoire, forme maintenant un village de plus de 1,300 habitants, du canton de Bapaume, arrondissement d'Arras.

Non loin d'Arrouaise, une autre maison du même ordre ne tarde pas à s'élever. C'est celle d'EAUCOURT, à laquelle donne naissance un ermite nommé Odon. Bientôt celui-ci s'adjoint à quelques frères, dont le nombre en s'augmentant constitue un monastère que Lambert, évêque d'Arras, soumet à la règle de St.-Augustin par un diplôme de 1101. Cette abbaye, d'abord très-modeste, acquiert successivement divers domaines, parmi lesquels plusieurs seigneuries. Warlencourt-Eaucourt est aujourd'hui un village de 239 habitants, situé dans le canton de Bapaume.

Les deux abbayes d'Arrouaise et d'Eaucourt s'étaient élevées au sud-ouest d'Arras. Au nord-est de la même ville, apparaissent celles de Marœuil et de St.-Eloy.

Le monastère de MARŒUIL, créé pour des religieuses, vers 626, par Ste.-Bertille, fut saccagé par les Normands en 881, et abandonné pendant 50 ans. En 930 ou 935, l'évêque Fulbert y institua des chanoines réguliers de St.-Augustin. Marœuil, village du canton d'Arras, comprend aujourd'hui 1250 habitants.

Des diverses abbayes du même ordre dans ces contrées, la plus importante, sans contredit, est celle de St.-Eloy. Vers l'an 635, St.-Eloi, évêque de Noyon et de Tournai, avait fondé près d'Arras, sur une montagne aride et couverte de buissons, une chapelle autour de laquelle viennent plus tard se fixer des religieux.

En 881, cette pieuse maison, comme toutes celles d'alentour, est dévastée par les Normands. Mais en 930, l'évêque Fulbert la retire des mains laïques et y installe huit chanoines. Ceux-ci, dissipés ou corrompus au milieu du désordre des temps, sont remplacés en 1068 par Liedbert. En 1097, après la restauration de l'évêché d'Arras, l'évêque Lambert accorde à l'abbaye de St.-Eloy un précieux diplôme qui lui assure des priviléges et lui confirme ses possessions. Parmi les grands domaines qu'elle acquiert successivement, on en compte plusieurs qui forment aujourd'hui des villages: Camblain-l'Abbé, Houchin, Gouy-Ternas, Rebreuve, autrefois siége d'un prieuré considérable.

Dans le comté de St.-Pol, surgit à son tour l'abbaye de Ruisseauville. En 1099, sur une partie de la forêt de ce nom, Ramelin, sire de Créquy, et Alix, sa femme, fondent un monastère qui porte le nom de Ste.-Marie-au-Bois *(S. Maria in nemore)*. Sa dotation primitive, à laquelle concourent plusieurs seigneurs, est de quinze cents mesures.

En 1415, après la désastreuse bataille d'Azincourt, l'abbé d'Arrouaise bénit et fait enterrer ceux qui étaient morts dans cette sanglante journée.—Ruisseauville est aujourd'hui une commune de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, et du canton de Fruges; elle ne comprend que 275 habitants.

En se rapprochant davantage du littoral, on aperçoit dans le Boulonnais, à DOUDEAUVILLE, une pieuse maison créée, dit-on, vers 575, par une parente de St.-Wulmer, nommé *Dudella*. Ce n'est toutefois qu'en 650 que ce saint asile est transformé en un monastère placé sous l'invocation de St.-Jean. Détruit par les Normands en 881, puis rétabli dans le siècle suivant, il est, au XIIe siècle, affilié à la congrégation d'Arrouaise. Doudeauville est actuellement un village de 617 habitants, situé au canton de Samer, arrondissement de Boulogne.

Pendant que les deux ordres monastiques de Citeaux et de St.-Augustin grandissent de la sorte comme deux oliviers plantés en face de Dieu, les chanoines de Prémontré, pénétrés des vertus et des exemples de St.-Norbert, émerveillent le monde par leur éclatante piété et leur dévotion florissante.

Parmi les saintes maisons qu'illustrent les fils spirituels de St.-Norbert, une des plus éminentes est celle de St.-Josse-au-Bois, plus tard DOMMARTIN. Un seigneur d'alentour, Giliard de Soibertram, pourvoit largement à sa dotation en lui attribuant de vastes domaines entre Beaurain et Douriez. En 1121, elle a pour premier abbé le bienheureux Milon, ensuite évêque de Thérouenne. Adam, son second abbé, en transfère le siége à Dommartin-lez-Hesdin, sur un immense terrain que lui concède Eustache Collet. L'abbaye possédait alors dans ce canton de magnifiques propriétés, que l'incurie des religieux laisse successivement échapper. Heureusement Guillaume, châtelain de St.-Omer, dont les aïeux avaient de leur côté enrichi cette maison, applique tous ses soins à y opérer une utile réforme et la rend à son antique splendeur.

La population agglomérée autour de ce monastère forme aujourd'hui un hameau de 523 habitants. Trois communes rurales d'alentour grandissent aussi sous son patronage; ce sont: Tortefontaine, comprenant 378 habitants; Mouriers, 351 habitants; Raye, 580 habitants. Toutes trois font partie du canton d'Hesdin, arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

Une autre abbaye de Prémontrés est établie à St.-André-au-Bois, diocèse d'Amiens, à une égale distance entre Hesdin et St.-Pol. Elle est créée par les libéralités de Guillaume de St.-Omer, châtelain de Beaurain et seigneur de Morbecque. St.-André-au-Bois est aujourd'hui un hameau de 102 habitants, faisant partie de la commune de Maresquel, arrondissement de Montreuil-sur-Mer, canton de Campagne-lez-Hesdin.

Sur la limite du Pévèle et du Tournaisis, se présente un monastère nommé Chateau-l'Abbaye, *Castellum Dei*, fondé par le seigneur de Mortagne, châtelain de Tournai, Everard Radoul, qui, en 1180, est enterré dans la chapelle de cette maison. Château-l'Abbaye est actuellement un village du canton de St.-Amand-lez-Eaux, arrondissement de Valenciennes; il compte 890 habitants.

Dans la même région, appartient encore à l'ordre des Prémontrés une riche et splendide abbaye, celle de Vicogne, que la magnificence de ses bâtiments avait fait nommer dans les derniers temps l'Escurial des Pays-Bas. En l'an 1125, un prêtre appelé Gui, anglais de naissance, mais façonné au langage et aux mœurs des Français, après avoir follement dissipé sa jeunesse, se met en son âge mûr à réfléchir à Dieu, à la vie éternelle et au néant des jouissances terrestres. Il quitte donc le monde

et se retire dans le désert. Après avoir passé quelques jours dans l'abbaye des Prémontrés, fondée par St.-Norbert, il se décide à la quitter pour s'ensevelir dans une autre solitude.

La forêt de Vicogne était alors fameuse par l'étendue de sa population (*latitudinem populorum*), et par l'énormité des crimes qui s'y commettaient. Gui plante intrépidement sa tente sous un vieux tilleul, non loin d'un vaste marais et près du ruisseau du *pariage*, ainsi que le nomment les indigènes. Son austérité, sa vie exemplaire, ses exhortations attirent bientôt près de lui beaucoup de personnes. Il forme alors le projet d'agrandir sa tente et de réunir près de lui des serviteurs de Dieu. Néanmoins, il ne croit ni juste ni prudent de s'établir en ce lieu sans le gré des propriétaires entre lesquels la forêt se partageait alors. Il va trouver un seigneur allemand appelé Le Pons, homme illustre, maître du lieu que le saint homme occupait. Moyennant une somme qu'il lui paie, et la promesse de la vie éternelle, il devient, devant de nombreux témoins, possesseur légitime de ce terrain. Après avoir construit des cellules pour lui et ses frères, Gui recommence ses prédications. Parcourant les châteaux et les villes d'alentour, il fait partout fructifier les semences de la parole divine. A sa voix de nombreux adeptes renoncent aux vanités du siècle et mettent à sa disposition leurs biens et leurs personnes. (V. Jacq. de Guyse, *Annales de Haynaut*, tome XII, p. 107 et suiv.)

C'est ainsi qu'est créée l'abbaye de Vicogne. Les propriétés considérables qu'elle acquiert par la suite s'étendent principalement sur le village de Curgies, dont le territoire lui appartient presque entièrement. Vicogne

est aujourd'hui un hameau de 272 habitants, dépendant de la commune de Raismes, arrondissement de Valenciennes, qui elle-même comprend 2,375 habitants.

Une autre congrégation religieuse, celle des Chartreux, fondée par St.-Bruno, florissait à la même époque. Plus austères encore dans la rigidité de leur vie, les Chartreux poussent la continence à son extrême limite. Pour élever une barrière contre le vice de la cupidité, si déshonorant dans un religieux, ils déterminent soigneusement combien d'hommes, d'animaux et de possessions doit avoir leur abbaye. Dans leur établissement chacun d'eux a sa cellule. Ils ne se réunissent que pour l'office divin, ou pour se donner mutuellement les consolations de la charité. Voulant ainsi vivre pour Dieu dans la solitude, ils commencent par mourir entièrement au monde. (V. Jacq. de Guyse, tome XII, p. 151.)

Animé d'un tel esprit, l'ordre des Chartreux ne peut faire éclore beaucoup de villages. Dans nos contrées on n'en cite que deux qui aient grandi sous son influence. Ce sont Marly-lez-Valenciennes et Gosnay, près de Béthune.

La Chartreuse de Marly ne date que de la fin du XIII[e] siècle. Guillaume, évêque de Cambrai, frère du comte de Haynaut, Jean d'Avesnes, en avait d'abord créé une près de Cambrai. En 1295, celle-ci est transférée à Marly, dans le domaine de Macourt. Elle y subsiste jusque vers le milieu du XVI[e] siècle. Mais à cette époque elle est d'abord pillée et incendiée par les hérétiques en 1565, puis complètement détruite en 1566, à cause du siége de Valenciennes. Ses moines se retirent alors dans cette ville. Le village de Marly, situé presque aux portes de Valenciennes, compte aujourd'hui plus de 1,000 habitants.

A Gosnay, près de Béthune, dans un endroit nommé le *Val du St.-Spire*, ou vallée du St.-Esprit, Théry Hérisson, 25e évêque d'Arras, fonde en 1320 une maison de Chartreux. Près du même lieu, ce prélat établit aussi une communauté de Chartreuses, dite le *Mont de la Vierge.* Au monastère des Chartreux est annexé un hôpital. Le tout fut érigé avec les subventions de la comtesse Mahault. Gosnay, commune rurale de 185 habitants, fait aujourd'hui partie du canton d'Houdain, arrondissement de Béthune.

XV. Si maintenant nous recherchons quelle a pu être, sur la formation et le développement des villages, l'action des abbayes de femmes, nous la trouvons naturellement moins puissante que celle des monastères d'hommes. On conçoit en effet que les religieuses ne peuvent guère ellemêmes travailler de leurs mains à la culture des champs, ni s'occuper directement de leur exploitation.

L'influence exercée sous ce rapport, par les maisons de femmes, ne peut être assimilée qu'à celle de grands propriétaires, qui, dans leur bienveillance pour leurs fermiers, leur accordent des baux à des conditions favorables.

Les cultivateurs sont ici, toutefois, dans une situation plus avantageuse, en ce sens que l'abbaye ne meurt pas, que ses biens ne sont ni partagés ni aliénés, et qu'une fois concédés à un preneur à bail, ils restent dans sa famille en quelque sorte à titre héréditaire.

La plupart des abbayes de femmes appartiennent soit à l'ordre de St.-Benoît, soit en plus grand nombre à la congrégation de Citeaux, qui n'est qu'un démembrement du même ordre.

Parmi les abbayes de Bénédictines de nos régions du Nord, on ne peut guère citer que celles de Bourbourg, d'Etrun et de Merkem.

Bourbourg. — En 1120, Manassés et Emma, comte et comtesse de Guînes, créent, dans la ville même de Guînes, une maison destinée à des religieuses bénédictines. (Aubert le Mire, tome II, p. 1156.) Cet établissement est plus tard transféré à Bourbourg, où son influence bienfaisante se fait sentir, tant dans la ville que dans les cantons d'alentour. Bourbourg, en effet, petite ville et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dunkerque, compte aujourd'hui 2,378 habitants. — Dans le même canton se trouve aussi Bourbourg-Campagne, comprenant 2,040 habitants.

Etrun.—Cette maison est fondée en 1085 par le comte de Flandre, Robert-le-Frison, qui, par de pieux établissements de ce genre, tâchait d'expier la mort de son neveu Arnould et l'usurpation du comté; elle est autorisée la même année par Gérard II, évêque d'Arras. En 1110, Lambert de Guînes, premier évêque d'Arras, depuis la restauration de ce siége, sollicite du pape Pascal II la confirmation des biens de cette maison, qui ne comprend guère que les lieux mêmes où est installé le monastère *(locum monasterii qui dicitur Strum)*. En 1679, l'abbaye d'Etrun, plus spécialement affectée aux jeunes filles de la noblesse, reçoit de nouvelles constitutions de l'évêque d'Arras, de Rochechouart. Etrun est maintenant un village de 240 habitants, faisant partie de l'arrondissement et du canton d'Arras.

Merckem. Cette abbaye de religieuses bénédictines, primitivement fondée par Clémence, comtesse de Flandre,

profite en 1180 des libéralités de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Vers le milieu du XVIe siècle, elle est détruite par les hérétiques iconoclastes ou brise-images et par d'autres rebelles furibonds. En vertu d'une double décision du souverain pontife et du roi, ses biens furent attribués au collège des pères Jésuites d'Ypres. (V. AUBERT LE MIRE, t. II, p. 1319). Merckem est aujourd'hui un village de la Flandre-Occidentale, arrondissement de Furnes (Belgique). Sa population est de 2,500 habitants.

Les abbayes de l'ordre de Cîteaux, créées pour la plupart sous l'active impulsion de St.-Bernard, sont beaucoup plus nombreuses.

Parmi les principales, on peut indiquer Annay, Blandecques, Flines et Marquette.

ANNAY.—En 1195, cette abbaye est fondée au lieu dit la Brayelle, près de la croix de Sobry, par Ada, noble dame de la maison de Harnes, *connetablesse* héréditaire de Flandre. Cette création est approuvée l'année suivante par Hugues, abbé de St.-Pierre de Blandin, près de Gand, et en cette qualité seigneur de ce village. (V. AUBERT LE MIRE, t. I, p. 557).

En 1231, Robert, seigneur de Tenremonde et de Béthune, confirme la concession de plusieurs domaines faite à cette abbaye par son vassal, seigneur d'Antoing et d'Espinoy, conjointement avec sa femme Philippine, fille de Michel de Harnes. (V. AUBERT LE MIRE, t. IV, p. 542). L'influence de cette maison fut loin d'être stérile, puisqu'elle fit éclore le village d'Annay, qui compte aujourd'hui 1,108 habitants. Il fait partie du canton de Lens, arrondissement de Béthune.

Blandecques.—En 1186, Didier, évêque de Thérouenne, approuve la fondation d'une abbaye de religieuses de Cîteaux, créée à Blandecques par les libéralités de plusieurs personnes pieuses, avec l'assentiment du cardinal Guillaume, légat du Saint-Siége, et de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. (V. Aubert le Mire, t. II, p. 1190).

En cette année 1186, Philippe d'Alsace confirme à cette même maison la possession d'un fief que lui donnent Gérard de Pennes et ses co-intéressés *(omnes participes ejus)*. Le comte de Flandre y ajoute la seigneurie de Blandecques avec tous ses revenus. (*Ibid.*, t. III, p. 575).

En l'an 1207, le pape Innocent III confirme à son tour les possessions et les privilèges de cette abbaye. Outre la seigneurie de Blandecques, dont il vient d'être question, cet acte mentionne parmi les principaux domaines la seigneurie de Wirke, naguère donnée par le châtelain de Wirke, et consistant en terres cultivées et incultes, prairies, manses, eaux, moulins et autres dépendances. (*Ibid.*, t. III, p. 371).

En 1223 est fondée à Bounham, par Béatrice, comtesse de Guînes, une abbaye de l'ordre de Cîteaux. En 1244, le comte Bauduin de Guines, fils de Béatrice, complète la dotation de cette maison. Mais épuisée par la suite, elle est en 1395 incorporée à l'abbaye de Blandecques. (*Ibid.*, t. III, p. 385).

Flines.—En 1234, du vivant de Jeanne, comtesse de Flandre, sa sœur la princesse Marguerite, femme de Gui de Dampierre, institue près d'Orchies un monastère destiné à des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Aubert le Mire, tome I, p. 579, rapporte la teneur de l'acte de

fondation émané de Marguerite avant qu'elle ne devînt elle-même comtesse de Flandre (1).

Toutefois, par suite de difficultés avec le chapitre de Tournai, dans le diocèse duquel se trouvait l'emplacement de cette maison, Marguerite est amenée, en 1253, à la transférer sur le territoire de Flines-lez-Raches, alors dépendant du diocèse d'Arras. Là un nouveau monastère est construit de fond en comble par les libéralités de la comtesse. Jean, son petit-fils, évêque de Liége, en consacre l'église. De fondation princière, honorée de la bienveillance des souverains, l'abbaye de Flines se ressent toujours de sa noble origine. Plusieurs princes et princesses de la maison de Flandre y reçoivent la sépulture. Flines-lez-Raches, qui fait partie de l'arrondissement de Douai et du canton de Douai-nord, est aujourd'hui un village considérable, peuplé de 3,272 habitants.

MARQUETTE. — Cette abbaye, fondée sous le nom de Repos-Notre-Dame *(Reclinatorium beatæ Mariæ)*, par Ferrant et Jeanne, comte et comtesse de Flandre, avait été d'abord établie, en 1226, sur le territoire de Marcq-en-Barœul. Mais par suite des inconvénients qu'avait pour les religieuses son emplacement sur la grande chaussée de Lille à Courtrai, cette maison fut transférée à Marquette, près de Lille. En vertu d'un échange conclu avec les moines de Loos, ceux-ci abandonnent aux fondateurs

(1) J'ai vu ce diplôme en original (dit Guilmot, dans une note manuscrite jointe à notre exemplaire); il a six pouces deux lignes de large et trois pouces trois lignes de long, avec un scel rond pendant à des fils de soie. Ce scel représente une femme à cheval, ayant la main droite sur la poitrine et tenant un oiseau sur le poing gauche avec cette légende : *S. Margarete sororis comitisse Flandrensis ;* et au contre-scel un écusson chargé d'un lion avec ces mots : *Filie comitis Flandrie.*

un domaine et quarante bonniers de terrain sur lesquels est construite la nouvelle abbaye. Dans un diplôme de 1233, la comtesse Jeanne, après avoir exempté les religieuses de toute espèce de droits, de passage et autres sur les terres de Flandre, veut et ordonne que dans tous les lieux où elles possèdent des domaines et des métairies, leur église jouisse des communes pâtures, des usages et des prestations habituelles de même que les autres communautés (1). Marquette est aujourd'hui une commune rurale de l'arrondissement et du canton de Lille de plus de 1,300 habitants.

XVI. C'est ainsi que de nombreuses bourgades s'élèvent et grandissent sous le bienfaisant patronage du clergé régulier.

Non-seulement les abbayes créent des villages, soit au chef-lieu même de leur établissement, soit dans les localités qui en dépendent, mais elles exercent sur tous les points la plus salutaire influence.

Même dans les lieux où elles n'ont que des propriétés, elles donnent à l'agriculture, dans les domaines qui leur appartiennent, une vive et utile impulsion. Les moines apprennent aux paysans de leurs fermes à combiner et à aménager leurs cultures, à préparer le sol, à en étudier le caractère, à l'améliorer par des labours, par des sar-

(1) Volo insuper et concedo ut prædicta ecclesia in omnibus communibus pascuis et usagiis, sive usanciis terræ meæ, ubi ipsa Ecclesia curtes vel mitonenta habuerit, habeat usagia et usancias suas sicut aliæ communitates locorum ipsorum, nec possint in iis ab aliquibus impediri. (V. AUBERT LE MIRE, t. III, p. 391).

clages opportuns, par le mélange des terres, par les engrais, et à en alterner les produits.

Autour d'eux, les perfectionnements agricoles qu'ils introduisent, servent de modèle et se propagent dans la pratique.

Par leurs soins ou à leur imitation, des pans de forêts sauvages sont abattus, des milliers d'hectares de lagunes sablonneuses, de marais improductifs, de landes arides, de broussailles stériles, sont livrés à la culture ; des travaux de desséchement ou de défrichement sont entrepris et réalisés sur la plus vaste échelle. Des parties qui comptent plusieurs lieues de circonférence, et même des cantons tout entiers sont ainsi en quelque sorte tirés du néant.

Sous le rapport moral, le spectacle que présentent l'abnégation laborieuse des religieux et leur docilité à supporter les plus rudes fatigues, produit un merveilleux effet. En présence d'une telle résignation, les gens des campagnes, dans les jours d'épreuve ou de misère qu'ils ont à traverser, sentent ranimer leur espoir et raffermir leur courage.

Ce qui est surtout édifiant, c'est de voir les membres de la plus haute aristocratie renoncer volontairement aux grandeurs et aux jouissances du siècle, pour se soumettre aux pénibles travaux de la milice du Christ.

SECTION VIII.

VILLAGES FÉODAUX.

I. Régime féodal, son caractère. — Grands fiefs ou comtés. — Leurs pairies, leurs dignitaires.

I. Au IXe siècle, quand le vaste empire de Charlemagne, que ne soutenait plus le génie de ce prince, se disloque et s'écroule, une foule de provinces se détachent tour à tour de la couronne, et, sous le nom de grands fiefs, constituent des états séparés. Ainsi dans le nord de la France sont créés successivement les comtés de Vermandois, de Ponthieu, de Flandre, de Haynaut. A la même époque s'établissent dans ces provinces, au milieu d'un conflit continuel de violences et d'usurpations, une quantité d'autres fiefs possédés par des seigneurs secondaires ou subalternes.

D'abord informe et désordonné, le régime féodal se régularise peu à peu. Au sein de l'anarchie politique et

par suite des invasions réitérées des Normands, la nécessité pour les faibles de rechercher la protection des forts, et le besoin dans cette mobilité des races et des individus, de faire reposer sur le sol, toujours fixe, les relations sociales, amènent par degrés l'organisation de la féodalité.

Le système féodal devient alors une sorte de fédération hiérarchique et militaire, créée dans un but de défense commune, fondée sur des possessions territoriales d'inégale importance, qui dépendent les unes des autres.

Ce qui est surtout remarquable dans ce système, c'est qu'il s'appuie sur des possessions territoriales et a pour base le sol lui-même. C'est le sol, en effet, qui assigne à chacun son rang; l'homme n'est que le représentant de la terre à laquelle il est attaché; c'est celle-ci qui lui communique son nom et sa puissance, c'est sur elle que reposent les divers degrés de la hiérarchie féodale.

Quoique avec beaucoup d'inconvénients, la féodalité, qui, au milieu du pêle-mêle de tant de races diverses, asseoit sur le sol toujours immuable l'autorité, les distinctions, les rangs, les rapports sociaux, présente sous ce rapport d'incontestables avantages. Elle donne en même temps à la propriété foncière une consistance qui réagit utilement sur les institutions locales; et en divisant, en morcelant le sol qu'elle répartit entre les vassaux, elle provoque, elle amène de notables améliorations dans les produits de la culture.

Le possesseur d'un fief, en effet, a le droit d'en détacher à son tour et de concéder les parties qu'il ne peut exploiter par lui-même. Lorsque le fief comprend des terres d'une vaste étendue, on conçoit combien il est essentiel pour le feudataire de pouvoir ainsi subdiviser et

octroyer lui-même en sous-fief ce qu'il ne peut faire valoir personnellement. C'est ce qu'on nomme une sous-inféodation.

Cette faculter de sous-inféoder ne s'applique pas seulement au vassal immédiat, mais s'étend aux vassaux inférieurs de divers degrés. Elle concourt de la sorte, avec une efficacité manifeste, au développement des villages, au progrès de l'agriculture et à l'accroissement de la richesse sociale.

En s'échelonnant depuis les plus hautes sommités de l'Etat jusqu'aux rangs les plus modestes, le système féodal compose une immense hiérarchie.

A sa tête prend place le roi lui-même, qui ne relève que de Dieu et de son épée, et n'est vassal que de la mort. A une époque où tout s'absorbe dans la féodalité, et où la monarchie entière s'organise comme un grand fief, les hauts dignitaires qui entourent le trône du monarque, les pairs qui siégent à sa cour, deviennent autant de feudataires. Les fonctions de grand camérier, de boutillier ou d'échanson, de grand sénéchal, de connétable constituent des offices héréditaires auxquels se rattachent des terres plus ou moins importantes.

Les pairies offrent le même caractère.

Dans les provinces démembrées de la couronne, se produisent des institutions analogues. Là figurent des princes souverains ou grands feudataires qui, par leur puissance, leurs priviléges et leur splendeur, portent la trace de leur illustre origine. Leurs Etats, organisés à l'imitation de la monarchie, sont de même constitués sur le type féodal. Les grands dignitaires qui apparaissent autour

d'eux pour rehausser l'éclat du rang suprême, les pairs qui forment leur conseil sont en même temps de grands seigneurs féodaux.

A un degré au-dessous, dans les seigneuries d'un ordre moins élevé, se présentent d'autres feudataires, qui, sans avoir en partage la haute et brillante position des princes souverains, ont néanmoins des prérogatives et des attributions considérables. Quelques-uns, à l'exemple des grands vassaux de la couronne, portent même le titre de comte.

Aux divers degrés de la hiérarchie féodale, se retrouve l'institution des pairies, qui est en quelque sorte de l'essence de la féodalité. Dans chaque fief, les principaux vassaux, de condition pareille, se placent sur la même ligne sous la direction et la présidence du feudataire supérieur. Egaux entre eux, ces premiers vassaux d'une seigneurie prennent le nom de pairs *(pares)*. Ils ont pour devoirs d'accompagner leur suzerain dans les combats, de siéger dans ses conseils, de composer sa cour féodale. A ces obligations auxquelles ils sont astreints, se rattachent des droits corrélatifs. C'est pour tout seigneur une prérogative importante de porter les armes à la guerre, de prendre part aux assemblées des pairs et de ne pouvoir être jugé que par eux.

Toute pairie, rouage essentiel dans le mécanisme de la féodalité, est en même temps le siége d'une seigneurie. La terre à laquelle elle s'attache a presque toujours pour chef-lieu une localité plus ou moins peuplée.

II. Au-dessous des princes souverains, des comtes ou autres seigneurs titrés, apparaissent dans la hiérarchie féodale les hauts barons et les seigneurs hauts justiciers.

Les hauts barons tiennent la tête de l'aristocratie. Dans le royaume de France, les plus anciennes et les plus notables seigneuries sont occupées par eux. Ils sont au nombre d'environ soixante, parmi lesquels on remarque pour nos contrées du nord le sire de Nesle, le sire de Couci, le seigneur de St.-Valéry, le seigneur de Picquigny, l'avoué de Béthune. (V. DUCANGE, *gloss.*, au mot *Baro*, tome I, p. 599.)

En général, les hauts barons sont en même temps seigneurs hauts justiciers.

Les hauts justiciers sont ainsi nommés parce qu'ils exercent le droit de justice dans toute sa plénitude, ce que les Romains appelaient le *merum imperium*. D'après les anciennes coutumes de France, les hauts justiciers connaissent de tous les crimes, même des plus graves. Ils ont justice patibulaire à trois piliers et ont le droit de prononcer contre les malfaiteurs la peine du dernier supplice par le glaive, par le feu, par la corde et par les autres genres de mort.

III. A un rang honorable dans l'ordre féodal, figurent à leur tour les châtelains et les vicomtes.

Les châtelains, qui n'étaient d'abord que de simples commandants de forteresses, révocables à volonté, deviennent plus tard des seigneurs héréditaires qui s'efforcent de se rendre indépendants.

C'est surtout à partir des irruptions des Normands, au IXe siècle, que date leur puissance.

Dans chaque grande forteresse munie pour la résistance, le châtelain, commandant en chef, a pour devoir de sau-

vegarder la place elle-même et de protéger les populations d'alentour.

Les seigneurs disséminés dans les campagnes voisines se groupent autour de lui et sont amenés à le reconnaître pour supérieur féodal. Ils sont tenus d'obéir à ses ordres et de lui fournir des secours militaires.

La circonscription sur laquelle le châtelain étend son autorité prend le nom de châtellenie.

Les seigneurs dont les fiefs en font partie, et ceux qui sont égaux entre eux, sont qualifiés de pairs.

Toute châtellenie a ses pairs ; ils sont plus ou moins nombreux.

Les châtelains placés au degré qui suit celui de comte, ont le rang et les prérogatives de vicomtes.

Sous les Romains, les vicomtes (*vice comites*) avaient pour attribution d'assister et de suppléer les comtes.

Sous les rois gallo-francs, on en voit à la tête de la plupart des cantons. Quand la féodalité se constitue, ils deviennent des seigneurs héréditaires ayant pour fief la circonscription à laquelle ils commandaient.

L'office du vicomte est en général de tenir les plaids, de veiller à la conservation du domaine public, de faire respecter les chaussées, les chemins et les autres voies, d'empêcher les usurpations sur les cours d'eau, et lorsqu'un crime est commis, d'ouvrir une information, d'entendre des témoins et de faire arrêter les coupables.

IV. Le système féodal, qui a surtout pour but d'organiser la défense, se présente avec un caractère essentiel-

lement militaire. La plupart de ceux qui prennent rang dans sa hiérarchie sont des hommes d'épée.

Il en est ainsi en première ligne des barons, dont le nom, synonyme du mot *vir* des Latins, suppose la vertu courageuse et la vaillance guerrière.

Le baron est donc avant tout un gentilhomme guerrier.

Parmi les seigneurs dont la profession essentielle est de combattre, on distingue les possesseurs de fiefs bannerets et de fiefs de haubert.

Le fief banneret est celui dont le titulaire compte assez de vassaux pour former une compagnie et pour lever bannière.

Le fief de haubert, ainsi nommé à raison du haubert ou de la cote de maille que porte le chevalier qui en est investi, oblige celui-ci à marcher à la guerre avec son supérieur féodal.

Outre ces feudataires bannerets et de haubert, il existe une multitude de seigneurs dont les domaines sont plus ou moins considérables. Les terres qui leur appartiennent et qui constituent leur fief, varient dans leur titre comme dans leur importance. On appelle terres à clocher, celles qui ont une église et composent une paroisse; ce sont les villages proprement dits. Chaque village dépend d'un seigneur particulier. Toutefois, dans les derniers temps, le même personnage est fréquemment seigneur de plusieurs localités.

Chaque fief, militaire ou autre, comprend d'une part le chef-lieu de la seigneurie et de l'autre les domaines qui en dépendent.

Quant au fief militaire, durant l'absence du seigneur et de ses hommes d'armes tenus de marcher à la guerre, les terres qui en relèvent doivent être nécessairement exploitées par des arrière-vassaux ou par les sujets de la seigneurie. Ce n'est que dans les intervalles de paix que le feudataire peut lui-même concourir ou veiller à l'amélioration de ses domaines.

Les seigneuries se distinguent encore par le droit de justice qui y est attaché. Outre celles qui composent la haute justice, c'est-à-dire le droit de juger au grand criminel, il en est auxquelles est inhérente soit la moyenne, soit la basse justice. Les seigneurs à qui appartient la moyenne justice, ont le rang de seigneurs vicomtiers; ceux qui n'ont que la basse justice, sont des seigneurs fonciers.

V. Dans l'organisation féodale, un point de vue important sous lequel les villages peuvent être envisagés est celui de la juridiction.

Le ressort ou arrondissement judiciaire dans lequel ils sont compris, porte divers noms. Il s'appelle bailliage ou sénéchaussée, et dans la Flandre maritime *vierschaère* ou vassalerie.

Parmi les districts de juridiction, les bailliages plus nombreux tiennent dans nos contrées la plus large place. On nomme ainsi les circonscriptions qui ont pour chef un bailli.

Toutefois, dans les bailliages, l'administration de la justice n'est point uniforme. De même que parmi les gouvernements, on distingue la *monarchie*, sous laquelle le pouvoir est dans les mains d'un seul chef, *l'aristocratie* où

la puissance est dévolue aux grands, et la *démocratie* où elle appartient au peuple, de même on peut distinguer trois sortes de justices, l'une où elle est rendue par la décision d'un seul et qu'on peut appeler *monarchique* : c'est la justice seigneuriale, qui est exercée par le seigneur ou par son délégué ; la seconde qu'on peut nommer *aristocratique*, et qui est attribuée aux hommes de fief ; et la troisième qui est en quelque sorte la justice *démocratique*, et qui se trouve dans les échevinages composés de bourgeois ou de roturiers.

D'autres juridictions portent le nom de sénéchaussée : ce sont celles où la justice est rendue par un sénéchal. On donne ce nom de sénéchal, *seneschalcus*, à un fonctionnaire primitivement chargé de l'intendance ou de la direction d'une grande maison seigneuriale. Cet officier, qui ne jugeait que les gens du château, finit par étendre son autorité sur tous les sujets du seigneur.

La *vierschaère*, ou tribunal des quatre bancs, est une juridiction spéciale à la Flandre maritime. La puissance féodale y est plus ou moins prédominante.

On entend par vassalerie le domaine tenu en fief avec les droits qu'il comporte, notamment avec la justice qui y est attachée. (V. ci-après nº XI).

Telles sont les principales juridictions qui, dans l'ordre féodal, régissent plus particulièrement les villages.

VI. Si après ces données générales nous examinons l'institution des fiefs dans son application à nos contrées du Nord, nous pouvons dans l'ordre laïque distinguer les grands comtés de Flandre, d'Artois et de Haynaut.

Du comté de Flandre d'abord, du comté d'Artois en-

suite, relèvent les comtes de Boulogne, de Lens, d'Hesdin, de Fauquembergues.

Le comte de Boulogne, à son tour, a pour vassaux les comtes de Guînes et de St.-Pol.

Du comté de Haynaut dépendent les comtés de Valenciennes, d'Ostrevent et de Brabant.

Comté de Flandre. — Sur le premier plan s'offre à nos regards le comte de Flandre. Issu du sang des rois, grand feudataire de la couronne de France, il est investi d'une puissance et de prérogatives qui en font l'égal d'un souverain.

Auprès de lui se rangent de grands officiers dont la présence rehausse l'éclat de son éminente dignité. Dans les cérémonies solennelles, on aperçoit à ses côtés un chancelier, un connétable, un chambellan, un boutillier ou échanson, un sénéchal et des maréchaux. Sauf le chancelier, personnage ecclésiastique qui est toujours le prévôt de l'église collégiale de St.-Donat, de Bruges, les autres grands officiers, dont la charge est héréditaire, sont en même temps des seigneurs féodaux. Le connétable est sire de Boulers et de Harnes, le chambellan est seigneur de Ghistelles; le boutillier, seigneur de Gavre; le sénéchal, seigneur de Wavrin. Les deux maréchaux sont seigneurs de Bailleul et de la Vichte.

A la suite du comte de Flandre, prend place une haute noblesse foncière influente qui se signale à la fois par son illustration et son opulence.

Voici d'abord les douze pairs de Flandre. Ce sont jusqu'au XIIIe siècle les comtes ou châtelains de Gand, de Thérouenne, d'Harlebeck, de Tournai, d'Hesdin, de Guînes,

de Blangy, de Bruges, d'Arras, de Boulogne, de St.-Pol, de Messine.

Puis viennent cinq vicomtés et un nombreux baronnage composé de notabilités ecclésiastiques et laïques.

Le comté de Flandre se divise en trois parties principales, qui sont : la Flandre flamingante, la Flandre maritime et la Flandre wallonne. Toutes trois comprennent de puissantes châtellenies et une riche aristocratie territoriale, propriétaire de nombreux villages.

Comté d'Artois. — Au XIIIe siècle, quand le comté d'Artois est conféré en 1237 par St.-Louis à son frère Robert, la féodalité était déjà frappée au cœur. Aussi l'organisation féodale de l'Artois demeure-t-elle incomplète. Il n'y a jamais eu de pairs d'Artois. Pour en tenir lieu, le comte d'Artois prend des chevaliers bannerets qui viennent siéger à sa cour.

Outre les châtellenies dont nous parlerons ci-après, le comté de Flandre d'abord, et plus tard le comté d'Artois, renferment d'autres comtés d'un ordre moins élevé. Ce sont ceux de Boulogne, de Lens, d'Hesdin et de Fauquembergue.

Comté de Boulogne. — La dynastie des comtes de Boulogne est une des plus illustres et des plus considérées du moyen-âge. Aussi leur cour ressemble-t-elle à celle d'un prince. On y distingue de grands officiers, parmi lesquels un sénéchal et un grand veneur et quatre pairies inhérentes aux offices éminents de connétable, de gonfalonier, de maréchal, de boutillier.

Elle comprend en outre :

Quatre châtellenies, Fiennes, Tingry, Longvillers, Belle ;

Deux vicomtés, Houpchen, Ambleteuse;

Douze baronnies, Colenberg, Bainctbun, Bellebrone, Bernieules, Courset, Doudeauville, Engoudsen, Hesdigneul, Isacre, Lianes, Ordre, Thiembronne.

Le comte de Boulogne possède de nombreux vassaux, en tête desquels figure le comte de Guînes. Une quantité d'arrière-fiefs relèvent de sa suzeraineté.

Comté de Lens. — Outre les anciens comtes militaires qui commandaient en chef un rayon fort étendu, on connaît au moyen-âge des comtes dont l'autorité se restreint à un seul canton. De ce genre est le comte de Lens, dont l'antique illustration remonte presqu'au berceau de la monarchie. Du temps des premiers Mérovingiens, il existait à Lens une *villa* donnée en bénéfice à un seigneur. Plus tard ce domaine, converti en château-fort, devient le chef-lieu d'un comté. En 680, à la suite d'un mariage, cette grande seigneurie passe au comte de Boulogne. C'est un puissant seigneur que le comte de Lens avec les nombreux vassaux qui l'entourent et les douze paires qui forment sa cour. Parmi ceux-ci on remarque le châtelain de Lens, les seigneurs d'Aix, de Sainghin, de Vendin, d'Avion, de Rœux à Avion, de Billy-Montigny, de Souchez, d'Hulluch, de Noyelle. La circonscription du comté ne renferme pas moins de cent quarante seigneuries, avec haute ou moyenne justice. Les fiefs ou arrière-fiefs qui en dépendent s'élèvent à plus de quatre mille.

Comté d'Hesdin.—Le comté d'Hesdin, comme celui de Lens, est un des plus anciens de la monarchie. Il a successivement treize comtes, depuis Roberesse ou Robertine, mariée à un comte de Ponthieu nommé Wagon, contem-

porain du roi Clotaire II, jusqu'à Guy, fils de Bernard, mort jeune et sans enfants, dans la seconde moitié du XII[e] siècle. Au trépas de celui-ci, le comté d'Hesdin retourne au comté de Flandre. Des pairs de l'ancien comté d'Hesdin nous ne connaissons que le seigneur de Caumont. (V. M. Bouthors, *Cout.*, t. II, p. 87.)

Comté de Fauquenbergue. — Le seigneur de Fauquenbergue est encore un de ces anciens comtes qui, sous les rois gallo-francs, commandaient en qualité de chefs militaires, soit dans un canton, soit même dans une partie de canton. Une tradition, peu certaine du reste, fait remonter au VII[e] siècle les plus anciens comtes de Fauquenbergue, et les place à l'époque des premiers forestiers de Flandre. Quoi qu'il en soit, ce sont plus tard d'éminents personnages. Au moyen-âge ils sont investis des droits, des privilèges et des prérogatives des plus puissants seigneurs féodaux. Ils ont le droit de battre monnaie, la haute et la moyenne justice, un bailli, un prévôt, d'autres officiers, onze pairs qui forment leur cour, et quatre-vingts vassaux tenant des fiefs.

Vassaux du comte de Boulogne : comtes de Guînes et de St.-Pol.—Au premier rang parmi les vassaux du comte de Boulogne se présente le comte de Guînes. Puissant par ses prérogatives, par l'étendue de son territoire, par ses alliances et par le nombre de ses fiefs, il possède une cour féodale composée de douze pairs : ce sont les seigneurs de Bouvelinghem, Arquinkhem, Surques, Esclemy, Fouquesolles, Recques, Lotharmes, Auvinghes, Vielle-lez-Ardres, Campaignes, Ouderbrouck et le prieur d'Ardres.

Comté de St.-Pol. — La seigneurie de St.-Pol est une des plus considérables de ces contrées. Elle a quinze

lieues d'étendue et trois cent soixante villages dans sa mouvance. Ses comtes, quoique subordonnés à ceux de Boulogne, jouissent de plusieurs des droits de souveraineté, font battre monnaie, convoquent le ban et l'arrière-ban et lèvent des impôts. Ils se distinguent tout à la fois par leurs affinités, par les expéditions auxquelles ils s'associent, par les fonctions éminentes dont les investissent les rois de France.

L'organisation féodale du comté de St.-Pol est des plus complètes.

Outre les sept châtellenies que nous indiquerons ci-après, on y compte trente pairies parmi lesquelles diverses localités plus ou moins importantes, notamment:

Agnez-Grand-Camp, Anvin, Bailleul-lez-Cornailles, Bailleul-lez-Pernes, Beaurain-Castel, Blangy, Bomy, Camblain-Chatelain, Conteville, Créquy, Duisant, Fressin, Hézecques, La Mothe, Monchy-Cayeux, Ocoche, Oignies, Pierremont, Rollencourt, Sus-St.-Léger, Valhuon.

Comté de Haynaut.—Dans cette province, comme dans le Nord de la France, la féodalité absorbe au X[e] siècle toutes les fonctions publiques et substitue des comtes féodaux aux anciens gouverneurs des districts et des cités. Par des adjonctions diverses, la vaste contrée du Haynaut comprend le comté de Mons ou du Haynaut, le comté de Valenciennes, le comté de Burban, et plus tard le comté d'Ostrevent.

Grâce à ces acquisitions successives, les comtes de Haynaut arrivent à un haut degré d'élévation. Leurs alliances avec les comtes de Flandre et les rois de France, l'avènement de Bauduin VI au trône de Constantinople accroissent encore leur splendeur et leur autorité. On ne

doit donc pas s'étonner que leur cour soit constituée comme celle d'un prince souverain.

On y remarque un personnel nombreux, et notamment des grands officiers héréditaires, qui sont :

Un grand sénéchal : au XIIIe siècle, c'est le seigneur de St.-Aubert; un grand échanson, c'est le seigneur d'Aulnoi; un dépensier ou maître d'hôtel en chef.

Après eux viennent d'autres officiers secondaires.

Toutes ces charges., constituées en fief, sont héréditaires et passent même à des femmes.

Dans un pays guerrier, dont les institutions sont essentiellement militaires, l'organisation féodale reçoit un grand développement. En tête des feudataires du comte, figurent les douze pairs du Haynaut, qui sont:

Les seigneurs ou comtes de Chimay, d'Avesnes, de Barbançon, de Lens en Haynaut, de Rœux, Roubaix, Longueville, Silly, Wallincourt, Baudour, Chièvre, Petit-Quévi.

Après ces douze pairs, figurent les barons au nombre de quarante-quatre. De ces pairies et baronnies dépendent une grande quantité de fiefs et d'arrière-fiefs.

Comté de Valenciennes. — Le comté de Valenciennes, quoique réuni au Haynaut par suite d'un mariage, conserve ses institutions féodales distinctes. Les six pairs qu'il possède sont: les seigneurs de Prouvy, Trith, Caudry, Fresnes, Présau, Jauche.

Comté d'Ostrevent. — Ce comté, qui comprend d'abord l'Ostrevent tout entier, passe aux comtés de Haynaut et de Valenciennes à la suite du mariage d'Yolande, veuve de Bauduin III, avec Godefroy de Bouchain, son vassal.

Celle-ci en a un fils nommé également Godefroy, qui, après son père, devient comte d'Ostrevent. Mais il meurt à l'âge de seize ans, et sa succession revient à son frère utérin, Bauduin IV. Depuis lors les fils aînés des comtes de Haynaut portent le titre de comte d'Ostrevent. Quoique secondaire, ce comté avait aussi ses pairs, ses seigneuries et sa juridiction féodale.

Comté de Burban. — Ce comté comprend les villes et banlieues d'Ath, de Condé et de Leuze. Dès le XIIe siècle, la maison de Condé se rend célèbre par la puissance et l'illustration de ses membres, parmi lesquels on distingue au siècle suivant plusieurs seigneurs du nom de Nicolas.

VII. Sous l'autorité des comtes de Flandre, d'Artois, de Haynaut et des autres feudataires dont nous venons de parler, grandit et se maintient une riche et puissante aristocratie territoriale.

Dans l'ordre laïque, la haute noblesse de Flandre comprend d'abord les quatre bers de Flandre ou hauts barons de Cysoin, Heine, Pamèle et Roubers. Après eux viennent les barons de Gand, Gruthuse, Bornhem, Lidekerque, Nivelles, Mortagne, Lannoi, Halewin, Ghistelles, Wedergracte, Praete, Maldeghem, Oostcam, Pouckes, Lumbeke, Winendale, Lichterveld, Dixmude, Doulieu, Woestine, Haveskerke, Hondeschoote, Goutere, Lede, Wackene, Coolschamp, Chastinge, Bièvres, Male, Despière, Esclebecque, Nortvrie, Desoo, Nonnenwerte, Rouzen, Landas, Pecq, Pottes, Deswatines et Bousbecque.

Les trois parties dont la domination flamande se compose, la Flandre flamingante, la Flandre maritime et la

Flandre wallonne, renferment un grand nombre de seigneurs et de nobles chevaliers possesseurs de villages et de domaines féodaux. Dans la Flandre wallonne se présente en première ligne un personnage d'une haute illustration, le châtelain de Lille. Distingué par sa famille, par ses richesses, par ses honneurs, il se signale en même temps par l'autorité qu'il exerce, tant dans la ville de Lille qu'à l'extérieur. Opulent seigneur feudataire, ce châtelain possède de nombreux fiefs ou domaines.

Dans la ville même, parmi ceux qui lui appartiennent, apparaît le château de Buch, noyau primitif de la ville de Lille. A l'extérieur, les fiefs du châtelain sont plus nombreux et plus productifs ; ce sont les terres et seigneuries de Ploich, de Phalempin, avec la Neuville, Attiches, la Tenarderie, Drumez, les deux hameaux de Wastine et de Thuluch, le bourg de Carvin, les villages de Fretin et d'Ennetières. Il est de plus seigneur de La Bassée, d'Herlies, d'Erquinghem, souverain de Haubourdin, d'Emmerin, etc. Le royaume des Estimaux, premier fief des cinq pairies de Lille, relève aussi de sa puissance.

Après le châtelain de Lille, viennent les quatre bers ou barons de la Flandre wallonne, seigneurs hauts justiciers de Phalempin, de Cysoin, de Wavrin et de Commines.

En Artois, les barons tiennent de même un rang considérable. Au nombre des plus éminents, nous nous bornons à citer le ber d'Auxi, les barons de Bailleul-sire-Berthould, de Barlin, d'Havrincourt, d'Haplincourt, de Neuville-Vitasse, de Noyelles-Wion, de Renty, de Villers-sire-Simon.

Dans le comté de Guines, figure au premier rang le baron d'Ardres. Ce noble seigneur érige en pairie les

douze terres de son fief. Dans le Haynaut, les barons constituent un ordre puissant (1).

VIII. Parmi les feudataires que la haute aristocratie s'enorgueillit de compter dans ses rangs, les châtelains et leurs vassaux occupent une large place.

Dans les diverses parties de la Flandre, les châtelains jouent un rôle considérable.

Dans la Flandre flamingante, les châtelains de Gand, de Bruges et d'Ypres sont de hauts et puissants personnages, et leurs châtellenies contiennent une noblesse féodale vigoureusement organisée, dont font partie de nombreux possesseurs de fiefs. La châtellenie de Gand embrasse quarante-six villages, celle de Bruges presque autant, celle d'Ypres trente-trois.

La Flandre maritime, de son côté, présente une aristocratie foncière, dont Bergues, Furnes, Cassel et Bailleul sont les principaux centres. La châtellenie de Bergues contient trente-trois villages, la châtellenie de Furnes quarante-deux, celle de Cassel cinquante-deux, celle de Bailleul dix.

La châtellenie de Lille ne renferme pas moins de trente-sept villages. Outre les fiefs du châtelain que nous avons mentionnés plus haut, outre les quatre baronnies de Pha-

(1) Les anciens barons de Haynaut sont ceux de Fontaine, Boursies, Brifeul, Ville, Faigneules, Sebourg, Havré, Berlaimont, Ligne, Enghien, Baumont, Leuse, Verchin, Antoing, Lallaing, Condé, Belœil, Quiévrain, Hamaïde, Gomignies, Boussut, Montigny-en-Ostrevent, Tupigni, Vianes, Sencelles, Frasnes, Harchies, Montigny-St.-Christophe, Maigny, Houdain, Emblise, Erimez, Jeumont, Prouvi, Braine, Roisin, Perwez, Esne, Honecourt, Marigni, Thiant, Bousoit, Villers et Trith.

lempin, de Cysoin, de Wavrin et de Commines, cette châtellenie compte encore parmi ses principales seigneuries celles d'Annapes, d'Armentières, de Bersée, Bondues, Bousbecque, Deulémont, Hem, La Barre (aujourd'hui dans Lille), Lambersart, Marcq-en-Barœul, Marquilly, Mouvaux, Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix, Seclin, Thumesnil, Tourcoing. Le seigneur haut justicier, baron de Cysoin, a de son côté, dans sa mouvance, les terres et seigneuries d'Hallennes, Genech, Lannoy, Loos et Rosembot.

La châtellenie de Douai a pour principaux fiefs la terre et seigneurie de Montigny en Ostrevent, avec Cantin qui en fut démembré, les château, terre et seigneurie de Wattines, le fief de la prévôté de Douai, les châteaux, terres et seigneuries d'Estrées, de Nomain-Roupy, les fiefs et seigneuries de Landas et Goisecourt, le fief de Waziers et celui de Lécluse.

La châtellenie d'Orchies a pour fiefs les terres et seigneuries de Raches et de Flines.

Ces deux dernières châtellenies comprennent ensemble vingt-huit villages.

A la Flandre wallonne se rattache le Tournaisis. Le châtelain, primitivement simple commandant militaire du château annexé à la ville de Tournai, devient plus tard un grand seigneur féodal, alors que l'office de châtelain lui est concédé en fief, avec tout le territoire qui en dépend. La désastreuse invasion des Normands au IXe siècle avait converti en un monceau de ruines la ville de Tournai, incendiée et détruite. Plus tard, quand cette ville commence à se relever, le châtelain acquiert un pouvoir prépondérant, par suite du besoin qu'on éprouve d'une puis-

sante épée, soit pour résister aux ennemis du dehors, soit pour comprimer les désordres intérieurs. Possesseur de nombreux fiefs, il s'intitule prince des Tournaisiens, et dans l'ordre féodal, prend rang après le comte de Flandre. Dans le cours du XII[e] siècle, le châtelain de Tournai réunit à sa dignité celle de seigneur de Mortagne. Ce bourg assez considérable obtient d'un de ses seigneurs, Arnould, une charte en date de 1250, qui est l'une des plus complètes du XIII[e] siècle et se compose de 83 articles (1).

En Artois, brillent au premier rang les grandes châtellenies d'Arras, de St-Omer et d'Aire.

Dès le XI[e] siècle, les châtelains d'Arras, successeurs des anciens comtes gallo-francs du pays des Atrébates, jouissent d'une grande autorité. Autour d'Arras, divers fiefs sont subordonnés à leur bâton de commandement, et dans la châtellenie, de nobles chevaliers marchent sous leur étendard.

Le châtelain de St-Omer, par son illustration, éclipse les autres feudataires de l'Artois. La maison de St-Omer, à laquelle est dévolu, au XII[e] siècle, le comté de Fauquenbergue, et qui acquiert plus tard la seigneurie de Campagne-lez-Wardrecques, n'est pas seulement renommée comme la première famille du pays; elle se rend célèbre par la gloire dont elle brille aux croisades. Hugues de St.-Omer, pour récompense de ses services, obtient de Bauduin, roi de Jérusalem, la principauté de Galilée et la seigneurie de Tibériade.

La châtellenie de St.-Omer a parmi ses principaux

(1) V. nos *Lois des bourgs et villages du Nord de la France.*

fiefs la seigneurie de Moule et celle de Bilques (annexe d'Helfaut).

La châtellenie d'Aire, quoiqu'elle n'ait pas l'importance de la châtellenie de St.-Omer, occupe néanmoins un rang distingué. Parmi les feudataires qui relèvent du château d'Aire, on remarque les seigneurs de Crezèques, ou Crecques, de Mametz, de Wardrecques et de Cohem.

Après ces grandes châtellenies d'Arras, de St.-Omer et d'Aire, viennent se placer dans un ordre en quelque sorte intermédiaire les châtellenies secondaires de Lens, de Bapaume et de Lillers. Toutes trois aussi relèvent directement du comté d'Artois.

La châtellenie de Lens, qu'il ne faut pas confondre avec le comté, comprend sept seigneuries, celle du châtelain lui-même et six pairies qui appartiennent à des seigneurs de la contrée. Quatre-vingt-treize fiefs et plusieurs centaines d'arrière-fiefs en forment les dépendances.

La châtellenie de Bapaume correspond à l'ancien canton d'Arrouaise. La concession des nombreux domaines répartis autour de la franche ville de Bapaume, paraît remonter aux premiers Carolingiens. Ainsi qu'on le verra ci-après, la justice y est rendue par des hommes de fiefs.

La châtellenie de Lillers doit également son origine à un château-fort dont le commandement fut constitué avec le territoire d'alentour en fief héréditaire. Parmi les vassaux qui relevaient de la châtellenie de Lillers, on compte le sire d'Esquedecques, propriétaire de la moitié du village de ce nom (dont l'autre partie dépendait de la régale de Thérouenne), et encore le baron de Liettre et le seigneur de Malannoy.

A un degré inférieur se placent les châtellenies dépendantes des comtés de Boulogne et de St.-Pol.

Du comté de Boulogne font partie les quatre châtellenies de Fiennes, Tingry, Longvillers, Belle.

Dans le comté de St.-Pol, on remarque les sept châtellenies de Lisbourg, Pernes, St.-Pol, Frévent, Erny-St.-Julien (canton de Fauquenbergue), Pas et Orville.

Sauf le cas où une dignité d'un ordre supérieur leur donne une position plus élevée, les châtelains ont en général le rang de vicomte, avec les prérogatives attachées à ce titre.

En Flandre comme en Artois, il existe en outre des feudataires qui, sans être châtelains, portent la qualification de vicomte.

Tels sont les cinq vicomtes de Flandre, parmi lesquels on cite ceux de Furnes et de Bergues. Dans le comté de Boulogne, on aperçoit les deux vicomtes de Houpehen et d'Ambleteuse.

Enfin, d'autres seigneurs qui ne portent point le titre de vicomte ont néanmoins les attributions et les privilèges des seigneurs vicomtiers, notamment la moyenne justice ordinairement inhérente à cet office.

IX. Après les hautes notabilités aristocratiques dont nous venons de parler et qui exercent sur les développements des localités une incontestable influence, se rangent une foule de seigneurs de tous les degrés, qui, résidant habituellement dans leurs manoirs, auprès de leurs sujets, forment ce que les Anglais appellent les gentilshommes campagnards *(country gentlemen).* Parmi

ceux-ci figurent en première ligne les chevaliers bannerets.

On sait qu'il faut entendre par là les seigneurs qui peuvent mettre sur pied cinquante de leurs vassaux pour accompagner leur bannière dans les combats, ce qui suppose nécessairement une seigneurie assez importante.

Ce serait une étude curieuse que celle qui s'attacherait à dresser la liste exacte des anciens chevaliers bannerets dans nos provinces, et à rechercher quelle a pu être leur influence sur la prospérité des villages.

Nous devons nous borner à indiquer ici: pour la Flandre maritime, les seigneurs de Berthem, Caestre, Coudekerque, Craiwick, Dringham, Esquelbecq, Fletre, Haverskerke, Hondeschoodt, Morbecque, Pitgam, Renescure, Tiennes et Steenbecque.

Pour la châtellenie de Lille, les seigneurs d'Avelin, Bourghelles, Bousbecque, Epinoi, Hallennes, Lannoy, Maisnil, Ongnies, Rume, Verlinghem, Wambrechies, Warneton.

Aux environs de Douai, les seigneurs de Bugnicourt, Belle-Forière, Cuincy, Lallaing.

En Artois, les seigneurs de Beaumetz, Berne, Beugnastre, Blareville, Boisleux-St.-Marc, Bretencourt, Mercastel, Metz-en-Couture, Velu, Villers-au-Bois et Wancourt.

Dans la hiérarchie féodale, après les fiefs bannerets prennent rang les fiefs de haubert et les autres fiefs militaires, auxquels sont parfois attachés les droits de seigneur vicomtier.

X. La seigneurie vicomtière, à laquelle est inhérente

la moyenne justice, s'étend à la fois sur les héritages du seigneur, sur ceux qui en sont mouvants, sur les villages, sur les chemins et lieux publics.

Voici maintenant d'autres genres d'inféodation, qui, sans avoir cette portée, ont néanmoins leur influence sur les villages et sur leurs habitants: ce sont les seigneuries foncières et les charges héréditaires de bailli et de mayeur.

On entend par seigneurie foncière celle qui se renferme dans la limite des héritages dont le seigneur a la pleine propriété. Elle ne comporte avec elle que la basse justice, c'est-à-dire la répression des infractions dont l'amende n'excède pas cinq sous. Elle n'a réellement d'importance que quand le seigneur, opulent possesseur foncier, est propriétaire de la totalité ou d'une grande partie du territoire. Les seigneurs fonciers se rendent dignes de la reconnaissance publique lorsqu'ils entourent de leur protection et de leur appui les paysans de leur paroisse. Ils deviennent malfaisants et ne suscitent que des imprécations, quand ils abusent de leur position pour les tourmenter.

On peut encore considérer comme des seigneuries au petit pied, les offices féodaux qui concernent l'administration des villages.

De ce nombre sont les charges héréditaires, soit de bailli seigneurial, soit de mayeur (ou chef d'échevinage). (V. ci-dessus section VII, nº II.)

La féodalité, en effet, dans son extension désordonnée, va jusqu'à convertir en fief les fonctions de bailli et de maire (ou mayeur), qui, généralement, sont temporaires ou révocables.

Ces offices *héritables* ont tout à la fois des avantages et des inconvénients. Par l'inamovibilité et l'indépendance dont jouissent les titulaires, ils ont quelquefois pour bon résultat de tempérer le despotisme du seigneur, et de prévenir ou d'arrêter de sa part les excès de pouvoir. Mais il arrive aussi que ces officiers mésusent de leur autorité irrévocable pour tracasser les habitants du village, qui sont forcés alors de recourir à l'intervention du seigneur suzerain.

On connaît en Flandre et en Haynaut un assez grand nombre de mairies héréditaires. (V. JACQ. DE GUISE, *Annales de Haynaut,* tome XII, p. 134 et suiv.)

XI. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, nº V, le droit de justice et la juridiction tiennent une place essentielle dans l'organisation féodale. Nous avons indiqué comme principaux ressorts judiciaires le bailliage, la châtellenie, la sénéchaussée, et en Flandre la *vierschaere* et la vassalerie.

Dans les bailliages, les institutions judiciaires ne sont point partout identiques. Le nom est le même, mais les attributions varient. Il est des bailliages où la justice est rendue par un bailli ou par un lieutenant qui représente le seigneur. Cet officier est alors dans la localité comme un maître absolu. Trop souvent son pouvoir n'est qu'un odieux despotisme exercé pour ainsi dire à bout portant et sans contrepoids. Néanmoins, quand il s'agit d'un crime qui appartient à la haute justice, une sorte de tribunal est composé pour juger l'inculpé. Ces juridictions sont désignées sous le nom de *justices seigneuriales*. Elles abondent et se retrouvent presque partout dans le bailliage d'Arras.

Dans d'autres circonscriptions, la *justice* est rendue par *des hommes de fief* ou francs-hommes. Dans ces juridictions aristocratiques, ce sont eux qui possèdent dans toute sa plénitude le droit de statuer sur les affaires criminelles et civiles. L'exercice de la haute, de la moyenne et de la basse justice leur est à la fois dévolu.

C'est aussi pour chacun d'eux un heureux privilége que celui de n'être jugé que par ses pairs.

D'après quelques anciennes coutumes, les hommes de fiefs ont même la faculté de recevoir toute espèce de contrats. Cette attribution rappelle l'ancienne législation romaine, sous laquelle les curiales jouissaient du même droit.

C'est surtout dans le Cambrésis et dans le bailliage de Bapaume que les hommes de fiefs, nommés aussi les francs-hommes, sont investis de l'autorité judiciaire. Si l'on recherche quelle est l'origine de cette dénomination et de ce pouvoir, on peut croire qu'elle remonte à une époque éloignée et qu'elle date de l'établissement des Austrasiens dans cette partie de la Gaule. On a vu plus haut, section V, nos II et suiv., qu'après les grandes batailles de Testri, en 687, et de Vinci, en 717, de nombreux domaines furent partagés entre les vainqueurs. Or, le Cambrésis et le bailliage de Bapaume se trouvent précisément dans ces régions, où l'on distingue un assez grand nombre de villages dont le nom se termine en *court*. (V. *Ibid.*, no X.)

A l'époque où la féodalité domine partout, ces francs-hommes deviennent des feudataires sans doute, mais ils conservent ou obtiennent de précieuses immunités en faveur de leur personne et de leurs biens. Ils sont en

outre appelés à prendre part à l'administration de la justice, ce qui, chez les anciens Germains, constituait une prérogative importante.

Dans d'autres bailliages d'alentour, l'organisation judiciaire se présente avec des formes diverses. Tel est le bailliage de Lens, où l'on trouve des juridictions seigneuriales et des justices échevinales. A côté de villages gouvernés par un bailli, on en rencontre qui possèdent un échevinage, c'est-à-dire une magistrature spéciale composée d'échevins choisis parmi les habitants de la localité.

Les échevinages, sorte de juridiction populaire, dominent généralement dans les bailliages de St.-Omer, d'Hesdin, d'Aire et de Lillers. Là, les villages sont presque tous gouvernés par un échevinage que préside un mayeur. Toutefois, la constitution de ces magistratures, et surtout le mode de nomination des échevins, se diversifient singulièrement. Le plus ordinairement c'est le seigneur qui désigne les échevins, et ceux-ci exercent leurs fonctions tant qu'ils ne sont pas révoqués. Quelquefois aussi ils sont nommés pour une période déterminée, pour un an, par exemple. A l'expiration de leur mandat, le seigneur ou son représentant les nomme de nouveau, ou les renouvelle. Dans quelques bourgs privilégiés où prévaut le système électif, les habitants du village, ou un certain nombre d'entre eux, sont appelés à choisir les officiers municipaux. Ailleurs les échevins sortants désignent leurs successeurs ou indiquent les électeurs qui doivent les nommer. Sans doute, le seigneur ou son délégué pèsent toujours d'un grand poids sur la composition et ensuite sur les décisions de l'échevinage. Bien des abus peuvent être

encore déplorés, mais c'est déjà une garantie rassurante lorsque ceux qui jugent sont choisis parmi les habitants, et lorsque le tribunal qui prononce n'est pas composé spécialement pour une affaire ou pour un procès.

Dans la Flandre wallonne, composée des trois châtellenies de Lille, Douai et Orchies, ce sont aussi les échevinages qui prédominent. La plupart même étaient primitivement électifs. Si, par la suite, les comtes de Flandre ont, comme le dit un ancien auteur, *si bien besogné que presque tous se renouvellent par leurs commis*, il faut reconnaître que leur personnel, laissé à la désignation du comte, est choisi avec discernement et équité (1).

Quant aux sénéchaussées ou juridictions d'un sénéchal, on en connaît en Artois deux principales, la sénéchaussée de Boulogne et la sénéchaussée de St.-Pol. L'une et l'autre contiennent des bailliages et des villages dans lesquels le seigneur est représenté par un bailli ou par un lieutenant.

La Flandre maritime se distingue par des tribunaux d'un ordre à part: c'est la *virscare* ou *vierschaère* et la *vassalerie*.

Le mot *virscare*, en latin *gyrus scaræ*, désigne le cercle d'une compagnie en tournée pour juger; il est formé de *guir* ou *vir*, en latin *gyrus*, terme germanisé qui signifie cercle, et de *scara* qui veut dire bande ou compa-

(1) Les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, possédaient jadis chacune un bailliage. Mais en 1313, Philippe-le-Bel, pour mieux contenir la Flandre-wallonne, remplaça les bailliages par une gouvernance composée de juges royaux, qui statuèrent en appel sur les jugements rendus par les échevinages, de sorte que ceux-ci perdirent beaucoup de leur pouvoir.

gnie. (V. Raepsaet, *Origine et progrès des droits des Belges*, liv. II, chap. 4, n° 87 et suiv.)

La virscare embrasse donc le cercle ou ressort judiciaire dans lequel une compagnie se transporte afin de juger. Cette expression s'appliquait aux *missi dominici*, commissaires impériaux ou juges ambulants composant une compagnie pour faire des tournées judiciaires. Elle se restreint par la suite au ressort moins considérable d'un comte.

Dans quelques provinces, notamment dans la Flandre-maritime, la virscare se réduit, au moyen-âge, au territoire d'une seule localité. Mais alors sa signification semble changer en même temps que son orthographe. On écrit *vierschaère*, qui veut dire tribunal à *quatre bancs (quatuor cathedræ)*, du flamand *vier*, quatre, et *scarne*, anciennement siége ou banc, métathèse de scranne. Ces quatre chaires sont destinées, la première au bailli qui représente le comte, la seconde aux juges (hommes de fief ou échevins), la troisième au demandeur ou poursuivant, la quatrième au défendeur (1).

La vierschaère, ou tribunal des quatre bancs, se présente dans la Flandre maritime avec des modifications diverses.

Dans quelques villages, comme à Boëeseghem, à Steenvorde et à Winnezeelle, la vierschaère est tout entière sous l'autorité du seigneur.

Dans d'autres endroits, comme à Blaringhem et à Ebblinghem, c'est encore une justice seigneuriale, mais qui a

(1) Pour les formules de procédure employées devant un tribunal ainsi composé, V. M. Varnkœnig, *Flandrische Staats und Rechts-Geschichte, Nachtrag zum Urkendenbuch des dritten Bande*, s. 62.

un banc échevinal, c'est-à-dire que des échevins ou juges de la localité sont appelés à juger.

Dans les temps modernes, la vierschaère est généralement tenue ou remplacée par la cour féodale de Cassel, instituée pour suppléer aux anciennes juridictions. Il en est ainsi notamment dans les villages de Bavinkhove, de Bollezeelle, Broxeelle, Godstsvelde, Heille-Wasse, Capelle, Lederzeelle, Noordpeene, Oxelaere, Rubrouck, Ste.-Marie-Capelle, Zegers-Capelle.

Dans deux localités, à Houdeghem et à Wallon-Capelle, la justice est exercée dans la vierschaère par le magistrat d'Hazebrouck.

Après la vierschaère se place dans la Flandre maritime la vassalerie. On appelle ainsi le territoire qu'embrasse le fief d'un vassal et où il exerce son droit de justice.

On peut distinguer deux sortes de vassaleries, la vassalerie pure et simple où la justice appartient complètement au seigneur, et la vassalerie avec banc échevinal où des échevins prennent part à la juridiction.

On compte parmi les vassaleries purement seigneuriales : Merckeghem, Morbecque, Nieurlet, Ochtezeelle, Pradelles, Renescure, Steenbecque, Strazeelle, Terdeghem, Thiennes, Zuytpeene.

Quant aux vassaleries qui ont banc échevinal, on peut citer: Borre, Buysscheure, Fletre ou Fleteren, Haverskerke.

Quoique sommaire et incomplet, l'exposé qui précède permet de se former une idée de l'action du système féodal sur la création et le développement des villages. Sans doute, son influence est loin d'être aussi féconde

que celle du clergé, mais elle ne demeure pas stérile. Des localités importantes, des villes mêmes avec leur châtellenie ou leur banlieue, sortent du sein de la féodalité ou grandissent sous sa tutelle. On peut rappeler à cet égard dans la Flandre maritime: Furnes, Bourbourg, Bergues, Bailleul; — Dans la Flandre wallonne: Armentières, Commines, Quesnoi-sur-Deûle, Roubaix, Tourcoing, Lannoy; —En Artois: Lens, Lillers, St.-Pol, Hesdin, Fauquenbergue, Renty, Guînes, Ardres; — Dans le Haynaut: Condé, Le Quesnoy, Landrecies, Avesnes. De nombreux villages, dont il serait intéressant de constater la population, doivent leur origine à des seigneuries ou à des fiefs.

Toutefois, il faut le reconnaître, on ne voit pas, sous l'impulsion des feudataires, se produire ou prospérer cette foule de bourgades que la religion fait éclore. A la différence des abbayes, une multitude de fiefs disparaissent sans laisser de traces. Les expéditions lointaines, les croisades, les batailles sanglantes anéantissent un grand nombre de familles aristocratiques dont les châteaux délaissés s'écroulent et tombent en ruines. Au milieu des conflits meurtriers entre les rois et les princes, dans les guerres privées si fréquentes entre les barons, non seulement de riches manoirs, mais des villages entiers sont détruits. Les campagnes que possèdent les seigneurs ne jouissent pas d'ailleurs de ce gouvernement paternel et bienfaisant sous lequel fleurissent les établissements du clergé. Préoccupés d'autres soucis, entraînés par leurs passions, les grands possesseurs de fiefs négligent souvent leurs villages et s'inquiètent peu de leurs vassaux. Parfois même si des localités s'accroissent, c'est plutôt sans leur participation que grâce à leur concours. Pendant

leur absence, fréquemment leurs officiers, donnant carrière à leur rapacité ou à leurs désordres, exercent sur les paysans un despotisme malfaisant et destructeur. L'incurie, la dissipation, les mauvais penchants sont encore pour la haute noblesse, et par suite pour ses vassaux, des causes de décadence et d'affaiblissement. Dans les derniers siècles, il n'est même pas rare de voir des villages seigneuriaux saisis par des créanciers et vendus par adjudication.

XII. Tous ces éléments d'altération et de dépérissement que nous venons d'indiquer, ne se rencontrent pas dans les fiefs du clergé dont nous avons maintenant à parler.

Lorsqu'on arrive à cette partie de notre sujet, il peut de prime-abord sembler étrange que la féodalité, qui paraît avoir un caractère essentiellement guerrier, pénètre jusque parmi les serviteurs de Dieu.

Mais comme cette institution est surtout créée dans un but de défense, on conçoit que les membres du clergé, qui, plus que tous les autres, ont besoin de protection, soient amenés à entrer dans cette sorte de ligue fédérative.

Plusieurs causes concourent à multiplier les seigneuries et les fiefs ecclésiastiques.

Comme la plupart des domaines donnés ou légués au clergé sont des alleux ou biens propres du donateur, l'église qui en a la libre disposition est toute portée à les concéder en fief, afin d'en tirer le meilleur parti possible et d'en augmenter les produits. Ces inféodations ont en même temps l'avantage d'accroître le nombre de ses vassaux, et par suite de ses dépendances.

Il arrive aussi que des fiefs préexistants sont dévolus à l'Eglise ou acquis par elle. Il est naturel que dans ce cas, elle tienne à les conserver et à en profiter.

Souvent encore des domaines sont donnés à l'Eglise pour les reprendre d'elle à titre de fief et obtenir ainsi de sa part une protection moins onéreuse, moins exigeante, et parfois plus efficace que celle des seigneurs laïques.

Sans doute, il est regrettable que des évêques et des abbés soient distraits de leurs fonctions spirituelles pour revêtir un caractère qui paraît incompatible avec les devoirs de leur profession; mais à une époque où la féodalité envahit tout, les chefs du clergé sont plus excusables d'aimer mieux être seigneurs que vassaux.

Parmi les fiefs ecclésiastiques, on distingue ceux qui sont tenus du clergé séculier et ceux qui appartiennent au clergé régulier.

Au nombre des fiefs du clergé séculier on compte:

Le fief épiscopal *(feudum episcopale)*, concédé par l'évêque à un laïque, notamment le fief casé *(feudum casamenti)*, ainsi nommé parce que le vassal habite un manoir voisin de l'église. Le vidame *(vice dominus)* tient le premier rang parmi les feudataires casés qui relèvent de l'évêché (1).

Le fief claustral *(feudum claustrale)*, créé pour constituer la dotation d'un dignitaire du chapitre ou fournir la prébende d'un chanoine.

(1) Feudum casamenti quod à casâ dominicâ dependet; propriè prœdia ecclesiarum et monasteriorum advocatiæet defensionis sub infeodata. (V. Du-Cange, *Glossar.*, t. III, p. 262.)

Le fief presbytériel *(feudum presbyteriale)*, établi pour l'entretien d'un manse ecclésiastique, attribué à un prêtre ou curé.

Du clergé régulier dépendent :

Le fief d'abbaye *(feudum abbatiale)*, domaine d'un monastère concédé par l'abbé.

Le fief de prévôté *(feudum præpositale)*, qui appartient à une prévôté, à un prieuré, à une celle, ou autre maison d'obédience dépendant d'une abbaye.

Parmi les fiefs nombreux que possède une grande abbaye, la plupart sont affectés à diverses branches de service, par exemple au luminaire de l'église, à l'hôpital, à l'école, à la table, à différentes espèces de dépenses. A cet égard, grâce à l'esprit d'ordre et d'économie qui distingue les établissements religieux, tout est combiné de manière à obtenir de chaque partie du sol affectée à un service spécial les produits les plus fructueux.

A la tête des fiefs dévolus au clergé séculier, figurent les grands domaines et les villages tenus de l'évêque personnellement, et dont les produits sont destinés à rehausser l'éclat de sa dignité.

Dans le Nord de la France, des possessions de ce genre appartiennent aux évêques d'Amiens, de Thérouenne, d'Arras et de Cambrai.

Dans l'évêché d'Amiens, le prélat a un temporel considérable. Il tient sous sa loi les deux villages de Ligny-sur-Canche et d'Oppi, près la Rosière, et outre les revenus qu'il recueille dans la ville même d'Amiens, il possède aux alentours des fiefs et des domaines productifs. Un puissant seigneur du diocèse, le sire de Picquigny, est

son premier vassal; il porte le titre de vidame ou vice-seigneur *(vice dominus)*. On sait qu'au moyen-âge le vidame est le premier feudataire d'un évêché, à condition de défendre la personne et le temporel du prélat et de commander ses forces militaires. Les vidames d'Amiens sont célèbres dans l'histoire. (V. ci-après, nº XV).

L'évêque de Thérouenne est, de son côté, un éminent seigneur féodal. Son fief porte le nom de régale de Thérouenne, parce qu'il est tenu directement du roi. Le prélat a dans la ville, haute, moyenne et basse justice. Il a pour vassaux des personnages qui eux-mêmes sont des seigneurs. Les quatre pairs ou barons de Thérouenne sont obligés, lorsque l'évêque fait sa première et solennelle entrée, de porter son siége sur leurs épaules. Ils ont aussi pour devoir de siéger à sa cour en qualité de pairs. Aix-Levêque, Clarques, St.-Martin-d'Hardinghem, Alquines sont autant de villages qui relèvent de son autorité.

Dans l'évêché d'Arras, l'évêque joue sans doute un rôle moins important. Durant le long intervalle pendant lequel cet évêché a été réuni à celui de Cambrai, la seigneurie épiscopale s'est éclipsée devant la puissance de l'abbé de St.-Vaast, qui est devenu le premier dignitaire du pays.

Toutefois le temporel de l'évêché d'Arras a continué de subsister. Outre Vitry que nous avons indiqué plus haut, on citait encore dans ces derniers temps, parmi ses fiefs, la Bouchière, Ruicth et Gosnay, où le prélat avait la haute justice et dont les habitants étaient ses sujets.

De tous les princes de l'Eglise du Nord de la France, celui de Cambrai est le plus éminent. Chef et seigneur de la petite province féodale du Cambrésis, il y exerce

tous les droits de la souveraineté. De son autorité relèvent douze pairs ou barons, dont les dignités concourent à rehausser la puissance et l'éclat du siége épiscopal. Les douze pairies sont celles de Niergnies, Rumilly, Premont, Audencourt, Marcoing, Cantaing, Blargny, Cauroir, Esnes, Cuvillers, Boursies, Montrecourt. Ces pairies constituent des fiefs héréditaires, sauf celle de Montrecourt, qui est purement personnelle et que l'évêque confère toujours au bailli du Cambrésis. Parmi ces villages seigneuriaux, deux des plus importants sont ceux de Niergnies et d'Esnes (1).

Les pairs du Cambrésis marchent à la tête de la noblesse et sont les premiers vassaux de l'évêque, auquel ils doivent foi et hommage : « Chaque année ils estoient obligés d'assister en la grande église à la procession qui se faisoit en la feste de la Purification. Revestus de leurs manteaux et cotes d'armes, le hausme en teste et une espée de cire blanche en main, armoiriée, dont ils faisoient offrande à la messe solennelle, ils y estoient précédés de deux escuyers qui portoient leurs bannières peintes et désignées de leurs armes. » (V. M. Bouly, *Dictionn. historique de Cambrai*, p. 420).

Outre ces pairs ou barons, l'évêque de Cambrai a pour premier feudataire le châtelain de Cambrai, seigneur

(1) En 1239, un seigneur de Niergnies accorde aux habitants de ce village une charte qui se compose de vingt-deux articles. Dès l'an 1193, Arnould de Landas, seigneur d'Esnes, fixait également par une loi écrite les obligations auxquelles étaient soumis à son égard les sujets de sa terre. En 1227, se détachait de la baronnie d'Esnes, le domaine d'Haucourt, devenu une paroisse. En 1240, le seigneur de ce village, Renaut d'Haucourt, et Ada sa femme, octroyaient aux habitants une charte composée de quarante-cinq articles. (V. nos *Lois des bourgs et villages*, nos 9 et 11).

d'Oisy, un des principaux personnages de la province. (V. ci-après, nº XVI). Le prélat compte parmi ses vassaux le seigneur de Walincourt. Le Cateau-Cambrésis, Thun-Lévêque et Lambres lui sont aussi subordonnés. Il a près de lui de nombreux officiers, parmi lesquels les vingt-quatre francs-fiévés, dont les charges avaient été érigées en fiefs (1).

XIII. Les chapitres ou colléges de chanoines, qui n'étaient dans le principe qu'un corps de simples ecclésiastiques attachés à la cathédrale, deviennent à leur tour des seigneurs féodaux. Parmi les chapitres les plus opulents de nos contrées, figurent ceux de Thérouenne, d'Arras et de Cambrai.

Des vénérables seigneurs, doyens et chanoines de Thérouenne relèvent les villages de Lenzeux, Fontaine-lez-Hermans, Floury, Blessy, Bresines, Autinghes, Ellencourt, Pernes, Amettes, Lisbourg, Prudefin, Rely, Inghehen et Wierhoffoy. Le chapitre y exerce la haute, moyenne et basse justice. (V. M. Bouthors, tome II, p. 693).

Du chapitre d'Arras dépend un temporel qui forme de même un riche patrimoine. Il comprend diverses terres, juridictions et seigneuries ; ce sont notamment Bray, Ecoivres, Haillicourt, Estrées-en-Chaussée, Frémicourt, Verdrel, Petit-Servins, Baillon, St.-Quentin-en-Lattre,

(1) Le premier d'entre eux était le prévôt du palais ; venaient ensuite le maître d'hôtel ordinaire, le pannetier, l'échanson, le grand queux (chef de la cuisine), le grand veneur, le boutellier, le grand-maître des eaux, deux écuyers tranchants, quatre gentilshommes de la chambre, deux maîtres de la garderobe et deux sommeliers, un maître des cérémonies, un audiencier, un contrôleur des secrétaires, « et autres officiers, dit Le Carpentier, qui ne se voyent qu'ès-palais des monarques. » C'est qu'en effet le palais des évêques de Cambrai était une véritable cour. (V. M. Bouly, *ibid.*, p. 140).

Noyellettes, Wanquetin, Souchez, Ablain-St.-Nazaire, Monchel-Notre-Dame. (M. Bouthors, tome II, p. 517).

Le chapitre de Cambrai jouit aussi de possessions territoriales considérables qui constituent autant de seigneuries. Nous avons cité les villages d'Onnaing et de Quarouble, d'Ogy et d'Isières. (V. section VII, nº IV).

Immédiatement au-dessous des chapitres de cathédrales, se rangent les collégiales établies dans des villes autres que celles où siègent les évêques.

L'église de Notre-Dame, de St.-Omer, avant d'être transformée en cathédrale au XVIe siècle, était une collégiale importante. Elle comptait parmi ses villages ou grands domaines féodaux, Odingathun, Dalhem, Helbodingahem, Eske ou Eecques, Odenkerke, Auvringehem. (V. Aubert le Mire, tome IV, p. 176 et 28). (1)

Nous avons déjà signalé la collégiale de St.-Amé, de Douai, comme l'une des plus éminentes du Nord de la France. A l'époque de la rédaction des coutumes du bailliage d'Amiens, en 1507, treize villages, en tout ou en partie, relevaient de son autorité.

XIV. Les abbayes à leur tour viennent prendre dans la hiérarchie féodale une position importante qui, parfois, éclipse celle des évêchés. Les abbés, hauts et puissants personnages, portent la crosse et la mître comme des évêques et sont en même temps d'opulents seigneurs fonciers. Quelques-uns même sont décorés du titre de comte.

Au nombre de ces abbayes si fameuses au moyen-âge,

(1) Dans le voisinage de St.-Omer, la collégiale de St.-Pierre d'Aire compte parmi ses domaines Magnicourt-en-Comté et Maizières ; celle de St.-Pol possède Amplier et Quesque.

s'offre en première ligne celle de Corbie. Enrichie à toutes les époques par des libéralités intarissables, elle compte sous ses lois plus de cent villages ou hameaux, sur la plupart desquels son abbé, qui porte le titre de comte, exerce des droits de seigneurie avec haute, moyenne et basse justice.

Voici l'indication de ces localités :

Abbeville, Ailly, Alleux, Anste, Anviller, Argoulles, Arvillers, Aubin, Auchy, Authie;

Baibergues, Bayardes, Bedicourt, Bernastres, Bersagues, Bertancourt, Bertoul, Bigny, Bourdon, Bours, Bray, Bredenay, Bussu, Buyres;

Campagnes, Caours, Categui, Cauchy, Cemincourt, Chimignez, Chuygnolles, Coucy, Courcelles, Cressy, Crotoy;

Dompmart, Drucat, Drugi;

Emframencourt, Encre, Estrées, Estrœlles;

Feuquiers, Flamerville, Fontaine, Forest-Moutier, Frémuler;

Gaupames, Guisienecourt;

Helleville, Hémimont, Hoin, Hondecourt;

Incarcourt, Juringh;

La Chapelle, Longueville, Lestoilles, Letistre;

Maioc, Maret, Messoultre, Merrimont, Millencourt, Moncheaux, Monchy, Monstrelet, Montigny, Mouflières, Mouvion;

Nénui, Neilles, Nœufville;

Onneu, Oultrebus;

Pernes, Ponches, Prayaux;

Rebeaumont, Renières-Clufes, Rivière, Rochemont, Rollencourt;

Sailly, St.-Léger, St.-Vaast, Senarmont, Sorrus;

Tullin;

Vallers, Villeroye, Villers, Villers-2, Vitery, Vulcamps;

Wabennes, Wanviller.

Dans l'Artois, au siége même de la ville d'Arras, l'abbaye de St.-Vaast offre un des plus merveilleux exemples

de la puissance à laquelle peuvent arriver des monastères. Déjà nous avons parlé de son opulence, en quelque sorte proverbiale (V. section VII, nos VII et XI). Des barons de la plus haute noblesse du pays relèvent de son pouvoir à titre de vassaux et viennent siéger à la chambre de l'abbé.

A la fin du XIIe siècle, les barons de St.-Vaast, outre le châtelain d'Arras, sont déjà au moins au nombre de vingt; ce sont :

1. Le sénéchal *(dapifer).*

Les seigneurs de

2. Agny ou Agnez.
3. Avesnes-lez-Bapaume.
4. Bailleul-sir-Beerthould.
5. Beaumetz-lez-Boisleur.
6. Berneville.
7. Biache.
8. Blangy.
9. Feuchy.
10. Hendecourt.
11. Gavrelle.
12. Longwez.
13. Neuville.
14. Pommiers.
15. Simencourt.
16. Tilloy.
17. Vis-en-Artois.
18. Wancourt.
19. Warlus.
20. Ymercourt (St.-Laurent). (1)

Une multitude d'autres fiefs sont tenus en outre des religieux de St.-Vaast.

L'abbaye de St.-Bertin, à St.-Omer, occupe de même dans l'ordre féodal un rang considérable. Outre les nombreux villages que nous avons mentionnés plus haut, elle compte parmi ses fiefs le comté d'Arques et la ville de Poperingue.

A l'extrémité de l'ancien territoire des Atrebates, surgit au milieu des marais la noble abbaye de Marchiennes. Par son rang et sa richesse, à peine le cède-t-elle à quelques monastères. L'abbé et le couvent sont seigneurs

(1) V. nos *Recherches pour l'Histoire de l'abbaye de St.-Vaast*, p. 161.

temporels aux villages de Gouy, Neuve-Capelle, Ecourt et Saudemont, Sailly-en-Ostrevent, Haynes, Mazengarbe, Lorgies, Le Biez, Ligny-le-Petit et Boiry-Ste.-Rictrude. (V. M. Bouthors, t. II, p. 304, 349, 510 et suiv.)

Sur les confins de l'Artois, une abbaye de la Flandre-orientale, celle de St.-Pierre de Gand, est investie de domaines et de droits seigneuriaux qui ajoutent à la richesse de son temporel. Elle a droit de haute, moyenne et basse justice aux villages de Harnes, Annay et Loison. (V. M. Bouthors, t. II, p. 515).

Tous ces couvents, en même temps seigneurs féodaux, appartiennent à l'ordre de St.-Benoît.

Dans l'ordre de St.-Augustin, l'abbaye de Notre-Dame, sous Eurin, d'Hénin-Liétard, possède des droits de justice et de seigneurie à Dourges, Courcelles-lez-Lens, Courrières, Esquerchin, Cuincy, Billy, Marquilly, Sailly. (V. M. Bouthors, t. II, p. 355).

XV. Le caractère sacré dont sont revêtus les prélats et les abbés, les pieux devoirs de leur profession, leurs habitudes paisibles les empêchent de remplir en personne les charges inhérentes à leur dignité féodale, notamment le service de guerre et tout ce qui se rattache soit à la défense militaire, soit à l'exercice de la puissance du glaive et du pouvoir coercitif.

Ils ont à cet égard, pour les remplacer, des officiers d'un rang supérieur, auxquels ils délèguent leur autorité, et qui, dans l'ordre féodal, deviennent leurs vassaux.

Les évêques sont représentés par des vice-seigneurs ou vidames *(vicedomini)*, les églises et les abbayes par des avoués ou défenseurs laïques.

On donne le titre de vidame au seigneur féodal institué par l'évêque, pour le protéger, lui, son église et son temporel, contre toute agression, pour le suppléer dans tous les soins de la vie séculière, afin que le prélat puisse vaquer en paix à ses fonctions spirituelles.

Le vidame commande les forces militaires de l'évêque; il s'occupe des moyens de défense et du bon état des forteresses, se charge des affaires politiques et civiles, pourvoit à l'exécution des jugements, surveille les prisons et les détenus.

En général, ce dignitaire est choisi par l'évêque. Toutefois, dans quelques diocèses, il est nommé avec l'assentiment du comte de la ville.

Le vidame a primitivement pour principales attributions :

De sauvegarder et au besoin de revendiquer tout ce qui appartient à l'église;—de remplir dans le palais épiscopal les fonctions de majordome ou de sénéchal, et de statuer sur les litiges dont la connaissance lui est attribuée ; de poursuivre devant les puissances laïques les réparations des griefs ou des torts dont le prélat aurait à se plaindre; — de s'acquitter auprès de lui ou dans sa terre des devoirs qui lui sont spécialement imposés;—de garantir le siége épiscopal et le palais de toute espèce de violences, de dévastation et de pillage, surtout à la mort de l'évêque (1).

(1) Cependant on a vu, dans certains diocèses, des vidames s'arroger le droit exorbitant de s'emparer, au trépas du pontife, de tout le mobilier qui pouvait être la propriété de celui-ci. Cette détestable coutume, maintefois interdite et réprimée, et réapparaissant malgré cette prohibition, finit par être complétement abolie. (V. DUCANGE, *Gloss.*, v° *Vicedominus*, t. VI.)

Quand le système féodal s'étend partout, la charge de vidame devient un fief héréditaire.

Comme feudataire de l'évêque, les obligations auxquelles le vidame est astreint sont de lui prêter foi et hommage, de conduire à la guerre les vassaux et les hommes d'armes du prélat, et de siéger à sa cour en qualité de pair.

Les églises des métropolitains ont leur vidame comme celles des évêques.

Dans nos provinces du Nord, les vidames qui, dans l'ordre féodal, sont les plus puissants et possèdent le plus grand nombre de fiefs, sont les vidames de Reims et d'Amiens (1).

D'autres, moins éminents, mais dont les chroniques ou les chartes font mention, sont ceux de Laon, d'Arras et de Thérouenne.

A Cambrai, l'office de vidame est rempli par le châtelain de Cambrai, en même temps seigneur d'Oisy. Parmi les châtelains de Cambrai, plusieurs se signalent par les excès et les outrages auxquels ils se livrent envers le prélat. (V. Balderic, *Chron. de Cambrai*).

L'un d'entre eux, mieux inspiré, Jean Ier de Montmirail, octroie en mai 1216 aux habitants d'Oisy, ses vassaux, une charte composée de soixante-dix-huit articles. Son successeur, Jean II, accorde de son côté aux habitants de

(1) Quant au vidame de Reims, V. Varin, *Archiv. administrativ. et législ. de Reims, table génér.*, p. 700 ; et quant au vidame d'Amiens, M. Garnier, *Dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens en 1051* (Mém. de la Soc. des Antiqres de Picardie, 2e série, t. VII).

Marquion, en 1238, une loi presque entièrement calquée sur celle d'Oisy.

Quant à la charge de vidame proprement dite, elle devient à Cambrai la propriété du chapitre de la cathédrale, qui en investit un titulaire subordonné à son autorité.

Par malheur, l'institution des vidames, créée dans un but de protection et de défense, se corrompt et se dénature. Devenus indépendants de l'évêque, ces fonctionnaires s'élèvent contre lui, le bravent ou le dédaignent, et parfois se montrent malfaisants, à tel point qu'on les regarde comme des fléaux envoyés pour la ruine du pays et l'oppression des pauvres (1). Aussi les prélats font-ils tous leurs efforts pour se débarrasser de ces incommodes auxiliaires, dont ils finissent par amortir ou éteindre l'office.

XVI. Les fonctions des avoués sont analogues à celles des vidames. Au milieu des désordres et des violences qui affligent la société au moyen-âge, les églises et les monastères, pour se préserver des attaques du dehors, pour se défendre à l'intérieur contre les abus de pouvoir et les prétentions iniques, se mettent sous la protection d'un avoué, ou patron laïque *(advocatus)*, pris soit parmi les souverains, soit parmi les plus puissants seigneurs.

Le roi de France tient à honneur d'être regardé comme l'avoué et le défenseur-né de toutes les églises de ses Etats. Il en est de même de l'empereur d'Allemagne.

(1) In exterminium terræ et oppressionem pauperum. (Charte de 1123. — DUCANGE. *Gloss.*, *ibid.*, p. 812).

Les princes souverains, notamment les comtes de Flandre et de Haynaut, comptent aussi parmi leurs plus belles prérogatives, celle de veiller à la défense des établissements religieux. Ils prennent même sous leur protection spéciale, des chapitres ou des monastères déterminés.

Mais le plus souvent, l'église ou l'abbaye se procure un défenseur ou patron laïque parmi les plus puissants seigneurs d'alentour.

Afin de stimuler son dévouement par l'intérêt personnel, elle lui concède en fief un domaine ecclésiastique que celui-ci détient à titre de vassal, et pour lequel il prête foi et hommage.

Malheureusement les avoués comme les vidames, au lieu d'agir en loyaux défenseurs des églises, s'en montrent souvent les oppresseurs et les tourmentent par des exactions, des usurpations ou des exigences déraisonnables. Fréquemment les ecclésiastiques ou les religieux ont à se plaindre de la tyrannie de ces officiers, qui affichent sans pudeur les prétentions les plus exorbitantes ; de telle sorte que, sur les griefs élevés contre eux, plus d'une charte doit intervenir pour régler leurs droits et leurs devoirs.

En général, les avoués ont pour attributions : d'agir partout comme défenseurs ou mainbours, soit de l'église, soit de l'abbaye dont le patronage leur est confié ; — de faire valoir tous les droits, d'exercer toutes les actions que celle-ci peut avoir ; — de prendre fait et cause pour elle, soit devant les tribunaux, soit au besoin les armes à la main ; — de veiller à la conservation de son temporel, d'empêcher qu'il ne s'amoindrisse ou ne se dissipe, et d'approuver les aliénations de propriétés ; — de pourvoir

autant que possible à l'accroissement de ses biens, d'accepter et de faire exécuter les donations.

Comme feudataire de l'église, l'avoué a pour devoir de se comporter à son égard en fidèle vassal, de commander ses hommes d'armes et de porter l'étendard; de rendre la justice aux sujets de l'église, et de tenir à cet effet trois plaids généraux par an (1).

Les fonctions de l'avoué ne sont pas gratuites; elles sont même souvent fort onéreuses.

Pour sa rémunération, il a tiers des bans, c'est-à-dire de toutes les amendes perçues par l'église ou par l'abbaye.

.Il recueille en outre des prestations en grains, en denrées ou en volailles.

Pour surcroît de charge ou de dépense, l'église a parfois à rétribuer plus d'un patron laïque de ce genre. Outre l'avoué principal, elle est forcée d'entretenir un ou plusieurs sous-avoués; et, lorsqu'elle possède des domaines dans un pays lointain, elle a pour ceux-ci un avoué spécial.

Parmi les établissements religieux ainsi contraints à se munir d'un avoué ou défenseur séculier, on peut distinguer les chapitres de cathédrales et des collégiales et les abbayes ou communautés religieuses.

Au nombre des chapitres épiscopaux pourvus d'avoués, apparaissent ceux de Thérouenne et de Cambrai.

Le chapitre de Thérouenne a pour avoué supérieur le comte de Flandre; et pour second avoué, ou patron effectif,

(1) Un, le sixième jour après l'Epiphanie; le second, le sixième jour après l'Octave de Pâques ; et le troisième, le sixième jour après la St.-Jean.

le comte de Guînes. Ainsi on voit le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, faire démolir en 1142 un château-fort érigé à Thérouenne, par Arnould de Guînes, et lui intimer la défense de bâtir désormais aucune forteresse sans le consentement de l'évêque, de tous les barons de l'église (1).

L'église cathédrale de Cambrai reconnait, de son côté, pour son avoué suprême l'empereur d'Allemagne, qui délègue cet office au comte d'Alost. Au XII[e] siècle, après la mort de Thierry d'Alost, le comte de Flandre Philippe d'Alsace, son cousin, hérite tout à la fois du comté et de l'avouerie. Pour indemniser le comte de Flandre de la charge que lui impose l'avouerie, le chapitre de Cambrai lui alloue une prestation désignée sous le nom de *gave*, de gavène ou gaule (de l'allemand *gab* ou *gaben*).

Les collégiales ont aussi leur patron laïque. Ainsi la collégiale de St-Amé, de Douai, a pour protecteur-né le roi de France, et la collégiale de Commines a pour avoué le comte de Flandre. A Cambrai, la collégiale de St-Géry est sous la garde du seigneur de Busigny (2).

Les abbayes à leur tour ont pour défenseur, soit le roi lui-même, soit le comte de Flandre ou de Haynaut, soit un autre seigneur.

(1) Absque consensu episcopi omniumque baronum ecclesiæ. (AUBERT LE MIRE, tome IV, p. 201).

(2) Au commencement du XIII[e] siècle, de grandes difficultés divisaient le chapitre de St.-Géry, le seigneur et les habitants de Busigny. Pour y mettre fin, Gilles, seigneur de Busigny et avoué de la collégiale, octroie en 1201, de concert avec les chanoines, une charte de vingt-et-un articles, qui, en terminant les contestations, doit fixer les droits respectifs des parties intéressées. (V. nos *Lois des bourgs et villages*, n° I.)

Ainsi, le puissant monastère de Corbie a pour avoué suprême le roi de France, avec deux avoués subalternes.

L'abbaye de Marchiennes est sous le patronage du roi de France, et reconnaît en même temps un sous-avoué.

L'abbaye de Cysoin a tout à la fois pour défenseurs le roi de France, le comte de Flandre et le seigneur de Somain.

L'abbaye de St-Guislain est sous l'égide spécial de l'empereur d'Allemagne.

Le monastère de Bergues, St-Vinoc, repose sous la tutelle et mainbournie du comte de Flandre.

Les abbayes de St-Bertin, de St-Vaast et de Phalempin ont pour avoués : la première le baron d'Ardres, la seconde le seigneur de Béthune, la troisième le châtelain de Lille.

Les avoués de St-Bertin remontent à une époque ancienne. En 868, du temps de Charles-le-Chauve, son avoué se nomme Fardulphe (*V. Chartularium Sithiense, p. 167*). En 938 et en 959, elle en a un qui s'appelle Everard, (*Ibid.*, p. 152, 154). Au siècle suivant, en 1056, un avoué, qui se nomme Gerbodon, est devenu pour elle un véritable tyran ; « Alors qu'il est du devoir de l'avoué, dit le moine Simon, de préserver les propriétés ecclésiastiques et les biens extérieurs des périls que leur font courir des hommes dépravés, il arrive au contraire que l'avoué, entraîné par l'avarice, inquiète l'église qu'il devrait défendre, et lui est beaucoup plus dédommageable qu'utile. Ce Gerbodon, dans la ville d'Arques, dépendante de St-Bertin, imposait d'iniques exactions ; il s'arrogeait, tant sur les serviteurs de St-Bertin que sur les habitants, des perceptions indues, et bouleversait tout plus gravement que ne l'aurait fait un

ennemi. » — Sur la plainte de l'abbé Boton, le comte de Flandre Bauduin V met un terme à ces excès. Par un jugement solennel il maintient les franchises de la ville d'Arques, et fixe les prestations à payer par les manants et les serviteurs de l'abbé. Cette charte, du 10 janvier 1056, flétrit la conduite de ces prétendus patrons, qui, usurpant le nom de défenseur, se portaient sans cesse, autant qu'il était en eux, à opprimer l'église qu'ils avaient pour devoir de sauvegarder (*V. Ibid*, p. 183 et 184).

Les premiers avoués connus de l'abbaye de St-Vaast-d'Arras datent du Xe siècle. A cette époque, l'avouerie se partage entre deux personnages, Robert Facieux et Helgaud. Bientôt néanmoins la seigneurie de Béthune, avec l'office qui lui est annexé, se concentre dans la branche de Robert Facieux, premier du nom, duquel sont descendus les membres successifs de la noble et antique maison de Béthune.

Plusieurs fiefs importants dépendent de l'avoué de St-Vaast.

Parmi ses principaux hommes-liges, les actes du XIIIe siècle indiquent les sires ou seigneurs de Bailleulmont et de Bailleulval. Il possède en outre des fiefs plus ou moins considérables à la Hellière, à Croisilles, à Ailli, à Merville, à Merlecastel, à Bapaume, à Courcelles et dans Arras même.

Les pairs de Béthune paraissent être au moins au nombre de vingt; ce sont les sires de Karenchi, de Le Fosse, de Mares, de le Planque, de Pascau, d'Aloagne, de Habarc, de Bouvi, de Maingoval, del Rolht, d'Avoel, de Coupegni, de Hingètes, d'Anekin, de Manchicourt, de le Bevrière, de Fouskières, del Bruille, de Drouvin et de Guies.

En réunissant les pairs aux hommes-liges, l'avoué de Béthune ne compte pas moins de deux cent cinq vassaux nobles.

En quelques endroits, son pouvoir se combine avec celui de l'abbaye de St-Vaast; il en est ainsi dans le pays de Lalleu, qui comprend les paroisses de La Ventie, Fleurbaix, Sailly-la-Bourse et une partie de La Gorgue. En 1245, intervient une loi octroyée par l'abbé de St-Vaast d'Arras, à ces villages du pays de Lalleu, de concert avec Robert de Béthune, avoué de St-Vaast. Par une singularité remarquable, l'échevinage de Lalleu est collectif : Fleurbaix et La Ventie ont chacun trois échevins, Sailly en a deux, et La Gorgue deux ; ils sont renouvelés tous les ans par moitié (V. nos *Lois des bourgs et villages, nº 14*).

Parmi les sous-avoués, celui de Marchiennes est un des plus importants.

En 1038, Bauduin V, comte de Flandre, constitue le seigneur d'Aubigny, Hugues Havet, son sous-avoué de ce monastère, et par une charte en dix-sept articles, règle ses droits et ses devoirs.

Pour obtenir la protection du comte de Flandre, l'abbaye lui cède deux moulins situés à Brebières, et deux charrues de terre sises à Noyelles (1). Le comte, à son tour, abandonne au sous-avoué ces deux moulins et cette terre, à condition qu'il sera en toutes choses pour l'abbaye un actif et dévoué défenseur.

Viennent ensuite dans le même acte des clauses diverses :

(1) C'est-à-dire des champs suffisants pour occuper annuellement deux charrues.

Dans toutes les affaires où l'abbaye aura besoin de son aide, l'avoué aura le tiers des amendes.

Les mayeurs des villages de l'abbaye lui donneront à la Noël deux sestiers de vin et deux chapons. Mais ce jour-là, ils auront à ses frais le pain, la viande et le vin.

En temps de guerre il aura deux sous par charrue et trois deniers de chaque artisan dans l'aisance (1).

C'est ainsi que la féodalité, qui pénètre partout, réagit sur les établissements du clergé (2).

RÉSUMÉ.

Dans l'esquisse qui précède, nous avons essayé de faire voir comment les villages de nos contrées du nord de la France ont eu successivement pour fondateurs les Celto-Belges, les Romains, les Germains ou barbares de plusieurs souches (Nerviens, Ménapiens, Létes, Saxons ou Suèves) ; puis les Mérovingiens et les Austrasiens, puis les Flamands ; — dans un autre ordre et sous d'autres points de vue, le clergé séculier ou régulier ; puis les seigneurs pourvus de bénéfices ou de fiefs, et les grands propriétaires du moyen-âge.

A l'horizon le plus reculé de l'histoire, dans un lointain chargé de brouillards, nous ont apparu avec leur

(1) Aubert le Mire (*Opera diplomatica*, tome 1, p. 659), n'a publié qu'une partie de ce curieux document. Nous en avons copié le surplus dans le cartulaire de Marchiennes.

(2) V. au surplus sur les avoués, M. de St.-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, Bruxelles, 1837, in-8°;—M. Warnkœnig, Flandrische Stats und Rechtsgeschichte, B. III.

grossièreté primitive les ébauches encore informes des villages celto-belges ; les uns composant des clos palissadés ou entourés de fossés, les autres placés par leurs constructeurs, suivant l'infinie variété de leurs convenances, de leur goût ou de leur caprice, près d'un cours d'eau ou d'une fontaine, au milieu des marais, au bord de la mer, près d'un bois, au sein d'une forêt, sur une hauteur, sur le penchant d'une colline, dans une vallée ou un bas-fond, dans une plaine ou une prairie.

Sous la domination romaine s'élèvent tour-à-tour dans nos campagnes de nombreux groupes d'habitations, depuis la vaste et somptueuse *villa* jusqu'à la rustique agglomération de colons et de serfs. Parmi tous ces villages qui portent des noms latins, les uns révèlent une origine fiscale ou aristocratique; d'autres rappellent l'élément religieux ou militaire, d'autres l'industrie ou le trafic ; d'autres enfin sont éclos, soit au milieu des bois ou des plantations, soit sur les plages maritimes. Ici, c'est une habitation de luxe ou une maison de plaisance ; là c'est un grand manoir agricole ou industriel, avec des écuries, des étables, des bergeries, des ateliers, portant, suivant les circonstances, le nom de *villa*, de *villula* ou de *villarium*.

Du troisième au cinquième siècle, quand l'empire vieilli est déjà de toutes parts entamé par les barbares, de nombreuses bourgades doivent l'existence à l'élément germanique, auxiliaire ou envahisseur. Dans nos régions du nord on aperçoit les villages de ces vieux Nerviens ou Ménapiens, contraints d'accepter le joug ; les villages celtiques, demeures forcées de populations transplantées d'outre-Rhin ; les villages saxons, réceptacles d'audacieux

pirates sur le littoral boulonnais ; les villages barbares de Suèves ou d'autre race, sorte de dépôt laissé par les invasions.

A partir du Ve siècle, surgissent les villages mérovingiens formés autour des trois principaux centres des tribus franques de Tournai, de Cambrai et de Thérouenne. Devenus cultivateurs, ces combattants de la veille défrichent le sol et en accroissent les produits. Sur les alleux qui leur sont échus, ces vieux guerriers créent des exploitations, pendant que des bandes remuantes d'un âge plus actif vont subjuguer le centre et le midi de la Gaule.

Tandis que les Neustriens perdent leurs habitudes guerrières au sein des loisirs ou des travaux champêtres, la race belliqueuse des Francs-Austrasiens se montre de plus en plus redoutable sur les bords du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. A la suite de leurs victoires de Testri et de Vinci (en 687 et en 717), Pépin d'Héristal et Charles Martel distribuent à leurs guerriers de nombreux et vastes domaines qui, pour la plupart, prennent le nom de leurs propriétaires avec la désinence en *court*.

Dès le VIe siècle, pendant que les Saxons, si longtemps redoutables aux Romains, fondent leur heptarchie sur le sol britannique, d'autres Saxons émigrés de leur pays natal et désignés sous le nom de *Flamingen* ou de *Flianden*, viennent s'établir sur la côte gauloise du *Littus Saxonicum*. Restreinte d'abord aux environs de Bruges, la Flandre embrasse plus tard les trois parties qu'on appelle la Flandre-flamingante, la Flandre-maritime et la Flandre-wallonne. Devenue chrétienne, sa population, qui grandit et s'étend, absorbe par degré les Ménapiens et

les autres races germaniques. Renforcée sous Charlemagne par de nouvelles adjonctions saxonnes, elle constitue un corps de nation, gouvernée d'abord par des forestiers, puis par des comtes qui y font prospérer les villes et les campagnes. La nationalité flamande, menacée sous la comtesse Richilde, triomphe avec Robert-le-Frison à la grande bataille de Cassel, livrée en 1076. Des habitations juxtaposées, des manoirs, des enclos, des exploitations rurales deviennent le noyau des villages. Ceux-ci, comme chez les Celtes, prennent naissance sur divers points. Ils ont leur assiette, les uns près des eaux ou sur le littoral, d'autres près des bois ou des plantations; d'autres sont bâtis soit sur des endroits élevés ou dans des bas-fonds, soit encore dans des plaines fertiles ou dans des lieux jusque-là incultes. Leur dénomination est empruntée à l'idiôme flamand.

Sous les rois gallo-francs, les chefs du clergé, les établissements religieux deviennent de grands propriétaires. Sous la tutelle et sous la direction de l'Eglise, beaucoup de villages se forment et se développent, grâce à l'égide sacrée qui les couvre. Dans le clergé séculier, sur ces immenses terrains si libéralement accordés par les rois, par les princes et les grands, aux évêques, aux cathédrales, aux collégiales, les prélats admettent ou transfèrent des colons, des hôtes, des paysans dont les habitations agglomérées composent des bourgades. Dans les campagnes, le clergé régulier déploie une activité plus féconde et plus productive encore. Les moines, par des travaux opiniâtres et continus de desséchement, de défrichement, de mise en culture, transforment chaque endroit où ils s'installent, et en font pour ainsi dire une terre de seconde création. Autour des grandes abbayes surgissent

des localités plus ou moins importantes. Les prévôtés, les prieurés, les celles *(cellæ)* ou autres établissements secondaires, forment presque toujours autant de colonies qui prospèrent et grandissent sous l'œil de la maison-mère. Les exploitations agricoles, régies par les religieux ou par leurs préposés, ne contribuent pas moins à peupler les campagnes. Les différentes congrégations monastiques, l'ordre de St.-Benoît et celui de Cîteaux, les ordres de St.-Augustin, des Prémontrés, des Chartreux, les abbayes de femmes elles-mêmes participent dans des proportions diverses à la formation et au développement des villages.

Voici venir maintenant les domaines bénéficiaires et les villages féodaux. Les rois de la seconde race, comme ceux de la première, disposent d'une quantité de domaines qu'ils distribuent, soit pour récompenser des services rendus, soit pour se procurer des partisans. Ces concessions, émanées de la libéralité des princes, portent le nom de bénéfices. Ce sont des espèces d'usufruit dont la jouissance n'est complète, dont les produits ne peuvent être entièrement recueillis qu'au moyen de grands travaux de culture, d'exploitations rurales, de fermes ou de métairies. De là encore la formation progressive de maintes localités. Les fiefs, de leur côté, concourent largement à la création et à l'accroissement des villages. Autour du principal manoir, sous l'aile du château, sous la protection du donjon féodal, se groupent ou s'alignent des habitations de vassaux et de roturiers, des chaumières de paysans aux populeuses familles, dont l'ensemble forme une communauté rurale. Les produits du fief et les extensions qu'il reçoit s'augmentent par des sous-inféodations, qui, en divisant la propriété, concourent aux progrès de l'agriculture et à l'augmentation des bourgades. Des sei-

gneurs, à qui sont échus de vastes domaines, y font construire des châteaux qu'ils habitent. Pour l'exploitation des terres d'alentour, ils font venir près d'eux des cultivateurs, des campagnards pour lesquels ils construisent des logements ou des demeures dont la réunion finit par composer une paroisse. Non-seulement en France, mais dans nos provinces tenues par des grands vassaux de la couronne, de nombreuses localités ont pour fondateurs ou pour maîtres, des pairs de Flandre et de Haynaut, de hauts barons et des feudataires grands justiciers, des châtelains et des vicomtes, des seigneurs bannerets, des seigneurs fonciers et d'autres possesseurs de fiefs. Les églises, les monastères, ont aussi leurs seigneuries. Dans le clergé séculier, on distingue les villages des évêques, ceux des chapitres, des cathédrales et des collégiales; dans le clergé régulier, les villages des abbayes et des communautés. Les prélats ont pour vassaux des vidames, et les établissements religieux des avoués ou défenseurs laïques héréditaires, de telle sorte que, même dans l'ordre ecclésiastique, la plupart des villages sont soumis à l'action du régime féodal.

Ici se termine ce Mémoire qui, dans les étroites limites où il devait se restreindre, n'est et ne pouvait être pour ainsi dire que le programme d'un si vaste sujet, qu'une espèce de cadre dont les compartiments devront être ultérieurement remplis à l'aide d'indications ou de découvertes nouvelles.

TABLEAU

DES TRAVAUX PARTICULIERS

ET RAPPORTS

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,

Du 16 octobre 1859 au 10 novembre 1861.

ASSELIN.

Etude sur les monnaies d'Athènes, d'après M. Beulé.

Rapport sur les bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres 1858. — Même recueil, année 1859, 4e trimestre.

— Revue des Sociétés savantes, année 1859.

Analyse de l'ouvrage du P. Lacordaire, intitulé : *Marie-Madeleine.*

Rapport sur : Histoire des Etats d'Artois, depuis leur origine jusqu'en 1789, par M. Filon (François) fils, ouvrage couronné par l'Académie d'Arras.

Etude sur la peinture chez les anciens. — Ses caractères. — Les peintres les plus célèbres de l'antiquité.

BRASSART.

Renseignements statistiques sur Douai en 1744. — Population de la ville ; composition des divers corps de métiers. — Ap-

provisionnements en denrées de tous genres. — Questions posées par le marquis d'Avaray, dans la prévision d'un siége.

Renseignements sur le sculpteur Wacheux, de Douai.

— — Casimir Flament.

Travaux exécutés de 1756 à 1761 à l'Hospice-général, par Philippe Bra, bisaïeul de Théophile.

Réunion de lettres autographes émanées des anciens membres de la Société d'Agriculture, et concernant cette compagnie. On y retrouve des noms devenus chers à notre ville à divers titres.

Documents sur Louise Boyaval, artiste peintre en fleurs, M. C. de la Société, née à Douai en . . . . —Curieux détails sur les mœurs de 1809 à 1822.

Lettres (floréal an XI) de Ch. Corbet, statuaire douaisien, auteur d'un buste du 1er Consul.

Renseignements sur Pierre-François Pico, maître sculpteur, travaillant à Douai en 1732-33. — Auteur d'une statue de Ste.-Ursule.

CAHIER.

Rapport sur : Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1857.

— Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. 5e, IIe série.

— Un travail de M. De Backer, relatif à un tombeau considéré comme celui de la première reine chrétienne de cette contrée.

— Travaux de l'Académie impériale de Reims, tomes 23-25.

— sur la Revue des Beaux-Arts, 1859.

— — la même, 1860.

Notes biographiques sur Charles Lenormant.

Rapport sur : Les Beaux-Arts, revue nouvelle, 1861.

— Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1859-1860.

— Le festival de Londres et l'Orphéon dunkerquois, par M. De Backer.

— Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.

— Travaux de la Société Académique de Bordeaux, 3e et 4e trimestre 1858.

— Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. 1er de la Ve série.

— Travaux de l'Académie de Reims, t. 28.

— Sur les travaux de la Société, depuis le 16 octobre 1859 jusqu'au 10 novembre 1861. (V. page 5 du présent volume).

COURTIN.

Rapport sur les Mémoires de la Société dunkerquoise, année 1858.

— Mémoires de la Société des Pyrénées-Orientales; — de l'Académie de La Rochelle; — de l'Académie de Bordeaux, 1er et 2e trim. 1860.

DAVID.

Rapport sur: Mémoires de la Société de Lille, 2e série, t. Ve. (Travail de M. Pasteur sur la fermentation appelée lactique. —Mémoires de M. Kulmann sur l'industrie de la baryte.— Travail de M. Correnwinder sur l'assimilation du carbone par les végétaux).

DEHAISNES.

Etudes historiques sur la vie, les voyages et les travaux apostoliques du P. Trigaut, de Douai, missionnaire en Chine, de la Cie de Jésus.—Ce remarquable travail sera publié dans le prochain volume des mémoires de la Société.

Excursion dans le Luxembourg belge, entre Dinant et Rochefort; cavernes de Han, formées par les eaux de La Lesse, suintant à travers les rochers; stalactiques; stalagmites; curiosités très remarquables et pittoresques.

Communication de nouveaux documents découverts à Bruges, sur H. Memlinc. (V. présent volume, p. 53).

DESJARDINS (Abel).

Augustin Thierry. — Sa vie. — Ses œuvres. (V. au présent vol., page 241).

FLEURY.

Rapports sur les travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, années courantes.

— Un mémoire de M. Wolowski, sur l'extrême division du sol en France.

— Revue contemporaine et Athœneum réunis.

LIÉGEARD.

Rapport sur : Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1857-58.—Histoire.—Archéologie.

MAUGIN père.

Observations sur un cas d'hypertrophie des ongles des orteils.

MAURICE fils.

Rapport sur quatre cahiers et un volume des bulletins et mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Étude sur la moralisation des classes ouvrières par l'instruction primaire.

— Sur la situation des Beaux-Arts en France.

MERCKLEIN.

Rapports sur : Bulletins 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159 de la Société industrielle de Mulhouse.—Sur un appareil de récente invention destiné, à remplacer les pompes alimentaires des chaudières à vapeur. — Appareil contrôleur pour les rondes des gardes de nuit. — Recherches critiques et expérimentales de M. Bully, sur la théorie de la teinture.—Examen de la question des machines à vapeur. — Mémoire sur une substance propre à remplacer l'albuminium ordinaire des œufs dans l'impression sur étoffe. — Du raisin considéré comme médicament. — Travail sur le danger de l'emploi de certaine couleur.

Notice nécrologique sur M. Gustave Lamarle. (V. p. 52 au présent volume.)

NUTLY.

Notice biographique sur M. Luce, dans laquelle l'auteur introduit l'histoire de la musique et des musiciens à Douai, de 1806 à 1852. — Catalogue des œuvres de 23 musiciens de Douai, anciens et modernes. (V. présent volume pages 88-170).

OFFRET.

Rapport sur : Mémoires de l'Académie de Toulouse, 5e série, tome III.—Travaux de M. Daguin sur les foudres progres-

sives et ascendantes. — Recherches de M. Filhol sur l'alcalinité des eaux sulfureuses des Pyrénées.

Rapport sur : Mémoires de la Société de l'Aube, t. X, 2e série.— Travail étendu sur l'amendement des terres. — Résumé historique sur l'application de l'électricité. — Etude des mollusques de la Guyane française, précédée d'un tableau descriptif de la Guyane.—Expériences sur le pouvoir lumineux du gaz d'éclairage. — Notice sur l'insecte appelé : *Rynchite-Betuloti.*

— Bulletins des travaux de la Société d'Elbeuf.

— Mémoires de l'Académie de Lyon, t. 8 et 9. — Des colorations variables du soleil et de la lune.—Classification des fontaines naturelles. — Observations météorologiques ; — leur importance et leur utilité en Hollande. — Mémoire sur les relations entre la force des machines à vapeur et les dimensions de leurs chaudières. — Le passé, le présent et l'avenir de la photographie, brochure.

— Mémoires de l'Académie de Toulouse, 5e sér., t. IV. —Explications, dans le système des ondulations, des effets que produisent la chaleur et la lumière sur les os.—Recherches de M. Filhol sur quelques matières colorantes végétales et sur la chlorophylle en particulier. — Travaux de M. Neulet sur un dépôt alluvion renfermant des restes d'animaux éteints, mêlés de cailloux façonnés de main d'homme. — Expériences sur l'hétérogénie.

PREUX, fils.

Rapport sur : Notice historique sur les armoiries de Roubaix, par M. Leuridan.

Communication de 2 actes constatant un emprunt fait par Jean-Sans-Peur, à la ville de Douai, en 1414. — Notes sur les relations de ce prince avec ladite ville.

Rapport sur le concours d'histoire (V. au présent volume, p. 45.)

RICOURT.

Rapport sur: Mémoires de l'Académie de Metz (1859-60), dans lesquels on s'est attaché principalement à l'*Invention de la poudre par le colonel Suzanne. — Recherches sur la valeur du fluide*, de la coudée et quelques autres mesures anciennes, par M. En. Bouchotte.

ROBAUT.

Communication des dessins faits et coloriés par lui, des groupes et personnages devant composer la fête historique de juillet 1861.

TAILLIAR.

Recherches sur les époques de l'établissement à Douai de divers ordres mendiants, et les conditions imposées par la ville à ces établissements.

Etudes de linguistique, extraites d'un poème en langue picarde, composé au XIVe siècle, reproduisant et commentant la vie de St-Eloi écrite en latin par St-Ouen.

Rapport sur : Etudes étymologiques sur les noms des villes, bourgs, villages et hameaux de la province du Hainaut, par Auguste Chotin.

Nouvel examen sur la question de l'époque à laquelle remonte l'introduction du christianisme dans les Gaules.

Rapport sur le tome IVe des mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Notice sur l'origine et la formation des villages du nord de la France. (Page 269 du présent volume).

OUVRAGES REÇUS

DEPUIS

LA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 1859.

1860.	
13 janvier.	Notice historique sur les armoiries de la ville de Roubaix, par M. Thre Leuridan.
Id.	Histoire de l'église St.-Martin, de Roubaix, par le même.
13 avril.	L'année agricole, par M. Heuzé.—1re année.
11 mai.	Nordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère, par M. Louis de Baecker.
22 juin.	Les Mayeurs de St.-Omer, par M. H. de Laplane.
13 juillet.	Description des médailles grecques et latines du Musée de la ville de Toulouse, par M. Casimir Roumeguère.
10 août.	Du raisin considéré comme médicament, par M. Herpin, de Metz.
Id.	Histoire du Conseil souverain d'Alsace, par MM. Pillot et de Neyremand.
24 août.	Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par M. Mangeart. — Donné à la Société par la ville de Valenciennes.

14 septembre. Quelques brochures en langue allemande, de M. Jean Gistel, de Ratisbonne (Bavière).

12 octobre. Compte-rendu, manuscrit, de la 28e session du Congrès scientifique de France tenue à Cherbourg en septembre 1860, par M. Marc Jodot.

26 octobre. Notice pomologique, par M. de Giron d'Airolles.

Id. Poésies de Jacques Fernand.

Id. 1° Principes d'adénisation; 2° Mémoire sur les causes de la coloration des œufs des oiseaux; 3e Défense dudit mémoire, par M. le docteur Cornay.

9 novembre. Plusieurs opuscules de M. Raymond de Bertrand, de Dunkerque.

9 novembre. Agriculture du département du Puy-de-Dôme, par M. Baudet-Lafarge.

14 décembre. Douai ancien et nouveau, par M. Duthillœul.

1861.

11 janvier. Notice des tableaux et objets d'arts exposés à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, en 1860.

Id. Annuaire administratif et historique pour les années 1852 et 1853.

Id. Eruptions qui compliquent la diphthérie, ou de l'albuminarie, par M. A. P. Maugin, et sa thèse pour le doctorat en médecine.

25 janvier. Keure de Bergues, Bourbourg et Furnes. — Vitraux peints et incolores des églises de la Flandre maritime. — 2 brochures de M. E. de Coussemaker.

8 février. Traité théorique et pratique sur l'épuisement de l'économie humaine ainsi que sur les maladies chroniques, par M. le docteur Sallenave, de Bordeaux.

8 février.	Histoire du Parlement de Metz et sa biographie, par M. Michel, ancien magistrat, à Versailles.
22 février.	Empoisonnement par la strychnine.—Brochure par M. le docteur Danvin.
8 mars.	Recueil des antiquités bellovaques conservées dans le cabinet de M. Houbigant, à Nogent-les-Vierges.
Id.	Le passé, le présent et l'avenir de la photographie, par M. Alophe.
22 mars.	Histoire médicale du choléra-morbus épidémique qui a régné en 1834 à Gy (Haute-Saône), par M. le docteur Niobey.
12 avril.	Les Veillées de la ferme du Tourne-Bride, par M. de Varennes.
26 avril.	Manuel de connaissances usuelles, commerciales, judiciaires et civiles, par M. François Bérode, de Lillers.
Id.	Programme de publication des œuvres de Bartolomeo Borghesi, par M. E. Desjardins, et compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour 1861.
24 mai.	Poésies inédites de Mme Desbordes-Valmore, publiées par M. Gustave Révilliod. — Ouvrage donné par M. H. Valmore.
14 juin.	Histoire des Établissements religieux et charitables de Roubaix, par M. Leuridan.
Id.	Souvenirs d'un homme d'Douai, tome 1, par M. Dechristé.
28 juin.	Principes d'horticulture pour les jardins fruitiers et potagers, par de La Quintinye, avec notes de M. C. Morel.

12 juillet.	Fables et poésies, par M. Héré, de St.-Quentin.
26 juillet.	Plusieurs ouvrages en flamand envoyés à la Société, par M. P. Lansens, de Couckelaere (Flandre-Occidentale) Belgique.
13 septembre.	Etude sur la question des subsistances, par M. Gleizes, de Toulouse.
27 septembre.	Choix de dissertations sur des questions de procédure civile et de droit pénal, par M. Hercule Bourdon, juge au Tribunal de Lille.
8 novembre.	Essai historique sur le Hoop, par M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut.



LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI,

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

(15 NOVEMBRE 1862).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

L'archevêque de Cambrai.

Le préfet du Nord.

Le sous-préfet de l'arrondissement.

Le maire de Douai.

Le premier président de la Cour impériale.

Le procureur-général.

Le président du tribunal civil.

Le procureur impérial.

Le général commandant la division.

MM.

Le général commandant le département.

Le général commandant l'artillerie.

Le colonel commandant la Place.

Le recteur de l'Académie.

Le doyen de la Faculté des lettres de Douai.

Le doyen de la Faculté des sciences de Lille.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

Daix, propriétaire.

Quenson, O ✻, président du tribunal de Saint-Omer.

Preux, O ✻, premier président honoraire de la Cour impériale de Douai.

Bagnéris père, docteur en médecine.

Maugin père, docteur en médecine.

Danel, O ✻, présidt. de chambre à la Cour impériale.

Honoré père, avocat à la Cour impériale.

Plazanet, O ✻, colonel du génie en retraite.

De Lagrange, Amaury, O ✻, colonel d'artillerie en retraite, ancien député.

MM.

Bommart, ✻, Amédée, ingén. en chef des ponts-et-chaussées.

Tailliar, ✻, conseiller à la Cour impériale.

Lagarde fils, conseiller à la Cour impériale.

Lequien, ✻, docteur en médecine.

Corne, ancien député, ancien procureur-général.

Dubois, A., O ✻, ancien sous-intendant militaire.

Bra, ✻, statuaire.

Foucques de Vagnonville, propriétaire.

Bourlet, prêtre.

Cahier, ✻, conseiller à la Cour impériale.

Vasse, ancien professeur de physique au Lycée.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Minart, ✻, conseiller à la Cour impériale.

Nutly, juge-de-paix.

Thomassin, Amédée, propriétaire.

Fiévet, conseiller à la Cour impériale.

MM.

Delplanque, méd.-vétérinaire.

Bagnéris fils, docteur en médecine.

Paix, Edmond, négociant.

De Maingoval, propriétaire.

De Guerne, Frédéric, propriétaire.

MM.

Copineau, ❋, officier supérieur en retraite.

Martin, ❋, directeur de la Fonderie.

Asselin, propriétaire.

Leroy, Emile, propriétaire.

Fleury, ❋, proviseur du Lycée.

Delannoy, docteur en médec.

Courtin, ❋, conseiller à la Cour impériale.

Butruille, brasseur.

De Guerne, Romain, ❋, conseiller à la Cour impériale.

Dupont, Alfred, avocat.

Petit, ❋, président de chambre honoraire à la Cour impériale.

Mercklein, ❋, professeur à l'école d'artillerie.

MM.

Talon, avocat.

Meurant, architecte de la ville de Douai.

Thurin, agent-voyer principal en retraite.

Robaut, Félix, propriétaire.

Offret, professeur de physique au Lycée.

Dehaines, bibliothécaire de la ville, professeur au collége St.-Jean.

Tarlier, Jules, propriétaire.

Preux fils, avocat-général.

Lecq, maître des postes.

Luce-Delegorgue, propriét.

Maurice, Léon, avocat.

Ricour, professeur au Lycée.

Maugin fils, docteur en médecine.

Maurice père, propriétaire.

Brassart, conservateur des jardins, de la bibliothèque et des archives de la Société.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1860.

MM.

Dupont, président.

Preux père, 1er vice-président.

Tailliar, 2e vice-président.

Cahier, secrétaire-général.

Asselin, 1er secrétaire-adj.

MM.

Offret, 2e secrétaire-adjoint.

Paix, économe.

Petit, trésorier.

Brassart, archiviste.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1861.

MM.
Nutly, président.
Dupont, 1er vice-président.
Martin, 2e vice-président.
Cahier, secrétaire-général.
Offret, 1er secrétaire-adjoint.

MM.
Preux fils, 2e secrétaire-adj.
R. de Guerne, économe.
Paix, trésorier.
Brassart, archiviste et conservat. du Jardin des Plantes.



TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.



Douai. — V. Wartelle, imp.


Widener Library
4 092 620 863